

HISTOIRE
DE LA SOIE

PAR
ERNEST PARISET

FABRICANT DE SOIERIES

TEMPS ANTÉRIEURS AU VII^e SIÈCLE DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

« L'histoire du commerce est celle de la communi-
» cation des peuples : leurs destructions diverses
» et de certains flux et reflux de populations et
» de dévastations en forment les plus grands évé-
» nements. »

MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, liv. XXI, ch. 5.

PARIS
AUGUSTE DURAND, LIBRAIRE
RUE DES GRÈS, 7.

1862



Wynan

end
to

036

100+

Lyon
Jone

HISTOIRE
DE LA SOIE

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. DONNAUD

RUE CASSETTE, 9.

HISTOIRE
DE LA SOIE

PAR

ERNEST PARISET

FABRICANT DE SOIERIES

TEMPS ANTÉRIEURS AU VII^e SIÈCLE DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

« L'histoire du commerce est celle de la communi-
» cation des peuples : leurs destructions diverses
» et de certains flux et reflux de populations et
» de dévastations en forment les plus grands évé-
» nements. »

MONTESQUIEU, *Esprit des lois*, liv. XXI, ch. 5.

PARIS
AUGUSTE DURAND, LIBRAIRE
RUE DES GRÈS, 7.

—
1862

DE LA SORBONNE

LIBRAIRIE

R. 314

PRÉFACE.

De nombreux écrits traitent de la culture du mûrier, de l'éducation des vers à soie, de la soie étudiée au point de vue manufacturier ; mais l'histoire de cette matière textile est encore à faire. Les documents pour écrire cette histoire deviennent de jour en jour plus abondants, grâce aux recherches des orientalistes et des géographes modernes qui sont accidentellement conduits à s'occuper de la soie. Réunir les renseignements épars çà et là, les coordonner, les comparer avec les notions recueillies par les anciens, les apprécier non en érudit, mais en homme pratique, telle est l'étude que nous fabricant de soieries, nous aurions désiré voir mener à bonne fin. Encouragé par des amis, trop bienveillants sans doute, auxquels nous exprimons ici notre vive gratitude, nous avons consacré à cette étude les heures que nous pouvions distraire de

notre travail journalier. Nous y étions, d'ailleurs, préparé par l'éducation industrielle dont nous sommes redevable à l'amitié et à l'expérience de notre beau-père, M. TEILLARD, un nom dont la fabrique lyonnaise s'honore et que notre souvenir reconnaissant ne saurait oublier de placer au commencement de ce livre.

Au moment de livrer à l'impression le résultat de nos premières recherches, consciencieusement poursuivies pendant plusieurs années, nous reconnaissons combien notre œuvre laisse à désirer : toutefois, sans prétendre excuser une imperfection dont notre faiblesse est la seule cause, nous demandons à nos lecteurs de l'indulgence. L'histoire de la soie manque, c'est une lacune que nous avons essayé de combler sans consulter nos forces : si notre tentative appelle l'attention des savants sur les questions historiques qui intéressent notre belle industrie lyonnaise, nous aurons obtenu tout le succès que nous en espérions.

Lyon, le 18 février 1862.

A MON PÈRE

MONSIEUR A. PARISET

INSPECTEUR EN CHEF DE LA MARINE

GRAND OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

**Hommage de reconnaissance et
de respectueuse affection.**

INTRODUCTION.

La soie, c'est le fil qu'on obtient en dévidant et réunissant les brins de plusieurs cocons faits par les chenilles du mûrier : le travail de la chenille, pendant qu'elle prépare la coque ovoïde où elle s'enferme pour se transformer en papillon, est un travail continu. On peut donc, en dissolvant par l'immersion dans l'eau la gomme qui sert à aglutiner les brins qui forment le cocon, obtenir le fil fourni par l'insecte. Mais, pour que ce dévidage, ce dépelotonnage, si l'on peut s'exprimer ainsi, soit possible, il faut que le cocon, composé d'une série d'enveloppes ovoïdes superposées que l'on nomme *vestes*, soit intact, il faut essayer de le dévider avant que le papillon n'ait pratiqué l'ouverture par laquelle il doit s'échapper : de là, la réunion des vers à soie dans des magnaneries. A peine la chenille, son travail achevé, s'est-elle transformée en chrysalide, on s'empare du cocon, et on le soumet à une forte chaleur, afin d'asphyxier la chrysalide; celle-ci meurt, puis se dessèche, et dès lors son cocon appartient intact à l'industrie.

Les cocons percés (1) ne peuvent être dévidés, parce

(1) On nomme ainsi le cocon d'où le papillon est sorti. — On sait d'ailleurs que notre mot *cocon* vient du grec, de *Kóκκος* ou *Kóκκιον*, petit corps rond, petite coque.

que les *vestes* dont la chenille s'était successivement enveloppée ont toutes été déchirées, et que le brin soyeux n'offre plus une continuité suffisante. On en tire parti en les cardant et les filant de la même manière qu'on carde et file le coton. Le produit ainsi obtenu est un fil plus grossier, plus bouchonneux et moins brillant que la soie; on le nomme, dans le commerce, *galette* : c'est un produit analogue à celui que l'on obtient avec les *frisons* et la *bourre de soie* (1). Autrefois, dans les campagnes, on filait à la quenouille les cocons percés, ainsi que la soie grossière, première bave jetée par le ver à soie, détachée du cocon et des branches qui le supportent. Aujourd'hui, on carde tous ces produits, on les file mécaniquement, et, à l'aide des machines, on est parvenu à en tirer un fil net, assez semblable à la soie (2). Ici nous ne devons con-

(1) On nomme *frisons* la matière grossière qui sert de première enveloppe aux cocons, et qu'on enlève quand on ne veut prendre sur le cocon que la belle et bonne soie. Faire des frisons, écarter la première soie fournie par le ver, c'est un perfectionnement amené par le temps, par la lutte de la concurrence et par les besoins de jour en jour plus exigeants de la consommation. — La *bourre de soie* est le déchet qui se fait lorsqu'on dévide la *soie grège* pour la transformer en un fil textile employable : il y a dans la *soie grège* (c'est celle que l'on tire directement des cocons en les dévidant) des parties défectueuses et des irrégularités que les mouliniers enlèvent pour rendre le fil aussi net et aussi parfait que possible.

(2) Avec les frisons et la bourre de soie on fait une matière textile connue sous le nom de *fleuret* et de *chappe*; le fil qui en

sidérer que la galette très-défectueuse, telle qu'une industrie primitive pouvait se la procurer; car il ne faut pas oublier que nous prenons l'art dans son enfance.

On donne encore communément le nom de soie au fil que l'on tire de différents autres cocons : la chenille du mûrier n'est pas en effet la seule qui s'enferme dans une coque pour se transformer en papillon. Les voyageurs ont signalé dans toutes les parties du globe de nombreuses espèces vivant sur des arbres de différentes essences, tels que le chêne, le frêne, le palma-christi, l'ailante, etc., etc., et tissant un cocon où elles séjournent chrysalides, et d'où elles sortent papillons. Les entomologistes ont réuni toutes ces chenilles sous le nom général de *bombyx*, et Latreille a trouvé la différence entre ces bombyx et le ver à soie du mûrier assez grande pour isoler les vers à soie dans une famille distincte qu'il nomme *sericaria*. Le cocon du bombyx est une espèce de feutre très-gommé, et, à cause de sa conformation, ne peut, en général, être dévidé; il faut le traiter comme on traite le cocon percé, c'est-à-dire, le carder et le filer. Le produit obtenu est nommé *soie sauvage*, parce que ordinairement les bombyx vivent à l'état sauvage sur les arbres, tandis que est tiré, lorsqu'il est savonné et cuit, prêt à être teint, se nomme *fantaisie*. — Le fil tiré de la *galette*, lorsqu'il est savonné et cuit, prêt à être teint, se nomme *filoselle*. — La filoselle et la fantaisie s'emploient pour la confection des bas, des passementeries, et servent de trames dans beaucoup d'étoffes de soie.

les vers à soie ont été réduits à l'état domestique : or, cette matière textile est tellement différente de la soie, que nous modifierons son nom afin d'être mieux compris, et la désignerons sous le nom de *bombycine* (1).

La confusion résultant de ce qu'un même nom, *soie*, a été adopté pour représenter trois matières textiles différentes, est en effet, ce nous semble, la cause de beaucoup d'erreurs pour les écrivains qui ont essayé de faire l'histoire de la soie. Il est donc nécessaire de bien établir quelle est la matière textile que nous voulons désigner et étudier : c'est celle que l'on obtient en dévidant le cocon de la chenille nourrie avec les feuilles du mûrier. Nous conserverons aux deux autres fils le nom de *galette* et le nom de *bombycine*, l'un et l'autre représentant une matière tirée de cocons cardés et filés :

(1) Cette distinction entre la soie et la soie sauvage est aujourd'hui généralement admise. Pour ne citer qu'un auteur, nous empruntons à l'écrivain japonais moderne Ouekaki Morikonnî, très-bien renseigné sur tout ce qui concerne l'industrie séricicole, la réflexion suivante : « On trouve d'autres vers fileurs qui se » nourrissent des feuilles d'autres arbres ou plantes herbacées, » mais aucun de leurs fils n'approche en qualité de celui que produisent les vers qui se nourrissent de feuilles de mûrier. » — *Yo-san-fi-Rok, Art d'élever les vers à soie au Japon*, traduit par Hoffmann, publié par Bonafous, p. 44. Paris, 1848. — Cependant les cocons dévidables de certains bombyx donnent un fil assez fin et brillant, quoique toujours inférieur à notre soie, comme le prouvent les regrets qu'exprime le docteur Helfer, dans le journal de la Société Asiatique du Bengale, tome VI, en rappelant le peu de succès qu'ont eu en Angleterre les soies sauvages indigènes de l'Inde.

la première tirée du cocon du bombyx du mûrier, la seconde tirée des cocons des autres bombyx.

Parmi les peuples de l'antiquité, les Chinois seuls ont su élever les vers à soie et dévider leurs cocons. Ce n'est pas que les mûriers aient existé seulement en Chine ; on a trouvé le mûrier sauvage sur les pentes élevées de l'Himalaya oriental, et il était répandu dans plusieurs contrées de l'Asie occidentale. Suivant les lois de la nature, les chenilles se nourrissant des feuilles du mûrier existaient aussi dans ces contrées ; mais ni les Indiens, ni les Perses n'ont su dévider les cocons déposés sur le mûrier, et s'ils en ont tiré parti, c'est en les cardant et les filant comme les cocons des bombyx sauvages.

Nous ne mettons pas en doute l'existence d'une chenille du mûrier, originaire de l'Inde ou de la Perse, parce que là, ce nous semble, est l'origine de notre race de vers à soie à cocons jaunes. Il y a de la soie jaune en Chine, mais seulement dans les provinces méridionales : l'ancienne Chine, celle qui était limitée par le Kiang, et dans laquelle la soie a été inventée, n'avait et n'a encore aujourd'hui que des cocons blancs. Les cocons jaunes sont au contraire presque les seuls qu'on rencontre dans l'Inde, dans la Perse et dans la Syrie. Les vers à soie, s'enveloppant d'un cocon coloré, étaient donc déjà dans l'Asie occidentale, lorsque, au sixième siècle de notre ère, on y introduisit les vers à soie fournissant la soie blanche; seulement on ne les recueillit, on ne les

éleva, on ne dévida leurs cocons que lorsqu'on eut vu faire une éducation des vers chinois à cocons blancs, et qu'on sut que l'insecte qui produisait la soie chinoise était nourri avec les feuilles du mûrier.

En supposant donc que les Indiens et les Perses aient filé les cocons des vers à soie des mûriers et aient produit de la *galette*, il y avait entre la soie chinoise et celle-ci une double différence : l'une, résultant des procédés de production, puisque dans la Chine on dévidait le cocon, tandis que dans le reste de l'Asie on le filait comme une bourre ; et l'autre, consistant dans la diversité de couleur.

Nous croyons que pendant longtemps les Chinois, lorsque les relations furent ouvertes entre la Chine et l'occident de l'Asie, ne livrèrent au commerce que la soie décreusée, c'est-à-dire, dépouillée de sa gomme par la cuisson dans l'eau chaude, et prête à recevoir la teinture. Ils apportaient, comme nous le verrons, un très-grand soin à se réserver le monopole de la matière première, et ils avaient grand souci d'en dissimuler l'origine aux autres peuples. Mais, en admettant que les peuples occidentaux aient reçu la soie écrue, il nous semble, même dans cette hypothèse, qu'il était impossible qu'ils vissent dans cette matière fine, nette, d'une blancheur éclatante, un produit d'une origine analogue à celle du fil grossier, bouchonneux et coloré qu'ils obtenaient des cocons de leurs bombyx.

Tels sont les faits que nous reconnaitrons en étudiant la soie dans les temps antérieurs au sixième siècle de notre ère. Postérieurement à cette époque, les procédés d'éducation du ver à soie et de dévidage des cocons se répandent en Asie et en Europe, et on fait avec les cocons jaunes de la soie qui lutte de finesse et de netteté avec la soie tirée des cocons blancs originaires de la Chine. Dès lors l'historien n'a plus qu'à suivre la marche progressive de l'industrie, successivement chez les Byzantins, les Arabes, les Italiens, enfin les Français.

Tous les écrivains qui se sont occupés de l'histoire de la soie ont signalé les événements qui sont comme les étapes de la route suivie lentement mais régulièrement par l'industrie de la soie pour venir de l'extrémité orientale de l'Asie jusqu'en France ; au milieu du sixième siècle, ce sont les deux moines apportant des œufs de vers à soie à Byzance ; au douzième siècle, c'est le roi Roger amenant des ouvriers en soie de Grèce en Italie ; au seizième siècle, c'est François I^{er} appelant à Lyon l'industrie de la soie. De là cette subdivision de notre histoire en quatre parties.

Dans la première partie, l'industrie de la soie est chinoise : la Chine seule, en effet, durant toute l'époque antérieure au troisième siècle avant notre ère, produit et consomme la soie ; et si une matière nouvelle apparaît dans l'occident en même temps que des relations commerciales s'établissent entre la Chine et le reste de

l'Asie, l'origine de cette matière textile, la seule que les Grecs et les Romains nommèrent soie, *σηρικόν*, *sericum*, demeure tout à fait inconnue aux peuples occidentaux, qui, jusqu'au sixième siècle de notre ère, la tirent exclusivement de l'Asie orientale.

Dans la seconde partie, l'industrie de la soie est principalement arabe : du septième au treizième siècle, ce sont en effet les Arabes et non les Byzantins qui profitent du succès de la mission des moines, et qui deviennent grands producteurs de soie et de soieries en Orient et en Occident.

Dans la troisième partie, l'industrie de la soie est italienne : Amalfi, Pise, Lucques, Gênes et Venise monopolisent le commerce et la production des soieries ; les étoffes chinoises sont délaissées.

Dans la quatrième partie, l'industrie de la soie devient française ; et, au milieu des nombreuses contrées asiatiques et européennes que cette industrie enrichit, la ville de Lyon se trouve privilégiée : Lyon, la dernière dotée, reçoit la plus brillante couronne.

Ainsi, nous conduirons, s'il plaît à Dieu, cette œuvre de longue haleine jusqu'aux premières années du dix-neuvième siècle, et essayerons d'esquisser ce magnifique tableau de l'histoire de la soie, dont les développements sont intimement liés à ceux de l'histoire générale de la civilisation.

CHAPITRE PREMIER

TEMPS ANTÉRIEURS AU III^e SIÈCLE AVANT J.-C.

SOMMAIRE.

Existence de la soie dès la plus haute antiquité. — Mention non interrompue des étoffes de soie dans l'histoire de la Chine à toutes les époques. Causes qui en ont empêché l'exportation. — Les soieries inconnues aux Egyptiens. — Pas de soie dans l'Inde, où cependant le mûrier existait : quelle était la matière textile désignée par les livres sanscrits. — Des robes médiques. — Même au quatrième siècle avant notre ère les soieries ne sont pas dans l'Asie occidentale : texte d'Ezéchiel. — Au dehors de la Chine, la bombycine seule connue. — Première notion sur la bombycine, dans Aristote. — Pline complète les renseignements laissés par le philosophe grec : bombycine de Cos, bombycine d'Assyrie, toutes deux encore existantes de nos jours. — Origine du ver à soie à cocon blanc ; origine du ver à soie à cocon jaune.

CHAPITRE PREMIER

Temps antérieurs au III^e siècle avant J.-C.

Le mûrier et le ver à soie apparaissent dans les annales du peuple chinois dès la plus haute antiquité (1) : dans les temps fabuleux, sous Fou-hi (3000 ans environ av. J.-C.), la soie est employée à la confection des cordes sonores pour l'instrument de musique nommé *kin*, espèce de lyre à vingt-sept cordes ; mais ce n'était pas encore la soie dévidée.

L'art d'élever les vers à soie et de dévider les cocons pour en extraire la soie a été inventé par Si-ling-chi (2),

(1) Pour tout ce qui concerne l'industrie de la soie en Chine, nous avons consulté : — 1^o La collection des *Mémoires des Missionnaires sur la Chine* ; — 2^o *L'Histoire de la Chine*, par M. Pauthier ; — 3^o *Les Tableaux historiques de l'Asie*, par Klaproth ; — 4^o *The Chinese miscellany on the silk manufacture and cultivation of the mulberry*, recueil de tous les passages relatifs à l'industrie de la soie, extraits et traduits des livres chinois, par la Société anglaise de Shang-haï.

(2) Quelques auteurs attribuent cette invention à sa fille Louit-seu.

femme de l'Empereur Hoang-ti (2698 av. J.-C.). La reconnaissance du peuple chinois a placé cette impératrice au rang des génies : elle est honorée sous le nom d'*Esprit des mûriers et des vers à soie* (1).

Depuis cette époque, les livres sacrés, dans lesquels Confucius a réuni les annales de la Chine, mentionnent fréquemment la soie et établissent surabondamment que l'industrie séricicole a été maintenue sans discontinuité dans cette contrée isolée à l'extrémité orientale de l'Asie.

L'empereur Chun (2255 av. J.-C.), visitant son empire, s'arrêta, dit le Chou-king (2), près du mont Tai, pour recevoir les hommages des princes de la partie orientale de l'empire, et parmi les présents qu'ils lui apportèrent figurent trois pièces de soie.

Quelques années plus tard, du temps de l'empereur Yu (2205 av. J.-C.), la culture du mûrier prend quelque extension par suite du dessèchement des plaines marécageuses et du défrichement des terres. Le Chou-king, dans le livre où il est question des travaux de Yu,

(1) La constellation dans laquelle Si-ling-chi, devenue le génie tutélaire de l'industrie séricicole, a été placée par la reconnaissance des Chinois, c'est le signe du Scorpion. La réunion des quatre étoiles β , δ , γ , ϵ , forme ce que les Chinois nomment Tsân-fang, maison des vers à soie. Nous tirons ce renseignement d'une note mise par Bonafous dans l'ouvrage intitulé : *Art d'élever les vers à soie au Japon*, p. 435. Ouvrage déjà cité.

(2) Chapitre second intitulé : *Chun-tien*, traduction du *Chou king*, par M. Pauthier. *Panthéon littéraire*.

donnant la description géographique de la Chine à cette époque et déterminant l'impôt territorial, cite plusieurs provinces comme produisant de la soie. Le Yen, qui correspond à la partie sud-ouest du Chan-toung moderne, est considéré comme le pays le plus propice à la culture du mûrier ; il paye un tribut de soie écrue et de tissus de diverses couleurs. Le Thsing, correspondant à la partie nord-ouest du Chan-toung, fournit une soie écrue très-estimée : celle que l'on recueille sur le mont Tai. La province de Sou, comprenant la partie sud du Chan-toung et une partie du nord du Kiang-sou, donne des pièces de soie rouge, noire et blanche ; enfin de la province de King, le Hou-kouang actuel, le trésor de l'empereur reçoit des pièces de soie noire et rouge, et des ceintures ornées de pierres précieuses.

Ces renseignements, les seuls que l'on trouve dans le Chou-king, prouvent que le pays séricicole était excessivement limité, puisque la province actuelle de Chan-toung comprend les diverses contrées où on produisait la soie ; et, s'ils n'indiquent pas la quantité de soie produite, l'usage restreint auquel étaient destinées les étoffes démontre suffisamment combien leur production était minime. Les soieries uniquement réservées pour la cour sous le règne des empereurs de la première et de la seconde dynastie, c'est-à-dire, depuis Hoang-ti jusqu'à Tcheng-wang (2367 à 1125 av. J.-C.), servent à la confection des étendards et des parasols dont les

couleurs variées étaient les insignes distinctifs du rang (1) et de la dignité des officiers de l'empereur ; elles apparaissent aussi dans les cérémonies religieuses. Quant aux vêtements habituels de l'empereur et des grands, ils sont en toile l'été, et en fourrures l'hiver ; et Hiuchin (second siècle après J.-C.), le savant auteur du dictionnaire étymologique chinois le Chouë-wen, prouve que les caractères dans lesquels entre le signe de la soie ne se rencontraient pas avant la dynastie des Tcheou, et que tous les caractères qui concernent les habits des anciens ne sont composés que des images du poil et du chanvre (2).

Le régime féodal qui s'établit en Chine dès le douzième siècle av. J.-C. (3), et la subdivision de l'empire en un grand nombre de souverainetés, durent favoriser la fabrication des soieries. Chaque prince se forma une cour où se reflétèrent les habitudes de la cour impériale : le luxe s'accrut. Vers le neuvième siècle, l'empereur, pour se distinguer, adopta des habits de brocart, c'est-à-dire,

(1) Le *jaune* était réservé à l'empereur et à l'impératrice ; le *violet* aux autres femmes de l'empereur ; le *bleu* aux officiers de premier ordre ; le *rouge* aux officiers de deuxième ordre ; le *noir* aux officiers des troisième et quatrième ordres. M. Pauthier, *Hist. de la Chine*, p. 13. *Univers pittoresque*.

(2) M. Pauthier, *Histoire de la Chine*, p. 54, note.

(3) Wou-wang, fondateur de la dynastie des Tcheou, créa 22 états feudataires, afin de satisfaire les grands du royaume, auxquels il était redevable de la couronne. Cent ans plus tard il y en avait 43 ; du temps de Confucius on en comptait 125. — Voici les

d'étoffe de soie et d'or ; c'est Li-wang (878 av. J.-C.), suivant M. Pauthier, qui le premier osa porter ces habits de couleur jaune richement ornés. Dans tous les cas, il est positif qu'on trouve dans le Chi-king (Livre des vers et des chansons) une ode du huitième siècle, où apparaît le caractère *kin*, composé du signe de la soie et du signe de l'or, et représentant évidemment ce que nous nommons brocart (1).

Peu de temps après, le brocart ne suffit plus ; le fabricant s'efforce de donner à l'étoffe l'aspect le plus extraordinaire et le prix le plus élevé par la valeur des matières ajoutées à la soie et par la recherche des ornements les plus bizarres. « Après qu'on eut épuisé, dit un écrivain chinois (2), tout ce que le génie et l'industrie pouvaient imaginer de plus approchant de la peinture dans les différentes fleurs qu'on fit successivement entrer dans les soieries, on en vint à y introduire des

détails donnés sur les habillements de cette époque par Ed. Biot d'après le Chi-king : « A la cour de Wouwang, les officiers portèrent des habits de laine brodés de soie de cinq manières différentes.... Dans le Chen-si, le roi de Tsin portait un vêtement en poil de renard avec un pardessus en soie brodée... Les ceintures étaient en soie de couleur variée, elles étaient très-longues. Les hommes et les femmes attachaient aux extrémités de ces ceintures des pierres précieuses. » *Journal asiatique*, novembre 1843.

(1) Ce détail très-intéressant est dans les *Mémoires des Missionnaires*, tom. II.

(2) Hai-tsée, cité par les missionnaires dans leur *Mémoire sur la soie*.

plumes d'oiseaux d'un coloris aussi brillant et aussi changeant que l'arc-en-ciel et des perles assez petites pour se prêter au tissu le plus délicat. »

Toutefois la richesse de ces étoffes ne prouve pas que la fabrication des tissus de soie fût considérable. L'empereur avait réservé dans son palais une sorte d'atelier où il réunissait les artistes les plus habiles en tout genre pour y faire fabriquer ces merveilleuses étoffes. Au dehors l'industrie séricicole se développe lentement. Cependant l'empereur s'efforce de démontrer à ses sujets l'utilité de la soie : une plantation de mûriers est entretenue dans les jardins du palais ; auprès d'elle une magnanerie a été établie. Chaque printemps (1), l'impéra-

(1) On lit dans le calendrier de *Hia*, à la troisième lune : « Tsan » alors se cache. Occupez-vous des mûriers... La femme de second » rang et la jeune fille soignent les vers à soie ; elles les prennent, » les nourrissent et desservent leur maison ». Cette époque correspond, suivant Ed. Biot, à qui nous empruntons cette traduction, au mois d'avril ; l'éducation des vers à soie se faisait des premiers jours d'avril au commencement du mois de mai. *Journal asiatique*, décembre 1840, article : *Recherches sur la température ancienne de la Chine*.

Dans un autre article, *Journal asiatique*, novembre 1843, Ed. Biot dépeint ainsi, d'après le Chi-king, les mœurs et les coutumes de ces temps anciens : « Chaque habitation occupée par une » famille de colons était située au milieu du territoire assigné à » cette famille. Elle avait auprès d'elle son jardin garni de con- » combres, de citrouilles, de melons et autres plantes potagères. » Chacune de ces habitations était entourée de mûriers, de juju- » biers, et avait sa chanvrière. L'ode cinquième, chap. ix, de la » première partie du Chi-king, parle du champ de dix meou où l'on

trice, accompagnée des concubines de l'empereur et des autres femmes de la cour, est obligée d'aller cueillir les feuilles des mûriers, et de surveiller l'éducation des vers à soie. Des prescriptions sévères et minutieuses, telles que la défense de porter des bijoux et des ornements d'or, leur sont faites, afin d'obtenir les soins les plus assidus pendant toute la durée de l'éducation. Quand les cocons sont terminés, on les apporte solennellement à l'empereur, qui donne en récompense à ses femmes une brebis; puis ils sont partagés entre les trois reines chargées d'en surveiller le dévidage et le moulinage. La soie obtenue est enfin remise aux femmes qui ont pour mission de la teindre en noir, en jaune, en bleu et en rouge, et d'en fabriquer des étendards et des habits sacerdotaux (1).

Cet exemple donné par la cour n'est pas suivi dans l'empire. Au huitième siècle, comme au temps de Chun, c'est seulement sur le versant septentrional de la vallée du fleuve Jaune et dans les gorges du Chan-toung, entre le 34^e et le 37^e degrés de latitude, qu'il faut chercher les

» soigne les mûriers : c'est la plantation près de la maison....
 » Les feuilles des mûriers servaient à élever les vers à soie. Les
 » femmes spécialement s'occupaient de cette éducation. Dans
 » chaque habitation, les femmes filaient le chanvre et la plante *ko*,
 » et tissaient de la toile et des étoffes de soie... Les veillées
 » d'hiver étaient occupées au filage, au tissage des étoffes, à la
 » fabrication des cordes. »

(1) Tous ces détails sont dans le *Li-ki* (*Livre des cérémonies*).

plantations de mûriers(1) : de cette province, les soieries, enfermées dans des coffres de bambou, sont apportées à la capitale de l'empire par des officiers chargés de recueillir les tributs et qui reviennent par le Tsi-ho, le To-ho et le Hoang-ho ; et jusqu'à la fin de la dynastie des Tcheou, même du temps des Han, comme le prouvent les remontrances adressées à l'empereur Youan-ti par le censeur Koung-yu (40 av. J.-C.), la province de Chan-toung (royaume de Tsi, d'après Koung-yu), garde le monopole de la fabrication des étoffes de soie (2).

Ainsi vingt siècles passent, et l'industrie séricicole est à peu près dans le même état. Si, à dater du onzième siècle, les efforts des empereurs et une plus grande consommation tendent à la développer, l'état d'anarchie, de confusion, de dissolution politique et morale dans lequel tombe l'empire des Tcheou, depuis le règne de Yeou-hang (781 av. J. C.), arrête tout progrès : on peut même dire que si cette industrie ne périt pas, c'est qu'elle en-

(1) « A l'époque décrite dans le Chi-king, ou du douzième au septième siècle avant notre ère, le mûrier était déjà cultivé dans toute la vallée inférieure du fleuve Jaune, par 34° à 35° de latitude. D'après les citations du texte chinois, la culture de cet arbre paraît s'arrêter au nord vers le 37° ou 38° degré de latitude, sur le versant septentrional de la vallée du fleuve Jaune et dans les gorges du Chan-toung, province contiguë à la mer d'Orient. » *Journal asiatique*, décembre 1840, article : *Recherches sur la température ancienne de la Chine*, par Ed. Biot.

(2) Voir l'extrait de ces remontrances inséré dans l'*Histoire de la Chine*, par M. Pauthier, p. 250.

richit le trésor et qu'elle est protégée par la religion dont elle orne les fêtes. L'époque comprise entre le huitième et le troisième siècle avant notre ère, est le moyen âge de la Chine : elle ne pouvait être favorable à l'industrie et au commerce intérieur. « A l'époque où vivait Mengtseu (400-314 av. J.-C.), dit Ed. Biot, la Chine boreale, l'ancienne Chine jusqu'au Kiang, était divisée entre sept royaumes principaux tout à fait indépendants et presque toujours en guerre les uns avec les autres. Chacun d'eux avait ses barrières ou portes de frontières où l'on interrogeait les arrivants, et où l'on percevait un droit de douane (1). »

A plus forte raison chercherait-on vainement dans l'histoire de ces contrées, où dominant les crimes et les guerres civiles, trace de relations commerciales avec l'Asie occidentale; de même qu'il n'est pas fait mention des Chinois dans l'histoire des peuples occidentaux, de même les annales chinoises ne nomment ni les Indiens, ni les Perses, ni les Phéniciens, ni les Egyptiens. De redoutables déserts, des montagnes presque inaccessibles séparent la Chine du reste de l'Asie; et plus encore que ces obstacles naturels, les mœurs des peuples barbares qui habitent l'Asie moyenne opposent une barrière infranchissable à l'expansion de la civilisation chinoise (2).

(1) *Journal asiatique*, novembre 1845.

(2) L'impossibilité des relations entre la Chine, entourée de peuples barbares, et réduite à la partie la plus orientale de l'em-

Au nord-est de la Chine, entre l'océan et les monts Khingan, sont les peuples de race tongouse, vivant dans des cabanes souterraines, allant pendant l'été

pire chinois actuel et le reste de l'Asie, est ainsi démontrée par de Guignes, *Hist. des Huns*, t. I, page 79 : « La liste des princes » et un très-petit nombre d'événements forment toute l'histoire » chinoise, même des empereurs pour le temps des Tcheou. Il y a » lieu de croire que c'est à ces troubles que nous devons attribuer » ce peu de liaisons que les Chinois ont eu alors avec les nations » étrangères ; on n'en aperçoit aucune trace dans leur histoire, et » nous n'en trouvons guères plus dans les historiens grecs et latins. » Plusieurs des modernes ont voulu que les Egyptiens et quelques- » unes de ces anciennes nations célèbres qui étaient situées à » l'occident de la Chine, aient pénétré dans cet empire en diffé- » rents temps. Mais il a été très-difficile que, avant les Han, on » ait pu en avoir de grandes connaissances, principalement par mer, » puisque les peuples qui habitent dans les provinces méridionales » de cet empire étaient encore, sous les Tcheou, des barbares qui » étaient presque nus, et se peignaient le corps comme les sauva- » ges. Les Chinois policés et qui cultivaient les sciences et les arts, » demeuraient au nord du Kiang. Après qu'ils eurent fait la con- » quête des provinces méridionales et qu'ils les eurent réunies à » l'empire, ils en policèrent les habitants. Si ces anciens Chinois » ont eu directement commerce avec les peuples occidentaux, ce » ne peut être que dans les ports qui sont au nord de la province » de Fo-kien, ou par terre. Celui que l'on pouvait faire dans le » midi, vers Canton, n'était point propre à donner une idée des » Chinois, et les étrangers qui s'y rendaient ne devaient regarder » les habitants de ces provinces méridionales que comme ils regar- » daient les peuples des côtes d'Afrique avec lesquels ils étaient en » commerce.

» Les Chinois n'étaient pas moins resserrés du côté de l'occi- » dent. Les provinces de Yun-nan et de Sse-tchuen n'ont été po- » licées que fort tard : les habitants étaient des espèces de sauva- » ges ; et quand ils eurent été soumis à l'empire, ils conservèrent » longtemps leur barbarie. Après les Han même, ils ressemblaient

presque nus, enduisant leurs corps pendant l'hiver avec la graisse des porcs dont la chair formait leur nourriture principale, et se couvrant de peaux, enfin ne s'occupant que de chasse et peu d'agriculture (1).

Aunord-ouest, vers les provinces actuelles du Chan-si et du Chen-si, se montrent les peuples de race turque, les Hian-yun, nommés Hiong-nou à dater du troisième siècle. Grossiers et à demi sauvages, ces peuples se nourrissent de la chair des bestiaux dont les peaux servent à confectionner leurs habits et leurs étendards. Ils mènent une vie errante en suivant le cours des rivières, en quête de pâturages pour leurs nombreux troupeaux. La principale occupation est la chasse pour les enfants, la guerre pour les hommes. Aussi, dès la plus haute antiquité, la Chine septentrionale est-elle fréquemment envahie et dévastée par ces tribus nomades.

Les provinces occidentales de la Chine sont exposées aux incursions des peuples de race tubétaine, nommés Kiang, qui habitent les montagnes situées à l'ouest du

» encore aux barbares du Tibet. C'est pour cette raison que la plu-
 » part des royaumes que je vais faire connaître (ceux qui étaient
 » indépendants sous les Tcheou) étaient situés, comme on pourra le
 » remarquer, dans les provinces de Chen-si, de Chan-si, de Pe-
 » tchi-li, de Chan-toung et de Hou-nan. Celle de Chen-si même
 » n'avait pas l'étendue que nous lui voyons aujourd'hui : une partie
 » considérable dépendait de la Tartarie. »

(1) Tous les détails que nous allons donner sur les peuples avoisinant la Chine ancienne sont tirés des *Tableaux historiques de l'Asie*, par Klaproth.

Chen-si et du Sse-tchuen, et occupent même une partie du Chen-si (1), une partie du Tangout et des contrées que baigne le Hoang-ho supérieur. Ces peuplades ont les mêmes mœurs que les barbares du nord ; ils vivent dans une anarchie complète et ne connaissent d'autre droit que celui du plus fort.

Le fleuve Kiang et la chaîne du Nan-ling qui traverse la Chine méridionale de l'ouest à l'est, forment la limite naturelle du royaume des Tcheou au sud, et en même temps lui servent de protection contre les barbares de Nan-chao et de Yue : ceux-ci occupent tout le pays entrecoupé de fleuves, de montagnes et de déserts qui s'étend depuis le Kiang jusqu'à l'océan.

Entre la Chine ainsi entourée et resserrée (2) et le reste de l'Asie, des relations commerciales ne pouvaient être établies qu'autant que ces tribus sauvages (3) au-

(1) Cette province ne fut entièrement soumise par les empereurs de la Chine que dans le premier siècle avant notre ère.

(2) Voir sur l'atlas de Klaproth à quoi est réduit l'empire des Tcheou au vi^e et au v^e siècles avant notre ère.

(3) Voici comment le *Li-ki* les dépeint : « Les barbares de l'orient portaient leurs cheveux, se peignaient le corps et ne faisaient pas cuire leurs aliments ; ceux du midi se faisaient des ouvertures sur le front et ne faisaient pas cuire ce qu'ils mangeaient ; ceux d'occident avaient des habits de peau, portaient leurs cheveux et ne faisaient pas usage de grains ; enfin ceux du nord avaient des habits de plumes, demeuraient dans les cavernes et ne faisaient point usage de grains : tous avaient des langues différentes. » Traduction de M. Pauthier, *Histoire de la Chine*, page 69, note.

raient été préalablement refoulées ou soumises. Sous la domination contestée et sans cesse affaiblie des Tcheou, un pareil effort était impossible. Le fondateur de la dynastie des Thsin, Chi-hoang-ti (249 ans av. J.-C.), par la réunion sous son pouvoir des sept royaumes (1) qui composent alors la Chine, commence l'œuvre d'agrandissement et de conquêtes.

Ainsi, il est bien démontré que, dès la plus haute antiquité, dans une petite province, située à l'extrémité orientale de l'Asie moyenne, les vers à soie du mûrier ont été élevés, leurs cocons dévidés, des étoffes de soie fabriquées, et que cette industrie y a été maintenue sans discontinuité. En outre, l'histoire de la Chine ne nous montre, durant tout ce temps, aucune communication entre l'extrême orient et l'occident de l'Asie; de sorte que la soie et les soieries fussent-elles devenues, au quatrième siècle, assez abondantes pour pouvoir être fournies à l'exportation, elles n'auraient pas trouvé de débouché, ni de route ouverte au commerce. Sans doute, les Turcs et les Tubétains, dans le pillage des provinces occidentales, ont enlevé quelques étoffes de soie; il est même possible que quelques Juifs, après la dispersion de leur nation, aient pu pénétrer accidentellement jusqu'à la Chine, et se procurer des étoffes de soie : mais, comme l'observent nos savants missionnaires, ces étoffes

(1) Les royaumes de Han, Tchao, Weï, Tchou, Yen, Taï, Tsi.

ne pouvaient aller bien loin ; et, à coup sûr, il n'y avait pas commerce régulier de soieries avec l'occident, comme plusieurs auteurs l'ont supposé.

Nous avons maintenant à rechercher si d'autres contrées ne possédaient pas, de même que la Chine, le précieux insecte et l'art de dévider son cocon pour en extraire la soie.

Parmi les peuples anciens chez lesquels l'industrie s'est développée à mesure que leur civilisation plus avancée donnait naissance au goût du luxe, les uns ont laissé des monuments que des fouilles persévérantes, enrichissant l'archéologie, découvrent chaque année, les autres ont laissé des livres. Les inscriptions déchiffrées sur les monuments n'ont encore donné aucune notion précise sur l'industrie et le commerce. Les sculptures et les peintures, qui sont d'un si grand secours pour les études relatives à la religion, aux mœurs et aux arts, n'offrent pas d'indication suffisante pour reconnaître la nature des matières textiles usitées chez les orientaux. Quelque soin en effet que l'artiste ait apporté à différencier les tissus par la nature des plis du vêtement, la souplesse ou la roideur, la transparence ou l'épaisseur, le brillant ou le mat, on était parvenu à une telle perfection chez les Egyptiens et les Babyloniens dans la filature du coton et du lin, que les tissus fabriqués avec ces matières ne le cédaient en rien à ceux qui auraient pu l'être avec la soie.

Quelques monuments ont été cependant une source de documents irréfutables pour l'histoire de la tisseranderie, en nous conservant les tissus eux-mêmes : nous voulons parler des tombeaux égyptiens. Les savants attachés à l'expédition d'Égypte rapportèrent des hypogées des « ceintures à raies bleues avec un effilé, des toiles ouvrées, des toiles à liteaux, des peluches en coton et des demi-velours (1). » Ils trouvèrent les momies enveloppées pour la plupart d'un tissu très-fin qui offrait de l'analogie avec les tissus de coton. Rouelle, le célèbre chimiste, avait déjà dit avant eux : « Toutes les toiles de momies, qui sont sans matière résineuse, que j'ai eu occasion d'examiner, sont toutes en coton : les morceaux de linge dont les oiseaux embaumés sont garnis, afin de leur donner une figure plus élégante, sont également de coton (2), » et Forster avait confirmé ces savantes recherches en constatant que les momies et les oiseaux sacrés déposés dans le musée britannique, étaient enveloppés de bandelettes de coton (3). Toutes les découvertes modernes sont donc venues à l'appui de ce que disait Hérodote de l'art des em-

(1) Voir les mémoires de MM. Jomard et Rouyer, *Expéd. d'Égypte*, tom. III et VI.

(2) Mémoire lu à l'Académie des sciences en 1750.

(3) « Id facillime nobis patuit omnia linteamina quæ et non fuerant resinis et gummate illita, esse xylina. » Forster, *De bysso antiquorum*, etc., p. 71.

baumements chez les Egyptiens (1), et nous prouvent que le coton était la matière sacrée réservée pour les vêtements des prêtres et pour les sépultures, que le lin apparaît quelquefois parmi les spécimens des manufactures égyptiennes arrivés jusqu'à nous, mais que jamais la soie n'y figure.

Ce n'est donc pas la soie que Moïse nomme (2) parmi les étoffes précieuses dont il prescrit l'emploi pour les voiles intérieurs du tabernacle ; et Luther nous semble avoir adopté à tort cette interprétation du mot hébreu ; la version des Septante, la Vulgate, Dom Calmet dans ses savants commentaires sur la Bible, Cahen dans la récente traduction qu'il a faite sur le texte hébreu, mettent pour le mot $\Psi\Psi$ *shesh*, le byssus, le fin lin (3). Les Hébreux, peuple nomade, récemment émigré de l'Égypte, tirèrent de cette contrée leurs étoffes précieuses : ils n'eurent donc que le lin et le coton (4); car

(1) ...Λούσαντες τὸν νεκρὸν, κατελίπσουσι πᾶν αὐτοῦ τὸ σῶμα σινδόνης βυσσίνης τελαμῶσι κατατετρημένοισι, ὑποχρίοντες τῷ κόμμῃ. Herod., lib. II, cap. 86.

(2) *Exod.*, cap. xxvi.

(3) C'est aussi l'opinion de Forster, *De bysso*, p. 8 : « Ebræorum » $\Psi\Psi$, *shesh*, esse *byssum*, genus lini. »

(4) Nous ferons remarquer que les étoffes de soie n'étaient pas employées pour les habits sacerdotaux chez le peuple juif. St-Jérôme, décrivant et expliquant à Fabiola, dans une lettre que nous aurons fréquemment occasion de citer, les différents vêtements des anciens grands-prêtres, nomme le byssus, la pourpre, etc. . . mais non pas les soieries. Est-il présumable qu'une étoffe qui aurait

il est difficile d'admettre qu'ils reçurent d'Égypte des étoffes dont aucune trace ne se retrouve dans les débris qui attestent la splendeur et la civilisation des anciens empires de Meroë, de Thèbes et de Memphis.

D'ailleurs la finesse et la beauté de ces matières textiles végétales n'avaient rien à envier à la soie. La réputation qu'accorde la Bible aux étoffes égyptiennes n'est-elle pas pleinement justifiée par les témoignages postérieurs ? Hérodote (1) et Pline (2) parlent de cuirasses de lin pour la confection desquelles on avait employé des fils d'une finesse merveilleuse ; et voici ce que Denon dit d'une momie trouvée à Thèbes, passage qu'il est très-intéressant de rapprocher du texte d'Hérodote (3). « Le corps était couvert d'une tunique d'un tissu lâche et composé d'un fil excessivement fin ; le fil à faire la dentelle n'est pas plus délié ; plus mince qu'un cheveu, il est retors et composé de deux brins, ce qui suppose ou une adresse inouïe dans la filature

été employée pour l'ornement du tabernacle, eût été proscrite des vêtements du sacrificateur ?

(1) Ἔόντα μὲν λίνεον, καὶ ζώων ἐνουρασμένων συχνῶν κεκοσμημένον δὲ χρυσῷ καὶ εἰρίοισι ἀπὸ ξύλου. τῶν δὲ εἴνεκα θωυμάσαι ἄξιον ἀρπηδόνῃ ἐκάστη τοῦ θώρηκος ποιέει· ἐοῦσα γὰρ λεπτή, ἔχει ἀρπεδόνας ἐν ἐωυτῇ τριηκοσίας καὶ ἐξήκοντα, πίσσας φανεράς. Herod., lib. III, cap. 47.

(2) « ... Ægyptii quondam regis, quem Amasim vocant, thora-
» cem, in Rhodiorum insula ostendi in templo Minervæ, 365 filis
» singulis constare : quod se expertum nuper Romæ prodidit Mu-
» tianus ter consul... » Plin., *Hist. nat.*, lib. XIX, cap. 2. édit. Panck.

(3) *Voyage en Égypte*, tom. III, pag. 171, édit. in 12. 1802,

à la main, ou des machines très-perfectionnées. »

Ainsi il n'y avait pas anciennement de soieries indigènes dans l'Égypte, et même au premier siècle de notre ère, Pline ne cite que le lin et le coton parmi les productions de l'Égypte (1). A défaut de soieries indigènes, les Égyptiens avaient-ils des soieries étrangères? D'où seraient-elles venues? Ce ne pouvait être que de l'Inde ou de la Perse : examinons donc si l'une ou l'autre de ces contrées était plus favorisée que l'Égypte.

Des relations ont existé dès une haute antiquité entre l'Inde et l'Égypte : les expéditions d'Osiris et de Sésostris, le voyage d'Iambule dont parle Diodore (2), l'émigration en Éthiopie d'un grand nombre d'Indiens, du temps d'Aménophis (3), la conformité des dogmes, de la constitution civile et des mœurs, telles sont les preuves de ces relations (4). Incontestablement, s'il y avait eu de la soie dans l'Inde, des soieries auraient été apportées en Égypte ; mais l'Inde n'avait ni soie, ni étoffes de soie. Cette allégation est grave, puisqu'elle contredit l'opinion généralement reçue : pour la soutenir, il faut que nous entrons dans quelques détails.

(1) Plin. *Hist. nat.*, lib. XIX, cap. 2, 3, 4, 5, 6.

(2) Diod. Sic. lib. II.

(3) Fait mentionné par Eusèbe. *Chronique*, liv. II.

(4) Huet, *Commerce des anciens peuples*. — Heeren, *Commerce et politique des anciens peuples de l'antiquité*, liv. III, sect. 2. Traduction française par Suckau.

Les Anglais, en même temps qu'ils ont prouvé que l'Inde n'avait pas d'annales historiques, ont découvert ses livres sacrés et ses poèmes. Les connaissances que l'on a de la littérature sanscrite sont donc de date toute récente. C'est dans ces monuments sanscrits, et principalement dans l'un d'eux, le poème du Ramayana, attribué à Valmiki, poète du treizième siècle avant notre ère, que les savants ont cherché la preuve de l'existence de la soie dans l'Inde. Nous ignorons le sanscrit, nous ne pouvons donc discuter que la valeur de l'appui que donnent à l'opinion contraire à la nôtre les traductions du Ramayana.

Quatre traductions du Ramayana nous sont connues : la première et la plus ancienne est la traduction anglaise publiée par Carrey et Marshman, la seconde est une traduction latine commencée par Schlegel et non terminée, la troisième est une version italienne de M. Gorresio, la plus récente est une traduction française de M. Hippolyte Fauche. Laissant de côté les passages où M. Gorresio montre la belle fiancée Sita vêtue d'une robe de soie jaune (1), nous ne comparerons les quatre traducteurs que dans les passages cités par Heeren, et dans lesquels le savant écrivain, se guidant sur la version anglaise, la seule connue de son temps,

(1) Vestita di *serici* drappi gialli. T. VII, cap. 52, p. 294.—Veste *serica* di color giallo. *Ib.* cap. 53, p. 299.—Colla gialla tua veste *serica*. *Ib.*, cap. 58, p. 315. etc. etc.

a trouvé la preuve de l'existence des étoffes de soie dans l'Inde.

1^{er} PASSAGE : *Présents de nocés donnés aux jeunes princesses.*

(CARREY, MARSHMAN).	(SCHLEGEL).	(GASP. GORRESIO).	(HIPPI. FAUCHE).
To his daughter the king of the Vidéous gave gifts of woollen cloths, deer skins, jewels, soft <i>silk</i> , etc.	Amplissimam dotem dedit : stragula, tapetasque varii generis, vestesque lineas ac <i>bombycinas</i> , etc.	Ma il re dei Vidhesi comparti allora i doni nuziali alle sue figlie, eletti strati e pelli, morbidi tessuti di <i>seta</i> , etc.	Le Roi donna pour dot aux jeunes princesses des tapis de laine, des bijoux, de moelleuses robes de <i>soie</i> , etc.
Book I, p. 606.	Lib. I, p. 219.	T. VI, p. 193.	T. I, p. 76.

2^e PASSAGE : *Les femmes du harem fêtent l'arrivée de la belle Sita.*

Sumptuously arrayed in <i>silks</i> .	Cunctæ simul festo ornatu <i>lineas</i> vestes indutæ.	Tutte nitide ed abbigliate di vesti di <i>lino</i> .	Ces belles princesses bien parées, habillées de <i>lin</i> .
Book I, p. 627.	Lib. I, p. 226.	T. VI, p. 201.	T. I, p. 413.

3^e PASSAGE : *On va brûler le corps du roi Daçaratha, père de Rama.*

Having placed the sovereign of the earth, wound in <i>silken</i> cloth, on the pile.	Epoich' ebberessi portato sulla pira il re coperto d'una veste di <i>lino</i> .	Quand ils eurent élevé sur le bois entassé le dominateur de la terre, vêtu avec une robe de <i>lin</i>
Book II, p. 203.	T. VII, p. 45.	T. III, p. 97.

4^e PASSAGE : *Bharata qui a succédé à la couronne, au préjudice de Rama exilé, vient consulter un brahme vénéré.*

The pious one, laying aside his arms and ornaments, put on two <i>silken</i> garments and went on foot.	Il pio Bharata... deposti suoi ornamenti ed armi, e vestendo due vesti di <i>lino</i> , s'avvio a piedi.	Il marchait à pied derrière le grand-prêtre du palais, sans armes et vêtu avec un double habit de <i>lin</i> .
Book II, p. 282.	T. VII, p. 75.	T. III, p. 167.

Bien que partielle, cette comparaison ne montre les orientalistes d'accord que pour la première citation, et

encore faut-il faire une réserve pour Schlegel qui n'emploie pas le mot *soierie*, *serica*, mais le mot *bombycine*, *bombycina*; or nous avons dit au début, et nous le démontrerons bientôt, que, pour les anciens, la soie et la bombycine sont deux matières textiles tout à fait différentes.

Quoi qu'il en soit, il est incontestable qu'il y a dans le Ramayana un mot sanscrit, représentant une matière textile autre que le lin et le coton, et pour lequel les orientalistes n'ont trouvé d'autre équivalent que le mot *soie*. Est-ce le même mot qui reparait dans le texte lorsque le traducteur répète le mot *soie*, ou bien y a-t-il plusieurs mots sanscrits désignant la même substance? Ce mot serait-il le même qui se trouve dans le code de Manou, et qu'on y traduit également par le mot *soie*? Nous ne pouvons répondre à ces questions. Il nous est également impossible de vérifier si le mot sanscrit du Ramayana n'appartiendrait pas à un temps de beaucoup plus récent que le treizième siècle; ce qui pourrait bien être, puisque Schlegel, dans ses notes, et M. Gorresio, dans ses préfaces, accusent des différences notables entre les manuscrits rapportés en Europe, et ne font aucun doute qu'il ait été fait des interpolations nombreuses au texte primitif conservé seulement par la tradition (1).

(1) « Les deux éditeurs du Ramayana, dit M. Ampère, en parlant de Schlegel et de Gorresio, ont choisi une recension et, comme nous dirions pour un poème moderne, une édition différente. La

Nous admettons donc et l'antiquité du mot sanscrit et l'exactitude des traducteurs; mais nous nous demandons quelle peut être la matière textile dont il est question dans l'Inde au treizième siècle avant notre ère. Le mot sanscrit renferme-t-il l'idée du mûrier? ou bien fait-il seulement allusion à une matière textile animale tirée du cocon de quelque bombyx?

Lorsque les étoffes de soie entrèrent dans l'usage des peuples modernes, on ne connaissait en Europe que le ver à soie nourri sur le mûrier. Le nom que les langues modernes adoptèrent pour représenter la matière nouvelle, doit donc éveiller l'idée du mûrier; il devient un contre-sens quand on s'en sert pour désigner le fil tiré des cocons des bombyx différents du ver à soie du mûrier. Et c'est à tort qu'on appelle *soie* la matière fournie à l'industrie par les chenilles qui se nourrissent des feuilles du chêne, du frêne, de l'ailante (1), etc., en un mot, qui appartiennent à cette famille si nombreuse dont les voyageurs et les naturalistes ont signalé des espèces dans presque toutes les parties du globe (2). La nature et les propriétés de ce fil rude, grossier, difficile à teindre, plus semblable à du chanvre qu'à de la soie, devait

» poésie traditionnelle, toujours vivante, tant qu'elle est transmise
 » par le chant, se transforme perpétuellement jusqu'au jour où elle
 » est fixée par l'écriture. » *Revue des deux Mondes*, 13 sept. 1847.

(1) Le bombyx de l'ailante est celui que M. Guérin-Méneville vient de naturaliser en France.

(2) Voir l'*Histoire générale des Voyages*, tom. XXXII et LIV.

écarter la désignation de soie qu'on lui a conservée uniquement parce qu'il était tiré d'un cocon (1).

Nous reconnaissons que les traducteurs du Ramayana n'avaient pas à faire cette distinction; nous tenons compte des difficultés énormes auxquelles on vient se heurter, quand on veut faire revivre une langue imagée comme est toute langue orientale, et surtout le sanscrit, qui possède à un haut degré la faculté de réunir les mots simples en mots composés (2). L'équivalent fourni par les langues modernes pour le mot sanscrit désignant sans doute une matière textile animale tirée d'un cocon,

(1) L'étoffe faite avec la bombycine de ricin est ainsi décrite par M. Hugon dans un remarquable mémoire sur les vers à soie du royaume d'Assam : « The way of preparing the *eria* is such that » the cloth made of it when new looks as rough as taut (or gunny); it » is only by repeated washings that it attains a softness of feel and » gloss which approach that of silk. » *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, tome VI.—L'auteur exprime ensuite le regret qu'on ne puisse dévider les cocons des bombyx du ricin au lieu de les filer, *reeling instead of spinning* : nous avons, en effet, déjà fait observer que les cocons sauvages (nous désignons ainsi les cocons autres que ceux du mûrier) fournissent, lorsqu'on peut les dévider, une matière textile plus fine et beaucoup moins grossière. Nous ne parlons pas de ces produits, parce que, à notre avis, le dévidage des cocons est un procédé d'invention chinoise connu dans l'Asie centrale et méridionale, au plus tôt, vers le quatrième siècle de notre ère; et rien ne prouve que les Indiens aient anciennement traité les cocons dévidables autrement que les cocons indévidables.

(2) « Je suis bien frappé, dit M. Ampère, des obstacles que la » langue sanscrite présentait aux traducteurs européens : aucun » autre idiome ne possède au même degré la faculté de former des » composés par l'association. » *Revue des Deux-Mondes*, 15 septembre 1847.

était le mot *soie* : les savants orientalistes durent l'admettre sans hésitation. Mais dans une histoire spéciale de la soie, les différences entre les matières textiles sont à noter avec soin. Nous devons, en présence de l'emploi multiple du même mot pour représenter différents fils, rechercher si la matière textile indiquée par le Ramayana était une matière analogue à celle qu'on obtient en dévidant le cocon formé par la chenille du mûrier; et, si la réponse est négative, établir quelle pouvait être l'origine de cette matière.

Nous écartons l'hypothèse que la soie désignée par le Ramayana est la soie chinoise : c'est l'hypothèse que soutient Heeren, parce qu'il veut conserver au mot *soie* sa véritable signification, et qu'il n'admet pas que l'on sût dévider dans l'Inde le cocon de la chenille du mûrier. L'histoire de l'Inde n'a pas encore été écrite avec les documents originaux, et il est possible qu'elle révèle des faits nouveaux contredisant les annales chinoises; mais jusqu'à présent les annales de la Chine sont la seule vraie source des renseignements concernant la Chine ancienne; et nous avons vu qu'elles niaient une production et des relations commerciales justifiant une exportation de soieries. D'ailleurs les mots eux-mêmes semblent protester contre cette hypothèse : « Les noms sanscrits que l'on traduit par le mot *soie*, dit M. Pictet dans une étude sur l'épopée indienne (1), sont pure-

(1) *Revue de Paris*, Août 1857.

ment indiens, et sans rapport avec le chinois *Sse*, qui a passé dans toutes les langues de l'occident (1);» et qui est demeuré comme le nom typique de la soie obtenue en dévidant le cocon du ver à soie du mûrier. La matière textile dont il est question, est donc indigène. Est-elle la soie?

Le mûrier (2) n'a pas été accordé à la Chine seule. Nous avons dit qu'on l'a trouvé à l'état sauvage dans l'Inde septentrionale, dans la Perse, dans l'Asie occidentale (3). Suivant les lois de la nature, les chenilles, qui se nourrissent des feuilles du mûrier, ont dû exister dans ces mêmes contrées et y produire leurs cocons; cependant rien n'indique que, à aucune époque, même

(1) On dit en effet en grec *σηρικόν*, en latin *sericum*, en anglais *silk*, en allemand *seide*, en hollandais *zyde*, en danois *silke*, en italien *seta*, en espagnol et en portugais *seda*. — A propos de ce dernier mot, nous ferons remarquer que Reiske, dans ses *Commentaires sur Constantin Porphyrogénète*, fait ressortir l'analogie qu'il présente avec le mot *sada*, employé par les Arabes pour désigner la chaîne d'une étoffe. *Constant. Porphyr.*, tom. II, p. 716, édit. Niebuhr. Bonn, 1830.

(2) Voir sur le mûrier les détails contenus dans le livre de Michaele Rosa : *Delle porpore e delle materie vestiariæ presso gli antichi*. 1786. — Santarem, *Mémoire sur l'introduction des procédés relatifs à la fabrication des étoffes de soie dans la péninsule Hispanique, sous la domination des Arabes*. In-8°. Paris, 1838.

(3) Le prophète Amos (VIII^e siècle av. J.-C.) était, suivant St-Cyrille, gardien de chèvres, et coupait pour les nourrir des feuilles de mûrier, *κνίζων συκάμινα*. Ce renseignement se trouve dans une notice sur un lexique grec manuscrit de la Bibliothèque impériale. Tome I, *Notices et Manuscrits*.

dans des temps de beaucoup postérieurs à ceux que nous étudions, les Occidentaux aient su quel parti ils auraient pu tirer de ces cocons. Nous ne parlons pas de l'Europe où, d'après les auteurs grecs et latins (1), on ne cultivait le mûrier que pour ses baies, dont les anciens appréciaient le goût, et qui jouaient un rôle important dans leurs médications ; et nous ne nous étonnons pas qu'au premier siècle de notre ère, Pline n'ait rien autre à en dire sinon qu'il fleurit tardivement, qu'il est précieux à cause de ses fruits, et que ses baies sont successivement blanches, rouges et noires (2) : les mûriers dont on parle en Grèce et en Italie n'étaient pas indigènes de ces pays, et ne se trouvaient pas dans les mêmes conditions que ceux de l'Inde et de la Perse. Mais nous disons que ni l'Inde ni la Perse n'ont connu les richesses que renfermaient les coques des vers à soie.

Aussi loin que remontent nos renseignements, et

(1) Athénée, liv. II, au mot *συχάμινα*, indique les passages de tous les auteurs grecs, Eschyle, Sophocle, Nicander, etc, qui ont fait allusion soit au mûrier, soit au changement de couleur de ses baies. — Varron place le mûrier parmi les arbres dont les fruits servirent de nourriture aux premiers hommes : « Decerpendo glandem, mora pomaque colligerent ad usum... » *De re rusticâ*, lib. II.

(2) « Moris trini colores, candidus primo, mox rubens, maturis » niger. In novissimis florent, inter prima maturescunt... » Plin. *Hist. nat.*, lib. XV, cap. 27. — « Serotina quædam germinata » florent maturantque celeriter, sicuti morus, quæ novissima arborum germinat, nec nisi exacto frigore ; ob id dicta sapientissima arborum. » Lib. XVI, cap. 44. — Pour son emploi médical, lire les chap. 70 et 74 du livre XXIII.

en les suivant durant treize siècles, nous ne trouvons mentionnés que le coton et le lin, jamais la soie, comme des produits indigènes de l'Inde. Au sixième siècle avant notre ère, lorsque Bouddha entre dans son Kirvanâ, c'est-à-dire, quitte cette vie pour entrer dans le repos éternel, la tradition dit que son corps fut enveloppé avec mille pièces de coton (1). Au cinquième siècle avant notre ère, Hérodote (2) dit que les Indiens se vêtissent de lin et mentionne une laine recueillie sur certains arbres dont on fait aussi dans l'Inde des vêtements; au quatrième siècle Théophraste (3) et Néarque présentent les mêmes faits qui seront reproduits par Strabon (4), Pline (5) et Ar-

(1) « Ils construisirent un cercueil avec sept matières précieuses, » enveloppèrent le corps avec mille pièces de coton, répandirent » des fleurs, et dressèrent des étendards et des parasols. » Tome I, p. 344, *Voyage des pèlerins bouddhistes*, traduit du chinois par M. Stanislas Julien.

(2) Τὰ δὲ δένδρεα τὰ ἄγρια αὐτόθι φέρει καρπὸν εἴρια καλλονῆ τε προφέροντα, καὶ ἀρετῆ τῶν ἀπὸ τῶν οἴων· καὶ ἐσθῆτι οἱ Ἴνδοι ἀπὸ τούτων τῶν δένδρεων χρέονται. Herod., lib. III, cap. 406. — Et ailleurs : Ἴνδοι δὲ εἴματα μὲν ἐνδεδυκότες ἀπὸ ξύλων πεποιημένα. Herod., lib. VIII.

(3) Théophraste, IV.

(4) ἐνίοις (δένδρεσι) καὶ ἐπανθεῖν ἔριον. Strab., lib. XV, cap. 4, § 20. Καὶ τῶν ἐριοφόρων δένδρων φησὶν οὗτος τὸ ἄνθος ἔχειν πυρῆνα· ἐξαιρεθέντος δὲ τούτου, ξαίνεσθαι τὸ λοιπὸν ὁμοίως ταις ἔρεαις. *Ib.*, § 21. Ἴνδους... χρῆσθαι καὶ σινδόσι λεύκαις καὶ καρπάσοις, lib. XVI, § 74.

(5) « Ejusdem insulæ (Tylos, île du golfe Persique) excelsiore » suggestu lanigeræ arbores alio modo, quam Serum.... ferunt

rien (1). Au premier siècle de notre ère, Quinte-Curce cite, chez les Indiens, les robes de lin enrichies d'or et de pourpre, et nomme l'Inde le pays fertile en lin (2). Au siècle suivant, lorsque les soieries ont un grand débit en occident, l'Inde est citée comme un pays de transit pour les étoffes chinoises (3), mais non comme un pays producteur de soie; et, suivant le périple de la mer Erythrée, les tissus indiens qui alimentent la consommation sont les toiles, les mousselines et les cotonnades, *σινδόνες ινδικαι, ὀθόνιον ινδικον*. Man-tua-lin, lorsqu'il parle des ambassades envoyées par les rois indiens aux empereurs de la Chine durant les cinquième, sixième et septième siècles, énumère, parmi les productions de l'Inde que les ambassadeurs emportent comme présents,

» cotonei mali amplitudine cucurbitas, quæ maturitate ruptæ ostendunt lanuginis pilas, ex quibus vestes pretioso linteo faciunt.
» Arbores vocant gossampinos.» Plin. *Hist. nat.*, lib. XII, cap. 44.

(1) ἔσθητι δ' Ἰνδοὶ λινέη χρέονται, καθάπερ λέγει καὶ Νέαρχος, λίνου τοῦ ἀπο τῶν δένδρων. Arrian. *In Indicis*.

(2) « Terra lini ferax... corpora usque pedes carbaso velant.... » — Q. Curt., lib. VIII, cap. 9, et lib. IX, cap. 17, *Hist. Alexand.*

(3) Le Périple de la mer Erythrée, qui renferme de si précieux détails sur le commerce de la soie, confirme pleinement cette remarque. — D'Herbelot, dans sa *Bibliothèque orientale* (au mot *Hend*), fait observer que l'Inde septentrionale reçut des Arabes le nom de *Hábar*, lequel veut dire *pays de passage*, parce que l'on traversait ce pays pour aller en Chine. N'est-ce pas la preuve que les relations avec la Chine étaient chose importante et recherchée par les Arabes, et en outre que l'Inde ne fournissait nullement les soieries qu'ils allaient demander à la Chine.

les écailles de tortue, les diamants, les bijoux, les perroquets, les fines mousselines brodées d'or et d'argent et jamais les soieries (1). Enfin le célèbre pèlerin bouddhiste Hiouen-thsang, visitant l'Inde au septième siècle nomme plusieurs princes de l'Asie centrale qui lui donnent des étoffes de soie, et n'indique parmi les produits consommés dans l'Inde ni les soieries chinoises, ni des étoffes de soie indiennes.

Il nous paraît évident que, si les Indiens avaient tiré la soie des cocons des chenilles du mûrier, les étoffes, qu'ils en auraient fabriquées eussent été recherchées par les Occidentaux, comme le furent plus tard les soieries chinoises, et que la soie indienne eût été mentionnée autant que le coton et le lin, nommés par l'histoire dès qu'elle parle de l'Inde. L'immobilité des institutions et des coutumes dans l'Orient est proverbiale : elle nous donne le droit de conclure que ce qui existait au cinquième siècle avant notre ère, du temps d'Hérodote, était le tableau fidèle du passé. Donc, du temps de

(1) *Journal of the Asiatic society of Bengal*, tome vi, p. 65 et 66. — Dans cette traduction d'un passage de Man-tua-lin, nous remarquons encore, au huitième siècle de notre ère, la singulière demande d'une robe de soie faite à un empereur de la Chine par un ambassadeur indien : « Fan barbarians are captivated only by clothes and equipments. Emperor ! I must have a long silk embroidered robe, a leathern belt decorated with gold and a bag in the » shape of a fish. » En quittant la Chine, cet ambassadeur devait aller dans le Tibet, chez les Thou-fan.

Valmiki, on ne produisait pas de la soie dans l'Inde, on ne savait pas, comme en Chine, dévider le cocon.

Si les orientalistes affirment que l'idée du mûrier est dans le mot sanscrit qu'ils ont traduit par le mot soie, il faut seulement admettre que les Indiens ont filé le cocon percé et produit de la *galette*; qu'ils en ont eu accidentellement en très-minime quantité, la réservant pour des emplois exceptionnels, et qu'ils n'en ont jamais fait l'objet d'un commerce et d'une grande industrie. C'est ainsi qu'ils ont tiré parti des cocons des bombyx qui vivent en liberté sur le chêne, le rhamnus jujuba, le palma-christi. « Les naturels du Bengale et des contrées adjacentes, dit Latreille (1), tirent des cocons de ces bombyx, depuis un temps immémorial, une soie grossière, foncée en couleur, très-durable, et qu'on appelle communément *tussah silk*. On en fait une étoffe

(1) *Dictionn. d'hist. naturelle appliquée aux arts*, au mot *Bombyx*. — Le docteur Helfer, dans un remarquable article sur les vers à soie existant dans les possessions anglaises de l'Inde, affirme que la matière textile connue dans l'Inde depuis un temps immémorial n'est pas la soie fournie par le cocon du mûrier, mais celle tirée des cocons indigènes. « As in China, so in India silk has been » produced since time immemorial : not the silk of the later introduced mulberry caterpillar, but the silk from various indigenous cocons, which are found only and exclusively here. » *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, tome VI, p. 40. — Il va même plus loin et admet que le ver à soie et le mûrier ont été importés dans l'Inde : « The mulberry silk worm, which has been probably introduced » as the mulberry seems to be an acclimated plant. » Ce qui n'est pas exact, le mûrier sauvage existant dans l'Himalaya.

qui est fort en usage parmi les Brahmes et les autres sectes des Indiens. »

De toutes ces observations il résulte pour nous que la matière textile désignée par le Ramayana, c'est la *bombycine*, nommée à tort la soie sauvage; et un grand appui pour notre opinion, c'est que Hiouen-thsang nomme auprès des matières textiles végétales, parmi les productions de certaines contrées de l'Inde, cette même *bombycine* sous le nom de *Kiao-che-ye* (Kâuceyâ) (1).

La soie qui n'était ni dans l'Égypte, ni dans l'Inde, était-elle en Perse ou dans l'Assyrie ?

Les inscriptions et les monuments sont muets pour nous; et, quant à ce qui regarde l'histoire ancienne de la Perse, c'est-à-dire, l'histoire des temps antérieurs à Cyrus, nous n'avons que les renseignements fournis par Firdoussi, dans le poème *le Châh-Nâme* ou *le Livre des Rois*. On lit presque au début du poème (2) : « Pendant cinquante ans, Djemchid tourna ses pensées vers la fabrication des vêtements pour qu'on pût s'en couvrir aux jours de fêtes et de combats. Il fit des étoffes de lin, de soie, de laine, de poils de castor et de riches

(1) *Voyage des pèlerins bouddhistes*, Tom. 1, liv. 2, *Vie de Hiouen-thsang*, p. 253. M. Stanislas Julien dans ces deux passages interprète le mot *Kâuceyâ*, *soie sauvage*.— Voir dans l'Appendice, à la fin du volume, l'opinion de M. Gorresio relativement à ce même mot emprunté au sanscrit.

(2) Ce poème a été publié et traduit par M. Mohl.

brocarts. » Djemchid, qu'il représente un roi ou une dynastie, aurait vécu, suivant la chronologie du poète persan, du trentième au vingt-troisième siècle avant notre ère : c'est, d'après Zoroastre (1), le premier homme à qui Ormuzd a révélé la loi. Il promet de rendre le monde heureux, fertile, abondant ; Firdoussi devait faire de son règne l'âge d'or de la création. Sous les successeurs de Djemchid, par exemple sous le règne de Féridoun, qui aurait vécu au quatorzième siècle avant notre ère, on trouve établi l'usage de la soie et des brocarts, et on assiste à des relations continuelles des Perses avec les Chinois ou les Turcs.

Cette peinture de la Perse ancienne ressemble trop au tableau des coutumes et des mœurs de son temps transportées par l'imagination du poète à une époque fabuleuse, pour que nous y cherchions une preuve historique. Firdoussi, qui écrivait au dixième siècle de notre ère son épopée célèbre, a, pour intéresser Mahmoud, inventé un récit poétique des légendes de la dynastie des Pichdadiens. Dans cette mise en scène, il faut laisser de côté les détails évidemment empruntés au présent ; et on est obligé de dire pour la soie ce que Klaproth a dit pour les Turcs et les Chinois mentionnés au treizième siècle avant

(1) Voir le *Fargard*, 2, du livre *Zend*, le *Vendidad*, l'un des trois livres sacrés de Zoroastre, traduits en partie par Anquetil-Duperron. Nous avons lu ce passage dans l'ouvrage récent de M. Louis-Auguste Martin : *Les civilisations primitives en Orient*, page 333.

notre ère, dans le voisinage de la Perse. Voici en quels termes ce savant exprime sa critique : « Depuis les temps les plus reculés, la Perse a été exposée aux invasions des peuples venant du côté du Caucase, de la mer Caspienne et de l'Oxus. Les Grecs les appelèrent Scythes, parce qu'ils n'avaient pas d'autre nom pour désigner les peuplades barbares. Les Persans les ont appelés Turcs ou Chinois, Turân et Djïn, quoique de ce temps il n'y eût ni des uns ni des autres sur le côté oriental de la Perse ; mais au temps de la composition du Châh-Nâmeh on n'y connaissait que des Turcs et des Chinois, et on a donné le nom de ces derniers à tous ceux qui les ont précédés (1). » De même, Firdoussi a placé en Perse, dès la plus haute antiquité, la soie dont il voyait un usage si fréquent parmi ses contemporains.

Il faut donc, ne pouvant consulter les annales de la Perse ancienne, renoncer à la recherche de notions relatives à la soie dans les temps antérieurs aux écrivains grecs. Avec Hérodote et Xénophon, l'histoire devient positive ; et c'est dans leurs écrits qu'on doit chercher la preuve de l'existence de la soie en Perse.

Les robes médiques dont parle Hérodote, étaient, disent un grand nombre de savants, des robes de soie :

(1) *Tableaux historiques de l'Asie.*

oui, répondons-nous, si l'on regarde, avec Forster (1), la soie, *sericum*, comme un produit végétal, analogue au coton; non, si l'on voit dans la soie le produit du cocon du ver à soie du mûrier.

Examinons le texte d'Hérodote (2) : « Les Athéniens, dit l'historien dans la description de la bataille de Marathon, furent les premiers des Grecs qui s'élançèrent contre l'ennemi, au pas de course, et qui soutinrent sans émotion la vue du *vêtement médique* et des troupes qui en étaient revêtues; auparavant le nom lui-même de Médes était un objet de terreur. » Puis dans un autre passage, Hérodote donne ce même costume, non-seulement aux Médes, mais aussi aux Perses et aux peuples venus des îles de la mer Erythrée (3).

Ainsi tout un corps d'armée était revêtu de la robe médique : l'hypothèse que l'étoffe dont était faite cette robe venait de la Chine, est-elle admissible? Les soieries chinoises pouvaient-elles être au sixième siècle

(1) « Non mihi ullum dubium est, *sericum* xylinum fuisse. » Forster, *De bysso*, p. 26.

(2) Πρῶτοι μὲν γὰρ Ἑλλήνων πάντων, τῶν ἡμεῖς ἴδμεν, δρόμῳ ἐς πολεμίους ἐχρήσαντο, πρῶτοι δὲ ἀνέσχοντο ἐσθῆτά τε Μηδικὴν ὀρέοντες, καὶ τοὺς ἀνδρας ταύτην ἐσθημένους· τέως δὲ ἦν τοῖσι Ἕλλησι καὶ τοῦνομα τὸ Μηδῶν φόβος ἀκοῦσαι. Herod., lib. vi, cap. 442.

(3) Τὰ δὲ νησιωτικὰ ἔθνεα τὰ ἐκ τῆς Ἐρυθρῆς θάλασσης ἐπόμενα.... ἀγχοτάτω τῶν Μηδικῶν εἶχον ἐσθῆτά καὶ ὄπλα. Ils avaient un vêtement et des armes très-approchant des Médiques. Herod., lib. vii, cap. 80.

avant notre ère, et assez abondantes et d'un prix assez peu élevé?

Quelle serait d'ailleurs la route indiquée par Hérodote pour les communications entre la Perse et la Chine? Heeren (1), qui a exposé et complété, avec une connaissance si approfondie de la politique et du commerce des peuples de l'antiquité, les renseignements fournis par Hérodote, nous montre les marchands grecs et scythes parcourant toutes les contrées qui avoisinent la mer Noire et la mer Caspienne, puis remontant vers la Sibérie, à la recherche des fourrures, principal objet de leur négoce, et des esclaves, dont le trafic était si considérable; et il nomme parmi les autres produits demandés aux barbares soit les métaux, soit les chevaux, soit encore les chameaux. Si les étoffes de soie avaient été fournies par les peuples les plus orientaux dont Hérodote fasse mention (2), par les Argippéens ou les Issédons, dans lesquels plusieurs savants ont cru reconnaître les Chinois, est-ce que l'historien

(1) Heeren, tom. II, sect. 3.

(2) Dans un mémoire présenté à l'Académie, de Guignes a soutenu que les Argippéens, peuple à la tête chauve, au nez camus, parlant une langue différente de celle des autres peuples de l'Asie, n'étaient autres que les Chinois. (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres*. Tom. xxxv.) — Heeren (tom. II, sect. 3) regarde les Argippéens comme les Kalmouks, mais n'est pas éloigné de voir dans les Issédons les intermédiaires entre les Argippéens et les Sères, et d'établir ainsi la communication entre la Chine et l'Occident.

grec, si exact, si minutieux, n'aurait pas mentionné ces tissus précieux ? Est-il possible que les robes de soie fussent communes en Perse, et demeurassent dans le même temps totalement inconnues dans les colonies grecques établies sur les bords de la mer Noire, à Olbia, Panticapée, Dioscurias, Héraclée, qui entretenaient un commerce si étendu avec l'Asie ? La route indiquée pour les caravanes, n'est-elle pas, elle aussi, une preuve contre le trafic des soieries chinoises ? Lorsque le commerce, en effet, adopte une route, il est rare que cette route ne soit pas, même après une longue interruption, fréquentée de nouveau ; or, jamais on ne retrouve les soieries traversant la Sibérie, et venant par le nord vers la mer Caspienne (1).

Ajoutons à ces objections les faits que nous avons exposés d'après l'histoire de la Chine, et il ne nous restera aucun doute, ce nous semble, sur l'impossibilité que les tissus dont parle Hérodote fussent des soieries chinoises.

(1) Voici l'itinéraire tracé par Heeren, d'après Hérodote : « Les » caravanes, en partant d'Olbia, côtoyaient la mer d'Azoff jus- » qu'aux bouches du Tanaïs, entraient dans les steppes d'Astra- » kan, d'où elles se dirigeaient au nord, à travers le pays des » Sarmates, gagnaient le pays des Budins, et arrivaient à la ville » de bois des Gélons. De là, elles tournaient au nord-est, et, après » sept jours de marche dans le désert, stationnaient dans le pays » des Thyssagètes et des Jirkes, sur les frontières de la Sibé- » rie. Elles franchissaient ensuite l'Oural pour se rendre dans les » steppes des Kalmouks actuels. »

Avant de rechercher quels pouvaient être ces tissus, remarquons que l'historien ne fait aucune allusion à l'étoffe, et ne veut parler que de la forme du vêtement: médique (1), forme bizarre, bien faite pour étonner les Athéniens, et dont Strabon cite encore l'étrangeté quatre siècles plus tard, en montrant les Mèdes et les Perses revêtus de la tiare ou *pileus*, de la tunique à grandes manches et de longs hauts - de - chausses enveloppant les jambes (2), tels, en un mot, qu'ils

(1) A l'appui de cette opinion, vient un autre passage d'Hérodote, où il est question des vêtements grecs : c'est au livre v, cap. 87. Il raconte l'événement à la suite duquel on obligea les Athéniennes à prendre l'habillement ionien. « Elles portaient auparavant la tunique dorienne, qui approche beaucoup de celle des femmes de Corinthe... Cet habillement, ajoute-t-il, n'est pas de son origine ionien, mais carien; l'habit de toutes les femmes grecques étant anciennement le dorien. » Τὴν δὲ ἐσθῆτα μετέβαλλον αὐτέων ἐς τὴν Ἰάδα· ἐφόρεον γὰρ ὁμῶς αἱ τῶν Ἀθηναίων γυναῖκες ἐσθῆτα Δωρίδα τῇ Κορινθίῃ παραπλησιωτάτην... Ἔστι δὲ, ἀληθείᾳ λογιζόμενοι, οὐκ Ἰὰς αὕτη ἡ ἐσθῆς το παλαιόν, ἀλλὰ Κάειρα. Ἐπει ἡ γε Ἑλληνικὴ ἐσθῆς πᾶσα ἡ ἀρχαίη τῶν γυναικῶν, ἡ αὕτη ἦν, τὴν νῦν Δωρίδα καλέομεν. Ces épithètes de l'habillement : *ionien*, *dorien*, *corinthien*, *carien*, se réduisant de fait à deux, l'*ionien* et le *carien*, s'appliquent évidemment à la forme des vêtements et non à la nature de l'étoffe; et c'est ce que confirme le scholiaste cité par Larcher à la suite de sa traduction d'Hérodote (note 230 du livre v), chez lequel nous trouvons « qu'on disait des femmes qui se servaient de la tunique sans manches, qui laissait les bras nus depuis les épaules, qu'elles étaient habillées à la dorienne; de même qu'au contraire on disait de celles dont les habits avaient des manches, qu'elles étaient vêtues à la ionienne. »

(2) Voici l'accoutrement militaire que donne Hérodote à ceux des soldats de l'armée persane, qui suivaient les coutumes des Mèdes :

sont représentés sur les bas-reliefs de Persépolis (1). Xénophon, qu'on invoque pareillement lorsqu'il est question des robes médiques, n'a fait non plus aucune allusion à l'étoffe de ces vêtements ; c'est leur forme seule qui le préoccupe : « La pensée de Cyrus, dit cet historien, était que les princes devaient acquérir la vénération de leurs sujets, non seulement par une vertu solide et accomplie, mais même par adresse, et pour ainsi dire par supercherie. C'est pour cela qu'il prit l'habillement des Mèdes et le fit prendre à sa noblesse. Ces longues robes lui semblaient fort commodes pour cacher les défauts du corps et pour faire paraître un homme plus grand et plus fort (2). » Puis, à la fin du même livre VIII, Xénophon parle encore de la robe médique, mais pour la citer comme un signe de mollesse, pour blâmer les Perses de son temps d'avoir

.... Περί μὲν τῆσι κεραλῆσι εἶχον τίαρας καλεομένους πῖλους ἀπαγέας, περὶ δὲ τὸ σῶμα χιτωνας χειριδωτοὺς ποικίλους, λεπίδος σιδερέης ὄψιν ἰχθυοειδέους, περὶ δὲ τὰ σκέλεα ἀναξυρίδας...; suivent les armes... Herod. lib. VII, cap. 61. — Τίαρα γὰρ τίς, καὶ κίταρις, καὶ πῖλος, καὶ χειριδωτοὶ χιτῶνες, καὶ ἀναξυρίδες... Strab., lib. IX, cap. 13. — On trouve une représentation de ce costume médique dans Willemin : *Costumes anciens*.

(1) Sur les monuments de Persépolis, on voit des personnages dont la diversité de costumes indique le pays : le costume mède y est bien remarquable, et on peut le comparer à celui que portaient les Perses, l'habit étroit et court, avant qu'ils eussent emprunté des Mèdes la robe longue et large.

(2) Xenoph., *Cyrop.*, lib. VIII, cap. 3. Nous empruntons la traduction de Charpentier.

conservé ce vêtement et les mœurs efféminées des anciens, sans la compensation des vertus guerrières que les Mèdes du temps de Cyrus savaient y allier.

Aussi, ne sont-ce pas les textes tirés d'Hérodote et de Xénophon qu'on cite pour prouver que les robes médiques étaient des robes de soie, c'est un texte de Procope (1), écrivain du sixième siècle de notre ère. Dans le récit des guerres soutenues par l'empire d'orient contre les Perses, l'historien raconte que Justinien envoya une ambassade au roi d'Ethiopie afin de l'engager à se faire l'intermédiaire, entre l'Inde et l'empire romain, du commerce de la soie, « matière, ajoute Procope, dont on confectionne le vêtement nommé autrefois médique et aujourd'hui sérrique (2). » Telle est, suivant les com-

(1) Tertullien, avant Procope, avait fait de la robe médique une robe de soie ; et, plus positif que l'écrivain grec, il avait parlé de la robe médique du temps d'Alexandre : « Vicerat Medicam gentem et victus est Medica veste. Triumphalem cataphractem amollitus in captiva sarabara decessit ; pectus squamarum signaculis disculptum textu pellucido tegendo nudavit, et anhelum adhuc ab opere belli, ut mollius ventilante serico, extinxit. » *Tertull. Opera*, edit. Rigalt., in-f^o, Paris., 1664, p. 446. Malheureusement l'auteur du *De pallio* ne dit pas à quelle source il a puisé ce renseignement : son silence laisse en effet penser que voulant montrer Alexandre énervé par ses conquêtes, il l'a revêtu de l'habit qu'il regardait comme le plus luxueux et le plus efféminé. La seule réflexion que suggère ce passage, c'est que du temps de Tertullien (au second siècle de notre ère), la robe médique adoptée par les Romains était faite avec des tissus de soie ; on verra qu'à notre avis, Procope n'a pas voulu dire autre chose.

(2) Αὐτὴ δ' ἐστὶν ἡ μέταξα ἐξ ἧς εἰώθασιν τὴν ἔσθητα ἐργάζεσθαι, ἣν πο-

mentateurs, la phrase qui renferme une allusion à la robe médique dont il est question dans Hérodote et Xénophon.

Admettons que ce soit la pensée de Procope; ce changement de nom et le choix du nouveau nom ne sont-ils pas des preuves que l'emploi des soieries pour la confection de ces longues robes était tout récent? Pourquoi l'historien insiste-t-il sur les modifications qu'ont subies les robes médiques, si ce n'est pour montrer combien était grand le luxe dans l'empire d'Orient, et quel rôle jouait la soie au milieu de ce luxe? Que dit-il, sinon que la robe médique, dont l'usage avait été emprunté aux Persans par les Byzantins, est faite au sixième siècle de notre ère avec des étoffes de soie? Y a-t-il d'ailleurs dans Procope une indication du tissu dont, onze siècles auparavant, la robe médique était confectionnée?

L'habillement médique se composait, outre la tiare et les chausses, d'un manteau avec manches, nommé *candys*, et d'une double tunique garnie de manches plus étroites que celles du *candys*. Souvent, et c'est une modification que comportait généralement, tout semble

λαι Ἑλληνας Μηδικὴν ἐκάλεσαν, ταύτην δὲ σηρικὴν ὀνομάζουσιν. Procop., *De bello persico*, lib. 1, cap. 20. — On a fait, il est vrai, quelquefois rapporter le ἦν à μέταξα, et non à ἔσθητα. Ainsi Forster, *De bysso*, page 46, dit : « Bombyx *assyrica* vel *serica* non raro et » *medica* appellata fuit à Græcis, teste Procopio. » Mais le second passage de Procope, où il est question du luxe des Vandales, ne laisse aucun doute : Καὶ Μηδικὴν ἔσθητα ἦν νῦν σηρικὴν καλοῦσιν. *De bello Vandal.*, lib. 11, cap. 6.

l'indiquer, le costume militaire, le manteau était supprimé et la tunique supérieure devenait une véritable robe longue, ample et garnie de larges manches (1). Même du temps de Procope, le vêtement tout entier n'était pas fait avec des étoffes de soie : ainsi, ayant à décrire le costume des satrapes arméniens, costume qui devait être à peu de chose près celui des Perses, Procope les montre vêtus d'une chlamyde de laine ornée en partie d'or et de pourpre et d'une tunique de soie chargée d'ornements d'or (2). Pour l'écrivain grec, le vêtement médique est donc la tunique, seule partie de l'habillement

(1) Dans deux mémoires sur les vêtements des Mèdes, Mongez a décrit toutes les parties du costume civil et du costume militaire chez les anciens Perses, chez les Parthes et chez les Perses du temps des Sassanides. Nous avons mis à profit ses savantes recherches. *Mémoires de l'Institut national des sciences et arts*, tome iv. — Voici le détail qu'il donne, pag. 89, de la robe Médique, *στόλη Μηδική*, celle qu'on portait quand on n'avait pas le *candys*, et qui est représentée sur la plupart des bas-reliefs de Persépolis : « Ce vêtement paraît suivre avec assez de précision la forme du torse ; » mais les manches qui se terminent à la naissance de l'avant-bras » sont plissées et si amples qu'elles pourrait embrasser et couvrir » le torse même. De plus, ce vêtement s'élargit beaucoup de la » ceinture aux pieds, et il présente dans cette partie un grand nombre de plis. » C'est le *ποδήρη στολίδωτον τὰ κάτω* de Xénophon. En regardant les figures dont Mongez a fait accompagner son texte, on peut remarquer qu'à l'aide de la ceinture, on retroussait cette robe du côté droit, de manière à faciliter la marche et peut-être aussi pour multiplier les plis.

(2) *Χλάμυς ἐξ ἐρίων πεποιημένη, οὐχ οἷα τῶν προβάτων ἐκπέφυκεν, ἀλλ' ἐκ θαλάσσης συνειλεγμένων πίννουσ τὰ ζῶα καλεῖν νενομίκασι.... χιτων ἐκ μετάξης ἐγκαλλωπίσμασι χρυσοῖς παντάχοθεν ὠραισμένος ἃ δὴ νενομίκασι πλούμια καλεῖν.* Procop., *De ædific.*, lib. iii, cap. 4.

adoptée par les Romains qui n'avaient pas échangé leur pallium contre le candys; néanmoins, dans les recherches que nous allons essayer de faire chez les écrivains antérieurs à Procope des tissus employés pour le vêtement médique, il serait peu utile de s'attacher à relever seulement les renseignements relatifs à la tunique, et nous embrasserons l'ensemble de cet habillement.

Au quatrième siècle, l'empereur Julien dit que les Parthes, voulant être regardés comme des descendants des Mèdes, marchent au combat avec les mêmes armes que ceux-ci portaient autrefois, et avec les mêmes habits, c'est-à-dire, des habillements faits de pourpre et brodés d'or (1); et Ammien Marcellin mentionne également leurs vêtements « aux couleurs éclatantes et variées (2). » Au second siècle, Pollux, parlant des vêtements des Perses, observe que le candys du roi était en pourpre fine, que celui des autres Perses était en pourpre fausse (pourpre végétale) et quelquefois fait de peaux (3). Au premier siècle avant notre ère, Strabon donne du costume médique la description suivante : « Le vêtement des grands de l'empire se compose de

(1) Ταῦτά τοι καὶ στολή Μηδικῆ χαίρουσι· καὶ ἐς μάχας ἔρχονται ὁμοίως ἐκείνοις, ὅπλοις τε ἀγαλλόμενοι τοιούτοις, καὶ ἐσθήμασι ἐπιχρυσοῖς καὶ ἀλούργεσι.... *Oratio 2^a de Constantio imper.*, Lipsiæ, 1796. p. 63.

(2) « Indumentis plerique eorum operiuntur lumine colorum » fulgentibus vario... » Lib. xxiii, cap. 6.

(3) Ὁ δὲ κάन्दυς, ὁ μὲν βασιλῆος, ἀλιπόρφυρος· ὁ δὲ τῶν ἄλλων πορφυροῦς· ἔστι δ' ὅτε καὶ δερμάτων. Lib. vii, cap. 43.

chausses triples et d'une tunique double garnie de manches et descendant jusqu'aux genoux ; la tunique de dessous est blanche, celle de dessus est d'une étoffe à fleurs. Leur manteau est, pour l'été, en pourpre ou violet, pour l'hiver en étoffe à fleurs (1). » Et il fait en outre observer avec juste raison que les Perses, habitant une contrée chaude, devaient trouver fort incommode ce long vêtement qui convenait plutôt aux pays froids et septentrionaux, comme la Médie. Dans Xénophon, nous ne trouvons que la désignation de la couleur pour le *candys* πορφυροῦς κάन्दυς (2), désignation analogue à celle fournie par Pollux. Enfin, Hérodote nomme les tuniques faites d'une étoffe de plusieurs couleurs, χιτώνας χειρίδωτους ποικίλους, et la tunique de pourpre χιτώνα φοινικέον.

Ainsi, Procope seul parle d'une étoffe de soie ; partout ailleurs il est question de la pourpre. Or, la laine était à cette époque la seule matière textile teinte en pourpre : c'est donc un vêtement de laine que portaient les Mèdes. Que la laine fût de la laine de brebis, ou qu'elle fût, comme du temps de Procope, de la laine tirée des pinnes marines (3), on s'explique ainsi pour-

(1) Ἐσθῆς δὲ τοῖς ἡγεμοσι μὲν ἀνάξυρις τρίπλη, χιτῶν δὲ χειρίδωτος διπλοῦς ἕως γόνατος· ὁ ὑποδύτης μὲν λεῦκος, ἄνθινος δ' ἐπάνω. ἱμάτιον θερμὸν μὲν πορφυροῦν ἢ ἰάνθινον, χειμῶνος δ' ἄνθινον... Lib. xv, cap. 3, § 19.

(2) *Cyrop.*, lib., 1, cap. 5.—Et ailleurs : Οὔτε πορφυρίδων, οὔτε ὀρφνίνων, οὔτε φοινικίδων, οὔτε καρυκίνων ἱματίων... *Ibid.*, lib. viii, c. 3.

(3) Voir plus haut la citation du costume des satrapes arméniens.

quoi Strabon trouvait ce vêtement trop chaud eu égard au climat de la Perse. Quant à l'étoffe coloriée dont parle Hérodote, quant à l'étoffe à fleurs qui était, au dire de Strabon, seule adoptée pour les manteaux d'hiver, c'était sans doute une étoffe brochée semblable aux cachemires indiens.

Suivant les pays et suivant les époques, des modifications non dans la forme du vêtement médique, mais dans le tissu qu'on devait employer pour sa confection étaient inévitables. Les Perses se relâchèrent certainement de la sévérité primitive du costume, et à la laine substituèrent d'abord le lin et le coton (1), puis la bombycine, et enfin la soie. C'est avec le lin et le coton qu'étaient fabriquées les étoffes les plus riches et les plus précieuses (2), aussi bien dans la Babylonie que dans l'Inde et l'Égypte; et Strabon cite encore, au premier siècle, les grandes manufactures (3) en activité aux environs de

(1) M. Ferdin. Hoefler, s'appuyant d'un texte d'Hérodote, émet l'opinion que la tunique longue mentionnée par cet auteur et par Xénophon comme étant en usage chez les Mèdes et les Perses, était en lin et en coton. — *Histoire de la Babylonie*, page 344. *Univers pittoresque*. On trouve en effet au lieu cité : ἐσθῆτι δὲ τοιῆδε χρέονται, κιθῶνι ποδηνεκεὶ λινέῳ· καὶ ἐπὶ τούτῳ ἄλλον ἐρίνεον κιθῶνα ἐπειδύνει. Herod., lib. 1, cap. 495.

(2) Le lin était aussi employé en Grèce, comme nous l'apprend Homère, pour les belles étoffes : ainsi les nymphes dans l'île d'Ithaque tissent le lin. *Odyss.* lib. xiii; — le suaire de Patrocle est d'un lin très-fin. *Ilias*, lib. xvii, etc.

(3) Βόρσιππα... λινούργειον μέγα... Strab., lib. xvii, cap. 4, § 7.

Babylone, et dans lesquelles on travaillait le lin. Nous serions même disposé à croire que la tunique faite avec des étoffes de soie au sixième siècle de notre ère, était, dès le temps de Strabon, confectionnée avec des étoffes imprimées qui venaient de l'Inde, étoffes à fleurs nommées aujourd'hui *indiennes* ; ces étoffes brillantes et légères formaient le vêtement de dessous, tandis que le manteau était toujours fait avec une étoffe de laine, et les soieries ne leur furent substituées que lorsqu'elles devinrent assez abondantes en Occident.

La véritable raison qui a fait dire que l'on avait, au sixième siècle avant notre ère, confectionné les robes médiques avec des soieries, ou apportées, comme l'admet Saumaise (1), de l'Hindoustan, ou indigènes de la Perse, Heeren la donne lorsqu'il fait observer que la vraisemblance suffit au savant curieux du mouvement commercial d'un peuple ancien, et qu'il faut conserver le charme de l'obscurité qui voile le passé. On est, malgré soi, séduit par l'activité et la prospérité qui unissent les peuples de l'Asie occidentale. Les prophètes, tout en faisant la part de l'imagination et de la poésie orientales, en ont laissé le plus splendide tableau.

(1) Suivant Saumaise, il n'y avait pas de soie dans la Médie, et les Mèdes faisaient les robes médiques avec la soie qui leur venait de l'Inde : les Grecs et les Romains, qui connaissaient fort peu les Sères et les Indiens, appelaient robe médique la robe de soie. *In Tertull. librum De pallio Notæ.* Paris, 1622, in-8°, page 195.

L'Éthiopie apparaît avec l'or, l'ivoire et le bois d'ébène; l'Égypte avec ses tissus brodés; l'Arabie avec les parfums, les myrrhes et l'encens; l'Inde avec les épices, la cannelle, le poivre, les mousselines et les matières tinctoriales; la Babylonie avec les riches étoffes et une multitude d'objets de luxe; la Phénicie avec la pourpre et les bois de construction. Babylone est nommée par Ezéchiel, la ville de négoce (1). Elle est, en effet, le rendez-vous et le grand marché de toutes les caravanes qui sillonnent la Perse, la Médie et l'Inde. Les Arabes et les Phéniciens (2) lui apportent, par le golfe Persique et l'Euphrate, les produits de l'Arabie et de l'Inde méridionale; Tyr lui envoie les riches marchandises qu'elle reçoit du midi par les caravanes égyptiennes, et du nord par celles qui ont parcouru les contrées caucasiennes, la Cappadoce et l'Asie-Mineure. Balbeck, dans le Liban, et Palmyre, la riante oasis du désert, sont les stations intermédiaires entre la Méditerranée et le golfe Persique, et leur splendeur atteste l'importance des relations qui existaient entre Tyr et Babylone. Aux confins de l'Afrique, le principal entrepôt est la ville de Pétra (3) : là, s'accumulaient pour être ensuite dirigées

(1) Ezechiel, cap. xvii.

(2) Les Phéniciens étaient établis dans les îles de Tylos et d'Aradus, aujourd'hui les îles Bahrein, et disputaient aux Arabes le commerce du golfe Persique et celui qui se faisait à Gerrha, aujourd'hui El-Katif, ancienne colonie babylonienne.

(3) Auj. Karath ou Selah, par 30° de latitude et 33° de longitude.

vers Tyr, ou pour être échangées contre les produits venant de l'Asie occidentale, les marchandises recueillies par les caravanes en Arabie et en Egypte, et celles déposées par les navires phéniciens à Elath et Aziongaber (1). En un mot, un vaste courant de civilisation anime et unit tout le pays qui s'étend à l'est du Gange et du désert de Cobi et toutes les contrées que baignent la Méditerranée et la mer Erythrée. Laisser en dehors de ces relations commerciales la Chine si richement dotée elle-même, c'est chose difficile : on se défend mal contre la prédisposition de placer auprès des tissus de laine, de lin, de coton, les riches tissus de soie. Aussi, un texte douteux offre-t-il une interprétation favorable au désir que l'on éprouve, on n'hésite pas à s'en faire un auxiliaire : il importe si peu à l'histoire générale du commerce et de l'industrie de l'antiquité que les soieries y figurent réellement ou bien n'y apparaissent que vaguement ! Dès lors, quelle bonne fortune de pouvoir s'appuyer sur la Bible et sur la Vulgate, traduction con-

(1) Alana, l'Elath de l'Écriture, auj. Aïlah, et Aziongaber, auj. Akabah, étaient situées au nord de la mer Rouge, sur le golfe oriental nommé *golfe Élanitique*, auj. golfe d'Aïlah. Les Phéniciens y étaient venus dès le dixième siècle av. J.-C., après que les rois de Judée eurent soumis l'Idumée. — Voir les mémoires de l'abbé Mignot sur les Phéniciens, *Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, ancienne série; Huet, *Commerce des anciens peuples*; Heeren, *Politique et commerce, etc.*; Auguste Martin, *Des civilisations primitives de l'Orient*.

sacrée de la Bible, pour affirmer l'existence de la soie en Phénicie au sixième siècle avant notre ère !

Le passage d'Ezéchiel, que l'on cite toujours, contredit-il la théorie basée sur l'histoire de la Chine et soutenue par Klaproth et de Guignes, théorie qui nie toute apparition des soieries dans l'Inde et l'Asie occidentale antérieurement au troisième siècle avant notre ère? Incapable de discuter le texte hébreu, nous interrogerons les autres traductions ou commentaires de la Bible faisant autorité.

Le prophète Ezéchiel, dans la peinture des désordres de Jérusalem, puis dans le cantique lugubre de la chute de Tyr, se sert de deux mots qui se lisent pour la première fois dans le texte sacré, et qui semblent représenter des choses nouvelles : l'un, ראמות, *ramoth*, n'est pas interprété par les Septante, qui hellénisent le mot lui-même, et mettent ραμοθ : c'est celui que la Vulgate rend par le mot *sericum*, *soie* (1). Malgré l'autorité de saint Jérôme, malgré l'opinion de plusieurs rabbins et celle de Luther (2), le sens généralement donné au mot *ramoth* est *corail* (3). En outre, nous

(1) « Syrus negociator tuus propter multitudinem operum tuorum, gemmam et purpuram, et scutulata, et byssum, et *sericum*, » et chodchod proposuerunt in mercatu tuo. » Ezech., cap. xxvii, v. 46.

(2) Seide und Sammet (soie et velours), dit Luther, qui, du reste, accepte le mot Seide pour traduire le texte de l'Exode, comme nous l'avons déjà vu.

(3) C'est ainsi que le traduisent les dictionnaires hébreux, la Bi-

devons remarquer que saint Jérôme n'a pas attaché une grande importance au mot *sericum*, car il l'emploie comme équivalent d'un autre mot hébreu tout à fait différent de *ramoth* : dans Esther, chap. VIII, v. 15, le mot *sericum* apparaît comme la traduction du mot hébreu *בוץ*, *bus*, lequel est suivant tous les orientalistes le mot *byssus*, *lin* (1). Cependant c'est le mot de la Vulgate qui a suggéré à un grand nombre d'auteurs la pensée que les étoffes de soie figuraient sur le marché de Tyr, au temps d'Ezéchiel, et, comme aucun renseignement ne laissait supposer que l'on fabriquât des soieries dans l'Asie occidentale, il a fallu chercher à démontrer que ces soieries venaient de la Chine, le seul pays où indubitablement on produisait de la soie au sixième siècle avant notre ère. La preuve des relations entre la Chine et le reste de l'Asie, Heeren croit la trouver dans le passage suivant de Ctésias, qui écrivait au quatrième siècle avant notre ère (2) : « Les Indiens, qui sont voisins des Bactriens, se rendent armés dans le désert aurifère, en

ble anglaise traduite de l'hébreu du temps de Jacques I^{er}, Dom Calmet, Cahen, etc.

(1) Voici ce que dit Forster : *De bysso, etc.*, p. 8 : « Ebræorum » *שש*, *shesh*, esse *byssum*, eamque alio nomine *בץ* vel *בוץ* appellari ; præsertim postquam Judæi cum Chaldæis et Persis commercia jungere didicissent, victi scilicet et parere iis, ut dominis, coacti. Nunquam enim, ante hæc tempora, in sacro Codice occurrit *בץ* vel *בוץ*. Semper enim, a Josephi patriarchæ ad Salomonis ætatem, voce *שש* utebantur. »

(2) Apud Ælian. *Hist. nat.*, lib. IV, cap. 27.

troupe de mille ou de deux mille ; et ils n'en reviennent, à ce qu'on prétend, que la troisième ou la quatrième année de leur expédition. Ce désert, continue le savant allemand (1), c'est le désert de Cobi, situé entre l'Inde et la Chine. Si les caravanes consacraient autant de temps à leurs excursions, c'est qu'elles allaient au delà, et visitaient les pays voisins de la Chine elle-même ; elles devaient en rapporter des étoffes de soie : Ctésias ne les nomme pas, parce qu'il ne connaissait point la soie ». Un commentaire aussi complaisant, et auquel Heeren lui-même n'accorde qu'une faible créance, suffit-il pour détruire les nombreuses objections élevées contre la possibilité de trouver des soieries chinoises en Phénicie, même au quatrième siècle avant J.-C., à savoir : l'histoire de la Chine, le silence des écrivains de l'époque macédonienne qui ne parlent ni de la soie, ni des soieries, l'absence de ces étoffes et à Carthage et dans les autres colonies (2) auxquelles Tyr expédiait régulièrement les produits dont elle faisait le commerce ?

Abandonnons le mot *ramoth*, et cherchons si l'autre mot hébreu, qui, suivant M. Pardessus (3), représente

(1) Heeren, liv. III, sect. 2, traduit. de Suckau.

(2) Santarem : *Introduction des procédés relatifs à la fabrication des soieries, etc.* — A. Martin, *Histoire des civilisations primitives de l'Orient*, pages 441 et suivantes.

(3) Mémoire très-remarquable sur la soie. *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. Nouv. série. tom. XIV.

incontestablement la soie, peut s'appliquer non à la soie chinoise, mais à une matière textile indigène, recueillie dans l'Asie occidentale. Ce mot est aussi dans Ezéchiel, chap. xvi, v. 10 et 13 : c'est le mot משי, *meschi*. Les Septante l'ont traduit par le mot grec *τριχίπτω*, qui veut dire fin, délié comme un cheveu; la Vulgate (1) a donné comme équivalent les mots latins *subtilibus* et *multicoloribus* : ces deux versions classiques de la Bible ont donc adopté un terme vague qui peut s'appliquer à tout tissu très-fin. Les traducteurs modernes ne s'accordent pas : les uns, comme les rabbins qui ont fait la version anglaise de la Bible, et comme Luther, auteur de la Bible allemande, rendent le mot *meschi* par *soie*; les autres, et parmi eux de Sacy et Cahen, suivent la version des Septante et disent : « Les habillements les plus fins et les plus riches (2). » Dom Calmet hésite, le sens vague du mot hébreu autorisant toute interprétation. Toute-

(1) 10. « Et vestivi te discoloribus, et calceavi te ianthino, et » cinxi bysso, et indui te *subtilibus*. »

13. « Et ornata es auro, et argento, et vestita es bysso, et » polymito, et *multicoloribus*. . . » Ezechiel. cap. xiv.

(2) L'ami érudit, qui a bien voulu nous guider dans cette étude de mots hébreux, nous disait que probablement משי, *meschi* et שש, *shesh*, avaient une racine commune, le mot égyptien ou copte CC, *es*, cité par Forster, pag. 48, et que *meschi* devait, comme *shesh*, désigner une matière végétale. La version des Septante paraîtrait confirmer sa supposition. Si nous avions le droit de donner une opinion, nous accepterions cette interprétation, et verrions dans *meschi* les fins et riches vêtements qu'on tissait à Babylone, sous le nom de *sindones*.

fois, si le savant bénédictin reconnaît que le mot *meschi* peut désigner la soie, c'est qu'il remarque qu'Aristote parle d'un ver fournissant une matière textile, et que cent ans seulement séparent le naturaliste grec du prophète hébreu.

Cette explication de Dom Calmet, nous la comprenons et nous l'accueillons : il est possible que le mot *meschi* représente une matière textile identique à celle dont parle Aristote, mais ce n'est pas la soie qu'Aristote a connue, c'est la bombycine. Le mot hébreu adopté par Ezéchiel, s'il représente une matière textile animale, et non une matière végétale, devrait donc être traduit par *bombycine*, et non par *soie*.

Nous concluons que la soie, fil obtenu en dévidant le cocon du bombyx du mûrier, n'était connue ni dans l'Asie occidentale, ni dans l'Inde, antérieurement au troisième siècle avant notre ère; et nous hésitons d'autant moins à contredire les savants dont nous respectons les noms et dont nous admirons la science, qu'ils nous fournissent eux-mêmes cette seconde interprétation des mots sanscrits et hébreux. Ainsi Heeren, qui reconnaît que la soie a existé seulement en Chine, et qui s'efforce de mettre d'accord l'histoire des relations commerciales entre la Chine et le reste de l'Asie avec les textes où il veut voir la mention d'une soie identique avec la nôtre, éprouve cependant un doute sur la vraisemblance de l'opinion qu'il va soutenir, et indi-

que, au début de sa dissertation sur les étoffes connues des anciens peuples, cette autre solution (1) : « Il est faux que notre ver à soie soit le seul insecte de cette espèce dont le travail puisse être et soit réellement employé à des tissus : l'Asie possède plusieurs de ces insectes; et il est hors de doute que, déjà dans l'antiquité, les fils de plusieurs d'entre eux ont été vraiment employés. »

Malheureusement Aristote, en parlant de l'invention de la bombycine, ne dit pas à quelle époque fut découvert dans l'Asie occidentale l'art de filer les cocons des bombyx sauvages, et il ne donne aucun détail ni sur la feuille dont se nourrissaient les bombyx, ni sur la nature du fil qu'on obtenait pour le tissage : « Une espèce de bombyx naît d'un grand ver qui porte des cornes : il diffère des autres bombyx, et devient d'abord, par une première transformation du ver, chenille, puis bombyle, enfin il se change en nécydale. C'est dans un espace de six mois qu'ont lieu tous ces changements de forme. Quelques femmes, filant à l'aide du fuseau les cocons, en tirent la *bombycine*, βομβύκια, dont elles font ensuite des tissus. La première, dit-on, Pamphyle de Cos, fille de Latoüs, sut tisser cette matière (1). » Tel est le récit du naturaliste grec.

(1) Heeren, t. 1, traduction de Suckau.

(2) Ἐκ δὲ τινος σκώληκος μεγάλου, ὃς ἔχει οἷον κέρατα, καὶ διαφέρει τῶν ἄλλων, γίνεται δὲ πρῶτον μὲν, μεταβάλλοντος τοῦ σκώληκος, κάμπη

Quelqu'incomplètes que soient ces notions si précieuses, puisqu'elles sont les seules que l'on trouve antérieurement à notre ère sur la bombycine, elles démontrent qu'un commerce d'étoffes faites avec une matière tirée d'un cocon de bombyx était établi au quatrième siècle avant notre ère dans l'Assyrie (1); que des cocons existaient dans l'île de Cos, et que l'invention d'un fil tiré de ces cocons devait être attribuée à Pamphyle

ἔπειτα βομβύλιος, ἐκ δὲ τούτου νεκύδαλος· ἐν ἑξ ὁ μῆσι μεταβάλλει ταύτας τὰς μὸρφας πάσας. Ἐκ δὲ τούτου τοῦ ζώου καὶ τὰ βομβύκια ἀναλύουσι τῶν γυναικῶν τινες ἀναπηνιζόμεναι, καῖπειτα ὑφαίνουσι. Πρώτη δὲ λέγεται ὑφαῖναι ἐν Κῶ, Παμφίλῃ, Λατιῶου θυγάτηρ. Aristot., *Hist. animal.*, lib. v, cap. 49.

Saumaise, comparant ce texte à celui de Pline, a résumé toutes les connaissances qu'on avait de son temps sur la soie, et sur la soie des anciens. Sa dissertation, très-savante, est d'un haut intérêt pour l'histoire de la soie.—Voir Salmasii, *Plinianæ exercitationes*, Paris., 4629, in-fol., p. 296, et surtout Salmasii, *In Tertulliani librum De pallio Notæ*. Paris., 4622, in-8°, p. 484.

(1) Nous admettons avec Heeren que le passage d'Aristote dont il s'agit est fort tronqué, et qu'il faut en chercher le développement dans Pline qui l'a presque entièrement copié, et qui, sans doute, a travaillé sur un exemplaire moins altéré que ceux qui nous sont parvenus. De là, l'origine assyrienne que nous ne balançons pas à assigner, suivant l'opinion commune, au bombyx dont il traite.

La partie de l'Asie occidentale qu'on nommait autrefois Assyrie correspond au Kourdistan actuel, une des provinces au nord de la Perse. On conserva longtemps ce nom d'Assyrie pour désigner la Perse septentrionale. Ainsi Ménandre, dans un article du traité conclu entre Justinien et Chosroès, en 562, ayant à distinguer les marchandises qui venaient à Ninive et à Dara, soit de la Perse, soit de l'empire romain, dit : εἴτε Ἀσσυρια φορτία εἶεν, εἴτε Ῥωμαῖα. Menand., *Excerpt.*, pag. 360, edit. Niebuhr.

de Cos : pas une allusion, ni là, ni ailleurs, à une bombycine indienne; et cependant Aristote recevait, par les soins d'Alexandre, tous les renseignements scientifiques recueillis durant l'expédition des Grecs dans la Perse et dans l'Inde. Quelques-uns des détails fournis par Aristote, surtout la durée de six mois qu'il assigne aux transformations du ver, nous font penser que le philosophe grec a voulu parler d'un bombyx sauvage; toutefois, le vague des renseignements qu'il a laissés ne nous permet pas d'affirmer que la chenille du mûrier n'était pas un de ces bombyx dont on recueillait les cocons sur les arbres dans l'Asie occidentale. Nous reconnaissons que la description du bombyx, telle qu'il la donne, ne s'accorde point avec celle qu'on ferait de notre ver à soie; mais il faut faire une large part aux causes d'erreurs et aux difficultés que les savants rencontraient nécessairement alors, quand ils voulaient recueillir quelques notions sur les objets qu'ils ne pouvaient examiner eux-mêmes; nous en verrons plus d'une fois la preuve en traitant de la soie. Aussi, après avoir admis qu'on a pu, dans l'Inde, tirer une matière textile des cocons percés pris sur les mûriers, à plus forte raison, admettons-nous, le texte d'Aristote sous les yeux, que dans l'Assyrie on a pu faire ce que nous nommerions la *bombycine-soie*, indiquant par ce nom que l'origine de la matière est le cocon du mûrier et que le mode d'extraction est un procédé autre que le dévidage de ce cocon,

et laissant de côté l'opinion, à notre avis la plus rationnelle, que le mot hébreu et les mots sanscrits représentent une matière végétale, nous n'hésitons pas à affirmer que ces mots ne désignent ni la soie chinoise, ni le fil qu'on obtient en dévidant le cocon du ver à soie du mûrier, sans nier toutefois la possibilité qu'ils aient désigné la matière textile tirée de ce cocon, en le traitant comme le cocon d'un bombyx sauvage.

La certitude qu'on a utilisé de cette manière dans l'Asie occidentale les cocons percés que laissent les papillons sur les mûriers, ne nous est acquise qu'à dater du premier siècle de notre ère : nous la tirons de l' Histoire naturelle de Pline. Ce naturaliste distingue, en effet, deux espèces de bombycine : l'une produite en Assyrie par un bombyx qui a pour origine un grand ver armé de deux cornes. « Ce ver devient d'abord chenille, puis bombyle, ensuite nécydale, enfin, six mois après, bombyx. Il tisse, à la manière des araignées, une toile dont le luxe des femmes s'est emparé; et dont on fait un tissu nommé bombycine. La première qui imagina de reformer le fil et de le tisser de nouveau, c'est Pamphyle de Cos, fille de Latoüs : ne la privons pas de la gloire d'avoir imaginé pour les femmes un vêtement qui les montre nues (1). »

(1) « Et alia horum origo : e grandiore vermiculo, gemina pro-
» tendente sui generis cornua, primum eruca fit; deinde quod vo-
» catur bombylius; ex eo neecydalus; ex hoc, in sex mensibus, bom-

L'autre bombycine est produite dans l'île de Cos par des bombyx « qui naissent des fleurs du cyprès, du térébinthe, du frêne, du chêne, que la pluie a fait tomber et que les exhalaisons de la terre animent. Ce sont d'abord de petits papillons nus; bientôt, incapables de supporter le froid, ils se couvrent de poils, et se font contre l'hiver d'épaisses tuniques, en arrachant le duvet des feuilles avec les aspérités de leurs pieds; ils cardent ce duvet avec leurs ongles, en font des fils aussi fins que s'ils étaient peignés, et étendent ces fils entre les branches. Ensuite, ils les roulent autour d'eux, en s'en formant un nid aérien. C'est alors que l'homme s'en empare, les met dans des vases de terre tenus chauds, et les nourrit avec du son. Là, des plumes d'une espèce particulière leur poussent, et ils vont, ainsi vêtus, à de nouveaux travaux. On prend leurs cocons, on les jette dans l'eau pour les amollir, puis on les file sur un fuseau de jonc. Les hommes n'ont pas eu honte d'adopter ces habits à cause de leur légèreté agréable en été. Les mœurs ont ainsi dégénéré que, au lieu de la cuirasse, on trouve même trop lourd de porter un vêtement.

» byx. Telas araneorum modo texunt ad vestem luxumque femi-
 » narum, quæ bombycina appellatur. Prima eas redordiri rursusque
 » texere invenit in Ceo mulier Pamphila, Latoi filia; non fraudanda
 » gloria excogitatae rationis, ut denudet feminas vestis. » Plin.
Hist. nat., lib. XI, cap. 26.

Nous cédon's encore cependant aux femmes les bombycines d'Assyrie (1). »

Les bombyx de Cos, c'est-à-dire les chenilles vivant sur le chêne, sur le frêne, sur le cyprès, et s'enveloppant dans des cocons, existent encore. « A la description que Pline fait des bombyx de Cos, qui ne reconnaît, dit Mahudel, les chenilles sur la nature et les métamorphoses desquelles Swammerdam, Goedart, Lister et tant d'autres ont fait de nos jours tant d'observations (2)! » Pour mieux prouver cette identité des espèces répandues çà et là, sur le globe, avec les anciennes espèces de l'île de Cos, nous emprunterons quelques détails au remarquable mémoire publié par

(1) « Bombycas et in Co insula nasci tradunt, cupressi, terebinthi, fraxini, quercus florem imbribus decussum terræ halitu animante. Fieri autem primo papiliones parvos nudosque : mox, frigorum impatientiâ villis inhorrescere, et adversum hiemem tunicas sibi instaurare densas, pedum asperitate radentes foliorum lanuginem in vellera; hanc ab his cogi subigique unguium carminatione, mox trahi inter ramos, tenuari ceu pectine. Postea apprehensam corpori involvi nido volubili. Tum ab homine tolli fictilibusque vasis tepore et furfurum esca nutriri; atque ita subnasci sui generis plumas, quibus vestitos ad alia pensa dimitti. Quæ vero cæpta sint lanificia, humore lentescere, mox in fila tenuari junceo fuso. Nec puduit has vestes usurpare etiam viros, levitatem propter æstivam. In tantum a lorica gerenda discessere mores, ut oneri sit etiam vestis; assyria tamen bombyce adhuc feminis cedimus. » *Hist. nat.*, lib. xi, cap. 23.

(2) Mémoire sur l'origine de la soie. *Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, t. v, anc. série.— Voir aussi Michaele Rosa : *Delle porpore e delle materie vestiariæ presso gli antichi*, pag. 335.

le père d'Incarville sur les vers à soie sauvages de la Chine. On compte, suivant le père d'Incarville (1), trois espèces de vers sauvages : l'une vit sur le chêne, l'autre sur le frêne, la troisième sur le fragara, ou poivrier de la Chine. Son cocon fait, la chrysalide y reste enfermée depuis la fin de l'été ou le commencement de l'automne jusqu'au printemps de l'année suivante, c'est-à-dire plus de six mois, sans qu'il y ait une époque fixe pour la métamorphose de la chrysalide en papillon. On conserve les cocons suspendus en plein air et enfilés en forme de chapelets. Lorsqu'on a fait sortir les papillons en plaçant les cocons dans une chambre chaude, on choisit les femelles, et on les attache sous les ailes afin de recueillir leurs œufs, et de les empêcher de suivre leur instinct de liberté. Les œufs éclos, on met les vers soit sur des branches coupées, soit sur l'arbre lui-même : ce dernier mode d'éducation entraîne la perte d'un grand nombre de ces insectes, en les exposant à la voracité des fourmis et des oiseaux. Après les quatre mues, le ver sauvage est du double plus gros que le ver à soie du mûrier. Son cocon est de la grosseur d'un œuf de poule et présente à une de ses extrémités une ouverture en forme d'entonnoir renversé, passage préparé pour le papillon. On ne dé-

(1) Ce mémoire, que nous abrégeons, a été inséré par M. Stanislas Julien à la fin du volume où il a réuni tous les passages des livres chinois relatifs à la culture des mûriers.

vide pas ces cocons, on les file à la quenouille (1). Au moment de la récolte, on en coupe les deux extrémités avec des ciseaux; on les enferme ainsi ouverts dans des sacs de chanvre, et on les plonge dans une lessive bouillante faite avec de la cendre de jujubier, lessive qui a pour but de dissoudre la gomme qui feutre le cocon; au bout d'une heure, on fait égoutter la lessive, et on sèche les cocons. Quand on les veut filer, on les plonge préalablement dans l'eau tiède afin de les amollir, puis on les renverse de manière à en faire des capuchons, et on les enfile à une petite quenouille au nombre de dix à douze en les coiffant les uns des autres. La soie qu'on en tire, en les filant ainsi, est d'une couleur de gris de lin qu'on ne peut dépouiller en la teignant; et les étoffes que l'on tisse avec cette matière conservent cette teinte primitive (2). Inférieures sous le rapport de la finesse et de la beauté aux soieries, ces étoffes ont l'avantage de se

(1) Si Saumaise avait eu ces renseignements, il n'aurait probablement pas regardé comme une mauvaise plaisanterie (*nugæ maximæ*) le *junceo fuso* de Pline, qu'il dit être une grossière altération du texte : à son avis, il faut lire *juncto foco*. *Salmasii in Tertulliani librum de Pallio notæ*. Paris., 1622. in-8°, p. 194.

(2) Auprès de ces détails fournis pour la Chine par le père d'Incarville, il est intéressant de placer ceux qui ont été recueillis dans le royaume d'Assam par M. Thomas Hugon : « The cocoons » (il s'agit des cocons des bombyx du ricin) are put over a slow » fire in a solution of potash; when the silk comes easily off, they » are taken out and the water slightly pressed out. They are then » taken one by one, loosened at one end, and the cocoon put over » the thumb of the left hand; with the right they draw it out

laver aisément, et de n'être tachées ni par l'huile, ni par les matières grasses (1).

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir les nombreuses analogies qui existent entre ces bombyx de la Chine et les bombyx de Cos. Auprès des vers sauvages du chêne et du frêne ainsi retrouvés en Chine, nous pouvons citer le bombyx du cyprès, retrouvé à Madagascar; Michaele Rosa (2) fait remarquer que Commerson, l'un des derniers gouverneurs français qui ait résidé dans l'île de Madagascar, parle d'une espèce de chenille vivant et faisant son cocon sur un cyprès maritime qui porte le nom d'*anacau*.

» nearly the thickness of twine, reducing any inequality by rubbing it between the index and thumb : in this way new cocoons are joined on. The thread is allowed to accumulate in heaps of a quarter of a seer; it is afterwards exposed to the sun or near the fire to dry. It is then made into skeins with two sticks tied at one end and opening like a pair of compasses : it is then ready to be woven unless it has to be dyed. » *Journal of the Asiatic Society of Bengal*, tom. VI, pag. 25.

(1) Il n'est pas question des vers à soie sauvages en Chine avant le deuxième siècle antérieur à notre ère; et c'est au xv^e siècle de notre ère seulement que la soie sauvage et les tissus faits avec cette soie figurent parmi les tributs dus à l'empereur. Voir les remarques tirées des livres chinois par M. Stanislas Julien et par le père d'Incarville (ouvrage précédemment cité).

(2) Commerson cite quatre genres de vers à soie sauvages connus à Madagascar. Voici comment Mich. Rosa relève le passage relatif à la chenille de l'*anacau* : « Quei che lavorano e vivono sopra l'anacau, albero simile ad un cipresso sulle piagge del mare, le cui coccole sono solitarie e sospese ai rami da un sottil filo. »

Mais si l'on connaît la bombycine de Cos et si la France elle-même, après un essai infructueux de la naturalisation du bombyx vivant sur le ricin, se voit dotée, grâce aux efforts de M. Guérin-Méneville, d'une soie sauvage, la bombycine de l'ailante, on manque de renseignements positifs sur ce que Pline appelle la bombycine d'Assyrie.

Nous ne pouvons entrer dans la longue discussion qui a été agitée entre les savants au sujet de cette bombycine; nous allons seulement leur soumettre le résultat de nos recherches.

Il nous semble incontestable que Pline avait sous les yeux trois tissus. Les consommateurs de son temps, les appréciant par la qualité et par le prix, les classaient dans l'ordre suivant : étoffes venant de la Sérique, bombycines venant de l'Assyrie, bombycines venant de Cos. Que Pline ait été induit en erreur sur la nature de la matière qui composait ces étoffes, la chose est évidente : il ne sait pas ce que c'est que la soie (1), comme nous le dirons bientôt; il ne sait comment est produite la bombycine de Cos; il ignore également quelle est la matière textile qui entre dans les tissus de l'Assyrie. Il a appris qu'en Assyrie on tirait un fil

(1) «... Seres, lanicio silvarum nobiles, perfusam aquâ depectentes frondium canitiem : unde geminus feminis nostris labor redordiendi fila, rursumque texendi... » *Hist. nat.*, lib. iv, » cap. 20.

des cocons d'un bombyx, et, privé de renseignements précis, voulant toutefois différencier cette bombycine de la bombycine de Cos, il a copié les notes laissées par Aristote. Pour nous qui connaissons la soie ainsi que la bombycine de Cos, nous voyons dans cette bombycine d'Assyrie la matière tirée du cocon percé recueilli sur le mûrier : c'est la *galette*, la bombycine-soie. Cette matière, qui, après tout, comme nous l'avons fait observer en commençant, est de la soie, puisqu'on la tire du cocon du mûrier, est de beaucoup supérieure à celle que l'on tire des cocons des bombyx sauvages; elle peut être réduite en fil plus fin, elle prend plus aisément la teinture, et elle forme aujourd'hui des tissus comparables aux soieries; d'autre part, elle reste inférieure à la soie obtenue en dévidant le cocon, parce qu'elle est plus bouchonneuse, plus grossière et moins brillante que cette soie (1).

(1) Aujourd'hui la *filoselle* et la *fantaisie* tirées de ces cocons percés qui ont été cardés, savonnés et filés mécaniquement, sont des produits admirablement perfectionnés; mais en voyant la matière première, on apprécie bien quelle énorme différence devait exister entre elle et la soie. Il faut aussi, dans cette appréciation, faire la part du cocon lui-même : on est, en effet, étonné de l'infériorité que conservent encore aujourd'hui les soies qui viennent de l'intérieur de la Perse, comparées aux soies qu'expédie la Chine; et cependant les procédés de dévidage sont les mêmes. A plus forte raison, quand on ne dévidait pas les cocons, quand on ne cherchait pas, par une éducation domestique, à atténuer la rusticité du brin, combien le fil produit dans l'Asie occidentale, avec les cocons jaunes, devait être grossier auprès de la soie chinoise.

L'historique de cette bombycine nous semble facile à faire. Lorsqu'on eut découvert l'art de préparer et de filer les cocons des bombyx sauvages, on essaya nécessairement toutes les variétés de cocons qu'on trouva sur les arbres. L'Assyrie possédait les bombyx sauvages et les bombyx du mûrier : on y trouva, en filant les cocons déposés sur les mûriers, un produit supérieur à celui qui était filé et tissé à Cos. A notre avis, cette nouvelle bombycine est donc d'invention plus récente que celle de la bombycine de Cos; mais il est impossible d'en donner une date même approximative.

Quant à l'existence des cocons sur les mûriers de l'Assyrie, c'est-à-dire, de la Perse moderne, nous en avons une preuve incontestable à ajouter à celle que nous avons déjà donnée : c'est l'existence en Europe des cocons jaunes. La race indigène de l'Asie orientale, c'est la race à cocons blancs. La proportion de la soie jaune qu'on produit en Chine et au Japon, est excessivement minime, si on la compare à la soie blanche : c'est cette dernière qui, de tous temps, a été l'objet du commerce avec l'Orient; c'est la soie blanche seule que les Chinois ont cru devoir apporter sur les marchés modernes de Shang-hai et de Canton; et quand on parle de soie de Chine ou de soie du Japon, on comprend toujours que cette soie est blanche (1). En outre,

(1) A l'appui, nous citerons l'auteur japonais auquel nous avons déjà fait de nombreux emprunts : « Quel que soit, dit-il, le nombre des

tous les œufs de vers à soie qui ont été, depuis quelques années, importés de la Chine, n'ont donné que des cocons blancs. La race des vers à soie à cocons blancs est donc la race chinoise qui a été introduite en Europe au sixième siècle de notre ère; et la race à cocons jaunes vient évidemment des contrées plus occidentales de l'Asie : sa véritable patrie, c'est la Perse, ou plutôt la partie montueuse qui s'étend au sud et au sud-est de la mer Caspienne.

Là, dans les montagnes qui sont les ramifications de la grande chaîne caucasienne, se trouvent des cocons jaunes, au brin grossier et à la couleur chaudement accentuée, que nous serions disposé à regarder comme le type des cocons jaunes répandus en Perse et dans la Géorgie. Or, parmi les caractères distinctifs du cocon jaune primitif, il en est deux qui doivent nécessairement se retrouver : c'est d'abord la rusticité du brin, car le ver à soie primitif a vécu en liberté sur les mûriers des montagnes, et pour qu'il ait donné un brin soyeux et délicat, il a fallu que la civilisation l'énerât (1); l'autre caractère, c'est la vivacité de son colo-

» variétés du ver à soie qui existent dans ce pays-ci et à l'étranger,
» il n'en est aucune qui mérite la préférence sur les vers à soie à
» cocons blancs, espèce qu'on élève exclusivement aujourd'hui. »
Art d'élever les vers à soie au Japon, page 44.

(1) La civilisation, c'est-à-dire, l'éducation du ver à soie en dehors des lois naturelles, n'a pas eu seulement ce résultat, très-apprécié au point de vue industriel, de donner une soie plus fine et

ris; car la nature se plaît dans les contrastes, et, en opposition au cocon blanc, elle aura produit le cocon jaune orangé. En sorte que les cocons, connus actuellement en Europe, cocons qui diffèrent tellement les uns des autres par leur forme et dont les nuances varient à l'infini, par des gradations presque insensibles entre le blanc et l'orange, sont des modifications successives des deux cocons primitifs. Ces modifications sont survenues quand les vers à soie ont été transportés sous des climats différents, en Grèce, en Sicile,

plus précieuse; elle a malheureusement occasionné l'affaiblissement et la dégénérescence des races. C'est ce qu'a démontré M. Duseigneur, fileur distingué de la Drôme, qui a publié de minutieuses et intelligentes observations sur le cocon, sur la maladie des vers à soie, etc., et a cherché à obvier, par ses conseils aux éducateurs, au mal qui ruine la sériciculture. Dans sa *Physiologie du cocon*, publiée à Valence, en 1858, M. Duseigneur, signalant la disparition successive des races à grain fin, ajoute : « Comment » n'en serait-il pas ainsi? la civilisation amène le ver dans un » but économique à gagner la bruyère dans le court espace de 28 » à 32 jours par un climat qui en demanderait 40; on remplace » la feuille de mûrier par de l'air chaud, afin de pouvoir, d'un » nombre d'arbres invariable, élever une quantité croissante de » vers, quelquefois même simplement pour avoir des cocons pré- » coces, comme on met de l'amour-propre à avoir des primeurs » en serre chaude. » Il conclut en faisant remarquer la supériorité des races rustiques à gros grain, c'est-à-dire, de celles qui se rapprochent le plus des types primitifs. Pour nous, sans nous arrêter aux modifications déterminées par cette civilisation raffinée, nous avons voulu seulement indiquer que le cocon primitif devait être cherché dans les cocons fournis par les vers à soie qui vivent en liberté sur les mûriers dans les montagnes, s'il en existe encore.

en Italie, en France, en Espagne, etc., et soumis à des éducations irrégulières, à une nourriture extrêmement variée, puisque la feuille du mûrier subit l'influence et du climat et du sol, enfin à des croisements multiples et inintelligents.

Ce ne sont pas là des preuves concluantes ; mais cherchant l'origine du cocon jaune en Asie, et ne pouvant admettre que le cocon jaune provienne du cocon blanc, parce que la transformation de la race à cocon blanc en une race à cocon jaune est tout à fait impossible, si ce n'est après des croisements maintenus durant plusieurs générations entre les deux races, ce qui fait présupposer l'existence de la race à cocon jaune, nous avons trouvé ces raisons suffisantes pour regarder les montagnes de l'ancienne Assyrie comme le berceau d'une race de vers à soie à cocon jaune.

Sans doute, il y a dans l'Asie méridionale une autre race de vers à soie à cocon jaune, et auprès de l'espèce caucasienne, nous devrions placer une espèce originaire de l'Himalaya, celle-là même qui, à notre avis, s'est répandue dans le Sse-tchuen et la province de Canton, où de nos jours on recueille de la soie jaune. Son existence n'est-elle pas en effet prouvée par cette poétique légende conservée dans l'extrémité orientale de l'Asie et qui fait arriver la jeune fille aux cheveux d'or (la soie jaune) du Madhyadesa, *pays du Milieu*, c'est-à-dire, des contrées au nord du Gange, où les traditions indiennes

placent le berceau de la civilisation nationale (1)? Mais nous n'avons aucune notion sur les cocons jaunes répan-

(1) Cette légende, ou plutôt cette allégorie, donne l'explication des noms, repos *du lion*, repos *du faucon*, repos *de la barque*, repos *de la cour*, donnés aux quatre sommeils successifs du ver à soie. En voici un résumé : Dans l'empire du Milieu de l'Inde (on désignait ainsi dans l'Inde la contrée située, au pied de l'Himalaya, entre le Gange et la Djomna), vivait un roi qui s'appelait Lin-i (haine de la pluie), et qui avait eu de sa première femme Kouang-ki (peur des rayons) une fille unique nommée la *jeune fille aux cheveux d'or*. S'étant remarié, il fut excité par sa seconde femme à faire périr sa fille. Cette princesse est donc successivement abandonnée dans un désert rempli de lions, puis sur une montagne habitée par des faucons, et, ce double péril évité, elle est conduite dans une île déserte. Sauvée par un pêcheur qui la ramène dans sa barque, elle est enterrée vivante dans la cour du palais. Quelque temps après, des rayons lumineux s'échappent de la tombe ; on creuse, on retire encore vivante la belle princesse. Sa marâtre furieuse la fait enfermer dans un tronc de mûrier qu'on livre à l'océan : les flots portent alors la *jeune fille aux cheveux d'or* vers le rivage japonais, où, à peine recueillie, elle meurt et se transforme en chenille du ver à soie. *Art d'élever les vers à soie au Japon*, page 93.

Cette allégorie représente-t-elle seulement les transformations successives du ver à soie et les soins dont il faut l'entourer? Contient-elle quelque allusion aux difficultés que le ver à soie à cocon jaune eut à vaincre pour venir de l'Inde au Japon? Nous ne pouvons répondre à ces questions. Pour nous, cette légende est une preuve que le ver à soie à cocon jaune n'était pas originaire de la Chine. Nous ferons en outre remarquer que le nom chinois de cette espèce de ver à soie, Kin-cul-tsan, *l'enfant au drap d'or*, renferme le signe Kin, *drap d'or*, signe qui date, nous l'avons vu, tout au plus du huitième siècle avant notre ère. N'est-ce pas un autre fait qui permet d'affirmer que le cocon primitif du Chan-toung était le cocon blanc?

du dans l'Asie centrale, le Tübet et la Chine occidentale. Ce que nous savons de la soie du Bengale éloigne la supposition que les vers qui la produisent soient une race asiatique pure; et, malgré l'apparence toute particulière des cocons bengalais, apparence qui laisse supposer que, par suite des croisements successifs, les races indigènes tendent à l'emporter sur la race étrangère, nous nous défions de l'influence que les graines (1) importées d'Italie par les Anglais ont pu exercer sur le type primitif.

Pour les anciens, on voit combien il était difficile, lorsqu'ils reçurent la soie de Chine, de supposer une origine animale à cette matière nouvelle. Il est probable que, dans les premiers temps, ils ne reçurent la soie chinoise que décreusée, cuite et prête à être teinte, par conséquent dénaturée; mais, même lorsqu'ils reçurent la soie écrue, comment auraient-ils pu supposer que ce fil fin, d'une éclatante blancheur, était tiré des cocons de chenilles vivant sur le mûrier, quand eux, avec les cocons recueillis sur cet arbre, ils ne faisaient qu'un fil

(1) On appelle *graines* de vers à soie les œufs pondus par les papillons. — Il est difficile d'admettre que la seule influence du climat ait déterminé un si grand changement dans le cocon du ver à soie transporté d'Italie dans l'Inde : le cocon d'Italie est rond aux extrémités, d'un tissu serré, d'un brin fin, d'une grosseur moyenne, et d'une couleur pas trop accusée; le cocon du Bengale est pointu aux extrémités, d'un tissu très-lâche et presque pas feutré, petit, et très-chaudement coloré.

grossier et coloré (1) ? De là, l'étonnement des Romains lorsque, au sixième siècle de notre ère, des moines persans leur dirent que cette matière chinoise, ce fil blanc, qui fut pour toute l'antiquité la seule vraie soie, était le travail d'un ver nourri avec les feuilles du mûrier.

Lorsqu'une première éducation des vers à soie d'origine chinoise eut été faite, alors, l'Occident se trouva plus riche que l'Orient, parce que l'on essaya d'élever les vers à soie à cocon jaune, et on dévida leurs cocons au lieu d'attendre que les papillons les eussent percés. On eut ainsi dans l'Asie occidentale et en Europe la soie blanche et la soie jaune; la découverte de la soie jaune était une conséquence de la connaissance que l'on eut de la soie blanche. Mais c'est assez anticiper sur l'histoire de la soie postérieurement au troisième siècle avant notre ère, époque à laquelle doit s'arrêter le premier chapitre.

(1) *Animata stamina*, dit Tertullien en parlant de la bombycine :
 « Prorsus haud latet bombycem vermiculi genus esse, quæ per
 » aerem liquando araneorum horoscopis idoneus sedes tendit,
 » dehinc devorat, mox alvo reddere, proinde si necaveris, animata
 » jam stamina volves. » *Tert. Opera*, edit. Rigalt. Paris., 1664,
 in-fol., p. 415, *De Pallio*.

CHAPITRE II.

DU III^e SIECLE AVANT J.-C. JUSQU'AU VII^e SIECLE APRES J.-C.

SOMMAIRE.

A dater du second siècle avant notre ère, développement du commerce international de la Chine avec l'Asie. — La soie et les soieries chinoises dans l'Asie centrale : elles sont, avec les produits de l'Inde, transportées chez les Parthes et les Romains. — Origine du nom *sericum* donné à la matière textile que la Chine seule expédie. — Itinéraire de la Sérique à la Bactriane et à l'Inde devenues des entrepôts de la soie et des tissus des Sères.—Renseignements de Strabon, de Pline, de Ptolémée et du Périples de la mer Erythrée sur les routes commerciales entre l'Inde et l'empire romain : rôle important de la Mésène. — Consommation des soieries à Rome du premier au troisième siècle de notre ère. — Des bombycines qui sont recherchées concurremment avec ces soieries. — Rareté des étoffes de soie dans l'Occident au troisième siècle ; leur prix élevé. — Evénements qui les rendent plus abondantes au quatrième siècle ; les relations maritimes ouvertes avec la Chine ; le ver à soie introduit dans le Khotan et le Japon. — Peuple du centre de l'Asie moyenne en possession des voies commerciales au nord avec la Chine : les Ephtalites. — Développement de l'empire des Sassanides et son influence dans l'Orient. — Commerce actif non-seulement de soieries, mais aussi de soie entre la Perse et l'empire romain : manufactures dans l'empire d'Orient. — Luxe d'étoffes de soie en Orient et en Occident du quatrième au sixième siècle. — Divers emplois de ces étoffes. — Crise commerciale en Orient : misère et ruine des manufactures de Tyr et de Béryte. — Heureuse importation d'œufs de vers à soie chinois à Byzance. — Double ambassade de Maniakh en Perse et à Constantinople.

CHAPITRE II.

**Du III^e siècle avant J.-C. jusqu'au VII^e siècle
après J.-C.**

Dès le troisième siècle avant notre ère, l'empire chinois est constitué : détruire les royaumes feudataires isolés, refouler les Hioung-nou dont les excursions continuelles arrêtaient la prospérité des contrées septentrionales, se faire craindre des autres peuplades qui inquiétaient les frontières occidentales de la Chine, porter au sud les limites de son empire jusqu'à la mer par la conquête du Jy-nan (1), enfin créer des voies de communication et relier ainsi entre elles les diverses parties de ce vaste empire, telle fut l'œuvre de Thsin-chi-hoang-ti (249 av. J.-C.); la faiblesse et les vices de ses successeurs en compromettent un instant les résultats, mais cette œuvre est reprise et complétée par les princes de la dynastie des Han. A l'intérieur, les progrès du commerce, des lettres et de l'agriculture datent

(1) On comprenait sous ce nom toute la contrée située entre le fleuve Kiang et la mer.

du règne de Wen-ti (188 à 156 av. J.-C.), prince lettré qui, après l'apaisement des guerres civiles, s'impose la tâche de ramener la prospérité dans l'empire désolé et appauvri. Parmi les industries protégées se trouve l'industrie de la soie; et l'exemple de l'empereur, qui fait planter des mûriers dans l'enceinte du palais et élever des vers à soie, est bientôt suivi dans tout l'empire. A l'extérieur, le développement des conquêtes est repris par l'empereur Wou-ti (140 à 86 av. J.-C.), dont le long règne est signalé par les expéditions les plus heureuses dans l'Asie centrale.

Tout concourt donc à accroître la production de la soie en Chine, et à créer pour les soieries un nouveau débouché.

L'expansion de la puissance chinoise vers l'Asie centrale a été précédée et aidée par un grand mouvement des peuples voisins de la Chine, qui se sont poussés les uns les autres de l'Orient vers l'Occident. « L'histoire du commerce, a dit Montesquieu, est celle de la communication des peuples. Leurs destructions diverses et de certains flux et reflux de populations et dévastations en forment les plus grands événements (1). » Ce grand mouvement de peuples a été d'une importance décisive pour les relations commerciales entre la Chine et le reste de l'Asie; à ce titre, nous en recueillerons quel-

(1) Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XXI, ch. 5.

ques détails dans les récits que tous les orientalistes en ont donnés d'après les annales chinoises.

Le pays situé entre la chaîne neigeuse du Nan-chan, les affluents du Bouloung-ghir et la partie supérieure du Hoang-ho (c'est-à-dire une partie de la Chine et du Tan-gout), était habité, au troisième siècle avant notre ère, par la peuplade tubétaine appelée Yuë-tchi. Les Hioung-nou, descendant du nord, vainquirent et soumièrent cette tribu ; puis, quelques années après, l'obligèrent de s'expatrier (165 av. J.-C.). « Une partie des Yuë-tchi se retira au sud des monts Nan-chan qui séparaient leur pays du Tibet, et reçut le nom de petits Yuë-tchi. L'autre partie, beaucoup plus nombreuse, appelée, pour cette raison, grands Yuë-tchi, remonta vers le nord-ouest, et s'empara des vastes plaines situées à l'occident de la rivière d'Ili, qui se jette dans le lac Balkach (1). » Elle expulsa de ce pays les Szu ou Saï (Saces), qui se retirèrent dans la Sogdiane, entre Khaschgar et Samarcande, puis se répandirent plus au sud (2), et devinrent les voisins immé-

(1) *Tableaux historiques de l'Asie*, p. 482. — L'auteur le plus récent qui ait parlé des Yuë-tchi est, croyons-nous, M. Vivien de Saint-Martin : dans son mémoire sur les Huns Blancs lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en juillet 1849, sont données de longues et savantes explications au sujet des Yuë-tchi, de leur origine, de leur migration, et de l'empire qu'ils ont fondé dans la Transoxiane (de la page 34 à la page 52).

(2) C'est à cause d'eux, fait observer Saint-Martin, que les Perses

diats des Perses. A peine installés, les grands Yuë-tchi se virent attaqués par les Ou-sun (1), qui auparavant habitaient avec eux à l'occident du cours supérieur du Hoang-ho, dans le pays de Kan-tcheou, Sou-tcheou, et Châ-tcheou. Ce peuple était à son tour chassé par les Hioung-nou dont il limitait l'empire à l'occident; puis, poussé vers la Boukharie, il en chassait les Yuë-tchi. Ceux-ci passèrent le Iaxartes, s'emparèrent de tout le pays soumis aux rois grecs de la Bactriane, c'est-à-dire, la Transoxiane, la Bactriane et le Caboul; et y réunissant les contrées que baigne l'Indus, ils formèrent un puissant empire (2), limitrophe de celui des Parthes.

Ainsi, au second siècle avant notre ère (3), un peuple qui connaissait les Chinois et les productions de la Chine, s'est établi au centre et au sud de l'Asie, peut-

•
 donnaient le nom de Saces à tous les Scythes. *Hist. du Bas-Emp.* par Lebeau, tome iv, liv. xix, aux notes.

(1) Les Alains, suivant Saint-Martin.

(2) Cet empire est celui que les Grecs et les Romains ont nommé le royaume des Indo-Scythes. Les guerres de ce peuple soit contre les Parthes, soit contre les Séleucides de la Bactriane, durant les années 127 et 126 avant J.-C., sont mentionnées dans les auteurs occidentaux et dans les historiens chinois.

(3) Dans les *Mémoires sur l'Arménie*, t. II, p. 15, Saint-Martin parle d'une colonie chinoise, fondée en Arménie, dès le troisième siècle avant notre ère, par la famille des Orpélians. Nous n'avons point trouvé ailleurs trace de ce fait; et, en supposant que sa date fût authentique, nous ne pourrions, dans tous les cas, lui donner l'importance que prend l'émigration de tout un peuple.

être même dans l'Inde (1). Il avait, comme le peuple chinois, les Hioung-nou pour ennemis; il était donc de son intérêt de conserver des relations avec l'empire de la Chine. De là, cette expédition du général Tchang-khian, envoyé (126 av. J.-C.), par l'empereur Wou-ti, pour former avec les Yuë-tchi une ligue contre les Hioung-nou, expédition qui contribua à rendre l'intérieur de l'Asie plus familier aux Chinois. « C'est l'expédition de Tchang-khian, remarque Klapproth, qui fit connaître les Chinois en Occident, et amena les communications non interrompues qu'ils ont eues pendant longtemps avec le Mawarannahar, la Perse et l'Inde. C'est alors que la soie fut apportée, à travers ces pays, en Europe (2). »

Toutefois, dire que, dès le second siècle av. J.-C., des relations suivies s'établirent entre la Chine et l'Asie occidentale, ce serait, ce nous semble, devancer le moment où véritablement il y eut commerce régulier. Les Yuë-tchi, maîtres de tout le pays compris entre la mer Caspienne et l'Indus, étaient nomades comme les Hioung-nou, suivaient avec leurs troupeaux le cours des rivières, habitaient sous des tentes de feutre, et ne connaissaient d'autre occupation que la chasse et la

(1) M. Pauthier suppose que c'est ce même peuple qui fonda dans le second siècle de notre ère de puissants empires dans l'Hindoustan, et qui en fut momentanément chassé, en 56 av. J.-C., par Vikrama-ditya, le héros hindou. *Hist. de la Chine*, page 241.

(2) *Tableaux historiques de l'Asie*, page 57.

guerre; ils ne se prêtèrent point au commerce, du moins pendant les premiers siècles après leur installation. On peut tout au plus supposer qu'ils laissèrent passer, sans les piller, quelques caravanes composées de marchands juifs, arméniens, ou persans, qui, bravant les nombreux dangers semés sur des routes mal tracées et peu sûres, arrivèrent jusqu'à la Chine. A plus forte raison n'admettons-nous pas que ces relations commerciales avec la Chine aient été établies antérieurement. Nous voulons bien, faisant remonter au troisième siècle av. J.-C. les premières communications entre la Chine et l'Inde, accepter comme possible le détail fourni par Florus sur le luxe d'Antiochus le Grand, lorsqu'il montre ce prince campé sur le bord de l'Euripe avec des tentes de soie (1) : Antiochus avait, en effet, assuré sa domination sur les pays qui bordent le golfe Persique, et avait porté ses armes jusque chez les Gerrhes et les Chatténiens (2), afin que la Syrie ne trouvât aucun obstacle au commerce si fructueux des produits indiens. Mais bien que nous ne puissions nier que quelques soieries aient pu sortir de la Chine aussitôt que les causes qui empêchaient cette exportation eurent cessé d'exister, nous regardons l'appari-

(1) « Hic, ille positis aureis sericisque tentoriis... » Florus, *Epitome rer. roman.*, lib. II, cap. 8.

(2) Peuples commerçants qui habitaient l'Arabie vis-à-vis de la Susiane, sur le littoral occidental du golfe Persique.

tion de ces étoffes comme un fait exceptionnel. Si quelques rapports commerciaux eurent lieu entre la Chine et l'Asie méridionale, pendant le règne de Chi-hoang-ti, ils furent brusquement interrompus par les désordres qui suivirent la mort de ce grand empereur. « Toutes les provinces, dit de Guignes, devinrent autant de royaumes indépendants. Jamais la Chine n'éprouva de si grands troubles, et ne fut si divisée (1). » C'est ce qui a fait dire à Klaproth que la soie n'avait été connue en Occident qu'à dater de la grande expédition militaire organisée sous les Han.

A cette époque, en effet, c'est-à-dire vers la fin du second siècle avant notre ère, les notions sur les contrées occidentales apparaissent dans l'histoire de la Chine (2); les Han, après la soumission des Hioung-nou, établissent des colonies, bâtissent des villes, donnent des gouvernements militaires aux provinces nouvellement conquises dans l'Asie centrale (3); enfin, des

(1) *Histoire des Huns*, tome 1, p. 20.

(2) « L'histoire chinoise, dit d'Anville, dans le récit des entreprises de la Chine sur des contrées limitrophes, à commencer environ 450 ans avant l'ère chrétienne, fournit sur ces contrées des connaissances qu'on ne trouve point ailleurs. » *Géogr. anc.*, tom. II, p. 323.

(3) *Tableaux historiques de l'Asie*, page 39. — *Recherches sur l'extension de l'empire chinois du côté de l'Occident*, par Abel Rémusat, *Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, tom. VIII, p. 414 et suiv. (nouv. série.)

relations sont ouvertes avec le Khotan (1), et des communications fréquentes ont lieu entre la Chine et l'Inde. Tout prépare le grand mouvement commercial qui s'établira surtout durant le premier siècle avant notre ère : alors, comme le constate l'historien chinois Sse-ma-thian, les marchandises venues de Chou (le Sse-tchuen moderne), se débitent avec abondance dans le Ta-hia (la Bactriane ancienne, aujourd'hui le Khorassan), contrée qui confine au Chin-tou (l'Inde).

Et non-seulement le commerce d'exportation se développe au premier siècle avant notre ère, mais à l'intérieur aussi, la prospérité du pays croissant, la consommation des soieries et des riches étoffes augmente. « Autrefois comme aujourd'hui, dit le censeur Kouang-yu (l'an 40 av. J.-C.) à l'empereur Youan-ti, c'était dans le royaume de Tsi qu'on fabriquait les étoffes et les habits pour la cour. Il y avait trois officiers députés pour cet objet, et ils suffisaient; car ces étoffes et ces habits ne formaient que dix grandes balles. Aujourd'hui ces étoffes occupent, dans le même royaume, des officiers et des ouvriers sans nombre. Cette seule dépense monte par an à quelques centaines de mille onces d'argent (2). C'est à Chou et à Kouang-han que se

(1) *Histoire du Khotan*, par Abel Rémusat.

(2) L'once chinoise d'argent, observe M. Pauthier, à qui nous empruntons cette citation, vaut un peu plus de sept francs de notre monnaie. *Histoire de la Chine*, p. 21.

travaillent pour la cour les meubles d'or et d'argent. Il faut cinquante millions d'onces d'argent (350 millions de francs) pour entretenir à votre cour les intendants de vos ouvrages, et les ouvriers qu'ils emploient soit pour vous, soit pour l'impératrice. » Ce luxe ne règne pas seulement chez l'empereur, il a gagné toutes les classes : ainsi, l'usage du brocart est général, et les lois somptuaires, ainsi que les remontrances des censeurs et les plaintes des écrivains, attestent que, sous la dynastie des Han, la magnificence et le luxe des vêtements sont devenus ruineux.

Les soieries exportées furent simultanément répandues dans l'Asie centrale et dans l'Asie occidentale. « L'Inde, le Khorassan, le royaume grec-bactrien, ne formaient, pour ainsi dire, qu'un très-vaste empire dont les provinces les plus reculées étaient unies par un commerce réciproque : les peuples du Khorassan, les Parthes et leurs voisins portaient dans l'Inde les productions de leur pays, et les Indiens venaient trafiquer chez eux (1). » L'Inde septentrionale, et sous ce nom il faut comprendre la partie de l'Inde voisine de la Bactriane, de la Perse et du Khotan, devint le vrai centre du commerce avec la Chine. D'une part, elle communiquait par terre

(1) De Guignes, mémoire inséré dans le tome xxv des *Mém. de l'Académie des Inscript. et Belles-Lettres*. — Voir aussi, pour ces relations entre les différentes contrées de l'Asie, Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, tom. III, liv. xvii.

avec la Médie et la Perse; d'autre part, elle trouvait dans l'Indus et le Gange deux voies de communication toutes naturelles avec les mers du sud de l'Asie. C'est de là que vinrent les étendards de soie brodés d'or que l'armée de Crassus vit flotter au milieu des Parthes (1) (56 ans av. J.-C.); c'est de là que furent transportées par mer jusqu'en Syrie les étoffes que pillèrent les généraux romains; c'est de là que les marchands occidentaux reçurent les soieries qu'ils apportèrent à Rome au premier siècle de notre ère.

Lorsque les Romains eurent conquis sur les Séleucides l'Asie antérieure jusqu'à la Mésopotamie, ils n'eurent pas de relations commerciales avec les Parthes. Ceux-ci, méfiants et jaloux, n'accordèrent passage à aucun étranger sur leur territoire et s'efforcèrent d'interrompre les communications entre l'occident et l'orient de l'Asie. « Entre l'empire romain et les Parthes, remarque Montesquieu, il se forma des déserts; bien loin qu'il y eût commerce, il n'y eut pas même communication (2). » Mais les Romains, maîtres de la Syrie, suivirent la politique des rois grecs. Caius, envoyé par l'empereur Auguste en Orient, ne contesta pas aux Parthes la souveraineté de la Mésopotamie; et après

(1) « Undique præfecti regis, Scyllaces et Surenas, ostendere » signa auro sericisque vexillis vibrantia. » Florus, *Epitome rer. roman.*, lib. III, cap. 44.

(2) *Esprit des lois*, liv. XXI.

avoir réglé que l'Euphrate serait la limite des deux empires, il porta toute son attention vers le golfe Persique. Il s'appliqua à maintenir dans l'alliance des Romains les Nabatéens, qui avaient conservé leur indépendance et qui, séparant la Syrie de la Babylonie, étaient maîtres du commerce du golfe Persique (1) : c'était assurer à la Syrie le trafic des marchandises de l'Inde que les navires arabes, en longeant les côtes sud de la Perse, allaient chercher aux bouches de l'Indus, à Pattala, ou dans les ports de l'Inde méridionale, et rapportaient dans la Mésène. La principale ville de cette contrée, qui comprenait le littoral du golfe Persique depuis le Tigre jusqu'aux déserts de l'Arabie, était Charax : depuis longtemps les Grecs, appréciant tous les avantages commerciaux de la Mésène, s'y étaient établis et maintenus en corps de nation, sous la protection des rois arabes, comme l'attestent les monnaies de ces princes qui sont parvenues jusqu'à

(1) Les peuples qui occupaient la Mésène, la Characène, la Chaldée, la Mésopotamie et Pétra étaient de même race : c'étaient les Nabatéens, répandus dans toute la contrée comprise entre le golfe Persique et la mer Rouge. On comprend d'une part, quel appui devaient se prêter mutuellement les marchands de ces différents pays, et d'autre part quelle facilité avaient les Romains, malgré leurs guerres continuelles avec les Parthes, pour se procurer par ces pays voisins de la Syrie les marchandises venant de l'Inde et de l'Arabie. — Voir le mémoire de M. Reinaud sur le royaume de Mésène et de Characène. *Journal asiatique*, 1864, et le mémoire d'Et. Quatremère sur les Nabatéens, 1835.

nous, et qui portent des légendes grecques. L'autonomie que s'assura la Mésène lui conserva toute son importance pour le commerce de l'Inde, et donna aux Romains la possibilité d'éviter le passage chez les Parthes (1).

Aussi, nous paraît-il vraisemblable que, dès leur établissement en Asie, les Romains reçurent des soieries par cette voie commerciale, et que les étoffes dont il est fait mention chez les écrivains du temps d'Auguste n'étaient pas uniquement le produit du pillage des riches cités de l'Asie. Il est impossible cependant de déterminer l'année où le commerce apporta à Rome les premières étoffes de soie. Nous ne les verrions mentionnées qu'à la fin du premier siècle, si le luxe de César, étendant des étoffes de soie au-dessus des spectateurs, pour les

(1) A la domination des Séleucides de Syrie sur le littoral du golfe Persique avait succédé la suprématie des Parthes. Mais, après Mithridate I^{er}, roi des Parthes, cette suprématie avait été aisément éludée, et la Mésène jouit de son autonomie à dater de l'an 129 avant notre ère. « Toutefois, observe M. Reinaud, les rois de la » Mésène, pour assurer leur tranquillité, se reconnaissaient vassaux des rois Arsacides, et ils firent partie de ce que les écrivains » arabes et persans ont appelé plus tard du nom de Molouk-al-theouayf ou chefs de bande. » Sous leur domination, qui dura jusqu'au troisième siècle de notre ère, époque à laquelle fut fondé le vaste empire des Sassanides, il y eut toujours près de l'embouchure du Tigre des villes importantes par leur commerce, telles que Forath et Charax. — *Les recherches sur la Mésène et la Characène*, par Saint-Martin, et le récent mémoire de M. Reinaud ont complètement mis en lumière le rôle commercial de ces contrées.

garantir des ardeurs du soleil, n'avait fait sensation. Le souvenir de ces fêtes, données par le dictateur en l'an 46 avant notre ère, fut conservé jusqu'à Dion Cassius, qui le recueillit (1) comme une preuve du luxe que l'on déployait dans les jeux publics. Il est bien regrettable que l'historien n'ait pas indiqué jusqu'à quel point ce déploiement d'étoffes de soie était extraordinaire, en comparant cette prodigalité à la consommation de ces étoffes dans Rome. Quoi qu'il en soit, le nom qui resta à ces étoffes, et sous lequel Dion Cassius les désigne, ne laisse aucune incertitude sur leur origine. « Il n'y a plus de doute, dit Klaproth, que les Sères des anciens ne soient les Chinois. D'après les auteurs grecs, le mot *Σήρ* désigne et le ver à soie, et les habitants de la Sérique ou les Sères; or, ce fait démontre que le nom de ces derniers leur venait de la marchandise précieuse que les peuples de l'Occident allaient chercher chez eux. En Arménie, l'insecte qui produit la soie s'appelle *cheram*, nom qui ressemble assez au *Σήρ* des Grecs. Il est naturel de croire que ces deux mots avaient été empruntés à des peuples plus orientaux. C'est ce que les langues mongole et mandchoue nous donnent la facilité de démontrer; il en résultera que le nom de la soie chez les anciens est véritablement originaire de la par-

(1) Ἴνα γὰρ μήδενα τῶν θεωμένων ὁ ἥλιος λυπήσῃ, παραπετάσματα ὑπὲρ αὐτῶν σήρικα, ὡς γέ τινες φᾶσιν, ὑπερεπέτασε. Dion. Cass., lib. XLIII.

tie orientale de l'Asie. La soie s'appelle *sirket* chez les Mogols et *sirghe* chez les Mandchoux. Ces deux nations habitaient au nord et au nord-est de la Chine. Est-il présumable qu'elles eussent reçu ces dénominations des peuples occidentaux? D'un autre côté, le mot chinois *see* ou *sze*, qui désigne la soie, montre de la ressemblance avec *sirghe* ou *sirket*, et avec le Σῆρ des Grecs. Cette analogie frappera d'autant plus, quand on saura que dans la langue mandarine l'*r* ne se prononce pas, tandis que cette finale se trouvait vraisemblablement dans les anciens dialectes de la Chine. Mais le mot coréen *sîr* (1), qui désigne la soie, est tout à fait identique avec le Σῆρ des Grecs, qui devait se prononcer aussi *sir*. La soie a donc donné son nom au peuple qui la fabriquait, et qui l'envoyait dans l'Occident, et les Sères sont évidemment les Chinois (2). »

Le mot σήρικα, qui veut dire étoffes venues du pays des Sères, représente donc des soieries chinoises; ce sont elles que la tradition a désignées à Dion Cassius. Du reste, si les témoignages contemporains manquent pour confirmer cette première exhibition des étoffes de

(1) Remarque faite par Abel Rémusat dans le *Journal asiatique*, 1823.

(2) *Tableaux historiques de l'Asie*, page 58. — Dans un mémoire sur *les Noms de la Chine*, Klaproth fait observer que la Sérique était la Chine septentrionale, et que la Chine méridionale avait reçu des Malais et des Hindous le nom de Tchina. *Journal asiatique*, 1827.

soie à Rome sous César, le nom des Sères et des soieries ne tarde pas à apparaître dans les poètes du premier siècle avant J.-C. (1).

Sans chercher si la notion de ce peuple asiatique est parvenue à Rome indirectement, ou si, comme le prétend Florus (1), une ambassade fut envoyée à l'empereur Auguste par les Sères, nous constaterons seulement que, un siècle à peine après l'arrivée des Chinois dans l'Asie occidentale, on parle à Rome d'un peuple recueillant une matière textile jusqu'alors inconnue dont il fabriquait des tissus; et il y a une union si intime entre l'idée du produit nouveau et celle du peuple producteur, qu'un même nom est donné et à la matière et à la nation qui la livre au luxe des Occidentaux : *Seres, sericum*. Quant à la position géographique de ce peuple, on la suppose au delà de l'Imaüs, vers l'Orient; et on désigne sous le nom de Sérigue toute l'Asie centrale

(1) Velleraque ut foliis depectant tenuia Seres.
Virgil. *Georg.*, lib. II.

Quid? quod libelli stoici inter sericos
Jacere pulvillos amant?
Horat. epod. 8.

Quid relevant variis serica textilibus.
Propert., lib. I. eleg. 44.

Serica nam taceo vulsi carpenta nepotis.
Id., lib. IV. carm. 8.

Vela colorati qualia Seres habent.
Ovid. *Amor.*, lib. I. eleg. 44.

(2) *Epit. Rerum Roman.*, lib. IV, cap. 42.

bornée à l'occident par la Sogdiane et la Bactriane, et au sud par l'Inde.

Durant le premier et le second siècle de notre ère, les renseignements deviennent plus précis et plus nombreux. Le commerce des étoffes de soie s'accroît en raison des communications plus régulières et plus constantes qui s'établissent entre l'orient et l'occident de l'Asie. D'une part, l'introduction officielle du bouddhisme en Chine (64 ans après J.-C.) crée des relations plus intimes entre l'Inde et la Chine; d'autre part, l'obligation de soumettre les royaumes révoltés de l'Asie centrale, conduit jusqu'à la mer Caspienne une armée chinoise (1).

Ce fut sous Ho-ti (80 à 106 après J.-C.) que le général chinois Pan-tchao entreprit cette grande expédition vers l'occident de la Chine. L'histoire nous le montre soumettant le Chou-le et le royaume de Kouei-thsu, organisant ces premières conquêtes, puis passant les montagnes neigeuses du Thsoung-ling pour attaquer les Yuë-tchi. La défaite totale des Hioung-nou du nord (2), suivie de la soumission de tout le pays que nous nommons la petite Boukharie, permet bientôt

(1) Moïse de Khoren place, au deuxième siècle, les Chinois dans la Gordiène, c'est-à-dire dans le voisinage du royaume d'Arménie. Saint-Martin, *Mém. sur l'Arménie*, t. II, p. 22.

(2) Cette partie de l'Asie centrale était attaquée par une autre armée chinoise, sous les ordres du général Teou-hian.

à Pan-tchao de continuer sa marche victorieuse vers l'occident. Cinquante États sont réunis à l'empire chinois, et l'armée chinoise arrivée à la mer Caspienne songe à attaquer l'empire romain (102 ap. J.-C.). « Kinkan-yang, à qui Pan-tchao avait confié cette expédition, voulait traverser la grande mer, mais les marins de la partie occidentale du pays des Asi lui dirent que la mer était bien large, que ceux qui allaient ou venaient par un vent favorable mettaient trois mois à la traverser, que si l'on avait des vents contraires, on mettait quelquefois trois ans (1). » Le général chinois, découragé par ces récits des Parthes, se contenta d'explorer la rive orientale de la mer Caspienne, et revint sur ses pas.

De cette époque datent, suivant Man-tua-lin, les premiers renseignements reçus par les Chinois sur la plupart des contrées de l'Asie occidentale, le pays du Grand-wan (2) (le Fargana), le Ki-pin (la Cophène) où s'étaient réfugiés les Saces, les contrées au sud de l'Oxus et l'Arménie; les ambassadeurs des Asi (3) (les Parthes)

(1) Traduction de l'historien chinois Man-tua-lin, faite par Abel Rémusat dans les *Mélanges asiatiques*, tome I. — Ces fragments de Man-tua-lin font partie du grand ouvrage de cet écrivain du douzième siècle, publié sous le titre *Wen-hiam-thoung-khao*.

(2) Cette contrée confinait au nord avec la Sogdiane et le Khotan, au midi avec le royaume des Yuë-tchi.

(3) Les Asi, suivant Saint-Martin, étaient les Sogdiens : ils habitaient le territoire de la ville actuelle de Bokhara et faisaient le commerce exclusif de la soie. *Mémoires sur l'Arménie*, t. II, p. 43. — Klaproth dit que les Asi étaient les Parthes.

arrivent en Chine; l'empire romain est connu. « Le récit que les Parthes et les Persans firent aux Chinois des merveilles de l'empire romain, de son immense capitale, de la puissance de ses princes, de l'intelligence et de la droiture de ses habitants, les étonna d'autant plus que jusqu'alors ils n'avaient rencontré dans leurs expéditions lointaines que des peuples moins civilisés qu'eux-mêmes. C'est par cette raison qu'ils donnèrent à l'empire romain le nom de Ta-thsin, ou grande Chine (1). » Dès lors, chez les historiens chinois, il est souvent fait mention de l'empire romain, et les annales chinoises nous mettent à même de juger la politique qui régissait les relations commerciales, au second siècle, entre la Chine et l'Asie occidentale, relations dont dépendait le commerce des soieries.

« Les Parthes avaient fondé une puissante monarchie féodale composée de quatre royaumes principaux possédés par une même famille; la branche aînée occupait la Perse, et son chef, décoré du titre de roi des rois, avait la haute souveraineté sur tous les princes de son sang. Les rois de l'Arménie tenaient le second rang; venaient ensuite ceux de la Bactriane, chefs de toutes les tribus Alanes et Gothes répandues sur les bords de l'Indus ou dans les régions inconnues qui se prolongent au nord de l'Inde et à l'Orient de la Perse. Au dernier

(1) Klaproth, *Tableaux historiques de l'Asie*, page 68.

rang était le roi Arsacide des Massagètes qui possédait toute la Russie méridionale (1). » Leurs relations avec les Romains s'étaient modifiées; ils faisaient le commerce des soieries, et leurs marchands livraient au luxe des Romains des étoffes importées de la Chine et d'autres fabriquées par les Parthes eux-mêmes. Ils avaient tout intérêt, comme le disent les historiens chinois, à cacher les routes qui conduisaient à la Chine et à empêcher les communications directes entre cet empire et l'empire romain; il ne fallait pas que les Romains pussent se procurer la matière avec laquelle ils auraient fabriqué des tissus supérieurs à ceux des Parthes, à cause de l'habileté des tisseurs et des teinturiers romains. Mais, si la possession de toute l'Asie centrale permit aux Parthes de fermer aux Romains la route par terre, ils ne purent leur interdire la mer : c'est par cette voie que les Romains tentèrent d'établir des communications directes avec la Chine. C'est ainsi qu'arriva la première ambassade romaine signalée par Man-tua-lin, celle qui vint à la cour de Houan-ti (165 ans ap. J.-C.) de la part de An-tun (Marc-Aurèle, l'un des Antonins) (2).

Pour apprécier l'importance de cette tentative qui ouvre une ère nouvelle aux relations commerciales, il

(1) Klaproth, *Tableaux historiques de l'Asie*, page 42.

(2) Il n'est pas douteux, dit Klaproth, que le roi An-tun (Antonin), mentionné dans ce récit, ne soit Marc-Aurèle.

faut examiner quelles étaient les routes suivies en Orient par le commerce durant le premier et le second siècle; il est d'ailleurs indispensable, dans une histoire du commerce de la soie, de les décrire avec quelques détails. Les renseignements géographiques qu'ont laissés Strabon (né vers l'an 50 av. J.-C.), Pline (23 à 79 ap. J.-C.), Ptolémée (125 ap. J.-C.) et l'auteur inconnu du Périple de la mer Erythrée, permettent de retracer les différents itinéraires (1) des marchands qui allaient chercher dans l'Inde les épices et dans l'Asie orientale les étoffes fabriquées par les Sères.

La route la plus septentrionale partant de la mer Noire suivait le Phase jusqu'à Sarapane, gagnait par terre le Cyrus (2), descendait ce fleuve jusqu'à la mer Caspienne; après avoir traversé la mer Caspienne, on remontait l'Oxus jusqu'à la rivière Icare, puis on pénétrait dans la Bactriane (3). Le plus important marché sur cette route était, suivant Strabon, la ville de Dioscurias.

Plus au sud, une autre route sortant de la Mésopota-

(1) Heeren, liv. III et liv. II, et Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XXI, ch. 46, examinent et décrivent ces itinéraires.

(2) Ἀναπλείται μέχρι Σαραπάνων... ὅθεν πεζεύουσιν ἐπὶ τὸν Χύρον.. Strab., lib. XI, cap. 2, § 47.

(3) «...In Bactros septem diebus ex Indiâ perveniri ad Icarum » flumen, quod in Oxum influat, et ex eo per Caspium in Cyrum » subvectas, quinque non amplius dierum, terreno itinere ad » Phasim in Pontum Indicas posse devehî merces. » Plin., *Hist. nat.*, lib. VI, cap. 49.

mie se dirigeait d'abord au nord (par 36 degrés de latit.), afin d'éviter le désert situé entre la Perse et la Médie, passait par Ecbatane, Rhagæ, le défilé des portes Caspiennes, seul passage praticable entre les monts Hyrcaniens et le désert, et aboutissait soit dans la Parthie par Hécatompile (Damegan aujourd'hui, suivant d'Anville), soit dans l'Aria par Alexandrie (aujourd'hui Hérat), soit dans la Drangiane par Prophtasia (aujourd'hui Zarang). Plus loin, à l'entrée du Caboul, se trouvait Ortospana (1), station importante où se croisaient les caravanes venant de Bactres (aujourd'hui Balk) et celles qui, traversant le fleuve Choès, venaient de l'Inde par Taxila (2).

Ces deux routes intérieures, probablement fréquentées depuis une époque fort reculée pour aller, à travers l'Asie occidentale, de la Méditerranée jusqu'à l'Indus, traversaient les contrées soumises aux Parthes, et l'accès en était interdit aux négociants occidentaux. Elles aboutissaient l'une et l'autre à ces vallées de la Sogdiane et de la Bactriane depuis longtemps célèbres par leur prospérité et leur civilisation, et à ces riches pays qu'arrose le cours supérieur de l'Indus et qui forment aujourd'hui le Caboul et le Pendjab. C'est là que se

(1) A 46 lieues à peu près de Candahar.

(2) On trouve l'indication de cette route dans Strabon, liv. XIV, chap. 8, et dans Pline, liv. VI, chap. 49. L'auteur latin suppose que c'est la route qu'a suivie Alexandre.

concentrait le commerce avec la Sérique et avec l'Inde. Pour aller plus loin, il fallait traverser de hautes montagnes et de vastes déserts : les caravanes n'ont dû s'y hasarder que lorsque les conquêtes des Chinois eurent ouvert une voie de communication protégée par de nombreuses stations militaires. La prolongation de ces routes jusqu'à la Chine était donc de création toute récente au premier siècle.

La première étape dans l'Asie centrale, était, suivant Ptolémée, le lieu nommé la Tour de pierre (1). C'est un énorme rocher qui subsiste encore, formant saillie et taillé régulièrement en colonnes (2). Placé au centre de

(1) Ptolémée, liv. VI, chap. 13. Sa situation est par 41° de latitude nord et vers 80° de longitude est, méridien de Paris.

(2) Cette tour existe encore sous le nom de Chasotun (les Quarante Colonnes), et elle est le rendez-vous des marchands, qui la nomment plus communément Takt-Souleyman (Tour de Salomon). C'est un rocher qui offre aux regards deux rangées de vingt colonnes taillées régulièrement. La route qui de Bokhara, ville qui est aujourd'hui, comme autrefois Bactres, l'entrepôt du commerce de l'Inde et de la Chine, se dirige vers ce dernier pays, passe par Samarcand, Kokand, Takt-Souleyman, Osch, Kachgar, Ierkin, Pékin : elle suit donc le même tracé qu'autrefois. Voir Heeren (liv. III, sect. 2), à qui ces détails sont empruntés. — Une autre opinion a été émise par M. Reinaud. « On trouve, observe ce sa-
 » vant, à peu de distance (du lieu indiqué par Heeren) la ville de
 » Taschkend située sur les bords du Yaxartes, et le mot *taschkend*
 » signifie en turk château de pierre. Albyrouny, qui écrivait à une
 » époque où les anciennes traditions avaient pu se conserver, dit
 » positivement que Taschkend répond à la Tour de pierre de Pto-
 » lémée. Ne serait-il pas plus naturel de placer le véritable ren-

l'Asie, dans le défilé d'Hoschan le plus facile à franchir, ce rocher servait comme point de repère au début du voyage. C'est là que convergeaient toutes les caravanes parties de la Bactriane et de l'Inde pour les pays situés au delà du désert de Cobi et connus sous le nom général de Sérique. A quelques journées de la Tour de pierre était une station au passage des monts Imaüs (le Bolor actuel); là, les caravanes se réunissaient afin de se prêter un secours réciproque dans la traversée du désert qu'infestaient des tribus nomades et rapaces. En sortant de ces gorges, elles entraient dans le Kachgar et se dirigeaient à travers la petite Boukharie, en visitant Aksou et Khotan (villes nommées Casia et Auxaxia par Ptolémée), jusqu'à Sera-Metropolis (Kan-tcheou), dernière étape connue de cet itinéraire.

Ce voyage, depuis le mont Bolor jusqu'aux frontières de la Chine, a été fait au septième siècle par un pèlerin chinois Hiouen-thsang : la description qu'il en a laissée et qu'a traduite M. Stanislas Julien (1), donne à penser combien de périls il fallait braver pour l'entreprendre cinq siècles auparavant. Même au septième.

» dez-vous des caravanes à Taschkend et de ne considérer les deux
 » tours de pierre marquées sur les cartes de Ptolémée que comme
 » des espèces de corps de garde placés dans les gorges les plus
 » dangereuses ? » *Relation des voyages faits par les Arabes et les
 Persans dans l'Inde et à la Chine. Discours préliminaire.*

(1) *Histoire de la vie de Hiouen-Thsang et de ses voyages dans l'Inde*, par M. Stanislas Julien.

siècle, à chaque instant le voyageur est attaqué par des voleurs; les fatigues et les privations qu'il faut subir en traversant ici le désert, là, les hautes montagnes qu'enveloppent des tourbillons de neige, causent la mort de plusieurs personnes de sa suite; et cependant, protégé par son titre de vénérable et de maître de la loi, Hiouen-thsang reçoit de tous les princes accueil bienveillant et escorte. C'est au seuil de la Chine que l'assaillent les périls, et il faut que le voyageur fasse appel à sa foi pour continuer le pèlerinage à peine commencé. Tous les pronostics les plus sinistres se présentent : au moment de pénétrer dans ces régions centrales, peu connues des Chinois malgré leurs expéditions antérieures, Hiouen-tsang rencontre un vieillard qui les avait parcourues et auquel il demande des renseignements. Celui-ci s'efforce de le détourner de son entreprise, lui dépeint ainsi la contrée qu'il faut traverser : « Les routes de l'ouest sont mauvaises et dangereuses ; tantôt on est arrêté par un fleuve de sable, tantôt par des démons et des vents brûlants. Lorsqu'on les rencontre, il n'est personne qui puisse y échapper ; souvent des caravanes nombreuses s'y égarent et périssent. » Il est impossible de mieux représenter la frayeur qu'inspiraient ces déserts du centre de l'Asie (1).

(1) Plinè avait recueilli les notions suivantes sur cet itinéraire au delà de la Bactriane : « Inhabitabilis ejus prima pars, a Scythico promontorio, ob nives ; proxima inculta, sævitia gentium.

Comme pour confirmer ce que disait Ptolémée de cet itinéraire, voici les observations de la science moderne sur le seul passage ouvert au milieu des monts Thsoungling (1). « Une dépression sépare le massif de Pamir du massif Altaïque : cette dépression, où les eaux accumulées donnent naissance à de nombreux et vastes lacs, forme un pays de plaines, de vallées et de pâturages qui porte aujourd'hui le nom de Dzoungarie. C'est la seule communication qui existe entre les steppes élevées de la Mongolie et les plaines basses qu'arrose la Sir-deria (Yaxartes des Grecs). C'est par cette issue naturelle que se sont faites depuis les plus anciens temps les innombrables migrations qui ont versé tant de tribus nomades vers la mer Caspienne et les plaines Sarmatiques; c'est la seule route que puissent suivre les caravanes. » Hiouen-

» Anthropophagi Scythæ insident, humanis corporibus vescentes.
 » Ideo juxta vastæ solitudines, ferarumque multitudo, haud dissimilem hominum immanitatem obsidens. Iterum deinde Scythæ,
 » iterumque deserta cum belluis, etc.» *Hist. nat.*, lib. vi, cap. 20.
 — Au ix^e siècle, nous retrouverons dans les historiens arabes, surtout dans Massoudi, des renseignements qui confirment pleinement le récit de Hiouen-thsang. M. Reinaud a exposé avec un profond savoir, dans plusieurs ouvrages, les différentes routes que suivait le commerce arabe au neuvième siècle : nous aurons plus d'un emprunt à lui faire, heureux de rencontrer un pareil guide, lorsque nous étudierons l'histoire de la soie durant la seconde période.

(1) C'est d'après les observations de M. de Humboldt que M. Stanislas Julien fait la description de ce passage. Nous la copions dans la préface du volume intitulé : *Histoire de la vie et des voyages de Hiouen-thsang*.

thsang employa sept jours à traverser ces gorges difficiles, et cependant les souffrances qu'il endura furent moindres que celles qu'il trouva au passage de l'Hindoukouch (le Paropamisus ancien).

Les difficultés et les dangers de ces routes, ainsi que la nécessité de plusieurs intermédiaires pour les parcourir, expliquent pourquoi Strabon et Pline eurent si peu de renseignements sur cette contrée éloignée qu'ils nommèrent la Sérique et qu'ils placèrent à la limite du monde connu du côté de l'orient. Le séjour d'Alexandrie et l'accroissement que prirent au deuxième siècle les relations entre la Chine et l'Asie centrale permirent à Ptolémée d'obtenir sur la Sérique quelques notions nouvelles. Mais à cette époque une autre source de renseignements sur la Chine s'ouvrait ; nous voulons parler des communications maritimes (1). Nous en avons la preuve dans le nom *Sinæ* donné par le géographe d'Alexandrie, au peuple qu'il place sur le littoral le plus

(1) Y avait-il dès le premier siècle des relations maritimes entre Ceylan et la Chine, et les vaisseaux chinois arrivaient-ils dans le voisinage du cap Comorin ? Nous ne croyons pas que l'on doive interpréter dans ce sens le passage où Pline, parlant des renseignements fournis par les ambassadeurs de Ceylan, dit : « Ultra » montes Emodos Seras quoque ab ipsis aspici, notos etiam commercio ; patrem Rachisæ commeasse eo, advenis sibi Seras occuresare. » *Hist. nat.*, lib. vi, cap. 24. Le père de Rachias, en admettant que le récit de ce dernier fût véridique, avait pu aller dans la Sérique en traversant l'Inde, et rien n'indique dans le texte qu'une autre route ait été suivie.

éloigné vers l'est. *Sinæ* a pour origine le mot arabe *Sin* : pour les navigateurs arabes *Sin* c'était le pays de Thsin, la Chine. Ptolémée avait donc une double notion de ce pays : l'une venue par terre, si nous pouvons parler ainsi, et qui le désignait sous le nom de *Sérique* ou pays producteur de la soie, l'autre arrivée par mer et qui le désignait sous son véritable nom de *Sin* ou pays de Thsin. Comme il fermait l'océan Indien du côté de l'orient, suivant les traditions reçues jusqu'à lui, il ne pouvait regarder comme identiques, indépendamment de la différence des deux noms qui n'offrent aucune similitude, la *Sérique* située dans l'intérieur des terres et le pays de Thsin situé sur le bord de la mer ; il les plaça donc l'un et l'autre à l'extrémité de l'Orient, la *Sérique*, au nord, dans le continent, et le pays des Sines, au sud, le long du *Sinus Magnus*, donnant ainsi deux places à une même contrée.

Cette erreur de Ptolémée a été évitée par l'auteur du *Périple de la mer Erythrée* que nous regardons comme postérieur au philosophe alexandrin (1). Il est vrai que

(1) Nous avons adopté l'opinion de M. Reinaud, qui place dans le troisième siècle de notre ère l'écrivain du *Périple*. Nous rappellerons quelques-unes des raisons que le savant académicien trouve dans le texte même du *Périple*, pour prouver que l'auteur a visité la mer Erythrée après que les Sassanides eurent détruit l'empire des Arsacides : la présence récente des Persans sur le rivage de l'Arabie, *Χώρα βάρβαρος οὐκ ἔτι τῆς βασιλείας ἀλλ' ἤδη τῆς Πέρσιδος*, la domination des Persans établie sur le golfe Arabique ; une ville

ce voyageur, si prolixe dans la description de tout ce qu'il a vu ou appris, s'arrête à Barygaza, et que, pour

nouvelle, Obollah, Ἀπόλλογος, élevée auprès de Charax déchue de son titre de capitale dans la Mésène qui a perdu son autonomie; les contrées que baigne l'Indus désolées par les princes parthes qui, chassés de la Perse, se sont jetés sur l'Indo-Scythie et s'en disputent la possession, βασιλεύεται ὑπὸ Παρθῶν συνεχῶς ἀλλήλοις ἐνδιωκόντων. *Mémoire sur la Mésène et la Characène.* — Nous ferons, en outre, remarquer que le pays de Thsin, Θῆν, s'étendait, suivant le Périple, jusqu'à la mer Caspienne, λέγεται δὲ συνορίζειν τοῖς ἀπεστραμμένοις μέρεσι τοῦ Πόντου καὶ τῆς Κάσπιας θαλάσσης, ce qui avait lieu au commencement du troisième siècle, sous les Han, empereurs dont l'autorité était reconnue dans toute l'Asie centrale. Nous ajouterons que les renseignements fournis par le Périple sur le commerce de la soie indiquent une époque peu antérieure au siècle où la consommation des soieries prend dans l'empire romain une énorme extension que nous verrons blâmée par les pères de l'Eglise et par Ammien Marcellin. Enfin, ce voyage de circumnavigation autour de la mer Erythrée ne peut-il être regardé comme une tentative analogue à celle que fit plus tard Cosmas, c'est-à-dire, comme une mission officielle confiée par le gouvernement romain à un agent intelligent et parfaitement instruit de tout ce qui concernait le commerce de l'Inde; et cette pensée ne conduit-elle pas naturellement à placer cette mission au moment où, les communications de l'empire romain avec le golfe Persique étant interrompues, il devenait important pour le commerce de rétablir des relations directes entre l'Egypte et l'Inde? Le soin avec lequel le voyageur note, pour chaque marché, le caractère du prince qui règne sur la contrée, les moyens à employer pour s'assurer sa bienveillance, les marchandises qu'on importe et celles qu'on exporte, les villes où il faut aborder pour écouler tel ou tel produit, les ports qui, dans chaque royaume, sont désignés pour la perception des droits, les difficultés de la navigation le long de la côte etc., tout vient à l'appui de cette supposition, qu'il avait un voyage d'exploration à faire en vue de quelque grande entreprise commerciale.

tous les pays au delà de Ceylan, se défiant des renseignements qu'il n'a pas contrôlés, il s'abstient. Il ne dit rien des relations maritimes avec la Chine; ce qui prouve seulement que les navires chinois n'avaient pas encore pénétré dans la mer Erythrée; mais ses notions sur le pays de la soie sont précises. Pour lui, en effet, il n'y a qu'une contrée d'où viennent les produits sériques, et il lui conserve son vrai nom, Θῆν (1), c'est-à-dire Thsin, car le θ correspondant à *th* doit, d'après les grammairiens, avoir la prononciation sifflante du *th* anglais (2).

L'auteur du Périple hésite cependant devant les noms barbares des villes dont on lui parle, et, suivant un usage sans doute accepté (3), il désigne la principale ville sous le nom de Θῆναι, dérivé de celui de Θῆν. Cette ville, c'est l'entrepôt de la soie et des soieries, c'est le marché où les étrangers vont s'approvisionner des produits de la Sérique. L'importance qu'elle a pour nous nous détermine à insister sur la position géographique qu'elle occupait, d'autant plus que Ptolémée donne ce même nom Θῆναι à une ville qu'il place dans le pays des *Sines*. Nous devons nous demander si les deux géographes ont voulu parler d'une même ville.

(1) Ἐἰς δὲ τὴν Θῆνα ταύτην οὐκ ἔστιν εὐχερῶς ἀπέλθειν.

(2) Il s'en offre un exemple sensible dans une citation de Forster: *De bysso antiq.*, pag. 444.

(3) Ptolémée, dans la carte de la Scythie et de la Sérique, donne à presque toutes les villes un nom dérivé du nom du peuple qui habite la contrée.

En ne consultant que l'analogie des noms, on pourrait peut-être retrouver la position de Θῆναι dans celle de la ville chinoise de *Tsing-hai*, placée par Klapproth non loin de la ville moderne de Canton. Mais ce savant donne une meilleure raison pour voir dans Canton la ville nommée par Ptolémée Θῆναι. « Malgré la configuration informe que Ptolémée donne à la partie sud-est de l'Asie, dit-il, on reconnaît aisément sur ses cartes la presqu'île au-delà du Gange, le golfe de Tonquin et la côte méridionale de la Chine. Il appelle les habitants de la dernière et ceux de Tonquin Σῖναι, *Sinæ*, parce qu'ils se trouvaient alors sous la domination chinoise. Leur capitale *Thinæ* (ἡ μητρόπολις Θεῖναι) est très-vraisemblablement Canton de nos jours ou du moins une ville qui existait dans son voisinage, car Canton a changé plusieurs fois de place, comme on le voit par l'histoire de la Chine. Ptolémée a prolongé la côte méridionale de la Chine au sud, tandis qu'elle se dirige de l'ouest à l'est; telle est la cause pour laquelle sa carte est toute bouleversée; il suffit de la retourner pour reconnaître la position de Canton dans *Thinæ*, et le *Bocca Tigris* ou l'estuaire du Tigre dans le golfe des *Sinæ* (τῶν Σῖνων κόλπος). On y voit même le *Ta-kiang* ou *Si-kiang*, sur la rive septentrionale duquel Canton, ou la capitale des *Sinæ*, est située. » (1). La ville indiquée par Ptolémée,

(1) *Mémoire sur les noms de la Chine. Journ. asiat.*, janv. 1827.

ville ouverte au commerce maritime, et située sur la côte orientale de la Chine, c'est Canton.

La ville nommée Θῆβαι par le Périple est une ville située dans l'intérieur des terres ; elle n'est donc pas la même que le Θῆβαι de Ptolémée. Ce doit être, comme plusieurs géographes modernes l'ont supposé, la *Sera metropolis* du philosophe alexandrin, c'est-à-dire, une ville située non loin de *Kan-tcheou*. Car il existait incontestablement à la limite occidentale de la Chine, et sur les confins du désert de Cobi, une station importante et un grand marché des produits chinois demandés par les caravanes de l'Occident. De là, les marchandises étaient transportées à travers la petite Boukharie, comme nous l'avons vu, vers la Bactriane ; puis, nous dit le Périple, elles étaient voiturées vers Barygaza, sans doute parce qu'à cette époque l'Indus n'offrait pas aux commerçants assez de sécurité (1), ou bien elles suivaient le cours du Gange (2).

(1) Nous avons vu dans une note précédente que les contrées arrosées par l'Indus n'avaient alors aucun gouvernement régulier.

(2) Θῆβαι, ἀφ' ἧς τὸ τὲ ἔριον καὶ τὸ νῆμα καὶ τὸ ἑθόνιον τὸ σηρικόν εἰς τὰ βαρύγασα διὰ Βάκτρων πέζη φέρεται, καὶ εἰς τὴν Λιμυρίκην πόλιν διὰ τοῦ Γαγγοῦ ποταμοῦ. Anon. per. maris Erythr., § 64. *Geographici Græci minores*. — Forster corrige cette version et indique le mot Βαράκουρων au lieu de Βάκτρων ; il fait ainsi passer les caravanes qui venaient de Thinæ par un pays que les géographes placent vers le Bengale, à l'ouest d'Aracan. *De bysso antiquorum*, pag. 25. Ce serait supposer une route par le Tuet, route

Les soieries en effet, une fois arrivées dans l'Inde, étaient dans les mêmes conditions où le commerce trouvait les marchandises indigènes de cette contrée. Les unes et les autres n'étaient plus dans l'intérieur de l'Inde comme dans le reste de l'Orient répandues par l'entremise des caravanes (1), parce que les routes étaient belles, sûres et praticables aux chariots. Les pèlerinages vers les villes saintes comme Ozène (2) (Oudjein, dans le pays des Mahrattes) et Tagara (l'ancien Deoghira, dans le Decan) citées par le Périple, devenaient l'occasion de marchés où le commerce se liait à la

qui n'est mentionnée nulle part. Nous en appellerons, sur ce point à l'opinion d'un des orientalistes les plus éminents de notre siècle. « Ce n'est jamais au travers du Toubet, dit Abel Rémusat dans son » *Mémoire sur l'extension de l'empire Chinois vers l'Occident*, que » les invasions militaires, les communications ou même les simples relations commerciales ont pu avoir lieu régulièrement. » On a toujours été forcé de tourner ces immenses chaînes de montagnes, et de prendre soit au midi la route de l'Inde, soit au nord » celle des déserts de la Tartarie, quand on a voulu passer de la » Chine en Perse. Les montagnes du Toubet, presque partout inaccessibles, se groupent et se relèvent encore aux deux extrémités » de ce pays; et la chaîne qui est à l'orient de Caboul, ainsi » que celles qu'habitaient les Kiang et les Ti à l'occident de la » Chine offrent des passages si étroits et si difficiles qu'on est à » chaque instant obligé d'y faire usage d'échelles et de ponts volants. » *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. VIII, page 443.

(1) Tous ces détails sont dans Heeren, liv. III, sect. 2.

(2) D'Ozène, suivant le Périple, on apportait à Barygaza toute espèce de tissus, des soieries et de la soie, ὀθόνιον παντοῖον καὶ σηρικόν, καὶ μολόχινον, καὶ νῆμα.

dévotion. Ainsi se formaient les entrepôts dans certaines villes du centre ; les marchands du Guzerat et du Malabar venaient s'y approvisionner des produits recherchés par le luxe des Occidentaux : épices, pierres, mousselines, soieries, etc., puis retournaient en trafiquer dans les ports que fréquentaient les navires arabes et égyptiens. Les principaux marchés maritimes où se débitaient les soieries et la soie étaient, au dire du Périple, le port de Minnagara (1) (auj. Al-Mansora d'après d'Anville), situé à l'embouchure de l'Indus, et celui de Barygaza (2) (aujourd'hui Beroak), situé dans le golfe de Cambaye. Il faut sans doute y joindre le port de Muziris (aujourd'hui Mangalore), situé dans le Lymirique et l'une des échelles les plus importantes de la côte de Malabar au premier siècle (3).

Evidemment le commerce maritime offrait pour les marchandises de l'Inde et par suite pour les soieries un écoulement plus facile et surtout plus régulier eu égard aux difficultés que créaient les guerres avec les Parthes pour le commerce par terre. Aussi, les routes maritimes

(1) Ἀντιφορίζεται δὲ κόστος, βδέλλα, λύκιον, νάρδος, καὶ καλλάϊνος λίθος καὶ σάφειρος, καὶ σήρικα δέρματα, καὶ ὀθόνιον καὶ νῆμα σηρικόν, καὶ Ἰνδικὸν μέλαν. *Périp.*, § 39.—Nous ferons remarquer la forme indienne conservée par le Périple, *Minnagara*; Isidore de Characène dit Μῖν πόλις. *Geogr. min.*, page 250, édit. Didot. N'est-ce pas une preuve de l'exactitude des renseignements du Périple?

(2) Φέρεται..... καὶ λύκιον, καὶ ὀθόνιον παντοῖον, καὶ σηρικόν, καὶ μολόχινον, καὶ νῆμα, καὶ πέπερ: μακρόν. *Perip.*, § 49 et § 64.

(3) Plin. *Hist. nat.*, lib. vi, cap. 27.

furent-elles principalement recherchées par les négociants occidentaux.

Les Romains eux-mêmes n'étaient pas commerçants; la loi Claudia (1) interdisait aux patriciens de faire le négoce; d'ailleurs « leur génie, leur éducation militaire, la forme de leur gouvernement les éloignaient du commerce (2). » Mais les riches déployaient un luxe inouï qui semble avoir commencé depuis la fin des guerres puniques (3), et auquel toutes les nations étaient appelées à contribuer. Ce luxe, résultant d'abord des richesses apportées à Rome à la suite de la conquête et du pillage des pays qui entourent la Méditerranée, avait créé des besoins. Lorsque les pays conquis eurent été épuisés, un commerce régulier dut s'établir pour satisfaire la consommation. Ces relations prirent un si grand développement en Orient à dater du premier siècle, qu'on est effrayé de la somme énorme qu'atteignait annuellement l'exportation du numéraire pour l'Inde (4) au dire de Pline; car la plus grande partie des

(1) Loi rendue sous le tribunat de Claudius, pendant la seconde guerre punique. Voir Huet, *Commerce des anciens*.

(2) Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XXI, chap. 44.

(3) Les plaintes de Caton contre le luxe de son époque en sont la preuve.

(4) « Digna res, nullo anno Imperii nostri minus H-S quingentis exhauriente India et merces remittente, quæ apud nos centuplicato veneant. » Plin., *Hist. nat.*, lib. VI, cap. 26. Ces cinquante millions de sesterces (H-S. *quingentis*, cinq cents

achats pour le compte des Romains devait être soldée en espèces, faute de moyens d'échange. Les Arabes, les Juifs et les Grecs étaient les intermédiaires de ce commerce, et comme autrefois la mer Rouge et le golfe Persique, étaient le rendez-vous des navigateurs.

Le rôle de l'Égypte, depuis que les Romains l'avaient réduite en province romaine (an 29 av. J.-C.) était devenu plus important (1). Elle en était redevable à la découverte d'Hippalus, qui, osant le premier, au commencement de notre ère, s'abandonner en pleine mer à

fois cent mille) absorbés par l'Inde seule, représentent la moitié des sommes qu'on exportait pour l'Orient. Pline, dans un autre passage, en évalue le montant, avec l'estimation la plus modérée, dit-il, à cent millions de sesterces : « Minimaque computatione » millies H-S annis omnibus India et Seres peninsulaque illa » (arabica) imperio nostro adimunt. » Lib. XII. Qu'on calcule le prodigieux total auquel on arrive en additionnant ces exportations annuelles de numéraire faites régulièrement pendant près de quatre siècles, et on comprendra la justesse de cette observation de Montesquieu : « Je suis persuadé qu'une des raisons qui firent augmenter chez les Romains la valeur successive des monnaies, fut » la rareté de l'argent causée par le transport continuel qui s'en » faisait aux Indes. » Jaquet a fait précéder un de ses mémoires sur les médailles indo-scythiques, de réflexions très-intéressantes concernant la quantité de l'or ainsi amassé dans l'Inde. *Journal asiatique*, septembre 1840.

(1) Suivant Strabon, vingt navires au plus sortaient du golfe Arabique du temps des Ptolémées, tandis que de son temps cent vingt navires partaient de Myoshermos, ὅτι καὶ ἑκατὸν καὶ εἴκοσι νῆες πλέουσιν ἐκ Μυοσσηρμου πρὸς τὴν Ἰνδικήν πρότερον ἐπὶ τῶν Πτολεμαϊκῶν βασιλέων ὀλίγων παντάπασι θαρρόντων πλεῖν καὶ τὸν Ἰνδικὸν ἔμ-

l'impulsion des moussons, avait de beaucoup abrégé la durée de la navigation vers l'Inde (1). Au lieu de deux ans et demi qu'avait mis la flotte de Darius pour venir de l'Indus dans la mer Rouge, il suffisait de quarante jours, au dire de Pline, pour aller d'Ocelis (aujourd'hui Ghela) à Muziris, sur la côte de Malabar ; et les navires, profitant des deux moussons, partaient au solstice d'été avec les vents qui soufflent de l'ouest vers l'est, et revenaient en janvier avec les vents d'est. Outre cet avantage, les voyageurs avaient encore celui de ne plus être exposés, comme on l'était précédemment, aux dangers d'une longue navigation dans le golfe Arabe (2). Tyr n'était plus le centre du mouvement commercial de l'Asie occidentale. Alexandrie lui avait succédé et était devenue, suivant l'expression de Strabon, le lieu du monde du plus grand commerce. Elle avait le monopole des choses précieuses qui n'étaient que de transit, et qui, payant un droit d'entrée et un droit de sortie, fournissaient un important revenu au trésor romain (3). De là, un changement de direction de la

πορεύεσθαι φόρτον. Lib. II, cap. 5, § 42.—Plus loin, dans la description de l'Égypte, le même auteur dit que de grandes flottes vont dans l'Inde et l'Éthiopie, νῦν δὲ καὶ στόλοι μεγάλοι. Lib. XVII, cap. 4, § 43,

(1) Pline, Arrien et le Périple citent le fait que rappelle Montesquieu.

(2) On avait néanmoins un assez long trajet sur la mer Rouge, car Pline compte trente jours pour aller d'Ocelis à Bérénice.

(3) Ὡς τὰ τέλη διπλάσια συνάγεσθαι, τὰ μὲν εἰσαγωγικά τὰ δὲ ἐξαγω-

route à travers l'Égypte : le trajet par l'isthme de Suez, d'abord maintenu à grands frais par les premiers Ptolémées, avait dû être abandonné (1). Les navires vinrent aborder à Bérénice (aujourd'hui le vieux Cosseyr), ville bâtie par ordre de Ptolémée Philadelphie sur la côte occidentale de la mer Rouge, dans le pays des Troglodytes.

Sous la domination des Romains, Myoshormos (auj. Sufange-ul-Bahri), situé non loin de Bérénice (2), et pourvu d'un meilleur port, fut surtout fréquenté; on y percevait les droits de douane sur les marchandises; aussi, devint-il le rendez-vous des négociants de tous les pays. Strabon et le Périple le désignent comme le premier port de l'Égypte (3). De Myoshormos les colis chargés sur des chameaux étaient portés jusqu'à Coptos (4) (auj. Keft dans la Haute-Égypte), traversant

γίκα... Μόνη γὰρ ἡ Ἀλεξανδρεῖα τῶν τοιοῦτων ὡς ἐπὶ τὸ πολὺ καὶ ὑποδοχείον ἐστὶ καὶ χορηγεῖ τοῖς ἔκτοσ. Strab., lib. xvii, cap. 1, § 43.

(1) Voir dans le tome vi du grand ouvrage sur l'expédition d'Égypte, un mémoire de M. Rozière sur la géographie comparée et l'ancien état de la mer Rouge.

(2) Pline et Strabon disent que Bérénice n'avait pas de port, et que les navires qui y déchargeaient leurs cargaisons, allaient mouiller dans le port de Myoshormos. (Voir sur les détails de cette route: Strab., lib. xvii, cap. 1, § 45, et lib. xvi, cap. 4, § 24. — Plin. lib. vi, cap. 23, — le Périple de la mer Erythrée.)

(3) Πρῶτος ἐστὶ λιμὴν τῆς Αἰγυπτου Μυοσόρμος.

(4) Du temps des Ptolémées, onze stations militaires, où les caravanes trouvaient des logements et de l'eau, partageaient en douze intervalles à peu près égaux la route entre Coptos et Bérénice :

ainsi le désert qui sépare la mer Rouge du Nil ; puis ils descendaient le Nil jusqu'à Alexandrie.

Quelques soieries arrivaient par cette route ; mais, comme nous l'avons vu, les étoffes chinoises étaient apportées dans l'Inde septentrionale, et dans des entrepôts situés près des bouches de l'Indus, par conséquent beaucoup plus rapprochés du golfe Persique que du golfe Arabique. La principale voie maritime suivie par le commerce des soieries devait donc être cette ancienne route si fréquentée qui conduisait des rivages arabes du golfe Persique aux côtes de l'Inde, d'autant plus que la Mésopotamie, la Syrie et l'Arabie faisaient elles-mêmes grande consommation d'étoffes de soie. L'importance de cette voie de communication avec l'Inde est attestée par les efforts que firent les empereurs romains durant le premier siècle pour maintenir des relations amicales avec les Arabes de la Characène, puis par la grande expédition de Trajan entreprise parce que ces relations s'étaient altérées au second siècle de notre

pour les franchir on employait douze nuits, car on ne voyageait pas le jour à cause de la chaleur. Strabon ne compte que six ou sept jours de marche, *ἡ δ'ὁδὸς ἐστὶν ἐξ ἧ ἑπτὰ ἡμερῶν*, parce que des citernes creusées dans le désert permettaient de voyager nuit et jour. Il est à remarquer que si cette route du Nil était alors préférée, le géographe grec n'en constate pas moins un mouvement commercial assez considérable sur la rive arabique, et parle des relations continuelles existant entre Leuce-come (Haura des Arabes), Pétra et la ville phénicienne Rhinocorure (aujourd'hui El-Arish). Lib. xvi, cap. 4, § 24.

ère, soit par suite des guerres des tribus entre elles soit par suite de l'influence que les Parthes avaient cherché à exercer sur les princes arabes. « Le motif réel de la grande importance que les Romains attachaient à la possession, ou du moins à la dépendance de la Mésopotamie, observe Saint-Martin, fut certainement le besoin de procurer à leurs marchands les moyens de commercer sûrement et facilement avec l'Inde en suivant les bords de l'Euphrate, l'une des routes par lesquelles s'établirent en effet les communications de l'empire avec cette région dont le commerce offrait tant d'avantages aux Romains. C'est pour cette raison qu'ils dirigèrent vers la Babylonie ainsi que vers la partie inférieure de l'Euphrate et du Tigre toutes les expéditions qu'ils entreprirent contre les Parthes : rarement ils tentèrent de s'avancer dans le centre de l'empire. Comme tout le commerce de la Syrie, et par conséquent de l'Occident, avec l'Inde se faisait par les bouches du Tigre, la clef de ce commerce se trouvait entre les mains des princes de la Characène (1). »

Pline nous a transmis les renseignements que lui avaient donnés les ambassadeurs arabes et les négociants

(1) *Recherches sur la Mésène et la Characène*, par Saint-Martin, page 184. — « Le golfe Persique, dit Et. Quatremère, était le but » des entreprises commerciales des Romains ; c'est sur ses bords » qu'ils se rendaient pour aller chercher les perles du Bahrein, les » aromates, le coton, la soie, et les productions précieuses de la » Perse et de l'Inde. » *Mémoire sur les Nabatéens*, page 16.

romains (1) sur le trajet entre le golfe Persique et la mer Méditerranée : Pétra (auj. Krac), capitale des Nabatéens, était la tête de deux routes, dont l'une conduisait à Palmyre et l'autre à Gaza (2); de Pétra, on venait se réunir à Forath, sur les bords du Pasitigris pour descendre ensuite le fleuve jusqu'à Charax (3). Si donc de notables changements ont été apportés dans l'ancienne route passant par le golfe Arabique, on n'en trouve aucun dans celle qui amenait les produits de l'Inde à la Méditerranée par le golfe Persique, l'Euphrate et le

(1) « Legati Arabum nostrique negotiatores, qui inde veneré affirmant. » Plin., *Hist. nat.*, lib. vi, cap. 32.

(2) « Huc convenit utrumque bivium, eorum qui ex Syria Palmyram petiere et eorum qui ab Gaza venerunt. » *Ibid.* — Pétra était d'ailleurs le but du voyage des caravanes qui parcouraient le périmètre maritime de l'Arabie. Le *Bourg-Blanc*, Λεύκη κωμή, était le grand marché des Nabatéens, ἐμποριον μέγα; et cette ville était constamment animée par la présence d'une foule de marchands, véritable armée, dit Strabon, qui allaient à Pétra et en revenaient. Λευκήν κώμην εἰς ἣν καὶ ἐξ ἧς οἱ καμηλέμποροι τοσούτω πλήθει ἀνδρῶν καὶ καμήλων ὁδεύουσιν ἀσφαλῶς καὶ εὐπορῶς εἰς Πέτραν καὶ ἐκ Πέτρας, ὥστε μὴ διαφέρειν μηδεν στρατόπέδου. Lib. xvii, cap. 4, § 23. — Suivant Et. Quatremère, « les habitants de la ville de Pétra n'étaient point Arabes d'origine, mais ils formaient une colonie Araméenne venue de la Babylonie. et qui, rivalisant avec la population Syrienne de Palmyre, profita de sa position pour se livrer aux spéculations du commerce le plus étendu. » *Mémoires sur les Nabatéens*, p. 84.

(3) « Deinde est oppidum quod Characenorum regi paret, in Pasitigris ripa, Forath nomine, in quod a Petra conveniunt, Characemque inde tredecim mill. pass. secundo æstu navigant. » Plin., *Hist. nat.*, lib. vi, cap. 32.

désert arabe. Les négociants romains, pour éviter les Parthes et les contrées soumises à leur domination aimaient mieux faire ce long circuit, et, preuve remarquable de l'invariabilité des usages dans l'Orient, « nous voyons encore aujourd'hui les caravanes qui partent d'Alep parcourir le désert d'Arabie dans toute sa longueur, sans toucher à Hellah ni à aucune ville située sur les bords de l'Euphrate, et se diriger en droite ligne vers Basra, qui a remplacé l'ancienne ville de Forath (1). »

Palmyre, toujours la reine de ces contrées et par l'étendue de ses relations et par la magnificence de ses édifices, est pour Alexandrie ce qu'elle était autrefois pour Tyr. Placée entre l'empire des Parthes et l'empire romain (2), elle souffre des guerres qui sans cesse renaissent entre ces deux ennemis irréconciliables et que cependant elle attise elle-même dans l'intérêt de son indépendance ; mais elle redevient prospère dès que la paix favorise son commerce. De nombreuses inscriptions retrouvées dans les ruines de cette cité la montrent dans un haut degré de splendeur du temps d'Adrien et

(1) Réflexions empruntées à Et. Quatremère, *Mémoire sur les Nabatéens*, pag. 20.

(2) « Palmira, urbs nobilis situ, divitiis soli et aquis amœnis,
 » vasto undique ambitu arenis includit agros ac velut terris exemta
 » a rerum natura, privata sorte inter duo imperia summa Romanorum
 » Parthorumque, et prima in discordia semper utrimque
 » cura. » Plin., *Hist. nat.*, lib. V, cap. 24.

d'Antonin le Pieux (1) : à cette époque, ses caravanes allaient à Vologesocerte (2) chercher les productions de l'Inde et les étoffes des Sères, qui étaient ensuite vendues aux Arabes, aux Egyptiens et aux Romains (3).

Les soieries chinoises, *όθόνιον σηρικόν*, apportées par les quatre routes que nous avons essayé de décrire, n'entrèrent pas seules dans la consommation de l'Asie occidentale et de l'empire romain. La soie fut aussi exportée de la Chine, et la double expression que renferme le Périple (4), *τὸ ἔριον τὸ σηρικόν, καὶ τὸ νῆμα*, prouve que la soie venait de Chine sous une double forme : la première, qui littéralement voudrait dire *la laine soyeuse*, nous représente la soie cuite et savonnée, prête à être teinte ; et c'est sous cette forme, à notre avis, que les Chinois, soucieux de dissimuler l'origine de cette matière, l'expédièrent d'abord aux Occidentaux. L'autre expression indique le fil soyeux, la soie écrue ovalée. Les manufactures de l'Occident durent promptement

(1) Heeren : *Histoire du commerce des anciens peuples*, tome v, appendice 3.

(2) Ville située sur l'Euphrate, non loin de Séleucie. Plin., liv. vi, chap. 30. — « A Palmyre, observe M. Reinaud, on employait à » peu près le même langage et la même écriture qu'à Pétra et » dans la Mésène. » *Mémoire sur la Mésène et la Characène*.

(3) Vopiscus, *in Aureliano*.

(4) Voir les passages déjà cités. — Peut-être pourrait-on encore voir dans le *ἔριον σηρικόν* la bourre de soie ou la galette, c'est-à-dire la matière dont on fait la filoselle et la fantaisie, matière qui, peignée, ressemble à de la laine.

s'assimiler, si l'on peut s'exprimer ainsi, une matière première dont l'emploi ne demandait aucun changement dans les conditions de tissage jusqu'alors usitées (1). Nous avons déjà trouvé mention des étoffes

(1) Le taffetas n'est autre chose qu'une toile de soie. Il se compose de la chaîne dont l'ouvrier, à l'aide de deux marches, soulève successivement une moitié, et de la trame qui chaque fois passe entre ces deux moitiés. Le métier sur lequel les tisserands faisaient la toile est donc le même sur lequel l'ouvrier en soie peut faire une étoffe unie; et cette description d'Ovide :

Tela jugo vineta est, stamen secernit arundo ;
 Inseritur medium radiis subtemen acutis,
 Quod digiti expediunt, atque inter stamiba ductum
 Percusso feriunt insecti pectine dentes.

Metamorph., lib. IV, cap. 2.

représente parfaitement le métier du *canut* (nom de l'ouvrier en soie lyonnais). Les fabricants y reconnaîtront le rouleau sur lequel la chaîne est pliée, les verges ou les lisses qui subdivisent les fils de la chaîne, la navette que lance le tisseur, enfin le peigne qui aide à la réduction. — Outre le métier, les opérations qui précèdent le tissage s'appliquent elles-mêmes à la soie. Un professeur de théorie pour la fabrication des soieries ne dirait-il pas : L'organsin est un fil de soie tordu sur lui-même et destiné à former la chaîne des étoffes : cet apprêt (c'est-à-dire la torsion du fil) est une chose essentielle; puis les fils d'organsin doivent être réunis ensemble par une opération nommée ourdissage, pour composer la chaîne; enfin, le tissage c'est le croisement bien ordonné de la chaîne et de la trame. Or, ces observations et ces définitions se trouvent dans le dialogue du *Politique*, où Platon, au quatrième siècle avant notre ère, fait allusion au tissage de la laine : Τούτου δὴ τὸ μὲν ἀτράκτω τὲ στράφεν καὶ στερεόν νῆμα γινόμενον, στημόνα μὲν φᾶσι τὸ νῆμα· τῆν δὲ ἀπευθύνουσαν αὐτὸ τέχνην, εἶναι στημονίχην, ... κ. τ. λ. — On lira avec intérêt la traduction de ce passage relatif aux tisserands grecs dans le onzième volume des *Œuvres de Platon* traduites par M. Cousin, page 391 à 403.

de soie parthes, fabriquées sans doute dans les habiles tisseranderies de la Babylonie ; nous aurons bientôt à parler des fabriques de Tyr et de Béryte. Mais la soie arrivait à Rome en quantité bien minime ; car Pline dit que les femmes romaines parfilaient les étoffes des Sères afin de se procurer la matière qu'elles utilisaient ensuite à faire des tissus plus légers et plus transparents que les tissus sériques (1). Lucain, contemporain de Pline, nous apprend que ce parfilage était aussi usité à Alexandrie pour les étoffes réduites et épaisses des Sères, et qu'il était exécuté à l'aide d'une aiguille (2).

(1) « Unde geminus feminis nostris labor redordiendi fila rursumque texendi. » Plin., lib. vi, cap. 20. — Ce passage, pour lequel nous avons adopté l'interprétation de Saumaise, ne pourrait-il pas ne faire allusion qu'au travail des femmes romaines, qui, recevant la matière première, avaient encore la peine de la filer, de l'ourdir et de la tisser ? Il est à remarquer que Pline emploie les mêmes expressions « redordiri rursumque texere » pour décrire le travail de Pamphile dans l'île de Cos, et, à coup sûr, là il n'est pas question de parfilage, la matière fournie par le bombyx étant directement mise en œuvre.

(2) Voici les vers de Lucain : *Pharsal.*, carm. x.

Candida sidonio perlucet pectora filo,
Quod Nilotis acus compressum pectine Serum
Solvit, et extenso laxavit stamina velo.

Ils veulent dire, ce nous semble, que Cléopâtre avait la poitrine à peine couverte d'une gaze de couleur pourpre, et que, pour se procurer le fil soyeux, l'artiste égyptien avait, à l'aide d'une aiguille, défait le tissu serré de l'étoffe sérique, puis avait fabriqué un tissu plus lâche et, par conséquent, plus grand que ne l'était le tissu primitif. Ces étoffes transparentes, ainsi refaites à Alexandrie et à Rome, devaient être des gazes, des mousselines de soie.

Malheureusement, les renseignements manquent totalement pour l'étude de la consommation de la soie et des soieries tant dans l'Asie occidentale que dans l'empire romain : nous ne pouvons que recueillir de vagues notions sur l'emploi de ces tissus à Rome (1).

Tacite dit que vers la fin du premier siècle avant notre ère, non-seulement les femmes mais les hommes adoptèrent les tissus de soie pour leurs vêtements : le pillage des riches et luxurieuses provinces d'Asie avait sans doute momentanément rendu ces étoffes assez abondantes dans Rome. Sous le consulat de Taurus et de Libon (l'an 16 ap. J.-C.), le sénat croit devoir s'opposer à ce luxe, et défend aux hommes « de se déshonorer en portant des étoffes de soie (2). » Tibère consulté répond que le temps n'est pas opportun pour censurer et que, s'il y a quelque chose à reprendre dans les mœurs, plus tard on y apportera remède. Peu après, pressé une seconde fois de se prononcer contre le débordement toujours croissant du luxe qui ne laisse aucune différence entre les vêtements des hommes et ceux des femmes (3),

(1) L'abbé Brotier a fait cette étude de l'usage des soieries à Rome dans un savant mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1784, et inséré dans le tome XLVI des *Mémoires* de cette Académie.

(2) « Ne serica vestis viros foedaret. » Tacit., *Annal.*, lib. II, cap. 33. — Dion Cassius, lib. LVII, rappelle ce décret : Ἀπειπε μὲν ἐσθητι σηρικῆ μηδένα ἀνδρα χρῆσθαι.

(3) « Promiscuas viris et feminis vestes. » Tacit., *Annal.*, lib. III, cap. 53.

le chef de l'empire écrit au sénat une longue lettre dilatoire qui n'arrive à aucune solution.

La réforme demandée ne pouvait être espérée sous Caligula (37-41 ap. J.-C.) : cet empereur, suivant Dion Cassius, portait habituellement une chlamyde de soie ou la toge impériale de pourpre et d'or (1). Et lorsqu'il distribua dans le forum des royaumes à quatre de ses lieutenants, il parut sur une chaise d'or, au milieu des consuls, protégé contre le soleil par des tentures de soie (2). Aussi, la vogue des étoffes de soie fut, durant la première moitié du premier siècle, telle que Sénèque demande à ses contemporains s'ils ne peuvent se passer du commerce avec les Sères et être néanmoins vêtus (3).

Vers la fin du siècle il y a moins d'empressement à rechercher les soieries, quoiqu'on les trouve encore nommées par les poètes, non-seulement pour des vêtements (4), mais comme couvertures des coussins (5).

(1) Ἐν τῇ σηρικῇ σκευῇ ὡς πλῆθει ἐδημοσιεῦεν καὶ ἐν τῇ νικητήρια. Dio. Cass., lib. LIX.

(2) Ἐν τῇ ἀγορᾷ... καθελόμενος ἱκαὶ παραπετάσμασι σηρικοῖς, ὡς γέ τινες φασί, χρησάμενος. *Ibid.*

(3) « Posse nos habitare sine marmoreo fabro, posse nos vestitos esse sine commercio Serum. » Senec., *Epist.* xc., edit. Antwerp. 1652, in-f^o, p. 576.

(4) Nec dentes aliter quam serica nocte reponas.

Martial., lib. IX, epig. 38.

Nec nisi prima velit de Tusco serica vico.

Ib., lib. XI, epig. 27.

Cette dernière épigramme montre que le quartier Toscan à Rome était la partie de la ville où se trouvaient les marchands de soieries.

(5) « Effultus ostro sericisque pulvinis. » Mart., lib. III, epig. 82.

La difficulté de se procurer des étoffes de soie par un commerce régulier et de renouveler l'approvisionnement de ces étoffes, est, pensons-nous, la seule cause de la retenue que signale Pline dans la seconde moitié du siècle. Tout en blâmant les dépenses occasionnées par le dévergondage des mœurs et s'étonnant que le luxe demande des vêtements aux Sères (1), le moraliste se félicite de ce que de son temps les hommes se contentent des étoffes de Cos et réservent pour l'usage des femmes les tissus de l'Assyrie (2) et de la Sérique (3).

L'importance qu'ont ces étoffes de Cos pour l'histoire de la soie exige que nous en parlions avec quelque développement. Lorsqu'en effet nous avons nié l'existence de la soie dans l'occident de l'Asie antérieurement au troisième siècle avant notre ère, nous avons dit qu'une autre matière textile tirée des cocons de certains bombyx y était connue, et que celle-là seule avait pu être mentionnée par les auteurs. Les textes des auteurs latins et les comparaisons qu'ils font entre les divers tissus en usage chez les Romains vont jeter sur le passé une vive clarté.

Les bombycines d'Assyrie tissées pour la première

(1) « Quo magis ac magis admirari subit... vestes ad Seras peti. » *Hist. nat.*, lib. XII, cap. 2.

(2) « Nec puduit has vestes usurpare etiam viros... assyria tamen bombyce feminis adhuc cedimus. » *Ibid.*, lib. XI, cap. 27.

(3) « Tam multiplici opere, tam longinquo orbe petitur, ut in publico matrona transluceat. » *Ibid.*, lib. VI, cap. 20.

fois, suivant Aristote, par Pamphile de Cos, étaient-elles les mêmes étoffes que les bombycines de Cos? Le bombyx d'Assyrie n'a-t-il jamais existé, comme le prétend Saumaise qui accuse Pline d'avoir souvent mêlé et confondu les notions diverses recueillies sur une même chose (1), et les bombycines d'Assyrie sont-elles les étoffes sériques (2)? Enfin, devons-nous voir dans la bombycine d'Assyrie la *filoselle*, c'est-à-dire une matière soyeuse obtenue en filant les cocons recueillis sur les mûriers, comme on filait les cocons recueillis sur le chêne ou le frêne, ce qui place la bombycine d'Assyrie entre la soie chinoise et la soie sauvage (3)? Il ne nous importe pas d'entrer dans cette discussion que Michele Rosa développe longuement. L'essentiel est de constater la présence simultanée dans la consommation, durant les premiers siècles, de deux espèces de tissus, et la différence entre eux qu'indique l'adoption de deux mots : *bombycines* et *sériques* (4).

(1) « Multa sæpe turbat Plinius et diversas opiniones de una eademque re plerumque confundit et miscet. » Salmasii *in Tertulliani librum de Pallio notæ*. Paris., 1622, in-8°, p. 491.

(2) « Assyria bombyx, si qua fuit, eadem cum serica fuit. » Salm., *ibid.*, p. 484. Cette hypothèse est acceptée par Forster, *De bysso antiquorum*, p. 45.

(3) Voir dans l'Introduction les définitions que nous avons données de la soie, de la filoselle et de la soie sauvage; et dans le premier chapitre, notre opinion sur les bombycines d'Assyrie.

(4) Dalechamps, Maffai, Scaliger disent que *bombycina et serica* désignent une même étoffe. Michele Rosa, dans son ouvrage *Delle*

Ulpien (1) et saint Jérôme (2) se gardent bien de les confondre et viennent, au troisième et au quatrième siècles, appuyer cette observation. Aussi ne doutons-nous pas que ce ne soit le sentiment de cette distinction qui ait fait adopter le mot *bombycinas vestes* par Schlegel,

porpore, page 38, leur répond avec assez de vivacité : « Ma il » Dalecampio, il Salmasio, il focoso Scaligero, i sì gran critici » come pur erano, qual dritto avean Eglino di gridar tanto contra » Plinio, Aristotele e Tertulliano, e tacciarli d'ignorati e con- » stringerli a dover dire del serico ignoto a loro, quel ch'Egli disser » del bombice ignoto a noi? Qual colpa hanno eglino se il bom- » bice e ignoto a noi, come ignoto ad essi era il serico? E qual ra- » gione abbiamo noi di riprenderli se ignoriamo le cento cose » ch'essi pur conoscevano? » Puis il ajoute, avec beaucoup de rai- » son, en admettant que la bombycine était identique à notre étoffe de soie, p. 56 : « Come può stare che, transferita la sede imperiale in » Bizanzio e in tanto lusso di quella Corte, le tessiture Coa e Siriaca » già sì famose, fossero allora perite sì totalmente che volendosi » pur la seta fosse d'uopo ricorrere ai Seri Indiani? Perchè Gius- » tiniano non cercò nella Grecia o nell'Assiria la bombicina che » bramava? Perchè in vece della seta bombicina ch'egli avea sì » vicina, cercò la serica dai Seri Indiani, e ottenne l'uova de' ver- » mi da quei che vendevano una lanuggine delle piante? » Tout ce que cet écrivain dit de la bombycine nous paraît être très-exact. — Le vicomte de Santarem a inséré à la fin de son mémoire, déjà souvent cité, une note très-intéressante sur ce même sujet.

(1) « Vestimentorum sunt omnia lanæa, lineaque, vel serica, vel » bombycina. » Ulpian., lib. xxiii.

(2) « Spernat puella decora bombycum telas, Serum vellera, et » aurum in fila lentescens; talia vestimenta paret, quibus pellitur » frigus, non quibus vestita corpora nudentur. » S. Hieronym., *Epist. LVII, ad Lætam.*, edit. Monach., S. Mauri., Paris., 1693, in-fº, tom. iv.

dans sa traduction du Ramayana citée page 30 : mettre *sericas vestes*, c'eût été admettre l'importation des soieries chinoises dans l'Inde, et le savant allemand reconnaissait sans doute l'impossibilité de cette supposition.

Les bombycines, observe Ferrarius (1), étaient plus communes que les soieries; elles étaient cependant placées parmi les étoffes de luxe, puisque Pline regarde comme une honte de les avoir adoptées pour les vêtements d'été, et Ovide, Propertius, Tibulle, Juvénal et Martial en parlent comme d'une étoffe recherchée (2). Il est remarquable que presque toujours chez ces poètes,

(1) « Bombycinæ vestis mentio frequentior quam sericæ apud auctores occurrit, quod rarus sericæ usus atque ex alieno orbe petitus... » *De re vestiariâ*, lib. 1.

(2) Plin., *Hist. nat.*, lib. XI, cap. 23. loc. cit. pag. 67.

Sive erit in Tyriis, tyrios laudabis amictus,
Sive erit in Cois, coa decere puta.

Ovid., *de Arte amandi*, lib. II.

Indue me Cois, fiam non dura puella.

Propert., lib. IV, carmen. 2.

Qui versus, Coæ dederit nec munera vestis,
Istius tibi sit surda sine ære lyra.

Ib., lib. IV, carmen. 5.

Illa gerat vestes tennes, quas femina Coa
Texuit...

Tibull., lib. II, eleg. 3.

Hæ sunt quæ tenni sudant in Cyclade, quarum
Delicias et panniculus bombycinus urit.

Juven., sat. 6.

Tenuia ne madidi violent bombycina crines.

Martial., lib. XIV, epig. 24.

c'est aux bombycines de Cos qu'il est fait allusion. Une seule fois, on trouve mentionnée dans Properce une bombycine d'Arabie (1) dont il n'y a trace nulle part ailleurs : l'Arabie est sans doute mise ici par métaphore pour les pays de l'Orient.

Ces bombycines étaient légères, moelleuses, et formaient des plis gracieux (2). Horace et Martial (3) font allusion à leur transparence indécente; il semble même que cette transparence et cette légèreté étaient le principal caractère de ce genre de tissu. Elles avaient donc toutes les qualités qui mettaient en vogue une étoffe chez les Romains, et pouvaient lutter avec les tissus légers comme le vent, transparents comme le verre, sous lesquels les femmes romaines et les débauchés abdiquaient toute pudeur (4), tissus dont les mousse-

(1) Nec si qua Arabio lucet bombyce puella.
Propert., lib. II, eleg. 3.

(2) Et tennes Coa veste movere sinus.
Propert., lib. I, eleg. 2.

(3) Altera nil obstat : Cois tibi pæne videre est
Ut nudam.
Horat., *Serm.* lib. I, sat. 2.

Femineum lucet sic per bombycina corpus.
Martial., lib. VIII, epig. 68.

(4) *Ventum, ventum textilem, nebulas vestes, vitreas vestes*, telles sont les expressions fréquemment employées pour les vêtements et de soie et de lin, expressions imagées comme les noms de *brouillard du matin, air visible*, donnés par les Indiens à leurs fines mousselines. Voici d'ailleurs ce qu'on lit dans Sénèque : « Quid » si contigisset illi videre has nostri temporis telas quibus vestis

lines des Indes sont le type. Aussi étaient-elles un des articles du commerce régulier des Romains, comme le prouve cette épigramme de Martial où il est question de bombycines introduites par contrebande (1).

On les reconnaissait néanmoins inférieures aux soieries, comme nous l'avons vu par le texte de Pline (2); et à mesure que les étoffes de soie deviennent plus abondantes, les bombycines cessent d'être recher-

» nihil celatura conficitur : in qua non dico nullum corpori auxili-
 » lium, sed nullum pudori est. » *Epist.* xc. — Alciphron, dans
 une de ses lettres, parlant de la tunique d'une courtisane, sous
 laquelle le corps apparaissait comme nu, dit : βόμβυξ δ'ἦν τὸ χιτῶ-
 νιον. *Alciph. Epist.*, lib. I, epist. 39. — Nous rappellerons encore
 le mot de Pline, au sujet du tissu imaginé par Pamphyle de Cos :
 » Ut denudet feminas vestis. » *Lib.* xi, cap. 26.

Ce type léger et transparent, gaze ou mousseline, était recherché pareillement pour les soieries : « Video sericas vestes, dit
 » Sénèque, si vestes vocandæ sunt, in quibus nihil est quo de-
 » fendi aut corpus aut pudor possit. » *De beneficiis*, lib. vii, cap. 9; allusion qui évidemment se rapporte à ces mêmes tissus recomposés à Rome par le travail des dames romaines, et dont Pline disait : « Tam multiplici opere, tam longinquo orbe petitur, ut
 » in publico matrona transluceat. » Les tissus de soie venus de la Chine étaient trop serrés, et s'éloignaient des étoffes en vogue chez les Romains.

(1) Nunc furtiva lucri fieri bombycina possunt.
 Martial., lib. xi, epig. 50.

(2) *Plin.*, *Hist. nat.*, lib. vi, cap. 20. — Ici revient aussi le vers déjà cité de Martial :

Nec nisi prima velit de Tusco serica vico

indiquant les soieries comme les seules étoffes désirées par sa maîtresse.

chées. La mention la plus récente que nous en trouvons est du sixième siècle : saint Isidore, évêque de Séville, nomme, dans son *Livre des origines*, les tissus fabriqués dans l'île de Cos avec la bombycine (1); saint Césaire, évêque d'Arles, dans les règlements qu'il donne aux monastères de filles (2), interdit l'usage d'ornements brodés qui seraient en étoffe de soie pure ou en bombycine. Mais ces étoffes sont devenues bien rares à cette époque, et quand le ver à soie aura été naturalisé à Byzance, quand les Occidentaux auront appris l'art de dévider le cocon de la chenille du mûrier, la bombycine disparaîtra tout à fait (3).

Durant les premiers siècles de notre ère, le haut prix et la rareté de la soie protègent seuls le produit du bombyx sauvage contre la finesse et la beauté du produit

(1) « Bombycina vestis est a bombyce, vermiculo qui longissima ex se fila generat, quorum textura bombycinum dicitur conficiturque in insula Choo. » Isid. *Orig.*, lib. xix, cap. 23.

(2) « Plumaria et acupictura... nunquam in monasterio fiant. » Ipsa etiam ornamenta in oratoriis simplicia esse debent, nunquam plumata, nunquam holoserica, nunquam bombycina. » Bollandus. *Acta sanctorum*, Januarii, tom. I, p. 734. — Ne semble-t-il pas que déjà le mot *bombycina*, opposé à *holoserica*, change de signification, et veut dire étoffe qui n'est pas toute en soie, étoffe mélangée?

(3) « Bombycinæ et Coæ vestis primis imperii Romani temporibus satis frequens apud auctores occurrit mentio, mediis autem et extremis exigua et prope jam omnino nulla; adeo ut præ copia serici quæ ex India importabatur, videatur aut neglectus aut peritus bombycini usus. » Salmasii in *Tertulliani librum de Pallio notæ*.

chinois. Les tissus de soie sont assez rares, pour que Lucien, au second siècle, les place au nombre des riches accoutrements à l'aide desquels les danseuses essayent d'attirer l'attention des spectateurs (1).

Apulée, dans son ingénieuse fiction la *Métamorphose* (2), habille ses héros et ses héroïnes avec des soieries ; il leur donne même des ombrelles de soie (3).

Lampride, racontant la vie des empereurs du troisième siècle, tient compte de la nature et de la quantité de leurs vêtements de soie. Il faut bien reconnaître que le vestiaire des empereurs s'était considérablement appauvri s'il est vrai, comme le raconte Eutrope, que, dans

(1) *De saltatione*. Edit. Firmin Didot, dial. LXIII, § 33.

(2) Editio ad usum Delphini, lib. IV et VIII.

(3) « Serico tegmine flagrantiae solis obstitit inimici », lib. IV. Strabon avait indiqué les parasols comme d'un usage habituel chez les Indiens, mais n'avait ajouté aucune épithète descriptive au mot *σκιάδιον*. (lib. XV, cap. 1, § 54). Pollux, contemporain d'Apulée, en parle comme d'une nouveauté (lib. VII, cap. 33), sans s'expliquer ni sur la forme, ni sur la matière ; faut-il faire un rapprochement entre les renseignements de ces deux écrivains du second siècle de notre ère, et voir la nouveauté dans l'emploi des soieries utilisées en Occident comme en Chine pour parasols ? Anciennement, en effet, on fabriquait dans l'Asie occidentale ces objets en métal : ainsi les parasols représentés sur les bas-reliefs de Persépolis sont lourds et massifs ; ainsi Xerxès, suivant Plutarque, regardait, assis sous un parasol d'or, *καθήμενος ὑπὸ σκιάδι γερυσῆ*, les combats que livrait son armée (*Themistoclis Vita*) ; et au premier siècle avant notre ère, Ovide disait encore, *Fast*, lib. II :

Aurea pellebant tepidos umbracula soles,
Quæ tamen herculeæ sustinuerunt manus.

la mise en vente du trésor de Marc-Aurèle, aient figuré seulement deux robes de soie (1). Le contraste du luxe d'Héliogabale fut d'autant plus remarqué : cet empereur, dit Lampride, est le premier Romain qui ait été vêtu d'une étoffe toute de soie (2) ; il distribuait aux débauchés qui partageaient ses plaisirs et contribuaient au raffinement des mets de sa table les étoffes de soie mélangées, dont la chaîne était en soie, *subsericas vestes*, étoffes seules connues jusqu'alors et très recherchées, très-rares même à cette époque (3). Alexandre Sévère se garda d'une semblable prodigalité : « Il n'eut, dit l'historien, qu'un petit nombre de vêtements de soie, ne porta aucun tissu tout en soie, et n'employa jamais en présents ces étoffes mélangées (4). »

Nous ne continuerons pas à suivre Lampride dans l'inventaire des vestiaires impériaux ; des citations que

(1) « Vasa aurea, pocula crystallina et murrhina, uxori ac suam sericam ac auream vestem... » Eutrop., *Historiæ Romanæ breviarium*, lib. VIII, cap. 43.

(2) « Primus holoserica veste usus fertur, cum jam subsericæ in usu essent... » Lamprid. *in Heliog.*, cap. 25.

(3) « Ita ut sericam vestem donaret, quæ tum in raritate videbatur et in honore. » Lamprid. *in Heliog.*, cap. 28. — Le sens du mot *sericam* n'est pas douteux, Lampride ayant peu auparavant nommé *holoserica* le tissu tout en soie. Vopiscus mentionne fréquemment ces étoffes mélangées, *subsericas*, dont la trame était probablement de laine ou de lin.

(4) « Vestes sericas raras habuit, holosericas nunquam induit, subsericas nunquam donavit. » Lamprid., *in Alex. Sev.*

nous venons de faire on pourrait induire faussement une décroissance dans la consommation des soieries à Rome vers le troisième siècle. Les étoffes de soie étaient, comme l'atteste Dion Cassius, généralement adoptées par les femmes romaines (1); et, dans la seconde moitié du troisième siècle, Solin déplore le dommage causé à l'austérité des mœurs par la coutume qu'ont prise de nouveau les hommes de se vêtir avec des soieries (2).

La brutale réponse : « Loin de moi la folie d'acheter du fil au poids de l'or (3), » faite par Aurélien à l'impératrice, lorsqu'elle insistait pour avoir au moins un manteau de pourpre, est donc tout à fait caractéristique de l'avarice de cet empereur. Il ne veut pas voir des vêtements de soie dans son vestiaire et dans celui de l'impératrice, mais il sait apprécier ces étoffes pour son trésor, et dans la guerre qu'il fait à Zénobie, la reine de Palmyre, il la somme de se rendre avant d'en venir aux dernières extrémités, et de livrer au trésor romain ses

(1) Τοῦτο τὸ ὄρασμα γλιδῆς βάρβαρον ἐστὶν ἔργον, καὶ παρ' ἐκείνων πρὸς ἡμᾶς, ἐς τρυφήν τῶν πάνυ γυναικῶν ἐσπεροίτηκεν. Dio. Cass., lib. XLIII, cap. 24.

(2) « Hoc illud sericum est in usum publicum damno severitatis » admissum, et in quo ostentare potius corpora quam vestire primo » feminis nunc etiam viris persuasit luxuriæ libido. » Solin., cap. 53.

(3) « Cum ab eo uxor sua peteret ut unico pallio blatteo serico » uteretur, ille respondit : Absit ut auro fila pensentur ! » Vopiscus, in Aureliano.

pierreries, son or et ses soieries (1). Du reste, en repoussant la demande toute naturelle de l'impératrice, Aurélien ne veut pas protester contre l'usage des soieries : il reconnaît que cet usage est dans les mœurs du temps, car il envoie plusieurs fois des étoffes de soie comme présents (2).

Pour nous, nous nous félicitons de sa fâcheuse disposition d'esprit et de la boutade que l'histoire a enregistrée. C'est le seul passage des écrits du temps où nous puissions chercher quelque notion sur le prix des soieries. Non pas qu'il faille prendre à la lettre, comme un renseignement commercial, l'exclamation du maussade empereur ; mais le prix indiqué, qu'il soit considéré comme le prix de l'étoffe mélangée, chaîne soie tramée laine, teinte en pourpre, ou comme celui de la soie pourpre, donne une valeur approximative de la matière.

Il n'y a rien d'exagéré, quelque considérable que l'évaluation nous paraisse, dans l'hypothèse que l'or équivalait, poids pour poids, à la soie teinte en pourpre. Cette couleur exceptionnelle avait toujours eu une

(1) « Gemmas, argentum, aurum, *sericum*, equos, camelos in » ærarium romanum conferas. » Vopiscus, *in Aureliano*.

(2) Vopiscus raconte que des tuniques de soie hyacinthe et une étoffe de soie brodée d'or furent envoyées à Bonosus, un des ambassadeurs d'Aurélien, à l'occasion de son mariage avec Hunnila, fille du roi des Goths. « Tunicas palliolatas hyacinthinas subsericas, tunicam auroclavatam subsericam librilem unam, interulas dilores » duas et reliqua quæ matronæ conveniunt. » *In Bonoso*.

valeur extraordinaire : ainsi du temps d'Auguste, la livre de laine teinte en pourpre dibaphe dépassait le prix de mille deniers (1). Horace assimilait cette pourpre à l'or (2); Ovide reprochait aux Romaines de porter sur elles leur fortune dépensée pour se procurer un vêtement de couleur pourpre (3). La soie, matière plus rare qui venait de l'extrémité orientale de l'Asie, devait nécessairement coûter beaucoup plus cher : évaluer la soie au même prix que l'or, c'est cependant laisser une faible différence entre son prix et celui de la laine pourpre de mille deniers. La livre romaine usitée dans le commerce était en effet de 288 scripules et différait de la livre monétaire, *pondo*, qui n'était que du poids de cent scripules. Or, la livre monétaire d'or, *auri pondo* (ou les

(1) Voici, d'après Pline, le renseignement fourni par Cornelius Nepos : « Me, inquit, juvene, violacea purpura vigebat, cujus libra » denariis centum vœniebat, nec multo post rubra Tarentina. Huic » successit dibapha Tyria, quæ in libras denariis mille non poterat » emi. » *His. nat.*, lib. ix, cap. 63. On appelait *pourpre dibaphe* la pourpre teinte deux fois.

(2) Otium... non gemmis, neque purpura venale, neque auro.

Horat., *Lyric.* lib. II, ode 16.

Lucrèce en dit autant, lib. v :

... Nunc aurum et purpura curis
Exercent hominum vitam.

(3) Cum tot prodierint pretio leviores colores,
Quis furor est census corpore ferre suo.

Ovid., *De Art. amand.* Lib. III.

Même allusion dans Propertius :

Matrona incessit census induta nepotum.

Lib. III.

100 scripules d'or) valait 400 deniers : 288 scripules d'or étaient donc l'équivalent de $\frac{400 \times 288}{100} = 1152$ deniers.

Ainsi, la livre de soie pourpre ne valait que 1152 deniers, quand on trouve la laine pourpre estimée, non dans le même temps, il est vrai, mais deux siècles seulement auparavant, plus de 1000 deniers la livre.

Du prix de la soie pourpre on peut déduire approximativement le prix de la soie teinte dans une couleur ordinaire : la proportion de quatre à un est indiquée par une loi de Justinien (1), et il nous semble qu'on peut prendre comme vrai, au troisième siècle, le rapport établi au sixième siècle, parce que dans l'intervalle de ces trois cents ans aucune cause de grands changements dans les prix des teintures n'a été signalée. Nous supposons donc que le prix de la livre de soie teinte était de 288 deniers.

Il est intéressant de comparer ce prix, quelque peu de garantie de certitude qu'il ait, avec le prix actuel de la soie teinte.

Le denier romain correspondant à quatre-vingt-quinze centimes de notre monnaie, les 288 deniers représentent environ 273 fr. 60 cent.; mais, comme avant la découverte des mines de l'Amérique on se procurait avec une quantité déterminée de métal monétaire six

(1) Βαζῆς μὲν τῆς προστυχούσης τὴν οὐγκίαν οὐκ ἦσαν ἢ κατὰ εἴχρυσῶν, βάμματος δὲ τοῦ βασιλικοῦ, ὅπερ καλεῖν ὀλόθηρον νενομίκασι, πλέον ἢ τεσσάρων καὶ εἴκοσι χρυσῶν. Procop., *Historia arcana*, cap. 25.

fois plus d'objets qu'on ne s'en procurerait aujourd'hui, il faut sextupler cette somme pour avoir l'équivalent exact des 288 deniers romains. Le prix de la livre romaine de soie teinte serait donc représenté par 1641 fr. 60 cent. Pour connaître le prix du kilogramme de cette même soie, nous nous reporterons au grain comme unité de poids. On sait en effet que la livre romaine de 288 scripules contenait en poids 6,048 grains (1), et que le gramme représentant en poids dix-neuf des grains de l'ancienne livre, poids de marc, le kilogramme contient 19,000 grains. D'où il suit que la valeur cherchée est $x = \frac{19000 \times 164160}{6048} = 5,157$ fr., à peu près. En comparant le prix du kilog. de soie teinte avec le prix actuel qu'on peut évaluer à 128 fr. environ (2), on voit que la soie valait quarante fois plus qu'aujourd'hui.

(1) Nous avons suivi les évaluations adoptées par Garnier dans son traité des monnaies anciennes. — Ce même rapport de poids nous permet de vérifier la valeur donnée plus haut pour le denier. En effet, le kilogramme d'or pur se vend de nos jours 3,440 francs: la livre romaine d'or se vendait donc $\frac{6048 \times 3440}{19000} = 1095$ fr. Or la livre romaine d'or, *auri pondo*, du poids de 400 scripules équivalait à 400 deniers, la livre ordinaire romaine de 288 scripules pouvait donc être représentée par $\frac{288 \times 400}{100}$, soit 1152 deniers, d'où l'on tire pour la valeur du denier $\frac{1095}{1152} = 0$ f. 95 c. à peu près.

(2) La soie cuite perd 25 pour cent du poids qu'elle avait avant

Nous supposons que ce prix extraordinaire était le résultat d'une interruption dans l'exportation des produits chinois, interruption causée par les événements politiques qui amènent le démembrement de l'empire chinois, et, plus à l'ouest, la destruction de l'empire des Parthes. La production, en effet, n'a pas diminué dans la Chine : tous les sages et les philosophes qui, depuis Confucius, se sont préoccupés de la prospérité de la Chine, n'ont cessé de recommander aux empereurs de protéger l'industrie de la soie. « S'il y a un homme qui ne laboure et une femme qui ne s'occupe de soieries, dit une vieille maxime chinoise (1), quelqu'un dans l'Etat souffre de la faim et du froid. » Aussi des ordonnances souvent renouvelées (2) ont enjoint à chaque propriétaire de multiplier les plantations de mûriers, et à l'impératrice de donner l'exemple en faisant régulièrement et solennellement dans le palais des éducations de vers

l'opération de la teinture. Nous avons calculé son prix moyen en adoptant le chiffre de 90 fr. pour le kilogramme de soie écrue. Ce prix de 90 fr. est inférieur à la moyenne des organsins d'Europe : la maladie qui depuis dix ans sévit sur les vers à soie a élevé cette moyenne à plus de 400 francs. Mais il faut remarquer que les Romains ne recevaient que la soie chinoise, soie dont le kilog. aujourd'hui vaut bien moins de 90 francs. De là cette évaluation moyenne que nous avons adoptée comme un prix commun du kilogramme de soie écrue moulinée.

(1) Citée par de Guignes, *Histoire des Huns*, tome II.

(2) Voir le résumé des principaux traités chinois sur la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie, publié par M. Stanislas Julien.

à soie. La culture des mûriers est devenue, durant le règne des Han, une branche importante de l'agriculture, et, à l'époque où nous sommes parvenus, on élève en Chine des vers à soie donnant de quatre à six récoltes par an dans les provinces situées entre le vingt-cinquième et le trente-cinquième degré de latitude nord.

Le haut prix que nous avons trouvé pour la soie devient, d'ailleurs, inadmissible au quatrième siècle lorsque la consommation prend une si grande extension. Quelques recherches sur les routes que pouvait suivre alors le commerce des soieries, expliqueront les variations inévitables subies par les prix de ces étoffes dans l'Occident depuis le troisième jusqu'au sixième siècle.

Les troubles et les désordres qui naissent, en Chine après l'extinction de la dynastie des Han, se prolongent presque durant ces trois siècles. Le prestige de l'empire chinois dans l'Asie centrale est affaibli ; les provinces occidentales reprennent leur autonomie, les Turcs et les Tubétains recommencent leurs excursions ; la Chine proprement dite se partage bientôt elle-même en deux empires, dont le fleuve Kiang est la limite. La guerre n'est cependant pas continuelle pendant cette époque, nommée l'époque des dynasties du Nord et du Midi. Des moments de calme et de prospérité apparaissent lorsqu'un général habile et fort, substituant son autorité à celle de son souverain, devient chef de

dynastie (1); moments de courte durée, parce que l'énergie et l'intelligence du conquérant ne lui survivent pas, et que l'unité du commandement momentanément obtenue est une œuvre personnelle. Les relations de la Chine avec l'Occident devaient se ressentir de l'instabilité du pouvoir et de cette succession si rapide de dynasties.

Toutefois, les rapports commerciaux avec l'Asie centrale se trouvent favorisés au quatrième et au cinquième siècle, parce que les dynasties qui régnaient dans la Chine septentrionale sont de même origine que les peuples qui dominent dans l'Asie centrale. Ainsi, au quatrième siècle, ce sont les Hioung-nou, tout-puissants dans l'Asie, qui chassent les Tçin et fondent au nord du fleuve Kiang l'empire des Heou-tchao (2); au cinquième siècle, les Jouan-jouan (3) dominent à leur tour, et la dynastie des

(1) C'est ce qui arrive, par exemple sous le règne de Wou-ti, fondateur de la dynastie des Tçin, après qu'il eut conquis les trois royaumes de Goeï, de Chou et de Ou; et nous pourrions citer bien d'autres faits semblables. Voir pour les détails relatifs aux diverses dynasties l'*Histoire de la Chine* déjà citée.

(2) Cette dynastie s'appelle aussi la dynastie des nouveaux Han : le plus célèbre des empereurs de cette dynastie turque fut Che-le; il reçut des ambassadeurs de la Corée, du pays d'Igour, du Khotan, du Bischbalig, des pays qu'arrose l'Oxus, etc. De Guignes, *Histoire des Huns*, tome II.

(3) Les Jouan-jouan étaient originaires des déserts et des montagnes qui avoisinent le lac Baïkal. Ils fondèrent dans l'Asie centrale un empire puissant qui fut détruit par les Thou-kiu en 554. — Voir les détails si intéressants fournis par Klaproth sur les mi-

Goeï, régnant dans la Chine septentrionale, est, comme eux, d'origine Sian-pi. En même temps, la tranquillité relative dont jouissent les provinces de la Chine méridionale, florissantes sous les dynasties des Tçin et des Soung, aide aux relations commerciales avec l'Asie méridionale, c'est-à-dire, le Khotan, le Caboul et l'Inde. De sorte que, tantôt par le nord, tantôt par le sud les soieries peuvent être expédiées vers l'Occident, et les interruptions de communication avec l'une ou l'autre partie de la Chine, si elles sont fréquentes, ne sont pas du moins de longue durée.

En outre, les relations par mer avec la Chine prennent plus d'activité et plus de régularité : leur développement est attesté par la prospérité de l'île de Ceylan. Cette île, qu'un événement fortuit, suivant Pline (1), fit connaître aux Romains, est devenue l'échelle la plus importante du commerce entre l'Occident et l'Orient : elle est le rendez-vous de nombreux navires chinois, indiens, persans, arabes, éthiopiens, et sa prospérité va en croissant jusqu'au sixième siècle, époque à laquelle Cosmas la visita (2). Quelque longue que fût cette route

grations des peuples de l'Asie, et les notes précieuses dont Saint-Martin a enrichi l'ouvrage de Lebeau.

(1) Le naufrage de l'affranchi d'Annius Plocanus, qui avait traité avec le fisc romain pour les revenus de la mer Rouge. Plin., *Hist. nat.*, liv. vi, chap. 24.

(2) La prospérité et le rôle commercial de Ceylan sont attestés par tous les écrivains. — Cosmæ Indicopl. *Opin. de mundo*, lib. xi,

maritime, elle avait du moins l'avantage d'échapper aux interruptions que les guerres causaient aux voyages par terre : nous devons la considérer comme celle que prit le plus régulièrement, à dater du quatrième siècle, le commerce des soieries.

A ces causes d'abondance d'étoffes de soie dans la consommation de l'Occident, il faut en joindre une autre indépendante de la Chine : c'est la production de soie et de soieries dans la petite Boukharie. Ce fait, qui est d'une grande importance pour l'histoire de la soie, car c'est lui qui a hâté le moment de l'introduction des vers à soie en Occident, a été révélé par Abel Rémusat. Le récit qu'en donne cet écrivain dans son *Histoire du Khotan* (1), d'après les historiens chinois, prouve que le précieux insecte n'était encore connu que dans la Chine. Les rois de Khotan profitant de leurs relations amicales avec les empereurs de la Chine, leur avaient souvent et toujours vainement demandé des vers à soie ; d'ailleurs, les plus sévères prescriptions veillaient à ce que l'on ne transportât hors de la Chine ni les vers ni leurs œufs. Vers le quatrième siècle (c'est la date donnée par Klaproth au fait que raconte Abel Rémusat), un roi du

Collect. nova Patrum, Montfaucon. Paris., 1706, in-f^o, tom. II, pag. 337.

(1) *Histoire de la ville de Khotan*, par Abel Rémusat, page 34 et page 55. Le Khotan fut connu des Chinois depuis le second siècle avant notre ère, et conserva toujours des relations avec la Chine.

Khotan ayant obtenu en mariage une princesse chinoise, la fit prévenir en secret qu'il n'y avait pas de soie dans son nouveau pays, et qu'elle devait emporter des vers à soie si elle voulait avoir des tissus de soie pour s'habiller. La princesse cacha dans sa coiffure des œufs de vers à soie, et, protégée par son titre contre les mesures prohibitives mises en vigueur sur la frontière chinoise, réussit à introduire dans le Khotan la semence tant désirée. Depuis cette époque, l'industrie séricicole s'étendit dans la petite Boukharie, où le célèbre voyageur bouddhiste Hiouen-thsang signalera au septième siècle des filatures et d'importantes manufactures (1).

Il est remarquable que l'introduction de l'industrie séricicole dans le Japon date de cette même époque, c'est-à-dire du quatrième siècle. « Il paraît (2), d'après les données précises du Nippon-ki, que ce fut à des émigrants du continent asiatique, c'est-à-dire de la Chine et de la péninsule coréenne, que le Japon dut, sinon les premières idées, du moins les connaissances positives sur l'art d'élever les vers à soie. Le Nippon-ki nous apprend que l'an 289 de notre ère deux chefs de famille, O-tchi et Tou-kia, arrivés de la Chine avec une suite de dix-sept personnes, se réfugièrent au Japon, où ils jetèrent les fondements d'une tribu sino-

(1) *Vie de Hiouen-Thsang*, traduction de M. St. Julien, p. 364.

(2) Cette citation est empruntée au *Yo-san-fi-rok*, *Art d'élever les vers à soie au Japon*, page 26.

japonaise, nommée Ayando ou Ayabé. Le dernier mois de l'an 306, on envoya ces deux chefs en Chine, dans le pays de Kouré ou de Ou (Mongolie chinoise), avec ordre d'y chercher des couturières. Ils passèrent par le pays de Kao-li (la Corée), dont le souverain leur donna des guides, et reçurent des mains du roi de Ou quatre jeunes filles, dont deux couturières et deux tisseuses, avec lesquelles ils retournèrent au Japon, le deuxième mois de l'an 310. » L'une de ces ouvrières savait fabriquer les étoffes unies, et l'autre les étoffes brochées : ce sont elles qui établirent la fabrication des soieries au Japon. Quant à la production de la soie dont il n'est pas ici spécialement fait mention, elle semble avoir la même origine, car le même auteur ne mentionne un tribut de soie payé à l'empereur du Japon par une de ses provinces que vers la fin du cinquième siècle de notre ère (1).

Cette extension si lente de l'industrie de la soie vers l'est et vers l'ouest de la Chine ne justifie-t-elle pas l'ignorance dans laquelle demeurèrent longtemps les Grecs et les Romains de tout ce qui concernait cette matière textile?

La soie et les soieries venant de la Chine et du Khotan arrivent, durant le quatrième siècle, de même que précédemment, par le pays des Ouigours, par Kachghar et le passage des monts Thsoung-ling, dans la vallée de Samarcand, ou bien, plus au sud, par le Cachemire, dans

(1) *Yo-san-fi-rok, Art d'élever le vers à soie au Japon*, page 28.

le pays où sont aujourd'hui Caboul et Lahore. De là, elles se répandent dans la Perse, dans l'Inde intérieure, et, par l'Indus ou le Gange, vers les ports de l'Inde.

Ces belles vallées, qui sont au nord et au sud de l'Hindoukouch, et les plaines qui forment le bassin de l'Indus ont été habitées de tout temps (1) par des peuples civilisés. Adonnée à l'agriculture et au commerce, vivant dans des villes, cette population sédentaire semble avoir successivement accepté, sans songer à s'expatrier, le joug de tous les peuples qui ont envahi l'Asie centrale, et, conservant ses mœurs et ses lois, s'être effacée devant ses vainqueurs. Aussi, les annales chinoises, la seule source de renseignements pour ce qui concerne l'Asie centrale, n'ont conservé le souvenir que des grandes migrations des tribus nomades descendues des steppes de la haute Asie, errant avec leurs troupeaux à travers les vastes étendues de pays où leur autorité était reconnue (2), habitant sous des tentes ou dans des chariots,

(1) L'histoire de ces contrées est liée à celle de l'Inde : c'est par le nord-ouest que les Aryas, descendant des plateaux élevés de l'Asie centrale, entrèrent dans l'Hindoustan. M. Louis-Auguste Martin a réuni dans quelques chapitres des notions très-intéressantes sur la civilisation des Indiens. *Civilisations primitives en Orient*, page 458, 276 et suiv.

(2) Ammien Marcellin dit des Alains : « Diffusi per populosas » gentes et amplas... ibi partiti per utramque mundi plagam Alani, » licet dirempti spatiis longis per pagos ut nomades vagantur immensos... armenta præ se agentes cum gregibus pascunt, maximaque equini pecoris est eis sollicitior cura, etc. » Lib. xxxi.

se superposant pour ainsi dire à la population indigène, et prêts à s'en séparer pour aller s'établir ailleurs, si les chances de la guerre leur ôtaient la suprématie du pays conquis. Il appartenait aux savants modernes de rechercher quel était le peuple primitif de l'Inde septentrionale et de la Bactriane; de constater à l'aide des observations recueillies à diverses époques par les voyageurs, que son nom et sa race survivent encore dans le Koth-gandava, le Sindh, le Pendjab et dans les parties de la région himalayenne situées à l'ouest de la haute vallée du Gange, jusqu'au Cachemire, et de montrer, comme un trait d'union entre les temps anciens et le présent, l'identité du nom *Djat* avec le nom du peuple qui fonda vers le cinquième siècle de notre ère un vaste empire dans l'Asie moyenne (1). *Djat*, tel est en effet, le nom de cette race d'hommes dont M. Vivien de Saint-Martin, a, pour me servir de ses expressions, restitué les titres; et, comme l'observe ce savant, qui le premier a été frappé de cette analogie des noms, *Djat* ou *Zahd*, c'est le *Yeta* des Chinois, le *Haithal* des Persans, l'*Εφθαλ* des Grecs (2).

(1) C'est dans le mémoire de M. Vivien de Saint-Martin sur les *Huns blancs* ou *Ephtalites*, que nous avons puisé tous ces renseignements. Avant ces savantes recherches, on n'avait d'autres détails sur les Ephtalites que ceux réunis par Saint-Martin dans les notes de l'*Histoire du Bas-Empire*, de Lebeau, tome IV, page 253, et tome VII, page 256.

(2) A cette observation, empruntée à M. Vivien de Saint-Martin

Le vaste empire des *Ephtalites* ou *Huns blancs* occupant au sixième siècle, au dire de Cosmas Indicopleustes (1), tout le pays entre la Chine, l'Inde et la Perse, portait donc le nom du peuple primitif, du peuple industriel qui, de tout temps, avait été l'intermédiaire du commerce entre l'Asie occidentale et l'Inde, et qui s'était emparé du commerce de la soie, dès que la Chine avait été ouverte aux Occidentaux. La coïncidence de l'invasion des Huns, du développement de la puissance des Jouan-jouan, de la destruction du vaste empire des Parthes, de l'importance que prennent au cinquième siècle plusieurs royaumes indiens, explique comment à cette époque les *Yuë-tchi*, si longtemps connus des Grecs sous le nom de *Scythes*, perdirent, sans secousse ressentie au dehors, leur suprématie. D'autre part, la difficulté de prouver, quand aucun mouvement dans les contrées environnantes ne la précède et ne la suit, qu'une invasion a donné naissance à ce nouveau royaume, la différence que signalent les écrivains grecs

(*Mémoire sur les Huns blancs*, page 68), nous ajouterons que, le θ représentant le *th* sifflant ou *z*, $\theta\alpha$ répond à *za*, de même que plus haut nous avons vu le mot grec $\Theta\iota\nu$ correspondre à *Tsin*, que les Indiens, dit-on, rendent par *Djinn*.

(1) Cosmas trace ainsi la route qui va de la Chine en Perse : Ἄπο τῆς Τζινίτζας ἕως τῆς ἀρχῆς τῆς Περσίδος πᾶσα Οὐννια καὶ Ἰνδία καὶ ἡ Βάκτρων γῶρα... (*Opin. de mundo*, lib. II. *Collect. nova Patrum*. Paris., 1706, in-f^o, tom. II, p. 138); et plus loin il parle du vaste empire des Huns : ... πᾶσαν δὲ τὴν Ἰνδικὴν καὶ τὴν Οὐννιαὶν διαίρει ὁ Φείσων ποταμός. Lib. XI, *ibid.*, page 339.

entre les mœurs des *Ephthalites* et celles des *Scythes*, cette blancheur de peau qui paraît si remarquable à ces mêmes écrivains lorsqu'ils parlent des *Ephthalites*, laissent supposer que le dominateur nouveau n'avait aucune affinité de race avec les *Yuë-tchi*; que ce dominateur ne s'était pas imposé de l'extérieur; et alors il semble naturel de conclure qu'une révolution intérieure, coïncidant à peu près avec celle qui rétablissait l'empire des Perses, avait mis momentanément le peuple primitif en possession de son autonomie (1). Quoiqu'il en soit, l'importance du

(1) Ces suppositions ne s'accordent pas avec l'opinion de M. Vivien de Saint-Martin, qui voit dans les *Ye-ta* un peuple identique avec celui précédemment nommé *Yuë-tchi* par les Chinois. Il nous a semblé, en effet, que si les orientalistes ont cru reconnaître dans Man-tua-lin, l'indication de deux dominations successives dans l'Asie moyenne, l'une sous le nom de *Yuë-tchi*, l'autre sous le nom de *Ye-ta*, c'est qu'ils se sont défiés des analogies de noms qui trompent souvent, et qu'ils n'ont pas regardé la conformité des renseignements recueillis par Man-tua-lin comme suffisante pour établir l'identité des deux peuples. Ce qui précède ou ce qui suit les passages où il est question des *Yuë-tchi*, puis des *Ye-ta*, modifie peut-être l'impression qui résulte de la lecture de ces notices prises isolément? La distance qui sépare ces notices, et la différence des époques auxquelles elles se rapportent, les *Yuë-tchi* étant mentionnés du temps des Han, tandis que les renseignements sur les *Ye-ta* sont du sixième siècle, ne sont-elles pas à noter? Si les *Ye-ta* eussent été les *Yuë-tchi* et non un peuple nouveau presque inconnu aux Chinois, Man-tua-lin aurait-il lui-même prévenu ses lecteurs du peu de confiance qu'il fallait ajouter à ce qu'il dit des *Ye-ta*? « Comme il s'agit d'un royaume éloigné, ajoute-t-il à la » notice des *Ye-ta*, et de noms étrangers qui ont souvent été cor- » rompus, et comme il s'est écoulé un grand nombre de généra- » tions, il n'est pas possible de remonter à l'origine des faits et de

rôle commercial des *Djats*, le seul qui nous intéresse, est toute prouvée par la position géographique des contrées

» démêler nettement la vérité. » (Mémoire de M. Vivien de Saint-Martin, p. 55.) Auprès de ce doute de l'écrivain chinois, les textes positifs des écrivains grecs ne prennent-ils pas une grande autorité? Or, pour ces écrivains, contemporains des événements et voisins des pays où ils se passaient, le nouveau dominateur au cinquième siècle des contrées précédemment soumises aux Yuë-tchi, n'est-il pas un peuple tout à fait différent de ces Yuë-tchi, de ces Scythes que les Romains connaissaient depuis longtemps? Cette différence, ils ne la font pas consister seulement dans les mœurs plus policées des Ephtalites (Procop., *De bell. pers.*, lib. 1, cap. 3), mais aussi dans la blancheur de leur peau; car on ne peut voir dans l'épithète de *blancs*, appliquée aux Ephtalites une simple allusion à leur puissance et à leur civilisation. Procope dit : Μόνοι ἔξ Οὐννων ὄντοί λευκοί τε τὰ σώματα, et ailleurs : Τὸ Οὐννων τῶν Ἐφθαλίτων ἔθνος οὕσπερ λεύκου; ὀνομάζουσι; Cosmas, qui écrivait dans le même temps et ne pouvait s'inspirer de l'ouvrage de Procope, les nomme aussi λευκοί Οὐννοι. Cette blancheur de teint, les Grecs la notaient donc comme un trait distinctif, de même que plus tard, au neuvième siècle, le voyageur arabe Soleyman, en parlant de l'Inde, fait remarquer que la population du royaume de Kaschybin est blanche et que les *Mou-djah* sont un peuple à peau blanche. (*Chaine des chroniques*, traduction par M. Reinaud, édition in-18 de la relation des voyages faits en Chine et dans l'Inde, tome 1, page 30.) Ajoutons à ces observations, que les Ephtalites succédaient aux Yuë-tchi dans l'Asie centrale, sans que les Chinois eussent à signaler une migration de peuple partie de l'Orient, comme cela avait eu lieu pour les Hioung-nou, les Yuë-tchi, les Ou-sun; qu'ils n'étaient pas des Huns, comme le démontre M. Vivien de Saint-Martin (pag. 20 et suiv.); enfin qu'ils prenaient le nom du peuple primitif, ce qui prouve ou bien qu'ils étaient de la même famille que ce peuple conquis, ou bien qu'ils étaient ce peuple lui-même. — Telles sont les considérations qui nous ont éloigné de l'opinion du savant auteur du mémoire sur les Ephtalites, bien que nous adoptions ses conclusions sur l'identité des Ye-ta et des Ephtalites avec les Djats.

qu'ils habitaient, par leur civilisation, par les mœurs des peuples nomades qui les ont dominés, enfin par les guerres que pour maintenir la liberté de leurs relations commerciales, ils soutinrent contre les Perses jaloux de monopoliser le trafic avec la Chine. Nous verrons bientôt ceux qui demeurèrent dans la Sogdiane après que les Turcs eurent renversé leur domination et se furent emparés de l'Asie centrale, s'efforcer de conserver les profits que leur assuraient leurs relations avec la Chine par la petite Boukharie et de demeurer les intermédiaires du commerce de la soie entre l'Orient et l'Occident.

La Perse, limitrophe de la Bactriane, du Caboul et du Sindh, avait toute facilité d'attirer les soieries et la soie qui arrivaient par terre dans ces contrées. En outre, les Sassanides, en s'assurant la possession de la Mésène et de la Characène, maladroitement négligée par les Arsacides, et en formant avec les Arabes une ligue contre les

Nous sentons combien il est difficile de résister à l'analogie des noms. Nous-même, nous y cédon, en osant demander ici aux savants si l'origine du Οὔρωι de Cosmas ne se trouverait pas dans le nom des *Ou-Sun*, peuple de *race blonde* qui s'était fixé, après la migration précédemment mentionnée, au nord des monts Thianchan, et qui, se retirant au quatrième siècle devant les Jouan-jouan, passa dans la petite Boukharie et dans la Transoxiane (Klaproth, page 166)? Ils étaient alors trop affaiblis pour fonder un vaste royaume; ils se seraient donc mêlés aux Djats (peuple de même race?), et les auraient aidés à conquérir leur indépendance : de là le double nom de *Huns* et d'*Ephtalites*.

Romains, s'emparaient de tout le commerce de la mer Erythrée (1). Ils recueillirent alors, non-seulement les étoffes qui, comme dans les siècles précédents, détournées vers l'Inde intérieure, arrivaient à Barygaza et à la côte de Malabar, mais aussi les produits chinois que les navires apportaient directement dans l'Inde méridionale et dans l'île de Ceylan.

Les Romains n'essayèrent pas de leur disputer l'empire de la mer. Les empereurs avaient négligé la route de la mer Rouge pour s'attacher uniquement à celle du golfe Persique; ils avaient lutté au deuxième et au troisième siècle (2), afin de maintenir au négoce romain la liberté de cette route vers l'Inde. Lorsqu'au quatrième siècle les Perses se furent emparés du littoral du golfe Persique, et que Palmyre, détruite par Aurélien, n'offrit plus aux marchands un territoire neutre, les Romains eurent le tort de ne pas profiter du voisinage de Ceylan et de ne pas ranimer le commerce de l'Égypte. Ils devinrent indifférents aux voies maritimes, parce que la

(1) L'importance commerciale de la Mésène et de la Characène ne pouvait être méconnue par les empereurs de la Perse. La fondation de plusieurs villes, Forat-Meyssan, Betten-Ardeschir, Bahman-Scha, atteste les espérances qu'ils fondaient sur l'occupation du littoral du golfe Persique. A dater de cette époque, la Mésène et la Characène font partie de l'empire perse, sous le nom nouveau d'Irac-Araby.

(2) On voit plusieurs empereurs prendre le surnom de *Arabicus*, à cause des expéditions faites dans ces contrées.

translation du siège de l'empire à Byzance les rapprochait des marchés de l'Orient, toujours abondamment approvisionnés des produits de l'Inde et de la Chine. En outre, la nécessité presque constante de défendre les frontières de l'empire contre les barbares, et peut-être aussi le sentiment de leur impuissance, détournaient les empereurs d'Orient de toute expédition dans la mer Erythrée. Les Perses monopolisèrent donc sans obstacles le commerce de la soie et des soieries, et c'est chez eux (1) que les Grecs et les Syriens vinrent chercher les produits qu'ils allaient ensuite vendre aux Romains. Les empereurs, dès leur arrivée à Byzance, acceptant cet ordre de choses, s'occupèrent de régulariser le commerce avec la Perse. Le Code civil conserve quelques-unes des mesures qui réglèrent le trafic des soieries : un seul fonctionnaire, le comte des Commerces, *comes Commerciorum*, avait le droit d'acheter aux barbares ces produits (2); les villes frontières, Nisibe, Callinique, Artaxartes étaient seules ouvertes aux marchands persans, et les empereurs Honorius et Théodose rappellent, l'an

(1) Ἦγετό μὲν γὰρ ἐκ Πέρσων ὠνούμενον δι' ἐμπορῶν παρὰ Ρωμαίοις τὸ τῆς μετὰξῆς χρῆμα. Zonaras, *annal.*

(2) Codex civil., lib, iv, tit. 40. — Cujas, dans l'interprétation de ce passage, observe que, d'après la loi, il fallait une permission du comte des Commerces, pour que les étrangers et les barbares pussent vendre et acheter sur le sol romain, dans les limites des villes frontières. Il pouvait également autoriser le marchand romain à traiter avec les Perses.

410, à Anthémius, préfet du prétoire, que nulle part ailleurs ne devaient être vendues les marchandises sujettes comme la soie au droit fiscal (1). Mais, outre ces rapports continuels, des marchés (2) tenus dans certaines villes à des époques déterminées devenaient l'occasion d'un grand trafic de soieries, s'il faut en juger par ce que dit Ammien Marcellin du concours d'étrangers de toute classe qu'offrait chaque année, au commencement de septembre, celui de la ville de Batné. Cette cité de la Mésopotamie, habitée par de nombreux et riches négociants, était au moment de ce marché, le rendez-vous d'une foule de marchands; on y trafiquait de toute espèce de produits apportés soit par terre, soit par mer, et surtout de ceux de l'Inde et de la Sérique (3).

(1) Cod. civil., lib. iv, tit. 63. — Cette prescription faite aux marchands de s'arrêter dans les villes où les droits seront payés par eux, se retrouve dans le traité fait en 562 entre les Perses et les Romains, traité mentionné par Ménandre. C'était, du reste, un usage général dans les relations commerciales de l'empire : les Romains ne voulaient pas laisser pénétrer sur leur territoire les barbares auxquels ils abandonnaient le bénéfice des transactions commerciales regardées comme indignes du peuple romain. C'est ainsi que Valens, en 369, accordant la paix aux Goths, prescrivit qu'ils ne passeront pas le Danube et n'auront la liberté de commercer que dans deux villes sur les bords du fleuve. (Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, liv. xvii.)

(2) Nous retrouverons en Europe, sous le nom de *foires*, ces grandes réunions annuelles de négociants venant de tous pays.

(3) « Batne, municipium in Anthemesia conditum Macedonum » manu priscorum, ab Euphrate flumine brevi spatio disparatur, re-
fertur mercatoribus opulentis; ubi, annua solemnitate, prope sep-

Toute facilité était donc accordée aux marchands pour approvisionner d'étoffes de soie Byzance et l'Europe. Mais il en était tout autrement de la matière première. Les Persans étaient fabricants de soieries, et des spécimens de leur industrie parvenus jusqu'à nous nous révèlent ce qu'était la fabrication en Perse au quatrième siècle : ce sont les fragments de tissus conservés, l'un dans un reliquaire au Mans, et l'autre à Chinon où il est connu sous le nom de chape de saint Mesme, et dans les dessins desquels M. Lenormant a trouvé des indications positives d'une origine sassanide (1). Les manufactures de la Perse absorbaient presque toute la soie expédiée par l'Asie orientale, et ne laissaient parvenir en Occident qu'un très minime excédant. Il en résultait que la matière première était très rare à Byzance, tellement que Sapor III voulant envoyer des présents à Théodose, ne voit rien qui puisse lui être plus agréable que la soie, et que Pacatus, le panégyriste de Théodose, mentionne ce cadeau (2). Cette rareté allait

» tembris initium mensis, ad nundinas magna promiscuæ fortunæ
 » convenit multitudo ad commercanda quæ Indi mittunt et Seres,
 » aliaque plurima vehi terrâ marique consueta. » Amm. Marcell.,
 lib. XIV, cap. 3.

(1) *Abécédaire d'archéologie*, par de Caumont, 1854, page 20. — Voir aussi *Bulletin monumental*, tome XIV.

(2) « Tum legatione mittenda sericoque præbendo... » Pacat., *Theodos. Panegyrr.*, cap. 22. — Lebeau relève aussi ce fait. *Hist. du Bas-Emp.*, tome IV, pag. 265.

devenir la cause d'une grande perturbation dans l'industrie et le commerce de l'empire romain.

Les Romains, en effet, avaient besoin, eux aussi, de la soie pour leurs manufactures; et cette première apparition des fabriques de soieries romaines, ou plutôt byzantines, est à remarquer. Les premières villes de l'empire romain où l'on a travaillé la soie, ce sont certainement les villes de la Phénicie : cette contrée, depuis longtemps célèbre par ses teintures et ses tissus brodés, était romaine lorsque la soie chinoise y fut apportée. Les Phéniciens tirèrent parti du fil précieux, et leurs établissements dans les villes de Tyr et de Béryte étaient en prospérité au moment où le siège de l'empire romain fut transporté à Byzance. En voyant tout le profit que donnait la fabrication des soieries, et l'énorme exportation de numéraire occasionnée par les achats de soieries étrangères, les empereurs furent conduits à favoriser le développement de cette industrie dans l'empire d'Orient, et voulurent en outre se faire fabricants. De là, ce souci de la soie, chose si nouvelle dans l'histoire des empereurs Romains. Ils fondèrent à Byzance, sous le nom de *gynécées*, des manufactures analogues à celles des Phéniciens, où furent réunis le tissage et la teinture. Le comte des Largesses, *comes Largitionum*, magistrat chargé de gouverner les trésors de l'empire, eut la direction des gynécées : c'est de lui que relevait le comte des Commerces chargé de l'achat des matières pre-

mières. Les règlements les plus sévères furent imposés aux esclaves qui travaillaient dans les ateliers : eux, leurs femmes, leurs enfants, ils étaient, de droit et pour la vie, attachés aux gynécées et formaient une corporation sous le nom de *gynéciaires*, *gynæciarii* (1). Dès lors il s'établit une concurrence inévitable entre ces manufactures et l'industrie privée, concurrence que ne toléra pas longtemps le despotisme impérial. En 369, les empereurs Valens et Valentinien écrivent à Archélaus, comte des Largesses (2) : « Nous défendons aux particuliers de tisser et de confectionner pour les hommes des étoffes où l'or et la soie se mêlent; nous voulons qu'on ne fabrique ces tissus que dans nos gynécées. » En 406, l'empereur Arcadius mande à Pilométor, comte des Largesses (3) : « Qu'à l'avenir, on réserve pour notre usage et qu'on nous livre la soie écrue, ainsi que la soie déjà

(1) Cod. Theodos., lib. x, tit. 20, et Cod. civil., lib. xi, tit., 7, *De murilegulis et gynæciariis*, etc. — Nous aurons plus tard, dans l'étude des temps modernes, à examiner ce que nos corporations d'ouvriers en soie ont emprunté à cette organisation des gynécées.

(2) Cod. civil., lib. xi, tit. 8, et cod. Theodos., lib. x, tit. 21, lex 4 : « *Auratas ac sericas paragaudas auro intextas viriles privatis usibus contexere conficereque prohibemus, et in gynæciariis nostris tantum fieri præcipimus.* »

(3) Cod. civil., lib. xi, tit. 7, lex 10, et cod. Theodos., lib. x, tit. 20, lex 13. « *Lotas in posterum sericoblattæ ac mataxæ hujusmodi species inferri præcipimus, viginti librarum auri condemnatione proposita his, qui serinium canonum tractant, prioribus etiam cujuscumque officii, si statuta cœlestia a quoquam passi fuerint temerari.* »

teinte en pourpre, sous peine, contre les officiers qui ne feraient pas exécuter la loi, d'une amende de vingt livres d'or. » En 424, l'empereur Théodose II va plus loin, et non-seulement défend de fabriquer des tuniques ou des manteaux de soie, mais encore exige que les personnes qui possèdent de tels objets ou d'autres vêtements teints en pourpre aient à les apporter de suite au Trésor (1).

Ces lois vexatoires causaient un énorme préjudice à l'empire en restreignant la production des soieries. Il eût été de meilleure politique, sans doute, de suivre les traditions des Antonins, et de s'efforcer de rétablir des relations avec l'extrême Orient. En faisant rechercher la matière première dans les ports de la Chine ou dans les ports de l'Inde, soit directement, soit par l'entremise des peuples qui faisaient le commerce dans la mer Rouge et la mer Erythrée, les empereurs auraient enrichi les provinces manufacturières et se seraient procuré d'immenses ressources.

La consommation des étoffes de soie, en effet, devenait de plus en plus considérable. Le luxe des cours orientales avait été adopté par les empereurs de Byzance, puis s'était répandu dans les différentes classes de la so-

(1) Cod. civil., lib. XI, tit. 8, lex 4; cod. Theodos., lib. X, tit. 21, lex 3. « Nec pallia tunicasque domi quis sericas contexat » aut faciat. Quæ tincta conchylio nullius alterius permistione contexta sint, proferantur ex ædibus, tradanturque tunicæ aut pallia ex omni parte texturæ cruore infecta conchylii. »

ciété romaine, et en Orient et en Occident. Une opulence incroyable justifiait en quelque sorte ces dépenses extraordinaires. Ainsi, à Rome, à la fin du quatrième siècle, Olympiodore dit qu'il y avait beaucoup de familles dont les revenus, sans compter le blé, le vin, les divers produits de leurs terres, excédaient plusieurs millions de francs (1), et qu'il n'était pas rare de voir des fortunes d'un million de revenu. De là ce faste dont les détails éblouissent : l'or, l'argent, l'ivoire se montrent partout ; on se croirait chez les Perses (2) ou chez les Indiens. Les mœurs et les vices des riches Romains du siècle de Théodose (3) ont eu dans saint Jean Chrysos-

(1) Πολλοί Ρωμαίων προσούδους κατ'ένιαυτὸν ἐδέχοντο ἀπὸ των κτημάτων αὐτῶν ἀνὰ τεσσαράκοντα χρύσου κεντηνάρια, χωρὶς τοῦ σίτου, καὶ τοῦ οἴνου, καὶ... (Voir Lebeau, *Hist. du Bas-Emp.*, liv. 26, au sujet de ce passage.) — Ces richesses et ce luxe dans les rangs élevés de la société ne sauraient toutefois fermer les yeux sur la misère qui envahissait à cette époque les classes inférieures dans tout le territoire de l'empire romain. M. Albert de Broglie en a résumé les causes avec une grande hauteur de vue et un talent fort remarquable dans son *Histoire de l'Eglise au quatrième siècle*, tome II, pag. 221 et suiv. Mais il n'entre pas dans le cadre de l'étude que nous poursuivons de nous arrêter sur cette distinction, si fondée qu'elle soit. Nous aurons nous-même à constater bientôt, en parlant des manufactures de Tyr et de Béryte, la triste influence que la politique romaine, tarissant les sources de richesses de l'empire, avait sur le commerce et l'industrie.

(2) Willemin, *Costumes des anciens peuples*, a réuni les détails donnés sur le luxe des Perses par Strabon, Plutarque, Quinte-Curce, Dyonisius, Athénée.

(3) On trouve quelques traits de ces mœurs dans Pacatus, qui

tôme un censeur éloquent et énergique; ils ont été blâmés par Ammien Marcellin dans une spirituelle et sévère critique (1).

Au milieu des meubles d'or, des plats d'or, des freins d'or et des harnais couverts d'or, les soieries n'étaient pas déclassées, et, à en juger par les plaintes ou les allusions des évêques et des docteurs, elles entraient pour une large part dans les dépenses folles du luxe des quatrième et cinquième siècles. En vain, le pape saint Silvestre a cherché à préserver l'Eglise de la contagion, et a décrété, en établissant les rites du culte, que le saint sacrifice de la messe doit être célébré par le prêtre revêtu non de soierie et d'étoffe colorée, mais de lin blanc, c'est-à-dire d'une matière textile issue de la terre (2), matière qui seule entrait dans les vêtements

loue l'empereur d'avoir essayé de refréner les abus. *Panégyrique de Théodose*, chap. 43 et 44.

(1) Amm. Marcell., lib. xxii, cap. 4, et lib. xxviii, cap. 4. Dans ce dernier chapitre, l'auteur se moque des plaintes qu'arrachent à leur mollesse efféminée les moindres contrariétés, une mouche qui se pose sur les franges soyeuses de leurs éventails dorés, un rayon de soleil qui traverse leur ombrelle, etc. « Ubi si inter aurata flabilla laciniis sericis insederint muscæ, vel per foramen umbra-culi pensilis radiolus irruerit solis, queruntur quod non sunt apud Cimmericos nati. »

(2) « Hic constituit ut sacrificium altaris non in serico neque in panno tincto celebretur, nisi tantum in linteo ex terreno lino procreato... » Anastas. Bibliothec., *De vitis Roman. Pontif.*, n° xxxiv. *Rerum Italicarum scriptores*, tom. iii, pag. 485.

sacerdotaux des Juifs (1); en vain saint Jérôme, du fond de sa solitude, proteste fréquemment dans ses lettres contre l'usage des vêtements de soie, félicite Pammaque d'avoir échangé les habits de soie et les broderies d'or contre les vêtements de laine qui préservent du froid (2), et conseille à Léta de ne mettre entre les mains de sa fille ni pierreries, ni soie, ni broderies (3); en vain, saint Aster (4), évêque d'Amasie, saint Basile (5), évêque de Césarée, saint Grégoire de Nazianze (6), saint Jean Chrysostôme (7) s'élèvent dans leurs homélies et leurs lettres contre le luxe envahissant, si contraire à la sévérité de la doctrine chrétienne, et mettent souvent en opposition les haillons qui couvrent à peine le pau-

(1) Voir la lettre de St. Jérôme à Fabiola, dans laquelle il décrit et commente les anciens vêtements sacerdotaux, l'abanet, l'ephod, le talaris.

(2) « Vestes sericæ et aurum in fila lentescens in mollia lanarum » vestimenta mutata sunt, quibus repellatur frigus, non quibus » nudetur ambitio. » *Ad Pammachium* epist. LIV., edit. Monach. S. Maur., tom IV.

(3) « Pro gemmis et serico divinos codices amet, in quibus non » auri et pellis babylonicæ vermiculata pictura, » Epist. LVII. *ad Lætam. de institutione filiæ.*

(4) *Homelia de Divite et Lazaro. S. Asterii Orationes et homeliæ.* Paris., 1668, in f°, tom. 1.

(5) *In Hexameron* homel. 8.

(6) 14^e discours sur l'amour du pauvre : Τοῖς ἐκ λίνου καὶ Σίρκων ἀερίοις ὑπάσμασι... ἐνασχηµονήσοµεν.

(7) *In Genesim* homel. 18-37. — *De charitate.* — *Expositio in psalm. 48.* — *In Joannem* homel. 54-61. — *In Matthæum* homel. 49. — *In epistolam ad Philippenses* homel. 40, etc.

vre avec les fastueuses robes de soie dont s'enveloppe le riche : les soieries deviennent de plus en plus recherchées et se montrent bientôt dans les cérémonies de l'Eglise.

« Les riches, dit saint Jean Chrysostôme, en sont venus à ce point de folie qu'ils font entrer même de l'or et des pierreries dans leurs vêtements de soie (1). » Ils s'appliquent de toute manière à se charger de soie, d'or, de broderies (2), afin de resplendir au milieu des nombreux esclaves et de la foule curieuse qui les accompagnent quand ils sortent, *fulgentes sericis indumentis*, suivant l'expression d'Ammien Marcellin. Quelques-uns, au risque d'étouffer de chaleur (3), prennent deux et trois tuniques (4), et ils ont soin en marchant de faire miroiter les riches dessins qui couvrent les tissus (5).

(1) Τὰ σήρικα βαλλομένοι καὶ εἰς τοσοῦτον ἐξοκειλάντες μάνιας ὧς καὶ χρύσιον συνυφαίνειν ταῖς ἐνδύμασι. *In Genesim* homel. 48.

(2) Πάντα τρόπον σπουδάζοντες τὰ μὲν σήρικα περιβεβλησθαι πολλάκις ἱμάτια, καὶ τὰ μετὰ χρυσίῳ καθυφάσμενα περιχεῖσθαι· τὰ γὰρ καὶ ἀλλῶς πῶς πεποικίλθαι. *Ibid.* homel. 37.

(3) « Sudant sub ponderibus lacernarum quas collis insertas cingulis ipsis adnectunt. » Amm. Marcell., lib. xiv, cap. 6.

(4) St. Joan. Chrysost., *In epistolam ad Philipp.* homel. 40. — L'usage de plusieurs tuniques et des chausses richement brodées, dont nous parlons plus bas, avait été emprunté aux Perses. Voir les mémoires de Mongez sur les costumes des Perses. *Mémoires de l'Institut, littérature et beaux-arts*, tome iv.

(5) Amm. Marcell., lib. xiv, cap. 6. Ce passage est cité plus loin à propos des dessins des étoffes.

Leurs lits sont couverts avec des (1) soieries aux couleurs changeantes; et la soie, « qu'il n'est pas décent de tisser pour des vêtements » (2), apparaît jusque dans leurs chaussures, s'y mêlant à l'or et aux perles. En sorte, ajoute encore le saint évêque, qu'on n'admire plus que les œuvres des orfèvres et celles des tisserands (3).

Cet emploi des étoffes de soie pour les vêtements d'hommes ou de femmes est devenu si général au quatrième siècle dans toutes les classes de la société romaine (4), que les hommes qui n'en portent pas sont regardés comme des moines (5), et que saint Grégoire de Nazianze nomme les soieries parmi les objets pré-

(1) « Nocte dimidiata semper exurgens, non e plumis vel stragulis sericis ambigua fulgore nitentibus... » Amm. Marcell., lib. xvi, cap. 5.

(2) "Όταν γὰρ τὰ νῆματα τὰ σηρικὰ ἢ μηδὲ ἐν ἱματίοις ὑφαίνεσθαι καλόν, ταῦτα ἐν ὑποδήμασι διαρρήπτητε... et le saint docteur montre le jeune efféminé absorbé dans l'admiration de la broderie de ses chaussures, et ne pouvant plus lever vers le ciel ses yeux tout occupés du mérite des fils, de la beauté des couleurs, de la perfection des feuilles de lierre que le dessin fait ressortir. Ὁ γὰρ νῆματων ἀρετὴν καὶ χρωμάτων ἄνθος καὶ τοῦς κισσοὺς τοῦς ἀπὸ τῶν τοιοῦτων ὑφασμάτων περιεργαζομένος, ποτὲ εἰς τὸν οὐρανὸν δυνῆσεται ἰδεῖν; S. Joann. Chrysost. In Matthæum homel. 49.

(3) Νῦν μὲν γὰρ τὸ θαῦμα μεκρὶ τῶν χρυσοχόων ἔστηκε καὶ τῶν ὑφάντων. *Ibid.*

(4) « Sericum ad usus antehac nobilium, nunc etiam infimorum sine ulla discretione proficiens. » Amm. Marcell., lib. xxiii.

(5) « Nos quia serica veste non utimur, monachi judicamur. » S. Hieron., epist. xix ad Marcellum.

cieux recherchés par tous et dédaignés par lui (1). Du reste, on les voit prodiguées à la foule des serviteurs attachés au palais de l'empereur (2); et, sous Théodose, une loi est nécessaire pour arrêter les distributions de soieries qui se faisaient jusque dans les jeux du cirque (3).

Et ce n'est pas seulement dans l'empire d'Orient que les étoffes de soie sont ainsi abondantes, ce n'est pas seulement à Rome, où Alaric demande qu'on lui livre quatre mille tuniques de soie (4) avec l'or qui rachètera momentanément de ses mains la capitale du monde: on les retrouve aussi dans les provinces où les habitudes des Romains ont été naturalisées.

Outre le témoignage de saint Jérôme, qui dans plu-

(1) Οὐδ' εἶλεν Σηρῶν καλὰ νῆματα... S. Gregor. Naz. *De rebus suis carmina*. Edit. Paris, 1630, in-f^o, tom. II, pag. 32, v. 66.

(2) Parmi les abus que Julien avait à réformer, Ammien Marcellin cite celui-ci pour les palatins : « Ususque abundantes serici. » Lib. XXII, cap. 4.

(3) « Nulli privatorum liceat holosericam vestem sub qualibet »
 » editione largiri... » Cod. Theod., lib. XV, tit. 9. — Vopiscus a
 cité des exemples de ces prodigalités, dont s'affligeaient les hommes
 sensés, 1^o dans la vie d'Aurélien : « Vidimus proximè consulatum
 » Furiï Placidi tanto ambitu in circo editum, ut non præmia dari
 » aurigis, sed patrimonia viderentur; cum darentur tunicæ subse-
 » ricæ, lineæ, paragaudæ, darentur etiam equi, ingemiscenti-
 » bus frugi hominibus. »; et 2^o dans la vie de Carinus : « Dona-
 » tum est et græcis artificibus et gymniciis et histrionibus et musi-
 » cis aurum et argentum, donata et vestis serica. »

(4) Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, liv. XXVIII, cite le fait d'après Zosime.

sieurs de ses lettres adressées (1) à des habitants de la Gaule, leur parle de leurs habits de soie, nous avons ceux d'Olympiodore, de saint Paulin, de saint Avitus, de Sidoine Apollinaire.

Olympiodore racontant le mariage célébré à Narbonne, du roi Wisigoth Ataulfe avec Placidie, sœur d'Honorius, fait figurer parmi les présents de noces cinquante beaux jeunes gens portant des coupes pleines de pierreries et d'or, et vêtus avec des étoffes de soie (2).

Saint Paulin mentionne plusieurs fois ces soieries « si douces au toucher », soit qu'il compare les rigueurs de la vie monastique acceptées par les riches du monde aux jouissances du luxe qu'ils avaient autrefois, soit qu'il décrive la pompe et les richesses étalées dans l'entrevue que l'empereur Maxime (en 385) a obtenue de saint Martin (3).

(1) Epist. LIV, *ad Pammachium*. — Epist. LVI, *ad Lætam*. — Epist. XVIII, *ad Eustochium* : « Mollia linteamina et serica pretiosissima asperitate cilicii circummutanda. »

(2) Λωρεῖται Ἰαδαυῖτος καὶ πεντήκοντα εὐεῖδεις νεανίας σηρικῆν ἐνδεδυμένους ἐσθῆτα. Olympiod. Oper. *Corpus scriptorum historiae Byzant.* Niebuhr.

(3) O pretiosa chlamys ! Quid tale vel ostro
Vel ducto in filum pensis rutilantibus auro
Insignes meruere habitus ? Quid serica tactu
Lævia, vel docte expressis viventia signis ?

Vita S. Martini, lib. I, vers. 407.

Quo mage mirandum est post serica fulera torosque
Hanc vestem et talem ingressis placuisse rigorem.

Ibid., lib. II, vers. 445.

Sidoine Apollinaire, dans la description du château de Léontius, montre la maîtresse de la maison « enroutant des fils de soie sur des cannes légères, et entrelaçant avec une trame fauve l'or rendu ductile (1), » preuve que dans l'Occident, comme dans l'Orient, l'usage était de combiner ces fils de soie et d'or pour orner les vêtements de riches broderies, ou pour représenter en les joignant à la laine des scènes variées sur les tapisseries. La plupart des familles riches avaient, comme celle de Léontius, un appartement spécialement réservé où les femmes filaient et préparaient les matières premières destinées à leurs travaux d'aiguille. Un autre usage également emprunté des coutumes de l'Orient, est indiqué par le poète : on distribuait des étoffes de soie aux vainqueurs dans les jeux du cirque (2).

De tout temps on avait eu l'habitude de mettre dans les tombeaux de personnages célèbres des objets d'or-

Dives in excelsis splendescit purpura fuleris,
Mollia puniceo notantur serica fuco,
Et rutilant docte doctis sine vellere pensis.

Vita S. Martini, lib. III, vers. 92.

(1) vel serica fila
Per cannas torsisse leves, vel stamine fulvo
Prænantis fusi mollitum nesse metallum.

Sidon. Apoll., carm. 22.

(2) Hic mox præcipit æquus imperator,
Palmis serica, torquibus coronas
Conjungi. . . .

Ibid., carmen 23.

février, des bijoux, des vêtements brodés d'or (1) : à dater du quatrième siècle, on se servit des étoffes de soie pour linceul. Saint Jérôme, dans son langage rude et austère, demande à ses contemporains « si les cadavres des riches ne sauraient pourrir que dans de la soie (2). » Lorsque, en 1656, on fit de grandes réparations dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, on trouva sous le chœur, auprès des tombeaux des princes mérovingiens, de nombreuses tombes renfermant sans doute les restes de personnages considérables de l'époque ; quelques-uns des cercueils s'étant accidentellement brisés, laissèrent voir des ossements enveloppés de soieries et d'autres tissus précieux (3). Le corps de saint Thierry, mort en 540, fut trouvé revêtu d'un habit de soie lorsqu'on ouvrit son cercueil : beaucoup d'autres exemples du même genre ont été cités par M. Francisque Michel, qui est entré dans de grands

(1) En 1544, on découvrit dans l'église de St-Pierre, à Rome, le tombeau de l'impératrice Marie, femme d'Honorius. On y trouva une quantité de bijoux en or. Willemin donne l'énumération de ce trésor d'après les renseignements fournis par Lucius Faunus, *Delle antich. di Roma*, lib. v, cap. 40.

(2) « An cadavera divitum nisi in serico putrescere nesciunt ? » *Vita S. Pauli Eremitæ*, S. Hier. Oper. tom vi. Paris., 1706, in f°.

(3) « Quibusdam casu effractis visa sunt corpora serico aliisque » pannis pretiosis involuta. » *Dissertation de Ruinart sur l'église St-Germain-des-Prés*. Recueil des historiens par Dom Bouquet, tome iv, page 725.

développements sur cet emploi des tissus précieux (1).

Les splendides vêtements de soie étaient, suivant saint Jean Chrysostôme et suivant saint Ambroise (2), une des choses qui tentaient le plus les malfaiteurs et qui devenaient la cause de la profanation des tombeaux. Par les plaintes que ce crime a dans tous les temps suscitées, par le maintien d'une pénalité contre les violateurs des tombes dans les codes que nous connaissons (3), on peut apprécier et l'ancienneté et la durée de l'usage d'ensevelir les morts avec de riches tissus.

Du reste, un des rares fragments d'étoffes de soie an-

(1) *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie*, tom. I, pag. 120 et suiv.

(2) S. Joan. Chrysost. *Sermo ad eos qui conventum ecclesie, etc.* édit. Montf, in-f°, tom. III, p. 51. — « Sericæ vestes et auro intexta » velamina, quibus corpus divitis ambitur, damna viventium, non » subsidia defunctorum sunt. » S. Ambros. *De Nabuthe Israelita.* Edit. Benedict. Paris., 1686. in-f°, tom. I, pag. 566. — On peut encore consulter Du Cange, dans le *Glossaire latin*, au mot *Sepulcrum*, et Muratori, *Antiquitates italicæ*, tom. II, pag. 323. — On trouve des renseignements analogues sur les coutumes en Chine dans le livre arabe intitulé *Chaine des chroniques*, traduit par M. Reinaud : « Autrefois, dit le marchand Soleyman, on » enterrait avec le prince tout ce qu'il possédait en fait de me- » bles, d'habillements et de ceintures; or, les ceintures en Chine » se payent à un prix très-élevé. Mais cet usage a été abandonné, » parce qu'un cadavre fut déterré et que des voleurs enlevèrent » tout ce qui avait été enfoui avec lui. » *Relation des voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Inde et en Chine*, in-48, 1845, tome I, page 36.

(3) *Lex salica*, tit. 17. Recueil de D. Bouquet, tome IV, page 211. — *Lex Wisigoth.*, lib. XI, tit. 2. *Ibid.*, tome IV, pag. 435.

ciennes qui sont parvenus jusqu'à nous, celui qui est conservé à Auxerre et connu sous le nom de *suaire de Saint-Germain-l'Auxerrois*, est une étoffe brodée et donnée par l'impératrice Placidie, pour couvrir le corps du saint évêque, lorsqu'on le rapporta de Ravenne (1).

Ainsi, au cinquième siècle, les soieries sont un des éléments du luxe dans la vie civile en Europe comme en Asie. L'Église elle-même s'est relâchée de sa sévérité, et les adopte pour ajouter à l'éclat de ses fêtes. Les pailles brodés et les étoffes tout en soie étaient employés comme tentures dans les églises ou comme draperies pour décorer les autels, les chapelles et les tombeaux des saints : c'est ainsi que sont fréquemment mentionnées les soieries dans le testament de l'abbé Aridius, dont Grégoire de Tours a conservé le texte (2). Même pour les vêtements liturgiques, les soieries étaient tolérées, et il n'y avait plus de différence entre les habillements des ecclésiastiques et ceux des laïcs (3).

Les barbares eux-mêmes avaient des soieries : ainsi,

(1) *Abécédaire d'archéologie* de Caumont, 1854, pag. 20.

(2) « Coopertoria oloserica quatuor.... Super sepulcro sancto oloserica duo... Palla super altariolo sancti Hilarii... Velola per ipsius oratorii parietes tria oloserica, etc. » Greg. Turon. *Vita S. Aridii*. — La présence de ces poêles sur une tombe était une marque de canonisation, observe M. Francisque Michel, tom. 1, pag. 135.

(3) Voir Böck : *Geschichte der liturgischen Gewänder*, Lieferung III, Seite 419.

on est tout étonné de les rencontrer chez les Huns d'Attila, ces sauvages dont Ammien Marcellin a laissé une peinture si peu séduisante (1). Priscus, qui fit partie de l'ambassade envoyée par Théodose II à Attila, et qui conserva le journal de son voyage, parle de vêtements de soie et de pierreries indiennes données par Maximin, le chef de l'ambassade, à Edécon et Oreste, afin de s'assurer leur protection auprès de leur roi (2). C'est sous une tente de soie, au dire de Jornandès, que fut placé le cadavre d'Attila, pour recevoir les derniers honneurs (3). Evidemment il n'y avait ni commerce ni fabrication de soieries chez les Huns (4), et ces étoffes de

(1) Ammian. Marcell., lib. xxxi, cap. 2. Voici ce qui a rapport à leur costume : « Indumentis operiuntur linteis vel ex pellibus » silvestrium murium consarcinatis ; nec alia illis domestica vestis, » alia forensis, sed semel obsoleti coloris tunica collo inserta non » antè deponitur aut mutatur, quam diuturnâ carie in pannulos » defluxerit defrustata. » Le contact de la civilisation romaine était bien nécessaire pour modifier un pareil laisser-aller, et les mœurs des Huns avaient bien changé au cinquième siècle.

(2) Σηρικῶς ἐσθήμασι καὶ λίθοις Ἰνδικοῖς... Prisci *Historia*, pag. 171, *Corpus scriptorum historię Bizantinę*.

(3) « Intrâ tentoria serica cadavere collocato... » Jornandes, *De rebus Geticis*.

(4) Sérour d'Agincourt a sans doute eu quelques renseignements que nous n'avons su retrouver ; car il n'hésite pas à dire : « Les femmes des Huns et des Goths savaient filer et tisser les » toiles les plus fines, teindre les laines et les soies, en former » de riches tapis. » *Histoire de l'art par les monuments*, tome I. Priscus, étonné du luxe qu'il trouve chez les Huns, cite les riches tapis étalés dans la tente d'Attila Ὀθόνιοις καὶ ποικίλοις παρα-

soie provenaient du butin qu'ils emportaient après avoir dévasté les provinces de l'empire d'Orient, ou des présents qu'ils recevaient. Il en était de même des Goths, et nous venons de citer la contribution imposée par Alaric aux Romains, de quatre mille tuniques en étoffes de soie.

Pour les nations occidentales, la soie teinte qui était fournie aux travaux de broderie et les tissus sur lesquels les figures coloriées étaient, suivant le langage de saint Paulin, pour ainsi dire vivantes, *docte expressis viventia signis*, venaient du pays des Sères (1). Historiquement, nous ne devons voir dans cette expression de *serica*, que l'indication d'une origine orientale : les étoffes de soie étaient fabriquées dans l'empire romain, dans la Perse, dans l'Asie centrale, et la Sérique ne gardait que le mo-

πετάσμασι, et les broderies auxquelles s'occupaient la reine et ses femmes ὀθόνας χρώμασι διεποίκιλλον βληθησομένας, mais ne parle ni de soie ni de filature de soie.

(1) Te foliis Arabes ditent, te vellere Seres.

Claudian. *in Eutrop.* lib. 1.

Quem puer arridens pretioso stamine Serum...

Ibidem.

Atque auro et gemmis, peregrino stamine Serum
Hanc speciem exornas....

S. Paul., *Vita Sti Martini*, lib. III.

Mollia vel tactu quæ mittunt vellera Seres.

S. Avitus, *De Castitate.*

... fert Indus ebur, Chaldæus amomum,
Assyrius gemmas, Ser vellera...

Sid. Apoll., carmen 23.

nopole de la production de la matière première (1).

Les manufactures persanes étaient naturellement les plus favorisées (2), et la nécessité pour les Romains de recevoir la soie des marchands persans, devenait de jour en jour plus onéreuse. Pour y échapper, Justinien voulut ranimer l'ancien commerce qui se faisait par la mer Rouge avec l'Inde.

Depuis que les Romains avaient abandonné le golfe Arabique, la prépondérance qu'ils y avaient momentanément exercée avait été partagée entre les Homérites, peuple arabe qui habitait l'Arabie méridionale, et les Ethiopiens. C'est à eux que s'adressa Justinien. L'ambassade envoyée vers le roi d'Ethiopie, Hellistheus, semble avoir été celle sur laquelle il fondait le plus d'espérance ; les historiens grecs (3) en parlent avec de grands détails.

Les Ethiopiens, dès les premiers siècles de notre ère,

(1) Cosmas, au sixième siècle, désigne la Chine comme le pays de la soie : "Αυτή δὲ ἡ χῶρα τοῦ μεταξίου ἐστίν, Τζίνιτζα οὕτω καλομένη, *Cosm. Ind.*, lib. II, coll. Montf., tom. II, pag. 437. — et ailleurs : Τζίνιτζα μεταξιν βαλλοῦσα. *Ibid.*, lib. XI, pag. 337.

(2) On trouve toujours en Perse abondamment de la soie, dit Cosmas : πλῆθος μεταξίου ἀεὶ εὐρίσκεται. *Opin. de mundo*, lib. II, pag. 438. — En outre, dans ce passage, Cosmas insiste beaucoup sur les avantages que le voisinage des contrées centrales de l'Asie et les communications par terre avec la Chine donnaient à la Perse pour s'approvisionner de la soie.

(3) Procop., *De Bello persico*, lib. I, cap. 20. — Malal., *Chronic.*, pag. 96, ed. Niebuhr.

s'il faut croire Pausanias, étaient en relations suivies avec les Sères, relations que rappelle Héliodore au quatrième siècle (1). Ils possédaient le célèbre port d'Adulis (aujourd'hui Arkiko), très-fréquenté par les marchands de toutes les nations, et peu à peu ils s'étaient emparés du commerce qui se faisait entre la mer Rouge et l'Inde. Au commencement du sixième siècle, de fréquentes communications étaient établies entre Adulis et l'île de Ceylan (2); un très grand nombre de négociants grecs et persans se rendaient en Ethiopie chaque année (3), pour

(1) *Æthiop.* lib. x. — Quoique Amyot ait traduit le mot grec Σῆρες qu'on lit dans le texte par le mot *Syriens*, nous avons adopté le sens indiqué par Coray. Ce savant, dans l'édition qu'il a donnée du roman de l'évêque de Tricca, dit que le peuple désigné est le peuple *sère*, celui qui faisait le commerce de la soie. Notes, page 351, tome II. — Voici le texte de Pausanias qui nous autorise à supposer que les relations entre l'Ethiopie et la Sérique s'établirent dès que les communications par mer eurent lieu avec la Chine méridionale. Après avoir exposé ce qu'on lui a rapporté de la situation de ce pays au fond de la mer Erythrée, cet auteur ajoute : Αὐτοί μὲν δὴ τοῦ Αἰθιοπῶν γένους αὐτοὶ δὲ εἰσὶν οἱ Σῆρες.... Οἱ δὲ αὐτοῦς οὐκ Αἰθιοπας, Σκύθας δὲ ἀναμειγμένους Ἰνδοῖς φασὶν εἶναι. *In Æliac.*, lib. VI, cap. 26. Cette opinion que les Sères pouvaient être d'origine Ethiopienne, bien que contredite, comme l'observe Pausanias, n'est-elle pas la conséquence du fait que les navigateurs Ethiopiens avaient des premiers visité les côtes de la Chine, et rapporté par cette voie maritime la notion du peuple chinois.

(2) Cosmas Indicopleustes, lib. XI, coll. Montfaucon, tom. II, pag. 337.

(3) On raconte que dans l'hiver de 523, le roi d'Ethiopie, alors en guerre avec les Homérites, put nolisier six cents bâtiments de commerce appartenant aux négociants étrangers qui fréquentaient

y chercher les produits indigènes ou exotiques. Justinien pouvait donc espérer le succès de son ambassade, qui n'avait d'autre but que de faire valoir tous les avantages que les Ethiopiens s'assureraient, s'ils essayaient d'enlever aux Persans le commerce de la soie et de devenir les seuls intermédiaires de ce commerce entre la Chine et Constantinople. L'empereur comptait aussi sur la conformité de religion pour obtenir du roi d'Ethiopie, qui était chrétien (*ὁμολοξος*, dit Procope), une alliance sérieuse contre les Perses. Le résultat ne fut pas tel que Justinien l'eût désiré. Le roi d'Ethiopie conclut une alliance offensive et défensive ; mais il se déclara incapable de lutter contre le commerce persan sur les marchés de l'Inde : la position de la Perse rapprochait trop de la Chine et de l'Inde les marchands de ce pays pour que le commerce de la mer Rouge pût trouver le moyen de compenser cet avantage. D'ailleurs à cette époque l'empire des Sassanides avait acquis jusque dans l'Inde un ascendant incontesté. « En Perse, observe M. Reinaud, le commerce avait pris une grande extension par terre et par mer, et le nom persan devint le pré-

son royaume, et les ajouter à une flotte de sept cents autres navires qu'il fit construire. Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, tome VIII. — Cette guerre avait éclaté précisément parce que le roi des Homérites avait voulu s'opposer au passage des marchands romains qui allaient trafiquer en Ethiopie. Assemani *Bibliotheca orientalis*, tom. I, pag. 359.

mier des noms dans les mers orientales. A Ceylan et sur la côte du Malabar, le sceptre du commerce était entre les mains des Persans..... Les écrivains arabes et persans s'accordent à dire qu'à cette époque le golfe Persique était sillonné par des navires arabes, persans, indiens et même chinois, et que les rives du Tigre et de l'Euphrate étaient un centre de vaste commerce (1). »

La crise que Justinien avait prévue depuis que la guerre avait de nouveau éclaté entre la Perse et l'empire romain, et qu'il avait voulu conjurer, frappa la fabrication des soieries dans l'empire d'Orient. Les manufactures, faute de matière première, périclitèrent : les soieries devinrent elles-mêmes plus rares et atteignirent des prix exorbitants. Une loi fâcheuse vint encore accroître le malaise. Les marchands ayant accusé du renchérissement des étoffes, non-seulement l'élévation du prix de la soie chez les Perses, mais aussi l'augmentation des droits nécessités par la pénurie du trésor imperial, Justinien irrité fixa un tarif et défendit de vendre la livre de soierie plus de huit sous d'or (2). Cette dépréciation était trop considérable (3) : aucun marchand ne voulut vendre au prix du tarif, qui consti-

(1) *Mémoire géographique, historique et scientifique sur l'Inde. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tome xviii, page 134.*

(2) Νόμῳ ἀπασὶν ἀπέπειπε μὴ πλέον ἢ ὄκτω χρυσῶν τῆς τοιαύτης ἔσθητος τῆν λίτραν εἶναι. Procop., *Hist. arcan.*, cap. 25.

(3) Pour s'en rendre compte, on peut comparer ce prix à celui que nous avons trouvé pour la livre de soie teinte du temps d'Au-

tuait pour lui une perte inévitable. Ceux qui essayèrent d'enfreindre la loi furent saisis et punis ; le commerce fut arrêté. Le préposé au trésor, *comes Largitionum*, seul dispensé de se conformer au règlement impérial, accapara les étoffes de soie. Il les vendit bientôt à un prix supérieur à celui du tarif, abus toléré parce qu'il profitait au trésor, et on vit, lorsque Barsame eut cette charge de comte des Largesses, l'once de soie teinte en couleur ordinaire atteindre le prix de 6 sous d'or (1), ce qui portait le prix de la livre de soie à 72 sous d'or. A ce taux la livre de soie devenait l'équivalent de la livre d'or monnayée (car on taillait 72 sous dans une livre d'or) ou encore de 5,472 fr. de notre monnaie (2),

rélien. On taillait 72 sous d'or, *aurei*, à Byzance, dans la livre d'or qui n'était plus comme à Rome de 400 scripules, mais qui pesait 288 scripules, de même que la livre ordinaire ; en outre, au lieu d'employer l'or pur comme au second siècle, on l'alliait de 1/6, de sorte que les huit *aurei* pesant 32 scripules, au lieu de 672 grains, n'avaient que 560 grains d'or pur. Ils correspondaient donc à $\frac{560 \times 3440}{19000} = 100$ fr. à peu près, et en sextuplant, pour avoir la valeur plus exacte, par les motifs donnés plus haut, 600 francs. Sous Aurélien, le prix était 1641 francs. Voir les calculs pour cette époque, page 442.

(1) Βαφῆς τῆς προστυχούσης..... τὴν οὐγκίαν οὐχ ἤσσον ἢ ἕξ χρυσῶν. Procop., *Hist. Arc.*

(2) La livre d'or monnayé, à cause de l'alliage de 1/6, contenant 5,040 grains d'or pur au lieu de 6,048, est en effet représentée, si on la compare au prix de l'or aujourd'hui, par $\frac{5040 \times 3440}{19000} = 912$ fr. En sextuplant cette valeur, on a le prix indiqué de 5,472 francs.

ce qui porterait le prix du kilogramme de cette soie à $\frac{19000 \times 5472}{6048} = 17,190$ fr. environ. Ce prix était quadruple pour la soie teinte en pourpre; car Procope dit que l'once de soie en pourpre fine était vendue plus de 24 sous d'or, Ὀλόβηρον πλέον ἢ τεσσαρῶν καὶ εἴκοσι, de sorte que la livre de soie pourpre valait du temps de Justinien, 21,888 fr. de notre monnaie, c'est-à-dire plus du triple (1) de la valeur qu'elle avait du temps d'Aurélien.

Les manufactures impériales, dont les produits (2)

(1) Nous avons en effet trouvé que le prix de la livre d'or du poids de 288 scripules était 4,095 fr., et en sextuplant, pour représenter la valeur de nos jours, 6,570 fr.; et nous savons que la livre de soie pourpre était équivalente poids pour poids à l'or pur. Quelques auteurs, et entre autres Saumaise, disent que la soie atteignit sous Justinien la même valeur exagérée qu'elle avait sous Aurélien et redevint équivalente à l'or, poids pour poids; on voit qu'ils restent bien au-dessous de la vérité, ne remarquant pas que du temps d'Aurélien, c'est la soie pourpre qui est nommée, et que du temps de Justinien c'est la soie teinte en couleur ordinaire qui est assimilée à l'or.

(2) Nous n'avons pu trouver trace de la valeur qu'avaient les étoffes de soie dans le commerce en Occident. Les soieries persanes et chinoises durent certainement profiter de cette hausse; mais nous ne croyons pas que ces prix, imposés par le comte des Largesses Barsame, fissent loi partout. Dans le testament de l'abbé Aridius, testament conservé par Grégoire de Tours, le prix de quelques ornements est bien indiqué, mais ni le poids de la soie employée dans ces ornements, ni la valeur des broderies ou des piergeries ne nous sont donnés. Quel renseignement tirer, pour le prix de la soie, du prix de 16 sous d'or désigné, par exemple, pour un *coopertorium olosericum*?

n'étaient pas, comme au quatrième siècle, uniquement réservés pour l'usage de l'empereur, réalisèrent des bénéfices considérables, mais l'industrie privée était ruinée. Procope contemporain de ce désastre, dépeint le triste état auquel étaient réduits les fabricants et les ouvriers dont l'industrie depuis plusieurs siècles avait fait la prospérité des villes de Tyr et de Béryte, et il nous dit que les artisans inoccupés mouraient de faim ou s'expatriaient en Perse (1). Justinien n'avait donc réussi qu'à favoriser ses ennemis : le développement de la fabrication des soieries suivait chez les Persans une marche ascendante, tandis que dans l'empire d'Orient la production s'annihilait.

Dans ces conditions, on comprend avec quel empressement l'empereur accueillit l'offre que vinrent lui faire deux moines persans d'introduire à Byzance la filature de la soie (2). Une mission dans le nord de l'Inde les avait mis à même d'étudier la manière dont on élevait les vers à soie et le parti que l'on tirait de leurs cocons. Ils racontèrent à Justinien que cette soie chinoise si

(1) Procop., *Hist. Arcana*, cap. 25.

(2) Ces détails sont empruntés à Procope, *De bello Gothico*, lib. iv, cap. 43, mais complétés avec les renseignements qu'ont fournis postérieurement Théophane et Zonare. Procope ne fixe pas le nombre des moines ; Théophane dit simplement ἀνὴρ Πέρσης, un Persan. Βιβλιοθήκη τοῦ Φωτίου, edit. Hæschelius, in-f°, pag. 38 ; Zonare indique que les moines étaient au nombre de deux : μοναχοὶ δὲ δύο τίνες. *Annal.*, edit. Wolfius, in-f°, tom. III, pag. 56.

recherchée était le résultat du travail d'un ver, *σκώληκας μέταξης* (1) *δημιουργοῦς* ; que ce ver se nourrissait des feuilles du mûrier ; qu'il devenait papillon, et que les œufs pondus par ces papillons étaient recueillis et soumis à une éclosion artificielle pour avoir de nouveaux vers. Ils proposèrent à l'empereur d'aller chercher non des vers, mais des œufs. Encouragés par les plus magnifiques promesses, ils repartirent pour l'Inde, et, à l'expiration de l'année (l'an 552), ils apportèrent à Justinien des œufs qu'ils avaient cachés et conservés dans des cannes de bambou (2). Au printemps, ils les firent éclore dans le fumier, suivant la méthode chinoise, élevèrent les chenilles, comme ils l'avaient vu pratiquer en Orient, en les nourrissant de feuilles de mûrier (3), séparèrent les cocons qu'ils destinaient à la reproduction et montrèrent comment on dévidait les autres pour en obtenir cette soie fine et brillante tant enviée.

Le christianisme dotait l'Occident d'une nouvelle source de richesses : l'industrie de la soie devenait euro-

(1) Le mot *μέταξη* ou *μέταξα*, que nous trouvons pour la première fois, représente la soie écrue, celle que produit le ver et qu'on tire du cocon. Nous rechercherons bientôt quelle en fut l'origine.

(2) *Τὸ σπέρμα τῶν σκωλήκων ἐν ναρθήκει λάβων...*, dit Théophane. C'est cet auteur qui est le plus prolix dans son récit et qui donne le plus de détails.

(3) Quelques écrivains modernes ont supposé que les moines persans rapportèrent la semence du mûrier avec les œufs de vers à soie. Nous rappellerons ici que le mûrier était depuis longtemps

péenne et entrait dans une nouvelle phase. Les conquêtes faites par l'Eglise dans la Perse, dans la Bactriane, dans l'Inde, conquêtes dont les écrits des Pères contiennent un magnifique tableau, et que Cosmas Indicopleustes esquisse dans sa *Topographie chrétienne*, expliquent comment les missionnaires purent accomplir avec succès le voyage annoncé et tenter une entreprise qui jusqu'à cette époque avait été regardée comme impossible. On ne sait pas exactement quelle est la contrée où ils trouvèrent établies la culture des mûriers et la cueillette de la soie. Procope nomme cette contrée la Sérinde. Ce nom semble indiquer un pays limitrophe de la Sérique et de l'Inde : aussi d'Anville la place-t-il dans la partie de l'Inde septentrionale la plus rapprochée de la Sérique, c'est-à-dire, entre les sources de l'Hydaspe et celles de l'Indus.

connu dans l'Asie occidentale, en Grèce, en Italie, comme nous l'avons dit dans le premier chapitre. Pline nomme le mûrier parmi les arbres qui décorent les campagnes des environs de Rome, *urbana arbores, des arbres d'agrément*. Nous ne pouvons oublier non plus l'allusion que fait Ovide dans un de ses plus charmants récits, à nos deux espèces de mûrier, le mûrier à fruits blancs et le mûrier à fruits rouges : Pyrame et Thisbé se donnent rendez-vous auprès du mûrier qui ombrage la tombe de Ninus,

. . . arbor ibi niveis uberrima pomis

Ardua morus erat...

Metamorph., lib. iv.

Et l'on sait ce qui causa le changement de couleur dans les fruits de cet arbre. L'indication du lieu de la scène sous les murs de Babylone, n'est-elle pas aussi comme une réminiscence qui viendrait à l'appui de l'opinion que nous avons émise plus haut et qui assignerait l'origine du mûrier aux contrées de l'Asie?

Gosselin, attiré par la similitude de nom, met la Sérinde près de la ville moderne nommé Sir-Hind, par conséquent la rapproche du Gange tout en la laissant dans l'Inde septentrionale. Forster suppose la Sérinde au delà de l'Himalaya, dans le Petit-Thibet, et c'est cette supposition que nous admettons plus volontiers. Pour nous, en effet, s'il nous est permis de donner notre avis, c'est dans le Khotan que les moines persans sont allés chercher les vers à soie; là est la véritable Sérinde où les précieux insectes étaient naturalisés depuis deux siècles à peine.

Quelle que soit la contrée où allèrent les moines, le succès de leur entreprise fut d'une grande importance pour l'empire de Byzance. Ce n'est pas que la production de la soie indigène allégeât immédiatement les charges résultant de la nécessité d'acheter la soie étrangère : même sous le régime le plus libéral et avec les encouragements les plus constants, la sériciculture s'est développée très-lentement dans les Etats modernes; sous le régime exclusif et peu intelligent des véritables intérêts commerciaux qu'avait adopté le gouvernement romain, cette industrie fut comme emprisonnée. Le monopole, principe admis dans toutes les branches de l'administration impériale, s'empara de cette nouvelle source de revenus, comme il s'était emparé de la teinture de pourpre et de la fabrication des soieries; les éducations se localisèrent sous la direction des officiers

du palais et demeurèrent partielles et restreintes. Or l'on sait quelle quantité de cocons est nécessaire pour produire peu de soie (12 kil. de cocons font un kil. de grége), que de déceptions attendent l'éducateur, enfin combien en général, et surtout dans les essais d'un début, le résultat de l'éducation est minime si on le compare aux risques et à la dépense de main-d'œuvre. Les Romains espérèrent donc avec raison que la production de la soie deviendrait avec le temps, une source de richesses, et que l'empire cesserait d'être tributaire des peuples de l'Asie; mais ils ne pouvaient compter sur ce résultat dès le sixième siècle.

Aussi les historiens byzantins signalent durant la seconde moitié du sixième siècle, comme dans la période précédente, de nombreuses tentatives faites par les empereurs d'Orient pour se procurer la soie, et échapper à l'impôt prélevé par les Perses. Cette lutte commerciale devenait de plus en plus inégale: les Perses étaient à l'apogée de leur puissance; toute l'Asie méridionale reconnaissait la souveraineté de Chosroès Nouschirvan, prince dont le règne remplit une moitié du sixième siècle; la capitale de l'île de Ceylan avait même été conquise (1), au dire d'un écrivain arabe, Hamza d'Ispahan, par les Perses. Toutes les routes que nous avons décrites étaient donc, suivant le bon plaisir du roi des

(1) Fait cité par M. Reinaud, *Relation des voyages dans l'Inde et dans la Chine*, discours préliminaire.

Perses, ouvertes ou interdites au commerce romain. De là les efforts des empereurs pour créer une communication nouvelle entre Constantinople et la Sogdiane, au nord de la mer Caspienne.

Les Thou-kiu ou Turcs (1), descendants des anciens Hioung-nou venaient de chasser les Jouan-jouan et de fonder (en 552 de notre ère), dans l'Asie centrale un vaste empire limitrophe de la Chine et de la Perse. L'intérêt commercial et l'intérêt politique conseillaient aux Romains de rechercher l'amitié de ce peuple et de s'en faire un intermédiaire avec l'empire chinois, en même temps qu'un allié contre les Perses. Aussi, dès que le Khakhan des Turcs eut montré le désir de nouer des relations amicales, les empereurs byzantins répondirent avec empressement à ces avances qu'ils n'auraient probablement su comment provoquer. Ménandre a raconté plusieurs ambassades échangées entre les Romains et les Turcs, sous les règnes de Justin, de Tibère, et de Maurice. La plus importante pour nous, c'est celle dont fut chargé Maniakh, et qui arriva à Byzance l'an 568. Cette ambassade avait en effet pour but spécial d'établir un commerce de soie entre les deux peuples; et, en outre, comme elle avait été précédée d'une mission analogue

(1) Klaproth a recueilli d'intéressants détails sur cet empire des Thou-kiu, qui a donné le nom de Turkestan à la vaste contrée baignée par le Iaxartes (le Sihoun moderne) et par l'Oxus (le Djihoun). *Tableaux historiques de l'Asie*, page 442.

auprès du roi des Perses, elle fait voir, par l'accueil très différent que trouva Maniakh dans l'une ou l'autre contrée, combien la Perse était plus favorisée que l'empire romain pour l'approvisionnement de la soie.

Ce fut à l'instigation des Ephtalites de la Sogdiane (1), que la démarche fut tentée par les Turcs. Dépossédés récemment de leur suprématie sur l'Asie centrale, les Ephtalites voulaient conserver les bénéfices des relations commerciales avec la Chine, dont ils étaient les intermédiaires depuis les premiers siècles de notre ère. Ils demandèrent à Dizaboul, le Khakhan des Turcs, l'autorisation de se présenter au roi des Perses, afin d'obtenir

(1) Ce que nous avons dit plus haut des Ephtalites explique pourquoi nous gardons ici ce nom au lieu de nommer simplement les Sogdiens. Ménandre indique que cette ambassade fut composée et envoyée par les Sogdiens, et il insiste seulement sur la différence entre les Ephtalites et les Turcs, pour prouver leur domination successive sur la Sogdiane : Οἱ Σογδοῖται οἱ πρώτου μὲν Ἐφθαλίτων, τῆνικαῦτα δὲ Τούρκων κατήκοι. Rien ne démontre que la race Djate, les Ephtalites, ne fût pas demeurée dans la Sogdiane, comme dans la Bactriane et auprès du lac de Lop où M. Vivien de Saint-Martin les montre au septième siècle d'après les écrivains chinois de l'époque des Thang (*Mémoire sur les Ephtalites*, page 417), comme encore dans les vallées himalayennes où Victor Jacquemont trouva les Zâhd il y a quelques années (même *Mémoire*, page 93), comme enfin dans le bas Indus (même *Mémoire*, page 404 et 419). — Les Ephtalites, dont nous avons vu précédemment la prépondérance se développer dans l'Asie centrale, étaient restés en possession de tout le commerce qui se faisait par terre avec la Chine. C'est, ce nous semble, une allusion aux marchés intérieurs et aux ports indiens où l'on trafiquait de la soie, qu'il faut chercher dans cette

la liberté de vendre la soie aux Mèdes (1). L'autorisation fut donnée, et les ambassadeurs partirent sous la conduite de Maniakh, prince des Sogdiens. Ils se rendirent à la cour de Chosroès, et le prièrent d'accorder à leur nation le droit de faire le commerce de la soie en toute liberté dans son empire (2). Après avoir longtemps ajourné la réponse, Chosroès assemble son conseil; puis, cédant aux suggestions de Catoulf, Ephtalite qui avait trahi sa nation et jouissait d'un grand crédit auprès du monarque persan, il acheta la soie apportée par les ambassadeurs et la fit brûler publiquement. Il voulait, par cette conduite, montrer aux Ephtalites, ses anciens ennemis, que la Perse n'avait aucun besoin de la soie des Turcs, *τη ἐκ Τουρκῶν μέταξη* (3), et qu'elle en tirait directement de la Chine, par mer, en assez grande quantité.

phrase de Théophane : Οἱ γὰρ Τοῦρκοι τότε τὰ τε Σήρων ἐμπόρια καὶ τοῦς λιμένας κάτειχον· ταῦτά δὲ πρὶν Πέρσαι κάτειχον. (Βιβλιοθήκη τοῦ Φωτίου, edit. Hæschel., in-f^o, page 38). Jamais, en effet, ni les Ephtalites, qui avaient été dépossédés par les Turcs, ni les Perses n'avaient eu en leur pouvoir un port chinois; d'autre part, il est possible que les Turcs eussent momentanément enlevé aux Perses la domination des petits Etats situés sur les deux rives de l'Indus, jusqu'à la mer.

(1) Ὡς ἂν ἐκεῖσε ἀπιόντες οἱ Σογδοῖται ἰώνιον παράσχοιντο τὴν μέταξαν τοῖς Μήδοις. Menand. *Excerpt.*, pag. 295, edit. Niebuhr.

(2) Ἐδέοντο τῆς μέταξης περὶ ὅπως ἄνευ τινὸς κωλύμενης αὐτοῖς προέλθοι ἐπ' αὐτῇ τὰ τῆς ἐμπορίας. *Ibidem*, pag. 296.

(3) Ces mots sembleraient indiquer qu'outre la soie chinoise, les Ephtalites avaient aussi de la soie produite dans l'Asie centrale, chose fort probable, comme nous l'avons déjà exposé.

Econduits par le roi de Perse, les Ephtalites ne se découragèrent pas. La guerre ayant peu de temps après éclatée entre Dizaboul et Chosroès, Maniakh engagea le Khakhan à rechercher l'alliance des Romains et à leur proposer le commerce de la soie, dont ils faisaient un plus grand usage que la plupart des autres peuples (1). Dizaboul adopta le conseil et remit à Maniakh, chargé de cette seconde mission, des présents pour l'empereur romain, des lettres et de la soie. Les Perses fermaient la route de la mer. Maniakh entreprit son voyage par terre et se dirigea vers le Volga; un long et périlleux trajet à travers des montagnes couvertes de neige, des plaines désertes, des forêts et des marais, conduisit les ambassadeurs au pied du Caucase (2), qu'ils franchirent pour se rendre à Byzance. Ils furent parfaitement accueillis par Justin. Cet empereur leur montra, il est vrai, avec orgueil la soie produite dans son palais, et obtint des ambassadeurs, qui apprirent avec un grand étonnement que depuis le règne de Justinien les Romains avaient des vers à soie et savaient préparer la matière première, l'aveu que cette soie était aussi belle que la leur et que la soie chinoise; mais toute sa con-

(1) Καὶ παρ' αὐτοῦς ὄνιον ἀποκομίζειν τὴν μέταξαν ὡς γε καὶ κατὰ τὸ πλεόν τῶν ἄλλων ἀνθρώπων χρωμένους. Menand., pag. 298.

(2) La domination des Turcs ne s'étendait pas vers l'ouest au delà du Volga, et les contrées qui entourent la mer Noire étaient à cette époque possédées par les peuples que les Turcs avaient chassés de l'Asie.

duite, conduite d'ailleurs imitée par les empereurs qui régnèrent ensuite, prouve qu'il attachait un grand prix à l'amitié des peuples de l'Asie centrale, et qu'il voyait la nécessité de recourir au commerce étranger pour suppléer à l'insuffisance de la production indigène. Il fit partir immédiatement (en 569) Zémarkh, préfet des villes d'Orient, pour avoir la ratification du traité d'alliance, et cet ambassadeur eut grand soin de ne pas revenir sans une nouvelle et considérable provision de soie (1).

Nous ne suivrons pas Zémarkh jusque dans les tentes « faites en étoffes de soie richement façonnées et garnies de tapis de soie » (2), où il trouva Dizaboul couché sur un lit d'or; nous observerons seulement que les nombreux périls auxquels cet ambassadeur échappa avec beaucoup de peine, rendaient impraticable pour le commerce la route qu'il fut obligé de prendre pour aller dans la Sogdiane. Sans doute quelques années plus tard, en supposant que la puissance des Turcs se fût raffermie

(1) Ménandre raconte que, pour donner le change aux Perses sur la route qu'il suivait à son retour, Zémarkh fit prendre une route toute différente à une partie de son cortège avec laquelle il laissa dix chevaux chargés de soie, ἀχθοφόρους δέκα μέταξαν ἀποφερομένους. Menand., *Excerpt.*, page 302.

(2) Καλύβη ἡμφιεσμένη δὲ καὶ καταπεποικιλμένη οὐκ ἄλλως ἐξ ἱματίων σηρικῶν· ἐνθα καὶ ἀγάλματα διάφορα τῇ μορφῇ εἰστήχει... et plus loin : ... ἐξ ὑφασμάτων σηρικῶν τε καὶ διαπεποικιλμένων τοῖς χρώμασι ἀτέχνως. Menand., *Excerpt.*, pag. 382.

et que les empereurs romains eussent réussi à faire respecter leur autorité sur les rives de la mer Noire, des communications régulières auraient pu être établies; peut-être dès le septième siècle les commerçants auraient suivi cette route, si fréquentée au moyen âge, qui unissait la mer Noire à la mer Caspienne en utilisant le cours du Don et celui du Volga; mais les guerres civiles, presque continuelles parmi les tribus nomades de l'Asie, et l'affaiblissement rapide des Turcs arrêtaient les tentatives des Romains. D'autre part, une invasion nouvelle vint tout changer dans l'Asie occidentale : un peuple jusqu'alors peu connu étendit avec une rapidité étonnante, au septième et au huitième siècle, sa domination depuis la Méditerranée jusqu'à la Chine et à l'Inde. Evidemment de grandes modifications durent en résulter dans les conditions de l'industrie et du commerce de la soie : nous en avons réservé l'étude pour le second livre.

Avant de commencer cette nouvelle étude, nous allons essayer de compléter la première partie de l'histoire de la soie par quelques recherches sur l'état de l'industrie des fabricants anciens.

CHAPITRE III.

RECHERCHES RELATIVES AUX IDÉES RÉPANDUES SUR LA SOIE
ET A LA FABRICATION DES ÉTOFFES CHEZ LES ANCIENS.

SOMMAIRE.

Noms donnés à la soie par les Grecs et les Romains. — Soie écruë, μέταξι, *metaxa*. — Erreurs sur la nature et l'origine de cette matière. — La soie regardée comme une matière végétale. — Le ver à soie comparé à l'araignée. — Notions plus vraies chez les Pères grecs au quatrième siècle. — Texte remarquable de Pausanias. — Dénomination des tissus. — Procédés de fabrication. — Tissage. — Métier horizontal, métier vertical. — Supériorité des Egyptiens comme tisserands. — Broderie. — Impression. — Teinture. — Couleurs alors usitées. — De la pourpre. — Ornaments appliqués sur les vêtements. — Rayures. — Barres. — Clous, *clavi*. — Dessins des étoffes façonnées. — Figures géométriques. — Fleurs. — Personnages. — Portraits sur étoffes. — Harmonie des couleurs. — Résumé.

CHAPITRE III.

Recherches relatives aux idées répandues sur la soie et à la fabrication des étoffes chez les anciens.

Si, au point de vue industriel, l'introduction à Byzance du ver à soie chinois et des procédés d'extraction de son fil soyeux n'a pas eu des résultats immédiats, au point de vue des connaissances scientifiques la réussite des moines persans fut une révolution.

Primitivement, les étoffes de soie, nommées par les Latins *serica vellera*, *serica*, puis, par le Périples, ὀθόνιον σηρικόν, furent seules exportées de la Chine.

La soie teinte et prête à être tissée fut nommée σηρικόν, *sericum*, et ce nom devint chez les anciens le nom générique de la matière, comme le mot *soie* chez les modernes.

La soie écrue, qui ne fut connue que plus tard chez les Romains, et seulement lorsque les fabriques de l'empire d'Orient purent l'utiliser, fut nommée *μέταξα*, *metaxa* ou *mataxa*. Ce mot ne se trouve pas dans le Périples qui parle du *fil soyeux*, *νήμα σηρικόν* ; il apparaît pour la première fois au quatrième siècle dans une loi d'Arcadius et d'Honorius, et on le rencontre ensuite fréquemment dans les écrivains byzantins.

En raison de cette différence de noms *νήμα σηρικόν* et *μέταξα*, il faudrait, pour être précis, faire une nouvelle distinction et montrer dans le *νήμα σηρικόν* la *soie ovalée*, le fil, et dans le *μέταξα* la *soie grège*, la soie non encore préparée pour la teinture et le tissage ; la marche de l'industrie, qui, avant de s'établir dans une contrée, commence par s'y montrer sous son expression perfectionnée, puis sous ses différentes apparences, la matière première venant en dernière ligne, serait ainsi plus logiquement déduite. Mais, sans rentrer dans des détails déjà donnés, nous parlerons ici seulement du mot *μέταξα*, à cause des différentes significations qu'il a successivement reçues.

L'origine de ce nom est dans la forme même sous laquelle la soie écrue, et principalement la soie grège, fut apportée sur les marchés de l'Asie occidentale. Le mot, en effet, ne fut pas créé pour la matière nouvelle : Vitruve, écrivain du temps d'Auguste, s'est servi du mot

metaxa, lequel était alors employé dans la sparterie pour indiquer la masse que forme un cordage enroulé sur lui-même et souvent pour désigner la corde elle-même (1).

La soie, à mesure qu'on la dévide, s'enroule sur un guindre en se superposant à elle-même; elle forme une masse cylindrique : de là le nom de *metaxa*, qui, par analogie, lui fut donné. Ce nom, appliqué d'abord à un paquet, à un écheveau, à une quantité déterminée de soie écrue, fut ensuite accepté pour la soie elle-même. C'est ainsi qu'encore aujourd'hui, sur les marchés où se vendent les soies, on parle de *rouleaux d'origine*, *rouleaux de Perse*, quand on demande des soies gréges originaires de Perse, tellement est constante la forme cylindrique sous laquelle les Persans livrent au commerce

(1) On lit au mot *metaxa* dans le lexique latin de Forcellini (edit. Lipsiæ, 1835) : *Metaxa*, qu'on écrit aussi *Mataxa*, c'est le cordage, *funiculus*, *filum*, ou une masse de cordes, *filum glomeratum et convolutum*; et l'origine du mot, c'est le mot *mêta*, suivant Isidore, parce que *meta* veut dire circuit, *meta circuitus dicitur*. D'autres étymologistes regardent ce mot comme emprunté à la langue syriaque. Il semblerait, en effet, assez naturel de chercher chez un peuple oriental intermédiaire du commerce de la soie entre la Chine et l'empire romain, l'origine du mot *metaxa*, et Saint-Martin, dans une note insérée page 222, tome ix, de l'*Histoire du Bas-Empire* de Lebeau, fait observer que les Arméniens nomment *metaks* la soie. Mais pourquoi vouloir que les langues grecque et latine aient emprunté de l'étranger une expression qui existait depuis plusieurs siècles dans le langage usuel, quand l'analogie en explique suffisamment l'application dans cette circonstance ?

leurs grèges, forme adoptée pour les colis (1) à cause de la nécessité de les transporter à dos de chameaux.

Le mot *matasse*, employé comme synonyme de *soie grège*, est cité par Savary dans son *Dictionnaire de commerce*. Mais de nos jours, les mots dérivés du mot *mataxa* n'ont plus cette signification. Ainsi, le mot italien *matassa* représente un *écheveau*, la *flotte* de soie grège ; en France, le vocabulaire du commerce séricicole, par les mots *masse*, *mateau*, indique un pliage spécial adopté par les mouliniers pour les soies ovalées ; ainsi, on dit des trames en *masse*, un *mateau* d'organsin, un *mateau* de trames. En passant dans les langues italienne et française, l'ancien mot *mataxa* a repris son sens véritable, et indique la forme et non l'objet lui-même.

Que la soie vint de la Chine sous forme de soie cuite ou sous forme de soie écrue, la nature et l'origine de cette matière textile qui leur arrivait de l'extrémité orientale de l'Asie, demeurèrent jusqu'au sixième siècle tout à fait inconnues aux peuples occidentaux.

Familiarisés aujourd'hui avec les notions vraies, les auteurs modernes s'étonnent des grossières erreurs qui furent si longtemps acceptées par les écrivains des premiers siècles de notre ère : que d'excuses cependant on

(1) Ces colis, ces *rouleaux* ont la forme d'une section cylindrique de 40 à 50 centimètres de hauteur, et pèsent 50 kilogr. environ.

peut faire valoir en leur faveur ! Nous avons vu qu'un concours vraiment inespéré de chances heureuses avait été nécessaire pour que le ver à soie sortît de la Chine, passât dans l'Asie centrale, puis de là dans l'Occident (1). Nous insisterons sur les difficultés qu'on eut à se procurer des informations exactes.

Le trafic avec les Sères, disent les historiens, se faisait sans qu'un mot fût échangé, *nullo commercio linguæ* (2) : aucune précaution ne semble inutile à ce peuple jaloux de conserver le monopole de sa production. Quels renseignements les marchands, gens d'ailleurs peu instruits et très-indirectement intéressés aux notions scientifiques, purent-ils donc fournir aux savants (3), lorsque ceux-ci essayèrent d'écrire sur les

(1) Nous n'avons pas cru devoir discuter l'opinion qui veut que les moines aient été chercher les vers à soie en Chine. Le christianisme n'avait pas encore pénétré dans cette contrée au sixième siècle, et d'ailleurs la brièveté du temps assigné par Procope au voyage des missionnaires éloigne l'idée que ce voyage ait eu la Chine pour but.

(2) Plin., *Hist. nat.*, lib. vi, cap. 22. — Pline disait dans un chapitre précédent : « Seres, mites quidem, sed et ipsis feris per- » similes, cætus reliquorum mortalium fugiunt, commercia ex- » pectant. » — Voir aussi Solinus, cap. L. — Ammien Marcellin a recueilli ce même détail sur le mutisme des Sères dans leurs transactions commerciales : « Cumque ad coemenda fila vel quædam alia » fluvium transierint advenæ, nulla sermonum vice, propositarum » rerum pretia solis oculis æstimantur. » Lib. xxiii, cap. 6.

(3) Voici en quels termes Strabon se plaint des difficultés qu'il trouve à avoir des renseignements précis sur la topographie des lieux qu'il décrit : Καὶ οἱ νῦν δὲ ἐξ Αἰγύπτου πλεόντες ἐμπορικοὶ τῶ

matières textiles alors en usage ? Le peu de vrai que les voyageurs apprenaient, comment le rapportaient-ils ? car on sait combien les Orientaux et les Grecs étaient amis du merveilleux. Si Pline, en parlant des bombyx de l'île de Cos, est obligé de croire que ces insectes naissent des fleurs abattues par la pluie et animées par le zéphyr, qu'ils prennent une robe velue quand ils sont papillons afin de se préserver du froid, enfin qu'ils se nourrissent de son (1), quels récits absurdes ne devait-il pas recueillir lorsqu'il interrogeait les marchands sur les matières textiles apportées de l'Inde et de la Sérique ? Ne nous étonnons donc pas de la confusion qui régna longtemps dans les idées qu'on se forma de l'origine de la soie. Le petit nombre de savants qui s'en occupèrent ne purent en juger que par analogie en cherchant à assimiler cette matière textile aux autres matières connues.

Pour Strabon, vers le commencement de notre ère, pour Tertullien, au deuxième siècle, et encore pour Claudien, au quatrième siècle, la soie est une espèce de *byssus* qu'on tire de l'écorce de quelques arbres (2).

Νείλω καὶ τῷ Ἀραβίῳ κόλπῳ μέχρι Ἰνδικῆς σπάνιοι μὲν καὶ περιπλεῦ-
 κασι μέχρι τοῦ Γάγγου, καὶ οὕτω δ'ἰδιῶται καὶ οὐδὲν πρὸς ἱστορίαν τῶν
 τόπων χρήσιμοι. Lib. xv, cap. 4, § 4.

(1) « Florum imbribus decussum terræ halitu animante... pa-
 » piliones frigorum impatientia villis inhorrescere... furfurum esca
 » nutriri. » Plin., *Hist. nat.*, lib. xi, cap. 27.

(2) Τὰ σήρικὰ ἐκ τίνων φλοίων ξαινομένης βύσσου. Strab., lib. xv. —

Pour d'autres, la matière avec laquelle sont tissées les étoffes venues de la Sérique est une sorte de duvet blanc d'une mollesse et d'une ténuité extrême recueilli sur les feuilles des arbres : ainsi la considèrent Virgile, Sénèque, Pline, Solin et même Ammien Marcellin (1). C'est l'assimilation de la soie au coton ; et il faut bien reconnaître que la blancheur (2) à laquelle Pline

« Age nunc si ab initio rerum et Milesii oves tonderent et Seres » arbores nerent... » Tertull. *De vestibus feminarum*. —

Stamine quod molli tondent de stipite Seres

Claud.

Il est à remarquer qu'aujourd'hui encore, on tisse dans l'Inde des étoffes avec l'écorce de quelques arbres.

(1) Quid nemora Æthiopium molli canentia lana,
Velleraque ut foliis depectent tennia Seres.

Virg., *Georg.*, lib. II.

Quæ phœbeis subditus euris
Legit eois Ser arboribus.

Senece., *Herc. æt.*, act. 2.

« Primi sunt hominum qui noscantur Seres, lanicio silvarum » nobiles, perfusam aqua depectentes frondium canitiem. » Plin., *Hist. nat.*, lib. VI, cap. 20. — « Vellera arborum adminiculo depectunt liquoris. » Solinus, lib. I. — « Sunt apud Seres abunde » silvæ sublucidæ a quibus arborum fœtus aquarum asperginibus » crebris velut quædam vellera mollientes, ex lanugine et liquore » admixtam subtilitatem tenerrimam depectunt, nentesque subtegmen conficiunt sericum. » Amm. Marcell., lib. XXIII.

(2) Nous avons en effet admis que la soie écrue venant de Chine était blanche comme celle que nous recevons encore de l'extrême Orient, le cocon jaune n'étant pas originaire de la Chine. Nous avons ajouté que probablement, au début, les Romains n'eurent que la soie prête à recevoir la teinture et à être mise en œuvre ; or la soie décreusée et savonnée est toujours décolorée. Cette

fait allusion, *depectentes frondium canitiem*, et la finesse des brins qui composent la soie appelaient à priori la comparaison avec cette matière textile végétale, en même temps que le vague des renseignements incomplets induisait les écrivains en erreur. Les savants auront appris que dans la Sérique on recueillait sur des arbres les fils soyeux, sans apprendre simultanément qu'un insecte les tirait de sa propre substance pour fixer aux feuilles sa demeure aérienne; naturellement, ils les auront regardés comme les produits de l'arbre lui-même. Pline eut-il même supposé que la matière chinoise avait une origine analogue à celle de la bombycine, il aurait encore regardé la soie comme un produit végétal; car pour ce savant (et c'est une preuve bien évidente de l'insuffisance des notions qu'on pouvait à grand'peine se procurer), le cocon de l'île de Cos n'est pas fait par le bombyx avec une matière tirée de lui-même, mais avec le duvet des arbres que « l'insecte arrache avec ses pieds, qu'il carde avec ses ongles, qu'il effile comme avec un peigne, et qu'il roule enfin autour de son corps pour s'en former un nid (1). »

dernière hypothèse justifierait encore mieux les savants de leur erreur d'avoir pris la soie pour du coton, car la soie cuite non teinte ressemble beaucoup à cette autre matière textile.

(1) « *Pedum asperitate radentes foliorum lanuginem in vellera.*
 » *Hanc ab his cogi subigique unguium carminatione, mox trahi*
 » *inter ramos, tenuari ceu pectine. Postea apprehensam corpori in-*
 » *volvi nido volubili.* » Plin., *Hist. nat.*, lib. xi, cap. 27.

L'idée d'un ver fournissant une matière textile n'apparaît chez quelques auteurs qu'après le second siècle ; à dater de cette époque on trouve, surtout chez les écrivains grecs, des notions plus vraies sur l'origine de la soie et de la bombycine. Beaucoup d'erreurs subsistent encore : elles sont inévitables au milieu des récits contradictoires qui sont rapportés de l'Inde et de la Chine et ne disparaîtront que lorsqu'une éducation de vers à soie faite à Constantinople aura montré le cocon et la manière de le filer ; mais cette vérité reste acquise que la soie n'est pas un produit végétal. Ainsi, Clément d'Alexandrie, Pollux, Héliodore, Servius (1), qui n'ont pas vu de cocons, comparent le travail des bombyx et des vers à soie à celui de l'araignée, et ils admettent que la bombycine et la soie sont des productions animales.

Les Pères et les docteurs de l'Eglise, toutes les fois qu'ils blâment le luxe des vêtements de soie, montrent

(1) Ἐξ οὗ μακρὸς τίχτεται στήμων καθάπερ ἐκ τῆς ἀράχνης ὁ τῆς ἀράχνης μίτος. Clem. Alex. *Pædagog.*, lib. II. cap. 40. Dans ce même chapitre, Clément d'Alexandrie rappelle les métamorphoses du bombyx. — Τοὺς Σήρας ἀπὸ τοιοῦτων ἐτέρων ζώων ἀθροίζειν φασὶ τὰ ὑψάσματα, dit Pollux, *Onomasticon*, lib. VII, cap. 47, après avoir parlé des fils fournis au tissage par les bombyx. — Μετὰ τούτου καὶ οἱ Σήρων προσήγοντο πρέσβευται τῶν παρ' αὐτοῖς ἀράχνιων νηματα καὶ ὑψάσματα προσκρίζοντες. Heliod. *Æthiop.*, lib. X. — « Apud » *Æthiopias*, *Indos* et *Seres* sunt quidam in arboribus vermes et » bombyces appellantur, qui in aranearum more tenuissima fila » deducunt, unde est sericum ; nam lanam arboream non possumus » accipere, quæ ubique procreatur. » Servius, *Comment. in Virg. Georg.*, lib. II, vers 121.

avec mépris ces tissus comme l'ouvrage de quelques vers. Saint Jean Chrysostôme fait plusieurs fois (1) allusion à cette origine de la soie. Saint Basile décrit les transformations du ver en chenille, en bombyle, en papillon, puis engage les ouvrières qui tissent le produit de ces vers, c'est à-dire, les fils envoyés par les Sères, à se souvenir de ces métamorphoses, image frappante de la résurrection (2). Saint Aster se plaint de la prodigalité des riches qui se vêtissent de tissus semblables à des toiles d'araignées et formés de fils que produisent les vers persans (3). Saint Théodoret demande à l'homme s'il aura l'ingratitude de se plaindre (4) parce que des

(1) Διὰ τὰ ἱμάτια τὰ σηρικὰ, εἶτα οὐκ ἐννοεῖς ὅτι σκωλήκων εἰσὶν ἐκεῖνα νήματα, καὶ βαρβάρων ἀνθρώπων εὐρεματα; Tom. III, pag. 51. — Ἀκουέτωσαν οἱ πλουτοῦντες, οἱ ἐντρυσῶντες τοῖς τῶν σκωλήκων νήμασι, καὶ τὰ σηρικὰ περιβαλλόμενοι. Tom. IV, pag. 154. — Καὶ τὰ τῶν σκωλήκων νήματα περιβαλλέσται σπουδάζοντες. Tom. IV, pag. 380. — citations tirées de saint Jean Chrysostôme, ed. Montfaucon.

(2) Ὅποια καὶ περὶ τοῦ Ἰνδικοῦ σκώληκος ἱστορεῖται τοῦ κερασφόρου ὃς εἰς κάμπην τὰ πρῶτα μεταβαλὼν, εἶτα προῖων βομβυλίδος γίνεται, καὶ οὐδὲ ἐπὶ ταύτης ἴσταται τῆς μορφῆς, ἀλλὰ χαύνοις καὶ πλατέσι πετάλοις ὑποπτεροῦται. Ὅταν οὖν καθέζησθε τὴν τρίτων ἐργασίαν ἀναπηνιζόμενοι αἰγυναῖκες, τὰ νήματα λέγω ἃ πέμπουσιν ὑμῖν οἱ Σῆρες πρὸς τὴν τῶν μαλακῶν ἐνδυμάτων κατασκευὴν, μεμνημένοι τῆς κατὰ τὸ ζῶον τοῦτο μεταβολῆς, ἐναργῆ λαμβάνετε τῆς ἀναστάσεως ἐννοίαν. S. Basil., in *Hexameron* Homel. VIII, cap. 8, edit. Gaume. — Dans le sermon 22, *De providentia*, du même Père, on retrouve : Μεμνημένοι τῆς κατὰ τοὺς Σῆρας μεταβολῆς ἐναργῆ λαμβάνετε τῆς ἀναστάσεως ἐννοίαν.

(3) Τὰ τῶν περσικῶν σκώληκων νήματα. S. Asterii homelia *De divite et Lazaro*.

(4) Λεπτότερα νήθειν τῶν ἀνθρώπων καὶ σκώληκος νήματα. Theod. Episc. Cyr., *De providentia*, orat. VIII.

vers produisent des fils plus fins que ceux qu'il fabrique.

Mais aucun de ces auteurs profanes et sacrés que nous avons cités n'a essayé de donner une idée de l'éducation des vers à soie. Un seul des écrivains de cette époque semble avoir entendu parler des soins dont on entoure ces précieux insectes : c'est Pausanias. Aussi appelons-nous l'attention sur son texte (1).

« La soie recueillie chez les Sères, dit cet auteur, n'est pas le produit d'une plante. Il y a dans ce pays un ver que les Grecs nomment Σήρ, mais que les Sères nomment tout autrement. Cet insecte est deux fois plus gros qu'un grand scarabée : il ressemble, du reste, aux araignées qui tissent sur les arbres, et, comme elles, il a huit pieds (2). Les Sères l'élèvent dans des locaux spé-

(1) Οἱ μίτρι δὲ, ἀρ' ὧν τὰς ἐσθῆτας ποιοῦσιν οἱ Σῆρες, ἀπὸ οὐθενὸς σλοιοῦ, τρόπον δὲ ἕτερον γίνονται τοιόνδε. Ἔστιν ἐν τῇ γῆ ζώσιον σφισιν, ὃν σῆρα καλοῦσιν Ἕλληνας, ἀπὸ δὲ αὐτῶν Σήρων ἄλλο ποῦ τι, καὶ οὐ σῆρ, ὀνομάζεται. Μέγεθος μὲν ἐστὶν αὐτοῦ διπλάσιον ἢ κανθάρων ὁ μέγιστος, τὰ δὲ ἄλλα εἰκασταὶ τοῖς ἀράχλαις, οἱ ὑπὸ τοῖς δένδροισιν ὑφαίνουσι· καὶ δὴ καὶ πόδας ἄριθμόν ὀκτώ κατὰ ταῦτα ἔχει τοῖς ἀράχλαις. Ταῦτα τὰ ζῶα τρέφουσιν οἱ Σῆρες οἴκους κατασκευάσμενοι, χειμῶνος τε καὶ θέρους ὥρα ἐπιτηδεύουσιν. Τὸ δὲ ἔργον τῶν ζῶων κλωσμά εὐρίσκειται λεπτὸν, τοῖς ποσὶν αὐτῶν περιειλέγμενον. Τρέφουσι δὲ αὐτὰ ἐπὶ μὲν τέσσαρα ἔτη παρέχοντες τροφήν σφισιν ἐλυμον· πέμπτω δὲ (οὐ γὰρ πρόσω βιωσόμενα ἴσασι) κάλωμον διδῶσιν ἐσθίειν χλωρον. Ἡ δὲ ἐστὶν ἡδίστη τροφή πασῶν τῶν ζῶων, καὶ ἐμφορηθὲν τοῦ καλάμου ῥήγνυται τε ὑπὸ πλησμῶνης, καὶ ἀποθανόντος οὕτω τὸ πολὺ τῆς ἀρπεδόνης εὐρίσκουσιν ἐνδον. Pausan., in *Æliac.*, lib. vi, cap. 26.

(2) Ὀκτώ πόδας. Ce renseignement est exact si on ne considère que les huit mamelons ou jambes intermédiaires de la chenille. Il y a, en effet, huit mamelons, dont trois placés sous la partie anté-

ciaux, où ils préparent ce qui est nécessaire pour l'abriter et de la chaleur et du froid. L'ouvrage de ces petits animaux consiste en fils fort déliés qu'ils roulent autour de leurs pieds. Pendant quatre âges, τέσσαρα ἔτη, on les nourrit de millet; au cinquième âge on leur donne du feuillage vert, nourriture dont ils sont très-avides. Quand ils sont saturés, ils éclatent, et on tire de leurs entrailles une grande quantité de fils soyeux. »

C'est à tort que cette description est uniquement citée comme preuve des absurdes notions autrefois recueillies sur la soie et le ver à soie. Les magnaneries, bâtiments spéciaux construits pour l'éducation des vers à soie, y sont clairement indiquées; le nombre des âges (1), qui sont comme les années du ver, est exact; le ver à soie subit quatre mues, et c'est après la quatrième, durant le temps qu'on nomme le cinquième âge, qu'on lui entretient une nourriture abondante et constante, fait mentionné avec détail par l'écrivain grec. Dans la supposition que la soie est tirée violemment du ver après sa mort, il y a évidemment confusion entre l'insecte et le cocon; le voyageur consulté par Pausanias, n'avait

rieure du ver et cinq sous la partie postérieure. Chacun de ces mamelons est en réalité formé par deux pieds: aussi dit-on ordinairement que le ver à soie a seize pattes.

(1) Il ne faut pas prendre ἔτη dans le sens d'années. Encore aujourd'hui nous appelons *âge* le temps qui s'écoule entre chaque sommeil du ver à soie.

probablement jamais vu ni les cocons ni la filature. De même le mot *ἔλυρον*, *millet*, substance dont Pausanias suppose que le ver est nourri pendant les quatre premiers âges, nous paraît être la réminiscence d'un fait mal compris, et qui nous est révélé par le P. d'Incarville, dans sa Notice sur les vers à soie sauvages. « On attache, dit le savant missionnaire, les papillons femelles à des faisceaux de moelle de grand millet séché. Là elles sont fécondées et pondent. Quand les petits vers sont sortis des œufs, il y a des personnes qui vont suspendre les faisceaux de moelle de millet aux branches de l'arbre dont les feuilles nourrissent le ver. »

Tous ces détails nouveaux et vrais, nous sommes très-étonné de les rencontrer dans un écrivain du second siècle (1) : un fait isolé, un mot, voilà la somme de vérité que nous retrouvons, et c'est peu, nous dira-t-on ; mais

(1) A ces notions si remarquables sur la soie et sur le ver à soie, Pausanias ajoute les renseignements qu'il avait reçus sur la contrée d'où venait la soie, contrée qu'il nomme la *Série*, Σήρια. Ces renseignements montraient la Série comme une île située au fond de la mer Erythrée. On disait d'ailleurs, observe l'historien, que la mer n'entourait pas seule cette île, mais qu'elle était en grande partie formée par le fleuve *Sère*, de la même manière que le Delta l'est par le Nil en Egypte. Γινώσκειται δὲ ἡ Σήρια νῆσος ἐν μυζῶν θαλάσσης κειμένη τῆς Ἐρυθρᾶς. Ἦκουσα δὲ καὶ ὡς οὐχ ἡ Ἐρυθρὰ, ποταμός δὲ ὄν Σήρᾶ ὀνομαζοῦσιν αὐτὸς ἐστὶν ὁ ποιῶν νῆσον αὐτὴν, ὡσπερ καὶ Αἰγύπτου τὸ Δέλτα ὑπὸ τοῦ Νείλου καὶ οὐχ ὑπὸ μιᾶς περιέχεσθαι θαλάσσης· τοιαύτην ἑτέραν καὶ τὴν Σηρίαν νῆσον εἶναι. *In Æliac.*, lib. VI, cap. 26. — La position que Pausanias donne à la *Série*, c'est-à-dire au pays des *Séres* producteurs de la soie, est à remarquer. Il est,

dans l'étude de l'antiquité, on est bien heureux lorsque de temps en temps un mot jette quelque lueur au milieu de l'obscurité dans laquelle les anciens ont laissé les questions d'industrie.

Nous n'avons également que quelques noms, sans autres explications, pour nous guider dans l'étude des tissus : ce sont les mots *tramoserica*, *subserica*, *oloserica*. Ils indiquent, les deux premiers, des tissus mélangés, le dernier un tissu tout en soie. C'est un principe dans la fabrication des étoffes qu'il faut pour employer une matière d'un prix élevé sans trop surenchérir l'étoffe, utiliser cette matière seulement comme partie du tissu. Dès la plus haute antiquité, le *byssus*, matière textile très chère, a été mélangée avec la laine, et ce mélange, comme l'observe saint Jérôme (1), contribuait à la beauté et à la solidité du tissu. Nous voyons le lin d'Égypte, qui conserva toujours une grande réputa-

en effet, le premier, et nous croyons, le seul qui, sans faire mention des relations commerciales par terre, place directement ce peuple sur le rivage le plus oriental connu, dans le pays assigné aux *Sines* par Ptolémée. Le texte de Pausanias vient donc à l'appui de ce que nous avons dit plus haut (page 112), et de l'erreur où avait été induit le géographe alexandrin, concernant la double notion du même peuple, les *Sères*, sous des noms différents, et de la correspondance qu'on doit voir, comme Klaproth l'a démontré, entre le *Θείρις* de Ptolémée et la ville de Canton située à l'embouchure du Ta-kiang.

(1) « Textum est sublegmine cocci, purpuræ, hyacinthi, et stamine byssino ad decorem et fortitudinem. » *Ad Fabiolam* epi-

tion (1), réservé pour les chaînes des étoffes mélangées (2); sans doute sa finesse, sa netteté et son élasticité le faisaient préférer pour cet emploi. Les *tramoserica* ou *dramiosyrica* furent des tissus dont la chaîne était de lin, et dont la trame était de soie (3). Il semble, d'après Ammien Marcellin (4), que cet emploi de la soie comme trame était le plus fréquent de son temps. Les étoffes qu'on fabriquait ainsi mélangées de lin et de soie étaient si légères et si fines que saint Grégoire de Nazianze les nomme des étoffes aériennes (5). Ne les retrouvons-nous pas chaque jour dans ces gazes et ces

stola iv.—C'est le tissu que le saint docteur dit avoir été adopté pour les vêtements sacerdotaux des Juifs, dont il explique l'usage et la signification dans cette très-intéressante épître à Fabiola.

(1) Plin., *Hist. nat.*, lib. xix. — Vopiscus place les tuniques de lin d'Egypte parmi les riches tissus qui servaient aux largesses des empereurs.

(2) Pollux parle des tissus dont la trame était de coton et la chaîne de lin : Τὰ στρόμονα ὑρίστανιν αὐτῷ λίνου. Lib. vii, cap. 47.

(3) « Tramoserica stamine lineo, » dit Isidore. *Orig.*, lib. xix, cap. 24.

(4) Forster, citant le passage où Ammien Marcellin parle des Sères et de la soie, met : « Nentesque, subtegmen conficiunt sericum, » au lieu de « nentesque subtegmene, conficiunt sericum, » qu'on trouve dans plusieurs éditions. Nous avons adopté cette correction qui donne à la phrase un sens plus saisissable. *De bysso antiquorum*, pag. 28.

(5) Τοῖς ἐκ λίνου καὶ Σήρων ἀερίοις ὑρασμασι ἐνάσχλημονησομεν. Greg. Naz., oratio 44. — Remarquons incidemment l'emploi du mot σήρων pour dire *soie*. On voit que le même mot servait pour la ma-

tulles où l'art du fabricant moderne a mélangé si ingénieusement le lin et la soie (1) ?

Les *subserica* ou *stamosirica* étaient les tissus dans lesquels la soie figurait seulement comme chaîne : la trame était sans doute, soit de lin, soit de coton, soit de laine. Ce sont ces étoffes que les matrones romaines, au dire de Pline (2), trouvaient trop épaisses et qu'elles parfilaient, soit pour les rendre plus transparentes, soit pour fabriquer de nouveaux tissus plus légers avec la matière ainsi recueillie. Nous ne chercherons pas leurs similaires dans les produits modernes. La variété des tissus analogues qui ont été créés et qui sont créés chaque jour par le mélange de la soie avec la laine et avec le coton est indescriptible. D'ailleurs, nous n'avons aucun moyen de comparer les anciennes étoffes avec les étoffes connues de nos jours. Le principe de dénomination chez les anciens est basé sur la nature des matières qui composaient le tissu : le nom n'avait aucun rapport avec les procédés de main-d'œu-

rière, pour le ver qui la produisait, pour le peuple qui la récoltait, et dans Pausanias, le même nom est aussi donné au fleuve de la *Série*.

(1) Voir les détails sur l'industrie moderne dans les rapports des jurys de l'Exposition universelle de 1851, publiés sous le titre : *Travaux de la Commission française*. Le tome iv^e renferme ce qui a rapport aux tissus.

(2) Plin., *Hist. nat.*, lib. vi, cap. 20.

vre (1) : les étoffes modernes sont au contraire classées d'après leur mode de fabrication.

Quelque incomplets que soient ces renseignements, il nous paraît néanmoins incontestable que les Chinois, les Indiens, les Persans, les Egyptiens ont fabriqué comme nous des taffetas, des armures (2) satinées et sergées, et ont combiné ces divers effets pour reproduire des dessins par le tissage.

Le métier primitif usité pour le tissage fut le métier vertical : la chaîne était tendue à l'aide de poids qu'on suspendait dans le bas ; la navette, plus longue que l'étoffe n'était large, passant d'une main à l'autre, plaçait la trame dans la chaîne ; puis le tisseur frappait avec une règle nommée *spatha*, pour réduire l'étoffe. C'est ce métier qu'ont décrit les auteurs grecs les plus anciens ; il était encore en usage durant les premiers siècles de notre ère dans l'empire romain (3).

(1) Une exception doit être faite pour les étoffes dites *peluches* ou *velours* ; on trouve chez les anciens le nom de *tissus velus*, nom tiré comme notre nom moderne *velours* de l'apparence du tissu. *Λάσσια τὰ μαλλίαις ἔχοντα χειρόμακτρα ὡς ἀπὸ τῆς θασύτητος.* Pollux, *Onomast.*, lib. vi, cap. 43 et 45.

(2) On nomme ainsi, en terme de fabrique, les effets obtenus en subdivisant la chaîne en séries d'un même nombre de fils, toutes les séries étant identiques mais les fils de la série ayant un jeu différent, soit régulier, soit irrégulier.

(3) Dans les *Mém. de l'Académie des Inscript. et Belles-Lettres*, tome iv, a été inséré un mémoire où Mongez a réuni les détails les plus curieux fournis par les auteurs grecs et latins sur les

Le métier horizontal, c'est-à-dire celui sur lequel la chaîne est tendue horizontalement, semble avoir été le seul en usage de tout temps chez les Chinois. Est-ce d'eux que la notion en est venue dans l'Occident? Il est difficile de le dire. Mais il est positif qu'on ne le trouve mentionné chez les Grecs et les Romains qu'assez tard. L'opinion généralement adoptée, pour ce qui concerne l'Asie occidentale et l'Europe, c'est que l'invention du métier horizontal doit être attribuée aux Egyptiens. Les Egyptiens, en effet, ont toujours été regardés comme les plus habiles et les plus ingénieux tisserands; et on leur fait honneur de tous les progrès qui ont été réalisés dans l'art de tisser les étoffes. Cette supériorité venait sans doute de ce que le tissage était, contrairement aux usages adoptés par les autres nations, fait en Egypte par des hommes. Hérodote, qui note cette différence essentielle, nous donne aussi une preuve des tentatives que

métiers à tisser et sur les habillements des anciens peuples. — Sénèque dépeint ainsi le travail du métier vertical : « Quemad-
» modum tela suspensis ponderibus rectum stamen extendat, quem-
» admodum subtemen insertum, quod duritiam utrinque compri-
» mentis tramæ remolliat, spatha coire cogantur et jungi... » ;
epist. xc; — et Artémidore, dans le *Traité des songes*, dit que la
vue d'une toile tissée verticalement est présage de mouvement et de
voyage, parce que celle qui travaille est obligée de changer de
place, tandis que la vue d'une toile tissée par des femmes assises
présage l'emprisonnement : ἴστος ὀρθίος κίνησιν καὶ ἀποδημίαν σημαί-
νει· χρὴ γὰρ περιπατεῖν τὴν ὑφαίνουσαν. Ὅδε ἕτερος ἴστος κατοχῆς ἐστὶ
σημολτικὸς ἐπειδὴ γὰρ καθεζόμεναι ὑφαίνουσιν αἱ γυναῖκες τὸν τοιοῦτον
ἴστον. *Oneirocriticon*, lib. iii.

faisaient les Egyptiens pour sortir des habitudes reçues : il remarque que, dans le métier vertical, les autres tisserands frappent avec la règle de bas en haut, pour réduire leur étoffe, tandis que les Egyptiens frappent de haut en bas, formant ainsi le tissu à la partie inférieure du métier, ὑφαίνουσι οἱ μὲν ἄλλοι ἄνω τὴν κρόκην ὠθέοντες, Αἰγυπτοὶ δὲ κάτω... (lib. II). L'expression *pecten Niliacus*, que l'on trouve dans les écrivains des premiers siècles de notre ère, vient attester une nouvelle amélioration, et indiquer qu'à cette époque les Egyptiens avaient substitué le *peigne* à la *règle*. Aussi croyons-nous que, les premiers en Occident, ils ont tissé les étoffe façonnées qui devaient lutter contre les étoffes brodées, et nous rappellerons ce mot de Martial : « L'aiguille babylonienne a été vaincue par le peigne égyptien (1). »

Le mécanisme du métier dont ils se servaient pour

(1)

..... Victa est

Pectine Niliaco jam Babylonis acens.

Lib. XIV, epigr. 150.

— Au reste, c'est une chose digne d'attention de voir combien l'art du tissage s'était perpétué chez les Egyptiens. Dans une lettre d'Adrien au consul Servien, on lit à leur sujet : « Genus hominum » seditiosissimum, vanissimum, injuriosissimum. Civitas opulenta, dives, fecunda, in qua nemo vivat otiosus. Alii vitrum » conflant, ab aliis charta conficitur; omnes certe linifiones cujus- » cunque artis et videntur et habentur. » Vopiscus, *in Saturnino*. Et nous sommes à huit siècles d'Hérodote !

produire une étoffe façonnée (1) était suffisant lorsqu'il s'agissait de tracer, à l'aide d'une ou de deux nuances de trame, un contour ou une figure, et de représenter par exemple, comme on le voit dans l'étoffe du Mans, des lions verts sur un fond rouge. Saint Aster, évêque d'Amasie, semble avoir vu fonctionner un de ces métiers « où le tisseur imite la peinture par la combinaison de la chaîne et de la trame (2), et représente merveilleusement les formes des animaux, les couleurs des fleurs et mille autres images variées et séduisantes. » Saint Théodoret (3), évêque de Cyr, le décrit avec de plus minutieux détails : « Les femmes ayant saisi les fils très-fins les ourdissent, puis commencent par les tendre en ordre régulier comme des cordes sur le métier. Elles déroulent le fil de trame en même temps qu'elles séparent avec la navette les fils de la chaîne, ici relâchant, là faisant tirer les cordes qui sont adaptées à ces fils. Ensuite, avec des instruments disposés à cet effet, pressant et foulant en quelque sorte la trame, elles terminent ainsi le tissu. Qui n'admirerait avec raison l'imagination accordée à

(1) C'est l'étoffe sur laquelle un dessin est représenté à l'aide du tissage seul.

(2) Τῇ πλοκῇ τοῦ στήμονος πρὸς τὴν κρόκην τῆς γραφικῆς μίμεται τὴν δύναμιν. S. Aster, homel. *de Divite et Lazaro*.

(3) Γυναικῶν χεῖρες λαβῆσαι τὰ ληπτὰ νύθουσι νήματα, καὶ ταῦτα προκτερονεῖν τινὰς χορδὰς κατὰ τάξιν ἐν τοῖς ἰστέοις διατείνασαι, ἐμβαλλουσι μὲν τὴν κρόκην, τοῖς δὲ κερκίσι τοῦ στήμονος διακρίναςαι, καὶ τῶν ἐμβεβλημένων μηρίνων, τὰς μὲν χαλῶσαι, τὰς δὲ τείνουσαι, εἶτα τοῖς εἰς

l'homme ? Quoi ! à l'aide d'une seule couleur, on reproduit avec la laine ou avec la soie les formes de tous les animaux et on représente des hommes ici chassant, là priant ! »

Cette description est assez semblable à celle du métier à *semples* (1), qui est le premier métier avec lequel on a tissé en Europe des étoffes façonnées : les fils de la chaîne étaient réunis dans un ordre régulier à un certain nombre de cordes qui retombaient de chaque côté du métier; et des enfants, au signal donné par le tisseur, tiraient une ou plusieurs cordes, afin de soulever la partie de la chaîne, sous laquelle la navette devait passer.

Avec un pareil métier, le travail devenait bien difficile, et même souvent impossible, lorsqu'il s'agissait de reproduire des dessins compliqués, tels que ceux mentionnés par les écrivains du temps. Aussi, toutes les fois qu'il fallait colorer un objet et employer un certain

τοῦτο συντεθειμένοις ὀργάνοις οἷον ᾠθουσαι, καὶ πιλουσαι τὴν κρόκην, οὕτως ἀποτελοῦσι τὸ ὕφασμα. Τίς ἂν πρὸς ἀξίαν τὴν δοθεῖσαν σοφίαν τῷ ζῶν θαυμάσειε; Πῶς ἐνὶ χρώματι τῶν ὑποκειμένων ἐρίων ἢ σηρικῶν νημάτων παντοδαπῶν ζῶων ἐνυφαίνονται τύποι καὶ ἀνθρώπων ἰνδάλματα, τῶν μὲν θηρευόντων, τῶν δὲ προσευχομένων. Theod., *de Providentia*, orat. 4.

(1) Des voyageurs modernes en signalent l'usage dans la Kabylie. A Lyon, le métier à *semples* fut remplacé par le métier à *la tire*, qui ne demandait plus que le concours de deux ouvriers, puis par le métier mécanique, dont Vaucanson avait inventé le principe et qui est devenu universel sous le nom de *Jacquard*.

nombre de nuances différentes, on avait recours *au broché* (1) et surtout *à la broderie*.

Dans le *broché*, dont les châles sont le plus beau spécimen, l'ouvrier indien ou persan placé en face de sa chaîne, était maître de chacun de ses fils. Il pouvait faire pour son dessin les découpures les plus fines, copier de plus près la nature et mélanger les nuances qui, par leurs combinaisons, devaient, suivant ses observations personnelles, le mieux reproduire l'harmonie des teintes étudiées dans la fleur, le feuillage ou le plumage bigarré des oiseaux. Il avait d'autant plus de facilité pour perfectionner son étoffe brochée, qu'il travaillait probablement sur une petite largeur, et fabriquait les galons et les rubans qui devaient orner, comme bordures, les tuniques ou les manteaux, ou bien faisait une portion du dessin, la pièce d'étoffe étant composée, comme le châle indien moderne, d'un grand nombre de morceaux faits isolément et juxtaposés.

Cette manière de *brocher*, de *spouliner* à la main, a plus d'analogie avec la *broderie* qu'avec le *tissage*. Mais nous ne cherchons pas à distinguer l'œuvre du métier, *opus pectineum*, de la peinture à l'aiguille, *acupictura* :

(1) Une étoffe brochée est celle où le dessin est reproduit à l'aide de trames indépendantes de la trame du fond et appliquées partiellement dans le seul endroit où apparaît le dessin. Arrian., *in Indicis*, cap. 5, et Pollux, *Onomast.*, lib. VII, cap. 12, désignent ces étoffes sous le nom de *κατάστικτος*.

les procédés, tissage, broché, broderie, se touchent, et on a passé de l'un à l'autre probablement sans transition. Le *satin*, par exemple, n'est-il pas une broderie à *points lancés* juxtaposés, un *opus plumarium continuum*, comme l'observe ingénieusement M. Semper (1) ? Aucune règle ne peut donc être posée : le choix des moyens est resté entièrement subordonné au goût de l'artiste, à la nature de son talent, et surtout aux secours qu'il pensait pouvoir trouver dans tel ou tel procédé pour reproduire le dessin à imiter.

Il est incontestable que la broderie a précédé le tissage des étoffes façonnées ; et bien longtemps, à cause de l'imperfection des métiers à tisser, la broderie fut préférée (2). Les Chinois dans l'Asie orientale, les Phrygiens et les Babyloniens dans l'Asie occidentale, sont devenus

(1) Der Atlas ist ein *opus plumarium continuum*, eine Art von Grundstickerei, zu deren Herstellung man sich des Webstuhles bedient. Der genannte Stoff hat gewissermaßen gar keine Textur, sondern besteht aus unausgeschicht nebeneinander gelegten und in einandergreifenden Plattstichen, so daß der Faden der Seide möglichst lange ungebogen und ungeknickt bleibt und seinen Glanz mit dem Glanze der parallel gelegten benachbarten Fäden zu glattester Oberfläche und zu sehr brillanter Wirkung von Licht und Schatten vereinigt. Der Stil, erster Band, die textile Kunst, von Gottfried Semper, Seite 165. L'étude comparée de la broderie, du tissage, de la sculpture, de la mosaïque, a inspiré à M. Semper de nombreuses observations nouvelles et pleines de finesse.

(2) On ne sait de quelle époque date l'art de la broderie. On en trouve des traces dès la plus haute antiquité chez tous les peuples. Moïse ordonne que les voiles du temple soient brodés. *Exod.*, cap. xxvi. — Homère parle des riches étoffes brodées à Sidon, présente

célèbres par leurs ouvrages brodés. Ces peuples, remarque M. Semper, se servaient du *point lancé*, du *point plat*; lequel fut imité par le tissage. Les Egyptiens, au contraire, adoptèrent le *point croisé*. L'une et l'autre broderie dut être employée pour orner de dessins, de fleurs et de figures les tissus de soie unis, les *taffetas glacés* (1), dont les couleurs changeantes furent tant admirées par les écrivains grecs et latins.

A la broderie se rattache ce mode d'ornementation qui consiste à insérer des plumes dans le tissu. Les historiens Chinois en ont parlé, comme nous l'avons vu,

Hélène comme la plus habile de toutes à broder, raconte qu'Andromaque brodait quand elle apprit la mort d'Hector, etc. *Iliad.*, lib. VIII, vers. 384; lib. XIV, vers. 468; lib. XXII, vers. 440. — Nous rappelons encore ici les fameuses cuirasses brodées en Egypte, dont parlent Hérodote et Pline. — Virgile, dans plusieurs passages de l'*Enéide* et des *Géorgiques*, fait allusion aux étoffes brodées d'or et ornées de dessins par le travail de l'aiguille; et on pourrait multiplier ainsi les citations des anciens auteurs. — M. Francisque Michel, dans un très-savant ouvrage, *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie et d'or au moyen âge*, a consacré plusieurs pages à l'étude de la broderie chez les anciens. On trouvera, tom. II, pag. 329 et suivantes, les détails les plus complets sur cet art que nous nous sommes contenté d'indiquer ici. — On peut aussi consulter l'ouvrage de M. Bock : *Geschichte der liturgischen Gewänder*, Viefierung II, et celui de M. Semper, *Der Stil*, Seite 193; enfin le texte que M. Jubinal a intercalé dans les planches de ses *Notices sur les vieilles tapisseries*.

(1) Ce nom désigne un taffetas ayant la chaîne d'une couleur et la trame d'une autre couleur. C'est ce mélange qui donne les reflets changeants, la lumière agissant sur la trame et la chaîne.

dès le huitième siècle avant J.-C. (1). Sénèque (2) et Prudence (3) nous disent qu'il fut accepté par les Occidentaux de leur temps; nous le retrouverons au moyen âge dans quelques monastères où s'exécutaient des ouvrages de broderies (4).

Pour faire des étoffes façonnées les anciens, outre le tissage et la broderie, utilisaient la *peinture* et *l'impression* (5). Hérodote (6) parle de la coutume qu'avaient

(1) C'est sans doute de cet usage chinois que les brodeurs grecs prirent l'idée de faire entrer des plumes dans leurs dessins; et cette espèce de broderie fut assez généralement adoptée pour que le mot *πλούμα* devint synonyme d'ornements brodés, et que le mot *plumarium opus* fût accepté pour dire *broderie*. Du reste, comme l'observe justement Mongez, nous avons encore un genre de broderie qui s'appelle broderie *au plumetis*, réminiscence du mot *plumarium*. Mémoire de Mongez *Sur les habillements des anciens*. *Mém. de l'Inst. : Acad. des Inscr. et B.-L.*, tom. iv, page 274.

(2) « Non avium plumæ in usum vestis inserantur. » Senec., *epist.* xc.

(3) Videas hunc præpete cursu
Venantem tunicas, avium quoque versicolorum
Indumenta novis texentem plumea telis.

Prudent., *In Hamart.*

Cette citation, comme la précédente, se trouve dans du Cange au mot *Plumarium*. Ce savant fait en effet observer que parfois le *plumarium opus* était un ouvrage où l'on employait des plumes, bien que le plus souvent ces mots fussent pris au figuré pour indiquer une broderie à l'aiguille représentant un objet multicolore, une fleur, un oiseau, etc.

(4) Muratori, *Antiquitates italicæ*, tom. II, dissert. 25.

(5) Forster parle de ces trois procédés pour décorer les tissus, la broderie, la peinture et l'impression. *De bysso antiquorum*, pag. 80 et suivantes.

(6) Ἐν τοῖσι καὶ δένδρεα φύλλα τοιῆσδε ἰδέης παρεχόμενα εἶναι λέγεται,

certaines nations du Caucase de peindre leurs vêtements : « On assure, dit-il, que ces peuples ont chez eux une sorte d'arbres dont les feuilles broyées et mêlées avec l'eau fournissent une couleur avec laquelle ils peignent sur leurs habits des figures d'animaux. L'eau n'efface pas ces figures et, comme si elles avaient été tissées, elles ne disparaissent qu'avec l'étoffe. » Le comte Potocki (1), confirme ces renseignements en notant que de nos jours encore, il se fait dans la partie du Caucase qui avoisine la mer Caspienne un très-grand commerce de *mariana*, sorte de garance qui sert à la teinture. La solidité dont parle Hérodote, ne se retrouvait pas dans toutes les peintures : ainsi, Clément d'Alexandrie, blâmant le luxe des vêtements, reproche aux femmes de rechercher des tissus qu'on orne de fleurs [par ce procédé et dont le temps détruit bientôt les riches couleurs (2)]. Cela n'a pas empêché les étoffes peintes (3) d'être très-rechêchées autrefois ; et ce

τὰ τρίβοντάς τε καὶ παραμίσγοντας ὕδωρ, ζῶα ἐωυτοῖσι ἐς τὴν ἐσθητα ἐγράφειν· τὰ δὲ ζῶα οὐκ ἐκπλύνεσθαι, ἀλλὰ συγκαταγερᾶσκειν τῷ ἄλλῳ εἰριῶ, καθάπερ ἐνυφανθεντα ἀρχήν. Herod., lib. 1.

(1) *Voyage dans les steppes d'Astrakan et du Caucase*, tome 1, chap. 8.

(2) Ἐξίτηλος μὲν γὰρ ἡ γραζὴ τῷ χρόνῳ ἐστὶ. *Pædag.*, lib. 11, cap. 10.

(3) Nous croyons, comme M. Bock (*Geschichte der liturgischen Gewänder*, Seite 125), que le mot *pictus* employé par Virgile, Cicéron, Ovide, Juvénal, s'appliquait souvent à une étoffe peinte ; ordinairement on le traduit par *brodé*, en sous-entendant *acu*.

usage de peindre les tissus, que nous retrouverons au douzième et au treizième siècle en Europe, est en grande vogue dans l'Inde, dans la Perse et dans la Chine encore aujourd'hui. « Dans un grand nombre d'étoffes, dit l'abbé Grosier (1), où sont représentés des fleurs, des oiseaux, des papillons, ces figures sont peintes sur l'étoffe avec des suc d'herbes ou de fleurs : ces couleurs imbibées dans la substance même du tissu ne s'effacent point, et comme elles sont très-légères et n'ont pas de corps, elles ne s'écaillent pas. »

Si en Europe nous n'avons pas conservé l'habitude de peindre les étoffes, nous avons du moins poussé très-loin l'art de les imprimer. L'impression de la gravure sur bois et en relief remonte à une haute antiquité; c'est un des arts que la Chine a le plus perfectionnés (2). On gravait l'écriture sur des tablettes de bois de bambou; on sut graver ensuite des planches pour l'impression des livres et d'autres pour imprimer en couleurs les toiles et les étoffes. « Les Indiens aussi auprès desquels la nature multiplia les substances les plus propres à former des tissus légers et moelleux et à composer des couleurs ineffaçables, les Indiens, dès les temps les plus reculés, ne se bornèrent pas à peindre à la main sur leurs étoffes des figures de fleurs et d'animaux, à

(1) *Histoire de la Chine*, par l'abbé Grosier, liv. xiv.

(2) *Ibid.*, liv. xv.

donner à la même toile diverses nuances en la plongeant successivement ou dans des teintures différentes ou dans la même teinture avec des apprêts différents, à ouvrir enfin des ornements sur le métier dans de riches tissus, soit avec des fils d'or, soit avec des laines ou des cotons de diverses couleurs : l'amour du faste répandu dans toutes les classes de la société les conduisit plus loin. Il paraît certain qu'ils apprirent à graver ces mêmes ornements sur des planches de bois, qu'ils les imprimèrent sur leurs étoffes avec les couleurs les plus brillantes et qu'ils surent imiter par ce procédé ingénieux et expéditif les opérations beaucoup plus lentes et plus coûteuses de la peinture. La plupart des écrivains qui ont parlé de l'Inde semblent avoir été persuadés de la vérité de ce fait : elle nous est attestée par les rapports successifs de voyageurs anciens et modernes. A défaut d'autres preuves, il suffirait de considérer que cet art d'imprimer les toiles, comme celui de les broder et de les peindre, est toujours mis en pratique par les Indiens; qu'il n'existe aucun indice sur l'époque où ils peuvent l'avoir appris, et enfin que ce ne sont pas des ouvriers mahométans qui impriment de nos jours les toiles ou *chites* de l'Inde, que ce sont les Hindous toujours attachés à l'ancienne croyance des Brahmes (1). »

Les toiles peintes et imprimées, ainsi que les toiles

(1) Emeric David, *Histoire de la gravure*.

blanches de l'Inde, étaient répandues en Egypte et dans quelques parties de l'Europe : elles y étaient connues sous le nom générique de *sindones*, toiles du Sind et de *έθουix*, mousselines (1).

L'Inde n'en avait pas le monopole : Pline fut frappé des renseignements qu'on lui transmit sur le mode d'imprimer les étoffes encore usité de son temps en Egypte. Voici ce qu'il en dit (2) : « On peint en Egypte les vêtements par un procédé très-singulier : on étend sur les étoffes blanches non des couleurs mais des mordants incolores qui ont pour propriété d'attirer et de fixer la matière colorante ; on les plonge dans la dissolution bouillante, et on les en retire un moment après colorées. Il est remarquable que, bien qu'il n'y ait qu'un seul bain de teinture, le vêtement en sort diversement nuancé suivant la nature du mordant appliqué. Ces couleurs ne peuvent être effacées. » N'est-ce pas à ces mêmes procédés que Strabon fait allusion quand il parle

(1) Emeric David, *Histoire de la gravure*.

(2) « Pingunt et vestes in Ægypto, inter pauca, mirabili genere; » candida vela postquam attrivere, illinentes non coloribus, sed » colorem sorbentibus medicamentis; hoc cum fecere non apparet » in velis, sed in cortinam pigmenti ferventis mersa, post mo- » mentum extrahuntur picta; mirumque cum sit unus color, ex illo » alius atque alius fit in veste, accipientis medicamenti qualitate » mutatus. Nec postea ablui potest. » *Hist. nat.*, lib. xxxv, cap. 42. — Voir Heeren, liv. vi, sect. 3, pour l'art de la teinture chez les Egyptiens.

des étoffes imprimées en usage chez les Massagètes et qui conservaient des nuances très-solides (1) ?

L'impression, telle qu'elle vient d'être décrite, était employée sur les tissus de lin et de coton ; mais ce qui nous persuade que les Occidentaux cherchèrent et réussirent à appliquer à la soie, dès les premiers siècles de notre ère, tous les procédés qui leur servaient pour ces matières textiles, c'est l'habileté, ce sont les connaissances étendues en chimie que révèlent ces mêmes procédés, c'est enfin l'usage du même mordant, *l'alun*, du même acide, *le vinaigre*, du même alcali, *l'ammoniaque*, qui servent aujourd'hui pour la teinture de la soie (2).

Aussi, pour parler des couleurs, emprunterons-nous, comme nous l'avons fait pour l'impression même, les renseignements laissés par des écrivains dont plusieurs sans contredit ne voulaient pas parler de la soie.

Toutes les couleurs primitives ont été connues des anciens peuples de l'Asie. Les livres sacrés de la Chine parlent du rouge, du violet, du bleu, du vert, du jaune, du noir et de la couleur du bois. Pour les teintures, les Chinois n'employaient que les couleurs végétales : le

(1) Τὴν δ' ἐσθῆτα ποικίλλουσιν ἐπὶ χρυσοῖς φάρμακοῖς δυσεξίτηλον ἔχουσ τὸ ἄνθος. Strab., lib. xi, cap. 8, § 7.

(2) Voir les mémoires de M. Ameilhon *Sur les couleurs des anciens. Mémoires de l'Institut, Littérature et Beaux-arts*, tom. I et III.

Chi-king, le Tcheou-ly, le Ly-ki énumèrent les plantes qui doivent être employées et indiquent la saison où il faut les cueillir. La teinture n'était pas un art de profession; on teignait dans chaque famille les toiles et les soieries. Tout ce qu'on sait de leurs principes, c'est qu'ils regardaient comme nécessaire d'humecter la soie avec une eau préparée, à laquelle on mêlait toujours du sel marin, puis de la tordre, de la fouler, de la battre, afin de bien faire pénétrer la couleur; que la plupart du temps ils teignaient à froid, laissant tremper durant plusieurs jours la matière textile dans le bain colorant; qu'enfin ils faisaient sécher les matières teintes, soit en les exposant au soleil, soit en les soumettant à la vapeur d'eau bouillante (1).

L'Inde était considérée comme le pays le plus riche en substances tinctoriales, et celles qu'elle a fournies de tout temps à l'Occident et qu'il faut citer, ce sont l'indigo, désigné chez les anciens sous le nom de *noir indien*, *ινδικόν μέλαν*, et la cochenille, ou plutôt, dit Heeren, la *lacca* des Indes (2). Malheureusement aucun renseignement ne nous est parvenu sur la manière

(1) Ces renseignements sont puisés dans les mémoires des missionnaires, tome v, et dans l'article de Ed. Biot, *Recherches sur les mœurs des anciens Chinois*, *Journal asiatique*, novembre 1843.

(2) Heeren, liv. II, sect. 2. — L'indigo et la cochenille étaient aussi en usage en Chine depuis fort longtemps, *Histoire de la Chine*, par l'abbé Grosier, liv. xv.

dont on teignait avec ces substances, soit dans l'Inde, soit en Egypte, où l'on a tiré des hypogées des tissus colorés si remarquables. « On ne peut s'empêcher, dit M. Jomard, de remarquer la solidité du jaune, du bleu, du rouge, qui ont servi à teindre ces toiles (1). » Et il semble que les procédés de teinture passaient, par tradition, d'un peuple à un autre, car dans le fragment d'étoffe orientale du cinquième siècle connu sous le nom de *suaire de Saint-Germain*, M. de Caumont (2) remarque l'intensité et la pureté de ces mêmes couleurs, le vert, le jaune, le violet, qui entrent dans le coloris du dessin, et qui ont résisté bien que l'étoffe ait été souvent exposée aux injures de l'air et aux rayons du soleil dans les processions.

Or, à quoi attribuer cette solidité? Est-ce aux procédés de teinture ou aux substances avec lesquelles on teignait? La chimie moderne n'a pu encore le déterminer; les renseignements fournis sur la teinturerie des anciens peuples n'offrent que des indices très-vagues, comme celui-ci, qu'on trouve dans Clément d'Alexandrie (3) : « Les bains qu'on emploie dans la teinture, les torsions et le battage auxquels on a re-

(1) *Description de l'Egypte*, tome III.

(2) *Bulletin monumental*, tome XIV.

(3) Αἱ δὲ ῥύψεις καὶ αἱ στύψεις, τοῖς φαρμακώδεσι τῆς βαρῆς χυμοῖς ἐν-
τήκουσαι τὰ ἔρια, τῶν ἀμπελονῶν τὰς ὕφανσεις ἀσθενεῖς ἀποτελοῦσι. Cle-
ment. Alex., *Pædag.*, lib. II, cap. 40

cours pour faire pénétrer dans la laine les préparations colorantes, privent de leur force les tissus des étoffes. » Manipulations assez conformes à celles précédemment citées pour la teinture en Chine. Les mêmes couleurs étaient usitées chez les Grecs : Démocrite d'Abdère (470 av. J.-C.) parlant des vêtements des Ioniens, nomme le pourpre, le violet, le jaune, le bleu de mer, le blanc (1).

Cette énumération de nuances est un peu plus complète dans Ovide, qui nomme le bleu semblable au ciel dont aucun nuage ne ternit l'éclat, le jaune, couleur de la toison du bélier sauveur de Phryxus et d'Hellé, le vert qui imite la teinte de la mer, le safran, le myrte, le rose, le marron, l'amande (2).

Clément d'Alexandrie, après avoir cité les nuances vert olive, vert clair, rose, écarlate, se plaint des couleurs innombrables qu'on invente afin que le vêtement

(1) Citation faite par Athénée, lib. XII. Σχράπεις μήλινοι, λευκοὶ ἀλούργεις.... φλόγινας θαλασσοειδεῖς.

(2) Aeris ecce color tunc cum sine nubibus aer,
Nec tepidus pluvias concitat Auster aquas.

.....
Hic undas imitatur, habet quoque nomen ab undis.

.....
Ille crocum simulat...

Hic paphias myrtos, hic purpureas amethystos
Albentesve rosas...

Nec glandes, Amarylli, tuæ nec amygdala desunt.

Ovid., *de Art. amand.*, lib. III.

charme les yeux sans qu'on songe à couvrir le corps (1). Mais ces couleurs variées étaient mal portées; on les laissait aux femmes de mœurs légères (2). Les seules nuances distinguées, celles dont la matrone romaine devait se revêtir, c'étaient les nuances tirées de la pourpre, nuances, d'ailleurs, adoptées aussi pour les vêtements des hommes, et à ce titre les seules, suivant Pline, dont on doive parler (3).

Sous le nom de pourpre il ne faut pas entendre une seule couleur; c'est un genre de teinture qui fournit les nuances les plus variées, depuis la couleur la plus foncée jusqu'au blanc pâle, comprenant le violet, le rouge, le bleu, le jaune (4).

Pline, négligeant le jaune qu'il reconnaît cependant être en usage depuis fort longtemps, surtout pour les vêtements des fiancées, classe dans trois familles

(1) Βάμμα γοῦν Σαρδονιακόν, καὶ ἄλλο ὀμζάκινον, καὶ χλωρον, ἕτερον ῥοδαμιγές, καὶ κοκκοβαγές καὶ ἄλλα μυρία διὰ σπουδῆς βάμματα, ἐπινε- νόηται ταῖς ἐξώλοις ἡδυπαθείαις ὄψεως, οὐ σκέπης ἢ ἐσθῆς αὐτῆ. Clem. Alex. *Pædag.*, lib. II, cap. 10.

(2) Ferrarius, *De re vestiaria*. lib. III.

(3) Plin., *Hist. nat.*, lib. XXI, cap. 22.

(4) Voir Michele Rosa : *Delle porpore e delle materie vestiariæ*, Modena, 1786. — Voici l'énumération des neuf nuances simples d'après Amati cité par Rosa : « Niger, lividus, violaceus, rubidus, » cæruleus, cæruleus dilutior, flavus, rubicundus, candidus, » auxquelles il ajoute comme nuances composées : « rubidus viola- » ceus, rubidus cæruleus saturatior, rubidus cæruleus dilutior, » rubidus flavus, rubidus rubicundus. »

cette série de nuances par lesquelles les étoffes rivalisent avec les fleurs (1) : 1° le rouge du crocus, qui a l'éclat des roses et brille dans la pourpre de Tyr, la pourpre dibaphe et la pourpre de Laconie; 2° l'améthyste, couleur rivale de la violette, qui se retrouve dans la pourpre ordinaire et dans la pourpre ianthine; 3° la conchylienne qui comprend toutes les nuances bleues et vertes semblables aux teintes que prend la mer au moment d'un orage, nuances qui charment la vue dans l'héliotrope et la mauve. Parmi ces teintes, la plus estimée chez les anciens était la plus foncée, celle qui se rapprochait le plus du sang figé (2).

Toutes ces nuances étaient obtenues avec la même préparation tinctoriale. La combinaison seule des éléments variait (3). C'était un mélange des liquides colorants obtenus de certains coquillages qu'on écrasait (4)

(1) Plin., *Hist. nat.*, lib. XXI, cap. 22. — L'observation de Pline relative à la nuance jaune constate un usage adopté, ce semble, en Orient. Dans le Ramayana, en effet, l'héroïne, la princesse Sita, fiancée de Rama, est toujours vêtue d'étoffes jaunes, *gialla veste*, dit Gorresio, cap. 52, 53, 58.

(2) « Laus ei summa, in colore sanguinis concreti, nigricans » aspectu, idemque suspectu refulgens, unde et Homero purpureus » dicitur sanguis. » Plin., lib. IX, cap. 62.

(3) « Eadem est materia, sed distat temperamento. » Plin., lib. IX, cap. 61.

(4) C'est encore ainsi qu'on opère dans l'Inde pour faire la teinture pourpre. Gonfreville, *Teinture des laines*, chapitre sur le *murex*.

quand ils étaient petits, comme les *buccins*, ou dont on extrayait la liqueur colorante quand ils étaient assez gros, comme les *pourpres pélasgiennes*. Cette liqueur est contenue dans une petite glande placée près de la gorge du mollusque et a la teinte d'une rose tirant sur le noir (1). Le hasard, dit une tradition tyrienne, avait fait découvrir cette riche couleur : le chien d'un pâtre, tenté par la chair du mollusque, écrasa dans sa gueule un buccin; le pâtre en essuyant le liquide rouge foncé qui s'échappait des lèvres du chien et qui lui paraissait être du sang, vit le linge empreint de la brillante couleur (2). De là, les essais de teinture avec le liquide coloré qu'on se procura en écrasant le buccin dans l'eau de mer.

Il est remarquable que la pourpre pélasgienne ou le buccin, si on employait seulement un de ces deux coquillages, donnait une couleur fugitive (3), tandis qu'en employant simultanément les deux, on obtenait une couleur solide. Les couleurs conchyliennes, pour lesquelles on se servait de la pourpre pélasgienne seule, s'effa-

(1) « Liquoris hic minimi est in candida vena, unde pretiosus » ille bibitur nigrae rosæ colore subluens. » Plin., lib. ix, cap. 60.

(2) Cette origine de la pourpre est rappelée par Pollux, liv. 1, chap. 18; Cassiodore, liv. 1, chap. 2; Saint Grégoire de Nazianze, discours III; Malala, *Chron.*, liv. II.

(3) « Buccinum per se damnatur, quoniam fucum remittit. » Plin., lib. ix, cap. 62.

çaient peu à peu, même au seul contact de l'air (1). La pourpre tyrienne, l'améthyste, pour laquelle on mêlait deux parties de buccin à peu près avec une partie (2) de pourpre pélasgienne, était très-solide (3). C'était à cause de cette solidité, dit Clément d'Alexandrie, qu'on recherchait la pourpre de Phénicie et de Laconie, et les teinturiers de ces pays et même les coquillages. Chaque coquillage, en effet, avait sa teinte particulière, et dans chaque famille, buccin ou pourpre pélasgienne, les diverses espèces, suivant la nourriture du mollusque et suivant le climat et le milieu où il se trouvait (4), produisaient une nuance différente. C'est ainsi qu'on établissait des différences de prix notables entre la teinte des pourpres, suivant les côtes sur lesquelles on pêchait les coquillages.

On comprend qu'en mélangeant ces matières tinctoriales déjà différentes de nuances, soit entre elles, soit

(1) « Conchyliis et purpuras omnis hora atterit. » Plin., lib. ix, cap. 60.

(2) Plin. dit qu'il fallait mêler 200 livres de matière colorante tirée du buccin avec 110 livres de la matière tirée de la pourpre, pour teindre 50 livres de laine en améthyste. Lib. ix, cap. 62.

(3) On a trouvé à Pompéi des vêtements dont la couleur violette avait encore un éclat et une fraîcheur extraordinaires. Michele Rosa, *Delle porpore*, cap. 22.

(4) « Earum genera plura pabulo et solo discreta. » Plin., lib. ix, cap. 61.

avec l'urine (1), soit avec le rouge écarlate ou coccus (2), soit peut-être avec l'indigo, on pouvait produire une grande variété de teintes pâles ou foncées, bleues, vertes, rouges ou violettes.

Les Tyriens avaient acquis dès la plus haute antiquité une grande célébrité dans la teinture pourpre. Lorsqu'on trouve dans la Bible, dans Homère et dans Hérodote, mention de la pourpre, c'est toujours la pourpre tyrienne qui est nommée. Les teinturiers de Tyr et de Sidon en conservèrent le monopole fort longtemps. Mais les Romains ayant par leurs victoires en Grèce, dans l'Asie mineure et en Afrique, recueilli une grande partie des richesses du monde connu, l'usage des étoffes pourpres devint aussi fréquent en Europe qu'en Asie. La teinture pourpre fut alors essayée partout où furent trouvés des buccins. Avant le premier siècle de notre ère, Horace, et, au premier siècle, Pline (3) citent avec éloge la pourpre de Gétulie, en Afrique, et celle de La-

(1) Plin., *Hist. nat.*, lib. ix, cap. 64.

(2) *Ibid.*, cap. 65. Ce mélange produisait la nuance nommée *hysginé*.

(3) Nec laconicas mihi
Trahunt honestæ purpureas clientæ.

Horat., *Lyric.*, lib. II, od. 4.

Vestes gætulo murice tinctas...

Epist., lib. II, epist. 2.

« In Meninge Africæ, et Gætulo littore Oceani, in Laconica
» Europæ. » Plin., *Hist. nat.*, lib. ix, cap. 60.

conie, en Europe. Dans Horace (1), puis dans Juvénal, il est question de pourpre de Cos, *Conchyliæ Coæ*.

La grande vogue de cette teinture et son prix élevé excitèrent la contrefaçon. Les mêmes auteurs qui parlent de la pourpre, parlent aussi de la pourpre fausse (2) qu'on tirait de l'algue marine et des mousses. Les Gaulois transalpins (3) avaient trouvé dans certaines plantes le principe de la teinture pourpre, et en imitaient, au dire d'Horace (4), admirablement toutes les couleurs; mais cette pourpre fausse n'était pas solide (5): elle était fugitive comme les nuances violacées que la teinture moderne tire de l'orseille, nuances qui ne résistent ni à l'air ni à l'eau (6).

On imitait aussi la couleur rouge, celle à laquelle

(1) Nec Coæ referunt jam tibi purpuræ.

Horat., *Lyric.*, lib. IV, od. 43.

(2) Τὰς δολιερὰς θαλάσσης, τὰς ἀβροῦς αἰνοῦσας πορφύρας. Clem. Alex. *Pædag.*, lib. II, cap. 40.

(3) « Transalpina Gallia herbis Tyriam atque conchyliam tingit » omnesque colores... » Plin., lib. XXII, cap. 3.

(4) Nec qui sidonio contendere callidus ostro
Nescit aquinatem potantia vellera fucum
Certius accipiet damnum, propiusque medullis
Quam qui non poterit vero distinguere falsum.

Horat., *Epist.*, lib. I, epist. 40.

(5) « Sed culpa non ablui usu. » Plin., lib. XXII, cap. 3.

(6) Par une découverte récente, MM. Guinon et Marnas, teinturiers à Lyon, ont donné à la consommation, sous le nom de *pourpre française*, une matière colorante tirée de l'orseille et donnant des nuances améthystes solides. Mais ils n'ont pas encore pu rendre solides les nuances violacées et bleutées.

l'usage a conservé plus spécialement le nom de pourpre, avec le *coccus*, espèce de gale (1) qu'on recueille, dit Pline, sur l'yeuse, et qui a été avec avantage remplacée par la cochenille du Mexique. Les insectes séchés étaient livrés au commerce sous le nom de graines : il en venait de Galatie, de Lusitanie (2) et de Carthage (3). L'Inde et probablement la Chine ont de tout temps connu les propriétés tinctoriales de ces insectes : ils y étaient plus communément employés que les buccins.

La très-petite quantité de liqueur colorante contenue dans le mollusque, et par suite le grand nombre de coquillages nécessaire pour faire une teinture (4), en outre, la condition indispensable de les avoir vivants (5), enfin, la difficulté et les dangers de leur pêche, telles sont en partie les causes du haut prix de la pourpre. La teinture en elle-même était fort simple et très-prompte : une seule manipulation y suffisait ; les frais de la main-

(1) « Granum hoc, primoque ceu scabies fruticis. » Lib. XVI, cap. 42.

(2) « Coccum Galatiæ rubens granum aut circa Emeritam Lusitanie in maxima laude est » Plin., lib. IX, cap. 65.

(3) Illi selectos certent præbere colores,
Africa puniceum, purpureumque Tyros.

Tibull., lib. II, eleg. 3.

(4) Pour teindre une livre de laine, on emploie dans l'Inde, dit M. Gonfreville, 2000 ou 2500 buccins, et il est fort difficile de s'en procurer un grand nombre à la fois (*Teinture des laines*).

(5) « Vivas carpere contendunt, quia cum vita succum suum evomunt. » Plin., lib. IX, cap. 60.

d'œuvre étaient donc peu considérables ; néanmoins, comme le bain colorant devait être absorbé (1) par une seule teinture, le prix de la livre de laine teinte en pourpre s'éleva jusqu'à mille deniers (2) du temps d'Auguste.

La richesse, la beauté et la valeur de la pourpre tyrienne firent que cette nuance devint la couleur préférée par les rois et les empereurs, tant chez les peuples asiatiques (3) que chez les Romains ; elle était simultanément employée avec la couleur blanche (4), qui de

(1) M. Gonfreville, *Teintures des laines*, paraît croire que le bain de teinture était plus ménagé et qu'on ne teignait pas par immersion, mais par application. Mais, à cet égard, le texte de Pline est formel. Nous y lisons : « Decimo ferme die liquata cortina, vellus » elutriatum mergitur in experimentum ; et donec spei satisfiat, » uritur liquor. Rubens color nigrante deterior. Quinis lana potat horis, rursusque mergitur carminata donec omnem ebibat sanienem. » *Hist. nat.*, lib. ix, cap. 62. C'est bien là la teinture par immersion.

(2) Le même poids d'or, soit 288 scripules, valait 1152 deniers. Voir la note où nous avons établi ces calculs et ces rapports, plus haut page 442.

(3) Voir Xénophon, Strabon, Quinte-Curce, Plutarque, pour les costumes des rois de Perse. — Les rois des Nabatéens se réservaient les vêtements pourpres, οἱ βασιλεῖς ἐν πορφυρᾷ δ'αὐτοί. Strab., lib. xvi, cap. 4, § 26. — Et, renseignement bien plus curieux encore, dans la Chine ancienne, du temps des Tcheou, la couleur rouge était réservée pour les princes et les officiers de la cour impériale. *Recherches sur les mœurs des anciens Chinois*, par Ed. Biot, *Journal asiatique*, novembre 1843.

(4) Le blanc se mêlait à la pourpre dans la tunique de Cyrus, χιτῶνα πορφυροῦν μεσόλευκον. Xenoph., *Cyri institut.*, lib. viii,

tout temps avait été la couleur réservée pour les vêtements religieux (1). Tertullien (2) faisant allusion à des tapisseries pourpres dont on garnissait les murs d'une chambre les nomme des « voiles royaux ». Peu à peu, on en était donc venu à regarder la pourpre tyrienne comme le vêtement distinctif de la royauté (3); les empereurs ayant d'ailleurs tenu à s'en réserver l'usage, comme le prouvent les édits qui, dès le gouvernement de César (4), avaient défendu aux particuliers de porter des vêtements teints en pourpre tyrienne ou améthyste. Et dans la suite, plus le pouvoir échappe en réalité aux empe-

cap. 3. — Comme exemple de la robe blanche portée par les empereurs, on peut rappeler, pour Rome, que Caligula, suivant Dion Cassius, se vêtissait habituellement de blanc; pour Constantinople, que Justin, voulant donner les insignes de la royauté à un prince des Lazes, qui faisait sa soumission, lui remit une chlamyde blanche et une tunique blanche toute en soie, ornée de clous d'or. Χλαμύδα ἄσπρον ὀλοσηρικὸν ἔχον ἀντὶ πορφυροῦ ταβλίου χρυσοῦν βασιλικὸν ταβλίον.... καὶ στιχάριον δὲ ἄσπρον παραγαύδιον καὶ αὐτὸ ἔχον χρυσὰ πλούμια βασιλικά. Malala, *Chron.*, lib. xvii, pag. 413.

(1) Cet usage se conserva: ainsi dans les jeux olympiques célébrés à Antioche sous Commode (2^e siècle), le principal personnage, représentant Mercure, portait une robe de soie blanche: Φοροῦντα ὡσαύτως στολήν ἄσπρον ὀλοσηρικόν. Malala, lib. xii, pag. 287. — Dans les cérémonies de l'Église, le blanc fut toujours préféré.

(2) « Sed et parietes tyriis et hyacinthinis et illis regiis velis, » quæ vos operose resoluta transfiguratis, pro pictura abutuntur. » Tertull., *De vestibus feminarum*.

(3) On trouve communément l'expression *prendre la pourpre* pour dire « être nommé empereur. »

(4) Suétone cite cet édit de César, qui fut renouvelé par Néron.

reurs romains, plus on les voit s'attacher à garder cette apparence de la majesté impériale : ainsi, les édits sur la pourpre se multiplient, surtout dans l'empire de Constantinople, et ceux-là intéressent tout particulièrement l'histoire de la soie, parce que la matière première des tissus royaux était alors la soie.

Excepté Julien, qui fit peu de cas (1) et des manteaux de soie pourpre et des chaussures de pourpre, tous les empereurs de Byzance depuis Constantin firent aux fabriques particulières de pourpre existant en Orient une guerre acharnée. Par les impôts, les prohibitions et les saisies, ils parvinrent à anéantir ces teintureries, à disperser les ouvriers et à se créer un monopole qui devint la cause de la ruine de cette riche industrie ; car la teinture de la pourpre renfermée dans le gynécée impérial de Constantinople, végéta et perdit bientôt son importance et sa vitalité (2).

Le Code théodosien nous a conservé quelques-uns des rescrits impériaux relatifs aux étoffes pourpres ; ils ont été reproduits dans le Code civil de Justinien (3). Défense était faite de teindre la soie ou la laine en nuance pourpre, hyacinthe, violette. Aucune personne,

(1) Voir dans Ammien Marcellin (liv. xxii, chap. 9) une anecdote relative à ce mépris de Julien pour les riches vêtements.

(2) Michele Rosa : *Delle porpore*, etc.

(3) Cod. Theodos., lib. x, tit. 24. — Cod. civil. Justinian., lib. iv, tit. 40, et lib. xi, tit. 7, 8, 14.

quel que fût son rang, quelle que fût sa dignité, ne devait porter les vêtements de soie pourpre uniquement réservés à l'empereur et à la famille impériale. Et pour qu'une étoffe fût considérée comme teinte en pourpre, il suffisait que la chaîne seule ou que la trame seule fût de la soie pourpre (1). Les ouvriers chargés de pêcher les buccins et de préparer la teinture pour le gynécée impérial étaient soumis à un règlement sévère : ils formaient une corporation spéciale, *murileguli* ; ils ne pouvaient renoncer à leur profession ; leurs enfants étaient obligés de suivre la même carrière ; il leur était interdit de travailler pour d'autres teinturiers, et si quelqu'un sollicitait ou détournait un des ouvriers teinturiers, il était passible d'une forte amende. En un mot, les empereurs s'étaient efforcés de monopoliser la teinture de la pourpre, de même qu'ils avaient cherché à monopoliser la fabrication des soieries dans le gynécée.

A cause de sa richesse et de son prix élevé, l'étoffe pourpre était employée pour orner les vêtements faits avec d'autres tissus. Pline dit : « Elle fait la majesté de l'enfance, elle distingue le sénateur du chevalier ; on la revêt pour apaiser les dieux ; elle donne la lumière dans les vêtements ; elle se mêle à l'or dans la toge triom-

(1) Cod. civil, lib. XI, tit. 8, lex 3. — Cod. Theod., lib. X, tit. 21, lex 3 : « Nulla stamina subtexantur tineta conchylio ; » nec ejusdem infectionis arguto pectine solidanda fila decurant. »

phale (1). » C'est une allusion à la bande pourpre dont était ornée la toge prétexte, aux morceaux d'étoffe pourpre que les sénateurs et les chevaliers portaient sur la poitrine, enfin aux fragments d'étoffe pourpre qu'on plaçait dans les tissus et qui leur donnant de l'éclat semblaient les éclairer.

La *prétexte*, vêtement réservé aux enfants, aux prêtres et aux magistrats, était la toge de laine blanche ordinaire, mais bordée dans le bas d'un limbe pourpre. C'est de cette bordure que la prétexte tirait son nom (2). Au lieu d'utiliser cette bande seulement comme bordure de la partie inférieure de la toge, on en mettait plusieurs sur certains vêtements : on avait ainsi des étoffes barrées. On les nommait des *trabées* (3). Parmi les vêtements sacerdotaux des juifs, l'*éphod* était une étoffe ainsi barrée (4). Les bandes mises verticalement et non plus horizontalement formaient des étoffes rayées : on

(1) « Pro majestate pueritiæ est, distinguit ab equite curiam, diis
» advocatur placandis, omnemque vestem illuminat; in triumphali
» miscetur auro. » Plin., lib. ix, cap. 60, traduction de M. Littré.

(2) « Togam prætextam Etruscæ, ut Plinius censet, originis,
» ita appellatam satis constat, quod in extrema ora limboque pur-
» puram prætextam sive circumtextam haberet. » Ferrarius, *De
re vestiaria*, lib. II.

(3) « Per totum purpuræ fasciis virgisque latioribus veluti tra-
» bibus transversæ distincta fuit, unde et trabæ nomen invenit.
Ibid.

(4) Lettre déjà citée de Saint Jérôme à Fabiola.

appela les vêtements faits avec ce genre d'étoffe, des *paragaudes*, *paragaudæ vestes* (1). Suivant le nombre des rayures, qui ordinairement se mettaient sur le devant seulement de la robe, ces habits étaient dits *monolores*, ou *dilores* ou *trilores*.

Il ne faudrait pas supposer que la pourpre seule fût employée pour barrer ou rayer une étoffe d'une autre couleur ; on employait de même des bandes en or, des broderies d'or (2), et il est probable qu'on a fait des rayures et des barres sur une étoffe de nuance claire avec des morceaux d'étoffes d'une nuance bien tranchée.

Cette réflexion est applicable pareillement à un autre

(1) Ici nous parlons du vêtement qui tirait son nom de cette espèce d'ornement. Mais il en existait un autre qu'on nommait *paragaude* à cause de sa forme. L'existence de ce *paragaude*, ornement, semble parfaitement établie par cette loi de Théodose et Valentinien : « Nemo vir auratas habeat aut in tunicis aut in lincis paragaudas. » *Cod. Theod.*, lib. x, tit. 21, lex 2. — *Cod. civ.*, lib. xi, tit. 8, lex 2. — Suivant Michele Rosa, dans une assez longue dissertation sur les *paragaudes* (*Delle porpore, etc.*, p. 228), le *paragaude* serait un ornement, une frange, qui aurait reçu ce nom emprunté aux Parthes.

(2) La *stola*, qui était une robe de pourpre, portait, sous le nom d'*instita*, un volant en or : « Stola honestarum matronarum propria » fuit, tunicata, manicata, ad pedes fluens, segmentis seu limbis » aureis ornata purpura. » Ferrarius, *De re vestiaria*, lib. III. — Il est question dans Tibulle de bombycines à rayures d'or :

Illa gerat vestes tennes quas femina Coa
Texnit, auratas disposuitque vias.

Lib. II. eleg. 3.

genre d'ornementation dont nous allons parler, et que l'on désignait sous le nom de clous, *clavi*.

Ce n'étaient plus des bandes d'étoffes, c'étaient des fragments de forme variée, ronds ou carrés, longs ou étroits, qu'on appliquait çà et là sur l'étoffe (1). De même qu'on avait donné le nom de clou, *clavus*, au morceau d'étoffe pourpre porté par le sénateur et le chevalier (2), on appela *clavi*, *des clous*, ce genre de dessin. C'est ainsi qu'on le trouve désigné dans Quintilien (3). D'abord réservés aux tuniques, ces clous devinrent par la suite une sorte de dessin, de disposition acceptée pour toute espèce de tissus. Martial parle de serviettes ainsi ornées, *lato variata mappa clavo*, et Lampride de toiles blanches qui étaient semées de clous, *pura et clavata lintea*. De même de nos jours, toute étoffe sur la-

(1) « Clavos fuisse purpuræ fragmenta, quæ tunicis insuerentur, non autem intexerentur. » Ferrarius, *De re vestiaria*, lib. III.

(2) On nommait *latus clavus* celui du sénateur, parce qu'il était plus large que celui du chevalier; ce dernier était nommé *angustus clavus*. Nous devons faire remarquer que plusieurs écrivains voient dans l'ornement nommé *clavus* une sorte de *galon*, de *bordure*, plus ou moins large, qui, à cause de la forme du vêtement des sénateurs et des chevaliers, se trouvait sur la poitrine.

(3) « Afferunt lumen clavus et purpuræ loco insertæ. » Quint., lib. VIII, cap. 5. — Cette désignation avait été empruntée à l'orfèvrerie qui donnait le nom de clous (aujourd'hui pièces d'applique) aux ornements en or incrustés dans les vases et les coupes d'argent. De là viennent nos mots *enclave*, *enclaver*. — Tertullien, dans son livre *De pudicitia*, se sert du terme très-expressif *oculare vestes*. — Les Grecs nommaient cet ornement *σημείον*.

quelle on représente des points ronds disséminés est nommée *étouffe à pois*.

L'ornement nommé par les Grecs *ταβλιον*, et dont nous avons trouvé un exemple en parlant des vêtements donnés par Justin au roi des Lazes, était une grande pièce d'une autre nuance que la nuance du vêtement : c'est donc un *clavus*. La première idée de ce manteau pourpre avec un *clavus* blanc orné de broderies ou de portraits est, nous pensons, dans le costume persan dont parle Xénophon, dans la tunique de Cyrus qui était pourpre et blanche, *χιτωνα πορφυρουν μεσολευκον*.

C'est dans cette même catégorie que nous placerons le dessin représentant des *palmes*, dessin si fréquemment usité chez les Romains, *toga palmata*, et dont on retrouve le type dans les corniches des monuments indiens.

Mais ces différents dessins (1) étaient les plus simples et nous avons vu précédemment qu'à l'aide du tissage, de l'impression et de la broderie, les anciens représentaient sur leurs tissus et les fleurs et les animaux. Nous avons quelques renseignements sur ces étoffes façon-

(1) Ulpien a dit : « Vestimentorum sunt omnia lanea, vel serica, » vel bombycina, quæ induendi, præcingendi, amictiendi incubandique causa parata sunt, et quæ his accessionis vice cedunt, quæ sunt institæ, picturæ clavicque quæ vestibus inseruntur. » C'est l'énumération des tissus employés pour vêtements, des usages de ces vêtements, de leurs ornements, au troisième siècle de notre ère.

nées : les types des dessins sont les mêmes qui ont été reproduits dans les mosaïques, les peintures murales, les sculptures des premiers siècles de notre ère.

Ils se divisent en trois catégories, suivant le Code Théodosien : les soieries à images, *sigillata serica*, c'est-à-dire celles dont les dessins représentent des personnages ou des animaux ; les soieries coloriées, ornées de fleurs, *serica variis coloribus*, ποικίλα, πολύμιτα; les soieries à figures géométriques, *scutlata serica*, sur lesquelles le dessin représente des cercles, des carrés ou des losanges juxtaposés. L'empereur établit cette classification en déterminant les vêtements qui sont permis aux comédiens (1).

Ces trois types, suivant les renseignements qu'on a pu recueillir sur les dessins qui ornaient les tissus, étaient copiés dès la plus haute antiquité. Homère fait broder des fleurs par Andromaque sur une étoffe pourpre (2) ; il revêt Ulysse, au moment de son départ, d'un vêtement brodé sur lequel était représenté un limier

(1) « Nulla mima gemmis, nulla sigillatis sericis, aut textis » utatur auratis. . . . uti sanè hisdem, scutlatis et variis coloribus » sericis non vetamus. » *De scœnicis*, lib. xv, tit. 7. — *Scutlata*, de *scutula*, σκυταλή, fragment rond, carré, ou à pointes.

(2) Ἄλλ' ἤγ' ἰστόν ὕφαντε, μυχῶ δέμου ὑψηλοῖο,
Διπλακα πορφυρέην, ἐν δὲ θρόνα ποικιλ' ἔπασσε.

Iliad., lib. xxii, v. 440 et 441.

tenant un faon sous ses pieds (1). Démocrite d'Abdère dit que les Ioniens se couvraient la tête avec des tissus sur lesquels figuraient des cercles et des animaux (2). Hérodote raconte qu'Aménophis envoya au roi de Lacédémone une cuirasse de lin enrichie, à l'aide d'or et de coton nuancé, de figures d'animaux (3). Strabon montre chez les Indiens les robes décorées d'animaux de toute sorte et de fleurs (4). Pollux (5), Athénée (6), Philos-

- (1) Χλαῖναν πορφυρέην οὖλην ἔχε...
 . . . πάροιθε δὲ δαίδαλον ἦεν·
 Ἐν προτέροισι πόδεσσι κύων ἔχε ποικίλον ἔλλον
 Ἄσπαίροντα λάων· τὸ δὲ θαυμάζεσκον ἅπαντες,
 Ὡς οἱ χρύσειοι ὄντες, ὁ μὲν λάε νεβρόν ἀπάγχων,
 Αὐτὰρ ὁ ἐκφυγέειν μεμαῶς, ἤσπαιρε πόδεσσι.

Odyss., lib. xix, v. 223 et seq.

- (2) Κρόκινα ῥόμβοις ὕφαντα κεφαλαὶ κατ' ἴσα διειλημμένοι ζωῖς...
Athen., lib. xii.

- (3) Ζώων ἐνυφασμένων συχνῶν, κεκοσμήμενον δὲ χρυσῷ καὶ ἐρίοισι ἀπὸ ξύλου. *Herodot.*, lib. iii, § 47.

- (4) Ἐσθῆς ποικίλη χρυσόπαστος, καὶ παρδαλεῖς, καὶ λέοντες τιθάσσοι, καὶ τῶν ποικίλων ὀρνέων, καὶ εὐφθόγγων πλῆθος. *Strabon.*, lib. xv, cap. 4, § 69. Plus loin, on lit : σίνδονες εὐανθεῖς. — L'expression ποικίλος était déjà dans Homère, nous venons de le voir, et elle se retrouve dans Hérodote : ἐσθῆς ποικίλη, lib. v, cap. 49 ; κιθῶνας χειριδωτοὺς ποικίλους, lib. vii, cap. 64.

- (5) Ζωότος χιτῶν ἔχον ζωᾶ ἢ ἄνθη ἐνυφασμένα. *Pollux, Onomastic.*, lib. vii, cap. 43.

- (6) *Athen.*, lib. xii, cap. 5 et 9. — Au livre v, il mentionne des tapis persans portés en Egypte du temps de Ptolémée Philadelphe, c'est-à-dire au troisième siècle avant notre ère, et dont les dessins représentaient de petits animaux. Ψιλαὶ δὲ πέρσικαι... τὴν συγγραφίαν τῶν ἐνυφασμένων ἔχουσαι ζωδιῶν.

trate (1), Clément d'Alexandrie (2), Prudence (3), saint Jean Chrysostôme (4), saint Aster (5) font allusion aux étoffes ainsi ornées. Ammien Marcellin reproche aux sénateurs romains l'habitude affectée de secouer fréquemment les longs plis de leurs robes, afin de faire briller aux yeux de tous les riches franges et les nombreuses figures d'animaux aux formes variées qui les couvrent (6).

L'origine indienne de ces dessins où apparaissent tantôt des animaux copiés d'après nature, tantôt des monstres créés par les fantaisies de l'imagination et

(1) Sur un des tableaux qu'il décrit, Philostrate observe que le mérite du peintre ne consistait pas à avoir parfaitement imité la tiare du roi de Perse, sa candys, sa calasiris et les animaux monstrueux dont les barbares chamarrent leurs vêtements. Οὐκ ἀξιοῖ ἐπαινείσθαι ὁ ξυγράτος εἰ τιαραν καλῶς μερίμηται, καὶ καλάσιριν ἢ κἀνδυν ἢ θηρίων τετρατώδεις μορφὰς οἷα ποικίλλουσι βάρβαροι. *Icon.*, lib. II, n° 32.

(2) Ἴμάτια ἔχοντα ζώδια... ἀνθινὰς ἐσθῆτας. *Clem. Alex., In Pædag.* lib. II, cap. 40.

(3) Additur ars, ut fila herbis saturata recoctis
Illudant varias distincto stamine formas.

Prudent., *In Hamartigenis.*

(4) Homelia 50 *in Matthæum* : Τόδε ζώδια γίνεσθαι ἢ ἐν τοίχοις, ἢ ἐν ἱματίοις, ποῦ χρήσιμον.

(5) Πάντων ζώων τοῖς πέπλοις τὰς μορφὰς ἐνσημαίνεται τὴν ἀνθινὴν καὶ μυρίοις εἰδώλοις πεποικιλμένην φιλοτεχνούσαν ἐσθῆτα.

(6) « Expectantes crebris agitationibus, maximeque sinistra, ut
» longiores fimbriæ tunicæque perspicue luceant varietate liciorum
» effigiatæ in species animalium multiformes. » *Amm. Marcell.*, lib. XIV, cap. 6.

assez semblables à ceux qu'on retrouve dans les bas-reliefs de Persépolis (1), est indiquée par Claudien. Le poète voulant peindre l'étonnement des Romains et des Grecs à l'annonce de l'élévation au consulat de l'eunuque Eutrope, fait ainsi parler un personnage recommandable : « Si on ajoute foi à de pareils bruits, alors la tortue vole, le vautour a des cornes... Je verrai la mer couverte de moissons, le dauphin perché dans les forêts, les hommes devenus à moitié coquillages, enfin toutes les folies qu'on débite sur l'Inde et qu'elle peint sur ses tissus. » (2).

Aux animaux et aux fleurs se joignent des personnages, et les dessins des riches étoffes façonnées sont de véritables tableaux. La chasse, qui était le principal sujet des peintures et des sculptures persanes (3), semble avoir été la représentation favorite des artistes grecs et romains (4) : un évêque du quatrième siècle ne voyait aucune autre décoration plus convenable pour son

(1) Voir Heeren, lib. II, sect. 2.

(2) Claudian., *In Eutrop.*, lib. I, vers. 352 et seq.

(3) Diodore de Sicile a décrit des chasses qui figuraient sur les murs du palais de Babylone. Voir ce qu'en dit Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, tome III, liv. 14. — L'évêque Théodoret parle de dessins semblables (*oratio IV De Providentia*). — Ammien Marcellin, lib. XXIV, cap. 5, mentionne des scènes de chasse et de combats représentés sur les murs de Ctésiphon.

(4) Virgile décrit une chasse représentée sur la chlamyde qu'Énée donne à Cloanthe. *Eneid.*, lib. V, v. 250.

église que des peintures représentant ici des filets auxquels les lièvres et les chevreuils cherchent à échapper pendant que les chasseurs les poursuivent; là des poissons que les pêcheurs ont jetés sur le bord de la mer (1). Mais souvent aussi on cherchait des sujets plus sérieux, et la peinture, la broderie et le tissage parlaient des dieux, des héros, des combats célèbres (2). Puis aux quatrième et cinquième siècles, lorsque la religion chrétienne put se montrer au grand jour, les artistes représentèrent les épisodes du Nouveau Testament.

De même en effet que les Indiens et les Egyptiens prenaient pour modèles les animaux objets de leur culte, de même que les Persans répétaient sur les tissus l'image du *Homa* (3), plante qui fut divinisée par Zoroastre et

(1) Lire la lettre très-curieuse de saint Nil qu'Olympiodore consultait sur l'opportunité de couvrir ainsi les murs de son église avec toutes sortes de chasses, θήρας ζώων παντοίας. *Epist.* lib. IV, epist. 64.

(2) Hæc vestis, priscis hominum variata figuris,
Heroum mira virtutes indicat arte.

Catull., *De nuptiis Pel. et Thet.*

Hélène, suivant Homère, reproduisait par la broderie les combats des Grecs et des Troyens : ... πολέας δ'ένέπασσεν ἀεθλους Τρώων ἱπποδάμων. (*Iliad.*, lib. III); et Ovide ne consacre pas moins de cinquante vers à des descriptions de ce genre dans les travaux de broderie de Minerve et d'Arachné.

(3) Voir dans le *Journal asiatique*, 1844-1845. ce qu'en dit Eug. Burnouf à propos des chapitres du livre Zend le Yaçua, où le Homa est invoqué comme une divinité.

l'image du *pyrée* ou autel du feu emblème de leur religion (1), de même les chrétiens crurent être agréables à Dieu en mettant sur leurs vêtements, comme dans les mosaïques (2) et les peintures, les scènes de la vie du Sauveur, de la vie de la Vierge, de la vie des apôtres, ou encore des inscriptions tirées de la Sainte-Ecriture (3). On éprouvait le besoin de professer sa foi de toute manière, et les décrets du deuxième concile de Nicée consacraient l'usage de reproduire ainsi dans les églises, sur les vases sacrés et sur les vêtements, les images vénérées (4).

(1) M. de Caumont, dans l'*Abécédaire d'archéologie*, donne la description des tissus d'origine sassanide que le temps a épargnés, et sur lesquels sont représentés le pyrée et le Homa. — Il est question de ces mêmes tissus dans le *Bulletin monumental*, tom. XII. — La révolution faite par les Sassanides avait été autant religieuse que politique. L'ancien culte, négligé par les dominateurs Parthes, fut remis en vigueur, et cette protection accordée à l'ancienne religion de la Perse aida puissamment au triomphe des princes Sassanides.

(2) Seroux d'Agincourt cite les mosaïques des églises du v^e siècle, surtout la belle mosaïque de l'église de Sainte-Marie Majeure. *Histoire de l'art par les monuments*, tome II.

(3) « Inde pendet Evangelium, inde crux et prophetæ, sive sacra apostolica doctrina. Melius est enim hæc omnia in mente portare quam in corpore. » S. Hieron. epist. xxxiv *ad Nepotian.*, tom. IV, edit. 1706. — C'est sous l'impulsion du même sentiment religieux que nous verrons plus tard les Arabes multiplier des versets du Coran sur les étoffes qu'ils fabriquent.

(4) « Divinitus inspiratum sanctorum patrum magisterium et catholicæ Ecclesiæ traditionem sequentes, proponendas definiunt

Tous ces différents sujets des étoffes façonnées se trouvent indiqués dans l'homélie de saint Aster que nous avons déjà citée (1) : « Lorsque les riches, dit le saint évêque, paraissent en public vêtus de ces étoffes précieuses, ils ressemblent à des murailles peintes, *τοιχοι γέγραμμενοι*. On y voit des lions, des panthères, des ours, des taureaux, des chiens, des forêts, des rochers, des chasseurs, en un mot tout ce que l'industrie des peintres, émule de la nature, cherche à reproduire. Il était, ce semble, nécessaire d'orner et de peindre non-seulement les murs et les maisons, mais aussi les tuniques et les manteaux dont on recouvre les tuniques. Parmi les gens riches, les plus religieux suggèrent aux tisseurs des sujets tirés de l'Évangile : le Christ avec ses disciples, le miracle des noces de Cana, c'est-à-dire les vases d'eau changée en vin, le paralytique emportant son lit, l'aveugle guéri, la pécheresse tombant aux pieds de Jésus-Christ, la résurrection de Lazare (2). »

» sanctas imagines. . . in sanctis Dei ecclesiis et sacris vasis et
» vestibus. »

(1) Homélie sur la parabole de Lazare.

(2) Il nous paraît plus probable que la broderie, et non le tissage, était employée pour représenter sur les vêtements les scènes du Nouveau Testament. Nous croyons même que ces scènes étaient brodées sur des pièces d'étoffe isolées, puis appliquées sur le vêtement. Leur composition ressemblait à celle des tableaux que montrent les portails et les vitraux des églises gothiques, tableaux toujours enfermés dans une figure géométrique dont le contour les isole du fond.

Ainsi, les artistes occidentaux imitent les dessins indiens ou chinois et copient les tissus qui viennent de l'extrême Orient, et, d'autre part, à dater du quatrième siècle, font des compositions qui prennent un caractère d'individualité. L'originalité de ces compositions ne ressort pas seulement dans la représentation des sujets religieux. Il y a parmi les fragments d'étoffes de soie conservés au Louvre, deux spécimens d'étoffes byzantines représentant : l'un, un conducteur de char dans un quadrigé accompagné de deux personnages à pied qui tiennent un fouet et une couronne, l'autre, un Romain qui foule aux pieds un lion et qui est revêtu de sa cuirasse. Voilà incontestablement des sujets empruntés à la vie romaine, et nous sommes loin de ces dragons que saint Jean Chrysostôme montre sur les manteaux des dignitaires qui entourent l'empereur, et que, douze siècles auparavant, le Li-ki place sur l'habit de cérémonie du souverain de la Chine (1).

A cette énumération assez complète des dessins dont on ornait les tissus antérieurement au sixième siècle de notre ère, on peut ajouter un détail, c'est que souvent

(1) .. Ὑπόγραφον μοί τὰ περὶ τὸν βασιλέα τὸν ἐπὶ γῆς, οἷον δράκοντας ἐν ἱματίαις σχηματιζομένους σηρικαῖς. S. Joann. Chrysost. sermo *De charitate*, edit. Benedict, 1724, tom. vi, chap. 42. — On lit dans le *Li-ki* : « Quand il doit offrir un sacrifice, l'empereur porte au » chapeau douze rangs de perles qui pendent devant et derrière, » et il revêt l'habit sur lequel est brodé l'image du dragon. » Traduction de J. M. Callery, page 69.

on représentait sur l'étoffe des portraits. Dans sa lettre de remerciement à Gratien qui l'avait nommé consul, Ausone témoigne aussi à l'empereur sa gratitude pour l'envoi qu'il lui avait fait en même temps d'une toge palmée où était inséré un fragment d'étoffe portant le portrait de son père Constantin (1). Malala dit que les tuniques de soie données au roi des Lazes par l'empereur Justin étaient ornées du portrait de cet empereur (2). Ces têtes, comme les autres dessins, étaient représentées à l'aide du tissage, de la broderie ou de la peinture (3).

Il est curieux de retrouver encore la trace de ce même usage dans l'extrême Orient, et de voir en Chine des personnages figurés sur des tissus. « Parmi les présents qu'un roi de Chine envoya à Nouschirvan, il y avait,

(1) Ausone reprend les propres termes de la missive impériale : « Palmatam, inquis, tibi misi in qua divus Constantinus, parens » noster, intextus est. » — On a souvent cité aussi le passage de Tribellius Pollion, où il est question du portrait d'Alexandre affiché par la famille des Macriens sur les bagues, les bracelets, et jusque sur les tuniques et leurs bordures : « Eò usque ut tunicae » et limbi et penulæ matronales in familia ejus hodieque sint quæ » Alexandri effigiem de liciis variantibus monstrent. » *In Quieto*.

(2) Ὑπῆρχεν ἐν μέσῳ σιθάριον ἀληθινὸν ἔχοντα τὸν χαρακτῆρα τοῦ αὐτοῦ βασιλέως Ἰουστίνου. Malala, *Chronic.*, lib. xvii.

(3) Viardot, dans son ouvrage *Des origines traditionnelles de la peinture en Italie*, parle d'une Madone conservée à Verceil, que la tradition disait être un ouvrage de broderie fait par la mère de l'empereur Constantin, et dans laquelle les chairs étaient peintes. — Voir l'ouvrage déjà souvent cité de M. Bock, chap. 2.

raconte Mirkhond, une robe de soie sur laquelle était représenté un roi, dans le même costume que le roi de Perse, vêtu de ses habits royaux, ayant la couronne sur la tête, et entouré de ses serviteurs qui tenaient chacun à la main une robe d'une étoffe brochée d'or et à personnages. Le fond de cette robe était de soie couleur céleste; elle était renfermée dans une boîte d'or que portait dans son sein une jeune fille (1). »

Avant de terminer cette première étude, nous aurions voulu donner quelques renseignements sur l'or qui apparaît si souvent dans les tissus anciens, et que les Orientaux surtout prodiguaient pour leurs vêtements. Cet or était-il passé à la filière? Était-il réduit en feuilles et placé comme enveloppe autour d'un fil de laine, de coton ou de soie (2)? Ne l'employait-on pas quelquefois en découpant la feuille d'or et l'appliquant sur le tissu? Ces

(1) *Histoire des Sassanides*, trad. de Silvestre de Sacy, p. 374.

(2) On lit dans Ovide, *Metamorph.*, lib. vi, *Minervæ et Arachnes contentio* :

Illic et lentum filis immittitur aurum.

Dans Sidoine Apollinaire :

. Stamine fulvo

Prægnantis fusi mollitum nesse metallum.

Dans saint Paulin, *Vita sancti Martini*, lib. i :

Ducto in filum pensis rutilantibus auro.

Ailleurs, lib. iii :

Misceturque ostro mollitum in fila metallum.

Et encore, même livre :

Mollia puniceo notantur serica fuco

Et rutilant doctè doctis sine vellere pensis.

questions ont été posées avant nous par M. Bock, qui fait de si intéressantes recherches sur les vêtements liturgiques : comme lui, nous nous trouvons dans l'impossibilité d'y répondre autrement que par des suppositions.

Remarquant l'ordre régulier et constant dans lequel se présentent les couleurs bleue, pourpre et écarlate toutes les fois que la Bible les cite pour un ornement ou un vêtement (1), observant, d'autre part, dans les tissus les plus anciens que nous connaissions, ici le vert uni au rouge (étoffe du Mans), là le vert accompagné du jaune et du violet (suaire de Saint-Germain), nous nous sommes demandé quelle loi guidait les anciens dans le choix des nuances, quelle harmonie la science avait découverte pour les couleurs. Mais en vain nous nous sommes efforcé de percer l'obscurité qui voile le passé : à chaque pas nous sommes arrêté et les renseignements nous manquent.

D'ailleurs, pourquoi vouloir tout comparer avec le temps présent ? Pourquoi supposer des machines, des écoles de fabrique, des théories scientifiques ? Ne sommes-nous pas forcés, nous fabricants de l'Europe savante, d'avouer notre infériorité et de nous extasier devant les merveilleux produits de la patience et de l'habileté des artistes indiens et chinois ? Non, ils n'ont pas

(1) *Exod.*, chap. xxvi. — Epître de saint Jérôme à Fabiola.

eu d'autre maître que la nature : adorateurs de la lumière, ils l'ont observée, étudiée partout, sur l'oiseau, sur l'insecte, sur la fleur, sur l'herbe, sur la rosée. Ils ont surpris les secrets de ce coloris fondu qui, par exemple dans la fleur du cactus, passe du bleu foncé au rouge éclatant, de ces gammes, de ces modulations de tons que chaque pétale de fleur montre dans les couleurs les plus tendres comme dans les couleurs les plus chaudes ; et de même qu'ils voyaient la lumière se jouer sur l'aile cannelée d'un insecte ou sur la surface rayée du pétale, ils créaient simultanément le tissu et le coloris de l'étoffe (1) de manière à reproduire l'harmonie qui les ravissait dans leurs modèles. Ils demandaient à l'or ou à l'argent de représenter un rayon, une étoile, une goutte de rosée ; puis, quand les tons de la laine et de la soie étaient insuffisants pour rendre cette symphonie colorée créée par le soleil, ils demandaient aux pierres précieuses leurs reflets variés ; ils ajoutaient à la soie, à l'or, à l'argent, les émeraudes et les rubis et les perles nacrées ; et toujours ils s'efforçaient d'être si scrupuleux

(1) Au deuxième siècle, Denys de Charax célébrait l'habileté de ces ouvriers des pays de l'Orient :

. . . . Καὶ ἔθνεα βάρβαρα Σηρῶν,

.

Αἶλα δὲ χαίριτες ἐρήμης ἀνθεα γαίης,

Ἐῖματα τεύχουσιν πολυδαίδαλα, τιμήεντα,

Εἶδομενα χρυῆ λειμωνίδος ἀνθεσι ποίης

Κείνοις οὐ τί κέν ἔργον ἀραχνῶν ἐρσειεν.

Dionysii *Orbis descriptio*, v. 752 et seq.

imitateurs de la nature, que nous les avons vus faire entrer dans le tissu les plumes des oiseaux, parce qu'ils se reconnaissaient impuissants à reproduire ces reflets magiques de leur plumage.

Laissons donc à l'industrie de chaque époque son caractère et sa physionomie; regrettons que les notions que nous avons sur le passé soient aussi incomplètes, mais ne cherchons pas à y suppléer par la comparaison avec le présent. L'industrie n'a pas, comme les beaux-arts, un type unique réalisant l'idéal du beau. Le développement des arts mécaniques ne se produit pas dans les mêmes conditions que le développement de la littérature et des beaux-arts; et souvent ceux-ci sont en décadence quand les autres brillent d'un vif éclat.

Nous avons conduit l'histoire de la soie jusqu'au septième siècle de notre ère. La seconde période, qui s'étendra du commencement du septième jusqu'au douzième siècle, offrira le tableau du développement de l'industrie de la soie chez les Byzantins et chez les Arabes. Avant d'y arriver, résumons rapidement les faits de la première période.

Les Chinois sont les seuls qui, antérieurement au

sixième siècle de notre ère, ont su dévider les cocons des vers à soie du mûrier; on trouve chez eux cet art établi dès la plus haute antiquité et propagé sans discontinuité. La soie qu'ils tiraient de ces cocons était blanche, comme celle qu'ils envoient encore aujourd'hui en Europe. Ils ne connaissaient que la race de vers à soie à cocons blancs, et c'est de la Chine que cette race nous est venue.

Dans le reste de l'Asie il y eut des mûriers et, par suite, des chenilles vivant sur ces mûriers, mais nulle part on ne sut dévider leurs cocons; on en tira peut-être parti en les filant au fuseau, travail mentionné par Aristote et qui donne la matière que nous avons nommée *bombycine*. Un fait positif, c'est que Pline distingue de la bombycine de Cos, produit des autres bombyx, la bombycine d'Assyrie, fil plus fin et ayant de l'analogie avec la soie: nous croyons y reconnaître la matière soyeuse obtenue en filant, comme nous venons de le dire, les cocons des vers à soie de l'Asie occidentale.

Les cocons de ces vers à soie étaient colorés: c'est donc de l'Asie occidentale que nous est venue notre race de vers à soie à cocons jaunes.

La soie blanche et la soie jaune sont équivalentes quand elles sont l'une et l'autre tirées en dévidant le cocon; il est même impossible de les distinguer l'une de l'autre après le décreusage, car le savonnage de la soie

jaune la décolore complètement. Donc, si dans l'Inde ou dans la Perse on avait su dévider le cocon jaune, on aurait eu une matière textile identique avec la soie chinoise, tandis qu'il y avait une grande différence entre le produit tiré du cocon en le filant avec un fuseau, seul procédé connu dans l'Asie occidentale, et le produit tiré du cocon en le dévidant, produit connu seulement en Chine.

Jusqu'au troisième siècle avant notre ère, aucun commerce de soieries avec la Chine n'a été possible; conséquemment, jusqu'à cette époque, la soie chinoise ne fut pas connue dans le reste de l'Asie.

Postérieurement, lorsqu'elle arrive, elle étonne par sa blancheur et sa finesse : on ne sait dans quelle classe de matières textiles il faut la ranger, et on n'imagine pas de lui supposer une origine analogue à celle de la bombycine colorée, grossière, qu'on connaissait depuis si longtemps.

Dans le nom donné par les Occidentaux à cette matière nouvelle, la philologie trouve une preuve incontestable de son origine orientale; et cette remarque, faite par Klaproth, est d'autant plus importante que les limites de la Chine et du Tuet n'ont jamais été franchies par l'idiome chinois, et que presque toutes les langues d'Europe sont tirées des langues primitives de l'Inde et de l'Asie occidentale.

L'antiquité, et elle était dans le vrai, n'a pris pour de

la soie que la seule matière chinoise ; ne pouvant en connaître la nature, elle a accepté les renseignements les plus erronés sur son extraction.

Le luxe des Asiatiques occidentaux adopta avec empressement les soieries dès qu'elles apparurent, et un commerce actif et régulier, aussitôt qu'il fut possible, s'établit entre l'Occident et la Chine.

En même temps que les soieries, la soie fut exportée de l'Asie orientale : les fabriques de la Babylonie et de la Phénicie s'emparèrent de cette matière textile et produisirent, comme les fabriques chinoises, tantôt des étoffes tout en soie, tantôt des étoffes où la soie était mélangée avec le coton, la laine ou le lin.

Lorsque les Romains arrivèrent en Asie, au premier siècle avant notre ère, ils connurent les soieries et entendirent parler du peuple chinois, producteur de ces soieries. Ils voulurent à leur tour nouer des relations directes avec la Chine ; mais ils ne purent lutter contre un commerce déjà établi et que les peuples intermédiaires entre l'Orient et l'Occident avaient tout intérêt à conserver.

Les Romains cependant, jusqu'au quatrième siècle, c'est-à-dire tant qu'ils eurent un commerce direct avec l'Inde par le golfe Persique, évitèrent l'onéreuse entremise du peuple persan. Les ports septentrionaux de la mer des Indes recevaient en effet une partie des étoffes de soie apportées de la Chine vers les vallées de

l'Imaüs et du Paropamisus. Mais au quatrième siècle de notre ère, les Sassanides s'étant emparés de la navigation du golfe Persique, les Romains devinrent tributaires des Persans pour les produits chinois. C'était le moment où la consommation des soieries se développait et où les relations entre l'Occident et la Chine allaient prendre une plus grande activité par suite des communications maritimes ouvertes avec la Chine méridionale.

Ce fut pour les Romains d'Orient une dépendance désastreuse; car l'empire d'Orient n'avait pas, comme l'empire d'Occident, seulement besoin de soieries; il lui fallait aussi de la soie pour ses manufactures.

Heureusement la vigilance des Chinois avait été mise en défaut au quatrième siècle : le Khotan avait reçu des vers à soie chinois et avait appris l'art de les élever et de dévider leurs cocons. De l'Asie centrale l'industrie séricicole fut introduite à Byzance, au sixième siècle, grâce au dévouement de deux moines persans qui se procurèrent des œufs de ces vers à soie, les apportèrent à Byzance et apprirent aux Occidentaux l'art de les élever et de dévider leurs cocons.

Après avoir raconté l'histoire de la soie antérieurement au septième siècle de notre ère, d'après les témoignages contemporains, nous avons essayé de donner une idée du tissage, du dessin et du coloris des soieries de cette époque.

Nous suivrons le même ordre pour les temps qu'il nous reste à étudier, et nous rechercherons d'abord les lieux de production, les peuples commerçants intermédiaires et les pays de consommation, puis la nature des tissus, leurs dessins et leurs coloris.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

APPENDICE

à la note, page 41.

Après avoir essayé de deviner le sens des mots sanscrits qui, dans le Ramayana, avaient été traduits par le mot *soie*, nous avons, quoique inconnu, osé soumettre à M. Gorresio les difficultés qui nous arrêtaient. Nous sommes heureux d'avoir reçu avant que ce volume n'ait été complètement imprimé et de pouvoir mettre sous les yeux du lecteur la lettre bienveillante que le savant académicien a daigné nous écrire. Cette lettre dont nous nous trouvons fort honoré devient une pièce importante dans le débat, et l'opinion qui y est exprimée a une autorité toute particulière.

« Monsieur, j'étais absent de Turin au mois de juillet de
» l'année dernière lorsque votre lettre y est arrivée. On a
» oublié de me l'expédier; et, ne l'ayant reçue qu'à mon
» retour, j'ai cru que c'était alors trop tard pour y répondre
» et vous donner les renseignements que vous me deman-
» diez. Voilà, Monsieur, par quelles circonstances tout à
» fait indépendantes de ma volonté, il est arrivé que votre
» lettre est restée sans réponse. M. Fischer m'ayant écrit
» dernièrement pour me demander de nouveau de votre
» part les mêmes renseignements, je m'empresse de vous
» répondre. Les inductions qu'il est permis de tirer de

» plusieurs faits suffisamment connus me paraissent éta-
 » blir d'une manière assez certaine que la soie était con-
 » nue et employée dans l'Inde bien avant le troisième
 » siècle avant J.-C. Ce n'est pas seulement dans le Râ-
 » mâyana qu'on en trouve mention, mais il en est ques-
 » tion aussi dans le Mahâbharata, dans Manou, dans le
 » grammairien Pânini, etc. Le mot qu'on emploie presque
 » toujours pour désigner cette matière textile c'est *Kau-*
 » *séya*, कौशेय mot dérivé de *Kosa* कोश, qui a plusieurs
 » significations et entre autres celle de *cocon*. Le mot de
 » *Kauséya* dont se servent les auteurs de l'Inde signifie donc
 » bien certainement *la soie, le tissu de soie*, etc., et on ne
 » peut pas dire que ce mot soit d'origine récente, car, comme
 » je vous le disais tout à l'heure, il se trouve dans Manou,
 » dans Pânini et autres auteurs sanscrits plus ou moins an-
 » ciens. Dans le livre japonais qui a pour titre *Yo-san-fi-*
 » *Rok*, l'art d'élever les vers à soie au Japon, traduit par
 » le docteur Hoffmann et publié par Mathieu Bonafous,
 » Paris 1848, à la page 93 se trouve une allégorie qui paraît
 » faire allusion à l'introduction du ver à soie dans le Japon
 » et qui semble indiquer l'Inde ou l'ancien empire du centre
 » de l'Inde comme la contrée d'où serait venue au Japon la
 » chenille à soie.

« L'auteur du même livre, à la page 36, parle des diffé-
 » rentes espèces de vers à soie et des différentes espèces
 » de feuilles dont ils se nourrissent, entre autres de la feuille
 » d'armoïse ou *artemisia*, de celle du mûrier sauvage, etc.
 » Il est possible que la soie dont parlent les auteurs san-
 » scrits fût tirée non pas précisément du ver à soie domes-
 » tique tel que nous le connaissons, mais d'une autre es-
 » pèce très-peu différente parmi celles qu'énumère l'au-

» teur du Yo-San-fi-Rok. Mais je doute fort que la soie,
 » dont parlent si souvent les auteurs sanscrits, et dont
 » l'usage paraissait assez répandu dans l'Inde plusieurs
 » siècles avant l'ère, pût être tirée des cocons que l'on trou-
 » vait dans les bois, cocons produits par des bombyx
 » sauvages tout à fait différents de notre ver à soie du mû-
 » rier. Car d'abord vous savez, Monsieur, que le cocon du
 » ver à soie sauvage est très-petit et ne pourrait pas par
 » conséquent suffire à une grande consommation; en second
 » lieu, le cocon sauvage est rude et l'on n'aurait jamais pu
 » tirer de ce cocon une soie capable d'être employée dans
 » ces tissus moelleux et riches que célèbrent si souvent les
 » auteurs de l'Inde.

« Mon opinion est donc, Monsieur, que la soie était con-
 » nue dans l'Inde plusieurs siècles avant l'ère et qu'elle était
 » un produit indigène tiré sinon précisément du ver à soie
 » domestique tel que nous le connaissons, du moins d'une
 » espèce très-rapprochée de celle-là, mais non du cocon
 » produit par le bombyx sauvage. Agréez, etc....

» Turin, 9 janvier 1862. — G. GORRESIO ».

Loin de nous la pensée de soulever une discussion sur la soie sauvage et sur les tissus qu'elle produit: nous sommes trop reconnaissant de la bonne fortune que nous a procurée l'insistance d'un ami souvent importuné lui-même par nos questions.

Nous n'aurons pas non plus la présomption de nous prononcer entre les interprétations différentes choisies pour le mot *Kauséya* par les deux orientalistes si distingués que nous avons cités, M. Gorresio et M. Stanislas Julien. L'opinion que nous avons soutenue s'appuie sur l'une et sur l'autre: il y avait des mûriers dans l'Himalaya, il y

avait donc des vers à soie du mûrier; mais ces vers à soie vivaient à l'état sauvage, et les Indiens recueillaient et filaient leurs cocons comme ils recueillaient et filaient les cocons des autres bombyx. Ils avaient donc, même avec les cocons des vers à soie du mûrier sauvage, un produit qui n'était pas notre soie obtenue en dévidant les cocons des vers à soie domestiques et qui lui était très inférieur.

Nous prenons note avec une grande satisfaction de ce que M. Gorresio nous révèle sur le sanscrit, à savoir que le mot *Kauséya*, signalé par M. Stanislas Julien dans le Voyage de Hiouen-thsang est le même mot sanscrit qui existe dans le Ramayana, et que ce mot ne renferme que l'idée du *cocon*. C'est la justification de notre longue argumentation sur le Ramayana.

Quant à l'espèce de ver à soie du mûrier qui était indigène dans l'Inde, nous avons tiré de l'allégorie rappelée par M. Gorresio la preuve que cette espèce était celle à cocons jaunes, tout à fait distincte de l'espèce à cocons blancs, qui est originaire de la Chine.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.	v
INTRODUCTION.	1

CHAPITRE PREMIER

TEMPS ANTÉRIEURS AU III^e SIÈCLE AVANT J.-C.

Existence de la soie dès la plus haute antiquité. — Mention non interrompue des étoffes de soie dans l'histoire de la Chine à toutes les époques. Causes qui en ont empêché l'exportation. — Les soieries inconnues aux Egyptiens. — Pas de soie dans l'Inde, où cependant le mûrier existait : quelle était la matière textile désignée par les livres sanscrits. — Des robes médiques. — Même au quatrième siècle avant notre ère les soieries ne sont pas dans l'Asie occidentale : texte d'Ezéchiel. — Au dehors de la Chine, la bombycine seule connue. — Première notion sur la bombycine, dans Aristote. — Pline complète les renseignements laissés par le philosophe grec : bombycine de Cos, bombycine d'Assyrie, toutes deux encore existantes de nos jours. — Origine du ver à soie à cocon blanc ; origine du ver à soie à cocon jaune. 11

CHAPITRE II.

DU III^e SIÈCLE AVANT J.-C. JUSQU'AU VII^e SIÈCLE APRÈS J.-C.

A dater du second siècle avant notre ère, développement du commerce international de la Chine avec l'Asie. — La soie et les soieries chinoises dans l'Asie centrale : elles sont, avec les produits de l'Inde, transportées chez les Parthes et les Romains. — Origine du nom *sericum* donné à la matière textile que la Chine seule expédie. — Itinéraire de la Sérique à la Bactriane et à l'Inde devenues des entrepôts de la soie et des tissus des Sères. — Renseignements de Strabon, de Pline, de Ptolémée et du Périple de la mer Erythrée sur les routes commerciales entre l'Inde et l'empire romain : rôle important de la Mésène. — Consommation des soieries à Rome du premier au troi-

TABLE DES MATIÈRES.

sième siècle de notre ère. — Des bombycines qui sont recherchées concurremment avec ces soieries. — Rareté des étoffes de soie dans l'Occident au troisième siècle; leur prix élevé. — Evénements qui les rendent plus abondantes au quatrième siècle; les relations maritimes ouvertes avec la Chine; le ver à soie introduit dans le Khotan et le Japon. — Peuple du centre de l'Asie moyenne en possession des voies commerciales au nord avec la Chine: les Ephtalites. — Développement de l'empire des Sassanides et son influence dans l'Orient. — Commerce actif non-seulement de soieries, mais aussi de soie entre la Perse et l'empire romain: manufactures dans l'empire d'Orient. — Luxe d'étoffes de soie en Orient et en Occident du quatrième au sixième siècle. — Divers emplois de ces étoffes. — Crise commerciale en Orient: misère et ruine des manufactures de Tyr et de Béryte. — Heureuse importation d'œufs de vers à soie chinois à Byzance. — Double ambassade de Maniakh en Perse et à Constantinople. 83

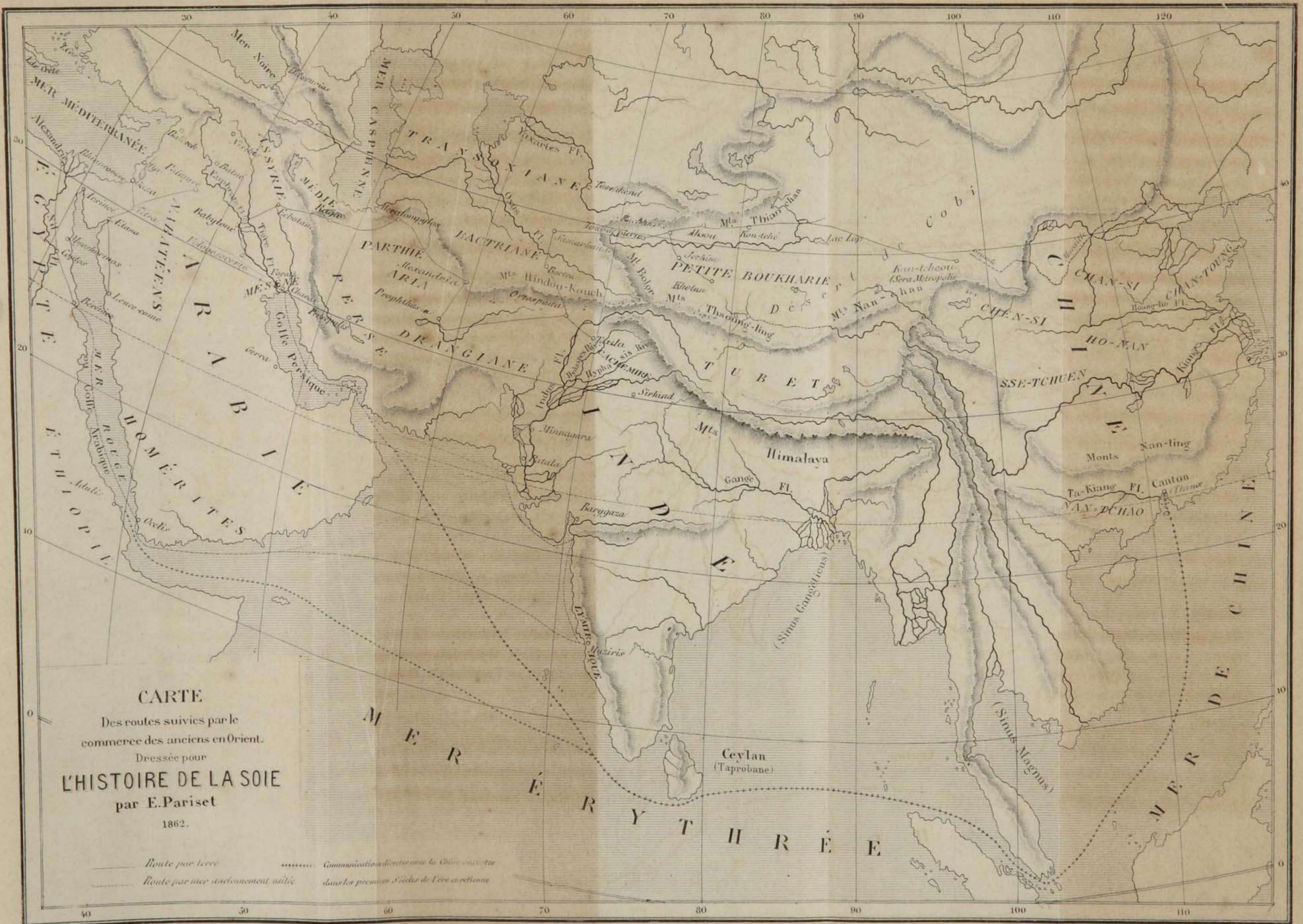
CHAPITRE III.

RECHERCHES RELATIVES AUX IDÉES RÉPANDUES SUR LA SOIE
ET A LA FABRICATION DES ÉTOFFES CHEZ LES ANCIENS.

Noms donnés à la soie par les Grecs et les Romains. — Soie écrue, μέταξα, *metaxa*. — Erreurs sur la nature et l'origine de cette matière. — La soie regardée comme une matière végétale. — Le ver à soie comparé à l'araignée. — Notions plus vraies chez les Pères grecs au quatrième siècle. — Texte remarquable de Pausanias. — Dénomination des tissus. — Procédés de fabrication. — Tissage. — Métier horizontal, métier vertical. — Supériorité des Egyptiens comme tisserands. — Broderie. — Impression. — Teinture. — Couleurs alors usitées. — De la pourpre. — Ornaments appliqués sur les vêtements. — Rayures. — Barres. — Clous, *clavi*. — Dessins des étoffes façonnées. — Figures géométriques. — Fleurs. — Personnages. — Portraits sur étoffes. — Harmonie des couleurs. — Résumé. 495

APPENDICE. 264

CARTE des routes suivies par le commerce des anciens en Orient.



LIBRAIRIE DE A. DURAND, RUE DES GRÈS, 7, A PARIS.

EXTRAIT DU CATALOGUE.

- Eichhoff** (F.-G.), correspondant de l'Institut. Poésie héroïque des Indiens, comparée à l'époque grecque et latine, avec analyse des poèmes nationaux de l'Inde, citations en français et imitations en vers latins. 1860, in-8. 6 »
- FAUCHE** (Hip.). Bhartrihari et Tchaaura, ou la Pantchaçika du second, et les sentences érotiques, morales et ascétiques du premier, expliquées du sanscrit en français, pour la première fois. 1852, in-12. 3 »
- Le Gita-Govinda et le Ritou-Sanbara, trad. du sanscrit en français, pour la première fois, avec deux hymnes du Rig-Véda. 1850, in-12. 4 »
- Œuvres complètes de Kalidasa, traduites du sanscrit en français pour la première fois. 1858-60, 2 vol. gr. in-8. 20 »
- Chaque volume se vend séparément 10 »
- Une tétrade, ou drame, hymne, roman et poème, traduits pour la première fois du sanscrit en français. 1861-62, 2 vol. gr. in-8. 20 »
- Tome Ier, contenant : 1^o la Mritchhakatika, ou le Petit Chariot d'argile, drame en dix actes; 2^o le Mahimna-Stava, ou Hymne à la grandeur infinie.
- Tome IIe, contenant : 1^o Le Daça-Koumara-Tcharitara, roman par Dandy; 2^o Notice sur l'identité probable de Kalidasa et de Maïrigoupta.
- N. B. Chaque volume se vend séparément, 10 fr.
- Ramayana, poème sanscrit de Valmiki, mis en français. 1854-58, 9 vol. in-12. 45 »
- JULIEN** (Stan.), membre de l'Institut, administrateur du collège impérial de France, etc., etc. — Voyages des Pèlerins Bouddhistes. Paris, Imprimerie impériale, 1853-59, 3 beaux vol. gr. in-8. 40 »
- Cet ouvrage important est ainsi divisé :
- T. I: Histoire de la vie de Hiouen-Thsang et de ses voyages dans l'Inde, depuis l'an 629 jusqu'en 645, par Hoeï-Li et Yen-Thsang; suivie de documents et d'éclaircissements géographiques tirés de la relation originale de Hiouen-Thsang, traduite du chinois. 10 »
- T. II, III: Mémoires sur les contrées occidentales, trad. du sanscrit en chinois en l'an 648, par Hiouen-Thsang, et du chinois en français, par Stan. Julien. Avec cartes. 30 »
- *Lao-Tseu-Tao-te-King*; le Livre de la voie et de la vertu, composé dans le VI^e siècle avant l'ère chrétienne par le philosophe Lao-Tseu, trad. en français et publié avec le texte chinois et un commentaire perpétuel. 1842, in-8. 12 »
- Renseignements sur la cire végétale et sur les insectes qui la produisent. 1857, in-8. 1 »
- Substance anesthésique employée en Chine dans le commencement du III^e siècle, pour paralyser momentanément la sensibilité. Br. in-4. 1 »
- SADOUS** (A.), docteur ès-lettres, professeur au lycée de Versailles. Fragments du Mahabharata, traduits du sanscrit en français. 1858, in-12. 2 50
- VIVIEN DE SAINT-MARTIN** (P.). Étude sur la géographie grecque et latine de l'Inde, et en particulier sur l'Inde de Ptolémée, dans ses rapports avec la géographie sanscrite. 1858-61, 3 parties en 2 vol. in-4, avec 1 carte. 20 »
- WEBER** (A.), professeur à l'université de Berlin. Histoire de la littérature indienne; traduit de l'allemand par Sadous, professeur au lycée de Versailles. 1859, in-8. 7 »



HISTOIRE

DE

LA SOIE



PRIX : 5 FR.

A. DURAND

LIBRAIRE,

1862